

CADRE INTEGRE NATIONAL DE FINANCEMENT

CINF



EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

2023



PROGRAMME CONJOINT DU CADRE INTEGRE NATIONAL DE FINANCEMENT

PC- CINF

EVALUATION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

Rapport 2023

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
(CNUCED)**

Haïti, Décembre 2023

Copyright ©2018, Nations Unies, 2018
Tous droits réservés pour tous les pays

- La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu de la présente publication sont autorisés.
- Les demandes de reproduction ou de photocopie d'extraits du document doivent être adressées au Copyright Clearance Center depuis le site Web copyright.com
- Toute utilisation des informations, en tout ou en partie, doit être accompagnée d'une mention Gouvernement Haïti /PNUD/CNUCED/ comme source.
- Pour tout autre renseignement, s'adresser à :
 - > Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
 - > Courriel : communication.ht@undp.org et registry.ht@undp.org
 - > Site Web: www.undp.org/fr/haïti

L'ensemble du rapport est publié en français. En plus de la version imprimée et afin de garantir une plus grande diffusion de cet ouvrage, une version informatique sera disponible sur le site internet du PNUD.

Clause de non-responsabilité

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et des consultants et ne représentent pas nécessairement celles des institutions suscitées, à savoir le gouvernement de la République d'Haïti, le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Organisation et de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

TABLE DES MATIÈRES

EFD/DFA	-	Haïti
INFORMATIONS		18
REMERCIEMENTS		20
1. LE RAPPORT		22
1.1. Caractéristiques de l'évaluation		23
1.2. Le Contenu du rapport		24
1.2.1. Source		25
1.2.2. Avertissement		25
1.2.3. Clause de non-responsabilité		25
AVANT-PROPOS		26
MOT DES REPRESENTANTS		29
2. RESUME EXECUTIF		31
Introduction		32
Développements et Tendances économiques récents		34
Défis de survie, de viabilité et atouts		35
Entre l'ambition d'émergence et la vision du développement durable		36
Problématique : de la place du financement dans l'atteinte des objectifs de développement durable		36
Photographie du paysage financier d'Haïti		37
Instruments pour la mobilisation des ressources en faveur des ODD		38
Tendances du Financement de l'Economie Haïtienne		40
Un bilan mitigé avec des obstacles majeurs		42
Coût des programmes et des besoins de financement		43
Constatations issues de l'évaluation		44
Cadre Intégré National de Financement		46
Conclusion		47
2.2.1. Vers une économie inclusive et résiliente		47
2.2.2. Pour une appropriation nationale du CINF		48
2.2.3. Pour un leadership responsable et engagé		48

3. RECOMMANDATIONS	49
Tableaux	52
INTRODUCTION	54
Tendances récentes	55
Financement du développement	56
Vers un changement structurel	57
Organisation et contenu du rapport	58
Perspectives d'avenir	59
1. CONTEXTE DE L'EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT	60
1.1. PROCESSUS D'ELABORATION DE L'EFD	61
1.1.1. <i>L'approche méthodologique</i>	61
1.1.2. <i>Validation des recommandations</i>	62
1.1.3. <i>Difficultés et limites de l'étude</i>	62
1.2. Approche de L'EFD en Haïti	62
1.2.1. <i>Objectifs</i>	63
1.2.2. <i>L'EFD: un instrument d'analyse</i>	63
1.3. Intérêt d'un Cadre Intégré National pour le Financement	64
1.4. Portée de l'évaluation	65
2. SITUATION POLITIQUE, SOCIALE ET ECONOMIQUE	67
Haïti : situation politique, économique et sociale	68
2.1. Contexte géographique et démographique	68
2.2. Développements politiques récents	70
2.3. Evolutions économiques	71
2.4. Evolution des indicateurs sociaux	74
2.5. Défis majeurs et atouts incontestables	76
2.5.1. <i>Défis majeurs</i>	76
2.5.2. <i>Atouts incontestables</i>	76
3. DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT EN HAITI	78
3.2. évaluation de la politique nationale du développement	80
3.2.1. <i>Le PSDH 2012-2030 : le nouveau cadre national de développement</i>	80
3.3. Évaluation du PSDH	82

3.3.1. Analyse SWOT du PSDH	85
3.4. Les Objectifs de Développement durable	86
3.4.1. Les ODD au cœur de la planification du développement d'Haïti.	86
3.4.2. Alignement des outils de planification, et de programmation avec les ODD.....	87
4. EVALUATION DU PAYSAGE FINANCIER D'HAÏTI	90
4.1. Financement du développement en Haïti	92
4.1.1. Les effets de la politique monétaire	92
4.2. Sources traditionnelles de financement	93
4.2.1. Mobilisation du financement public interne	93
4.3. Mobilisation des flux de financement interne manquant	98
4.4. Mobilisation du financement public externe.....	104
4.5. Mobilisation du Financement privé intérieur	115
4.6. Mobilisation du financement privé extérieur	128
5. CARTOGRAPHIE ACTUELLE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	142
6. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI ET COSTING DES BESOINS FINANCEMENT DES ODD :	144
Des besoins de financement à la hauteur de l'ambition de faire d'Haïti un pays émergent	144
6.1. Hypothèses retenues pour le financement des ODD	145
6.1.1. Principales hypothèses retenues pour la période 2023-2030:.....	146
6.2. Estimation des coûts de financement	147
6.2.1. Scenario basique : coûts de financement des programmes de développement.....	147
6.3. Scenario objectif : COSTING : des Chiffrages et des Besoins	149
6.4. Analyse Comparative	155
6.5. Limites de l'Approche	156
6.6. Vue d'ensemble de l'analyse et du chiffrage des besoins de financement.....	156
7. LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE FINANCEMENT	158
8. EVALUATION DES RISQUES, CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES, SUIVI ET EVALUATION EN VUE DU RENFORCEMENT DE LA CHAÎNE DE FINANCEMENT	160
8.1. Analyse des risques	161

8.1.1. <i>Risque environnemental</i>	161
8.1.2. <i>Risques économiques</i>	162
8.1.3. <i>Risques politiques</i>	162
8.2. Les contraintes institutionnelles	163
8.3. Revue, suivi et évaluation	164
8.4. Transparence et Redevabilite	166
9. MECANISME DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION	168
9.1. Mécanisme de coordination dans le cadre du PSDH	169
9.2. Mécanisme de coordination intersectorielle	170
9.3. Coordination avec les partenaires extérieurs	173
9.4. Mécanisme de coordination avec le secteur privé	174
10. VERS LE CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTEGRE	175
10.1. Cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre du CINF	176
10.2. Piliers de mise en œuvre des ODD	177
11. FEUILLES DE ROUTE POUR LA MOBILISATION DU FINANCEMENT	178
11.1. Feuilles de Route pour la Mobilisation du Financement	179
11.2. Feuille de route de la concertation	190
12. CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS	194
12.1. Conclusions	195
4. PROCHAINES ÉTAPES	218
ANNEXES.....	219
CONSULTATIONS TENUES DURANT LE PROCESSUS DE L'EFD.....	220
BIBLIOGRAPHIE.....	223
65. WEBOGRAPHIE	227

LISTE DES TABLEAUX

53	Table 1 :	Nouvelle cartographie des sources de financement de l'économie haïtienne
72	Table 2 :	Indicateurs macroéconomique (Variation annuelle en pourcentage PIB)
73	Table 3 :	Évolution de la population occupée par branche d'activité
95	Table 4 :	Revenus fiscaux - comparaisons internationales (en pourcentage du PIB)
102	Table 5 :	Exportations, Importations et Soldes Commerciaux d'Haïti (HTG)
110	Table 6 :	Décaissements réalisés au titre de l'accord Petro Caribe Durant la période 2008-2016 (millions de dollars US)
112	Table 7 :	Dette nationale brute d'Haïti par rapport au PIB 2014-2022
114	Table 8 :	Part du service de la dette dans le PIB de 2017 à 2020
120	Table 9 :	Évolution des perceptions à partir des transferts de fonds
123	Table 10 :	Apports du financement philanthropique à divers secteurs en Haïti
127	Table 11 :	Projets en Partenariat Public-Privé
129	Table 12 :	Principaux indicateurs de l'investissement direct étranger (IDE,) La formation brute de capital (FBC) en % du PIB et le taux de croissance réel du PIB: 2000-2020
134	Table 13 :	Estimation du montant moyen d'un transfert envoyé en Haïti
143	Table 14 :	Principaux flux de financement pour le développement en Haïti
148	Table 15 :	Répartition du financement du PSDH par axe (2014-2016)
155	Table 16 :	Coûts et financements des Programmes indexés au PSDH
159	Table 17 :	La nouvelle Cartographie des sources de Financement
182	Table 18 :	Feuille de route pour l'élaboration d'un CNFI Période 2023-2030
191	Table 19 :	Stratégies du dialogue avec les parties prenantes
255	Table 20 :	Dommages et pertes des catastrophes et crises sanitaires
256	Table 21 :	Quelques pratiques de mobilisation de fonds de la diaspora
257	Table 22 :	Exemples illustratifs des différents types de risques qui peuvent affecter la capacité à financer des priorités de développement durable
260	Table 23 :	Prévisions : Ressources budgétaires
260	Table 24 :	Estimation des couts de financement par pilier
261	Table 25 :	Estimation des besoins par cout unitaire
262	Table 26 :	Enveloppes sectorielles allouées à travers l'APD: 2011-2020

LISTE DES FIGURES

80	Figure 1 :	Illustration du concept de refondation
82	Figure 2 :	Architecture du plan de développement
85	Figure 3 :	Analyse SWOT du PSDH faisant ressortir les éléments de Forces, de Faiblesses, d'Opportunités et Menaces.
96	Figure 4 :	Pression fiscale des pays de la CARICOM en 2020
116	Figure 5 :	Le Système Financier Haïtien
135	Figure 6 :	Les flux financiers illicites
172	Figure 7 :	Structure de coordination de la gouvernance sectorielle
189	Figure 8 :	CINF-Cadre de concertation des leaders-acteurs et moteurs de la mobilisation des ressources

LISTE DES GRAPHES

34	Graphe 1 :	Évolution des indicateurs macroéconomique (croissance, inflation et ouverture du commerce) en pourcentage
35	Graphe 2 :	PIB per capita en dollars courants
40	Graphe 3 :	Tendances du financement de l'économie haïtienne
44	Graphe 4 :	Coût de financement des piliers en moyenne par an
44	Graphe 5 :	Coût unitaire par habitant par pilier des odd en moyenne de 2023 à 2030.
62	Graphe 6 :	Activités réalisées durant le processus d'Évaluation
69	Graphe 7 :	Evolution de la population d'Haïti de 2000 à 2021 (EN MILLIONS).
70	Graphe 8 :	Évolution de la population haïtienne 2015 - 2021
71	Graphe 9 :	Evolution du PIB par habitant (en million US courant) de 2000 à 2020
72	Graphe 10 :	Evolution des indicateurs macroéconomiques retenus pour l'analyse en % pib (1980-2020)
74	Graphe 11 :	Croissance des secteurs d'activité et de l'investissement global de 2000 à 2020
87	Graphe 12 :	Les ODD priorisés
94	Graphe 13 :	Evolution des ressources internes
94	Graphe 14 :	Evolution des recettes fiscales de 2001 à 2020 (Millions de HTG, courants)
95	Graphe 15 :	Pression fiscale en Haïti et dans les pays du LAC 2007-2012
96	Graphe 16 :	Répartition des flux financiers provenant des recettes non fiscales
99	Graphe 17 :	Croissance des dépenses courantes
99	Graphe 18 :	Dépenses totales d'investissement sur la période 2008-2018
100	Graphe 19 :	Répartition du financement de l'investissement public
100	Graphe 20 :	Prévision pour les crédits d'investissement
102	Graphe 21 :	Evolution des séries des productions agricoles de 2000 à date
103	Graphe 22 :	Evolution des séries Exportations des produits agroalimentaires, Importations et balance commerciale des produits agroalimentaires
104	Graphe 23 :	Evolution de la Balance des paiements (en million US courant) de 2000 à 2020
105	Graphe 24 :	Aide publique au développement (2005-2019)
106	Graphe 25 :	APD per capita et en % du RNB/GNI (USD courants)
106	Graphe 26 :	Haïti APD
108	Graphe 27 :	APD, versements effectifs des donateurs d'Haïti 2012-2021 (millions USD constants)
108	Graphe 28 :	APD per capita et en % du GNI (USD courants : %)
108	Graphe 29 :	Déboursements au titre de l'aide humanitaire 2016-2022 (millions de dollars USD)
112	Graphe 30 :	Dettes brutes d'Haïti en comparaison régionale (en % du PIB)

- 113** Graphe 31 : Répartition de tous les flux de financements mobilisés
- 114** Graphe 32 : Composition de la dette publique
- 117** Graphe 33 : Répartition en pourcentage de l'encours des prêts
- 118** Graphe 34 : Evolution du crédit au secteur privé (poucentage du PIB)
- 124** Graphe 35 : Commerce d'Haïti par voie maritime
- 124** Graphe 36 : Commerce d'Haiti avec ses principaux partenaires par voie maritime
- 130** Graphe 37 : Évolution des Investissements directs (en % PIB) de 200 à 2020.
- 132** Graphe 38 : Evolution mensuelle des transferts, en volume (2017-2020)
- 132** Graphe 39 : Evolution des transferts annuels (en % du PIB)
- 137** Graphe 40 : Épargne domestique brute (% du PIB)
- 139** Graphe 41 : Évolution des principaux flux financiers 2018 - 2030 (%) PIB
- 141** Graphe 42 : Evolution des principales sources de financement de l'économie (En % du PIB) projets de développement ou d'investissement
- 149** Graphe 43 : Répartition des couts
- 151** Graphe 44 : Répartition du Financement des ODD
- 151** Graphe 45 : Répartition du financement PSDH/ODD
- 151** Graphe 46 : Coût comparatif de financement des plans
- 152** Graphe 47 : Coût de financement des trois Piliers des ODD
- 152** Graphe 48 : Coût de financement des piliers en moyenne par an
- 153** Graphe 49 : Coût unitaire par habitant par pilier des ODD en moyenne de 2023 à 2030
- 153** Graphe 50 : Projections démographiques
- 154** Graphe 51 : Évaluation des Coûts par secteur
- 155** Graphe 52 : Dépenses budgétaires PSDH
- 156** Graphe 53 : Coût Annuel de Financement des Plans indexés au PSDH
- 161** Graphe 54 : Financements mobilisés pour les catastrophes naturelles et risques sanitaires (USD millions)
- 162** Graphe 55 : Trajectoires du PIB réel par Habitant
- 164** Graphe 56 : Indices institution secteur public

LISTE DES ENCADRÉS

38	ENCADRÉ 1 :	OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES
40	ENCADRÉ 2 :	SOURCES DE FINANCEMENT STABLES
50	ENCADRÉ 3 :	LES PRINCIPES
50	ENCADRÉ 4 :	DÉFIS À RELEVER
65	ENCADRÉ 5 :	RÉSULTATS TANGIBLES POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT
66	ENCADRÉ 6 :	RÉSULTATS ATTENDUS POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU PAYS
76	ENCADRÉ 7 :	DÉFIS INTERNES ET CONJONCTURELS
77	ENCADRÉ 8 :	ATOUTS MAJEURS D'HAÏTI
86	ENCADRÉ 9 :	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
106	ENCADRÉ 10 :	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (EN MILLIONS USD COURANTS)
109	ENCADRÉ 11 :	ANALYSE DU FINANCEMENT PETROCARIBE
122	ENCADRÉ 12 :	FINANCEMENTS PRIVÉS TRADITIONNELS
137	ENCADRÉ 13 :	PAYSAGE FINANCIER DU PAYS
140	ENCADRÉ 14 :	SOURCES DE FINANCEMENT
150	ENCADRÉ 15 :	LE CONCEPT DES SERVICES
163	ENCADRÉ 16 :	LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES
172	ENCADRÉ 17 :	COORDINATION INTERSECTORIELLE
232	ENCADRÉ 1 :	STRUCTURE DU RAPPORT
232	ENCADRÉ 2 :	ETUDES THÉMATIQUES RÉALISÉES PAR LE PC-CINF
234	ENCADRÉ 3 :	SPECTRE DE LA FRAGILITÉ D'HAÏTI EN 2022
234	ENCADRÉ 4 :	LES QUATRE PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
235	ENCADRÉ 5 :	DÉFINITION DES CONCEPTS
237	ENCADRÉ 6 :	DÉFINITION
238	ENCADRÉ 7 :	PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE
239	ENCADRÉ 8 :	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC (PIP)
239	ENCADRÉ 9 :	LA NOMENCLATURE DES RESSOURCES PUBLIQUES
240	ENCADRÉ 10 :	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
240	ENCADRÉ 11 :	PROBLÈMES LIÉS AUX DONNÉES BUDGÉTAIRES

- 242** ENCADRÉ 12 : DEVELOPPEMENT DURABLE
- 249** ENCADRÉ 13 : LES CAPACITÉS PRODUCTIVES
- 251** ENCADRÉ 14 : LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI À L'HORIZON 2030
- 252** ENCADRÉ 15 : QUELQUES LIENS ENTRE LES ODD PRIORISÉS ET DES OBJECTIFS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
- 254** ENCADRÉ 16 : DÉFINITIONS DES PRINCIPES DE GOUVERNEMENT OUVERT

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
ACME	Action pour la Coopération avec la Micro-Entreprise
AGD	Administration Générale des Douanes
ALC	Amérique Latine et Caraïbes
APB	Association Professionnelle des Banques
APD	Aide Publique au Développement
APN	Autorité Portuaire Nationale
BIC	Bureau d'information sur le crédit
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BMD	Banque Multilatérale de Développement
BMPAD	Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement
BNC	Banque Nationale de Crédit
BPH	Banque Populaire Haïtienne
BRH	Banque de la République d'Haïti
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAED	Cadre de Coopération de l'Aide au développement
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CCSPP	Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques
CCSPP	Cellule de coordination et de suivi des politiques publiques
CDG	Centre de Gouvernement
CEC	Coopérative d'épargne et de crédit
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CINF	Cadre Intégré National pour le Financement
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti
CMT	Comité Multipartite de Travail
CNMP	Commission Nationale de marchés publics
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CONADEP	Conseil National de Planification
CoPil	Comité de Pilotage
CRFP/GE	Commission de Réformes des Finances Publiques et de Gouvernance Economique

CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DAA	Direction des Affaires Administratives
DAB	Direction de l'Administration et du Budget
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DASIB	Direction de l'Analyse et du Suivi des Investissements Publics
DEE	Direction des Études Économiques
DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DIF	Direction de l'Inspection Fiscale
DINEPA	Direction Nationale d'Eau Potable
DPC	Direction de la Pension Civile
DSE	Direction du Suivi et de l'Évaluation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTDCP	Direction du Trésor, Dette, et Comptabilité Publique
ECVMAS	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme
EDH	Electricité d'Haïti
EFD	Évaluation du Financement du Développement
ENAF	École Nationale d'Administration Financière
ESG	Environnement, société et gouvernance
EU	Européenne Union
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FDF	Fonds de Développement Frontalier
FDI	Fonds de Développement Industriel
FFI	Flux financiers illicites
FIP	Fonds d'Investissement de Proximité
FMI	Fonds Monétaire International
FPD	Financement Public du Développement
GREF	Groupe de Référence
HTG	Gourde Haïtienne
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissement Direct à l'Étranger
IDH	Indice de Développement Humain

IFD	Institution de Financement du Développement
IGF	Inspection Générale des Finances
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPC	Indice des Prix à la consommation
LEH	Loterie de l'État Haïtien
LFPH	Le Financement Public d'Haïti
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MGAE	Module de Gestion de l'Aide Externe
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MPME	Moyenne et Petite Entreprise
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
OAEP	Organismes Autonomes des Entreprises Publiques
OA	Organismes autonomes
OAVCT	Office Nationale d'Assurance Véhicule Contre Tiers
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODM	Objectifs de Développement pour le Millénaire
OFNAC	Office Nationale de l'Aviation Civile
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
OMRH	Office de Management des Ressources Humaines
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU	Organisation des Nations Unies
PARDH	Plan d'action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
PDNA	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PEID	Petite Economie Insulaire en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut

PIT	Programme Triennal d'Investissement
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNPPS	Politique nationale de protection et de promotion sociales
PNUD	Programme des Nations-Unis pour le Développement
PPA	Produit Intérieur Brut par Habitant
PPBSE	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-évaluation
PREPOC	Plan de Relance Economique Post-Covid-19
PSDES	Plan Stratégique de Développement Economique et Social
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCO	Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
SDSN	Réseau de solutions de Développement
SFD	Société Financière de Développement
SOFHIDES	Société Financière Haïtienne de Développement
SONAPI	Société Nationale des Parcs Industriels
SWOT	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces/Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TRPR	Transparence, Responsabilité, Participation et Redevabilité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCDD	Unité de Coordination des Directions Départementales
UCGPP	Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privé
UCP	Unité de Coordination de Projet
UCREF	Unité Centrale de Renseignements Financiers
UEH	Université d'État d'Haïti
UEP	Unités d'Etudes et de Programmation
ULCC	Unité de Lutte contre la Corruption
UPSAC	Université Publique du Sud aux Cayes
USAID	Agence américaine pour le développement international/ United States Agency for International Développement
USD	Dollars des États-Unis
UTE	Unité Technique d'Exécution
ZME	Zones de Moyens d'existence



EFD/DFA - Haïti INFORMATIONS

Le Rapport 2023 sur l'Évaluation du Financement du Développement d'Haïti (EFD) est commandé par le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI. Il a été techniquement établi conjointement par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies en Haïti (RCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Le Rapport est financièrement soutenu par lesdites organisations des Nations Unies et est publié sous leur responsabilité.

Réalisé par

Le Rapport a été élaboré par Jessy C. PETIT-FRERE, MBA, MA Gestion, DESS Economie et Droit des Entreprises, Entreprises publiques et développement. Spécialités Finances, Stratégie des Affaires et Entrepreneuriat. Maître de Conférences, Université Publique du Sud aux Cayes (UPSAC).

Appui Technique

Les travaux ont été menés à bien sous la supervision générale et grâce à l'appui technique des personnes suivantes: Antonio Ca'ZORZI, Chef de Mission CINF, PNUD ; Francisco Dossantos GUERREIRO, Economiste principal, du Bureau du Coordonnateur Résident, UN-RCO ; Johanna SILVANDER, Gestion de programmes - Avocat International, CNUCED ; Gabriel Emmanuel OSCAR, Conseiller Technique Senior en Stratégie de Développement, PNUD et Nolex FONTIL, Conseiller Technique en Développement et Consultation citoyenne, PNUD.

Appui stratégique

Le Rapport a bénéficié de l'appui stratégique de Robes Pierre, Chargé de Mission du MPCE, Yvrose GUERRIER, Responsable a.i. du COPIL, Marie-Fauts Jean-Maurice BAPTISTE, Partnership and Développement Finance, UN-RCO, Kathleen Blain, Chef de Département, PNUD, Stendelet CEUS, Ingénieur, Chef de Programme, PNUD.

Edition

Une réunion a été organisée à Port-au-Prince, le 21 Juin 2023 avec le GREF qui a rassemblé tous les membres du PC-CINF pour procéder à un examen collégial du rapport, de ses différents chapitres, des feuilles de route et de ses annexes.

Source

Le Rapport tire sa source des dix (10) études thématiques réalisées sous la direction du Programme Conjoint PC- CINF.

Crédits Photos

Source : PNUD



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'équipe du Programme Conjoint du CINF (PC-CINF) : les membres du Gouvernement de la République d'Haïti, du Bureau des Nations Unies chargé des Opérations en Haïti /The Résident Coordination Office (RCO), de l'Equipe Pays des Nations Unies/The United Nations Country Team (UNCT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), qui ont d'une manière ou d'une autre, contribué au rapport.

À cet égard, nous présentons nos sincères remerciements à M. Wilfrid TRENARD, Directeur Général du MPCE, Co-Président du Comité de Pilotage du Cadre Intégré National de Financement ; M. Georges Henri Fils, Gouverneur adjoint, BRH, M. Robes PIERRE, Chargé de Mission du MPCE et Point Focal du COPIL, Mme Yvrose GUERRIER, Point Focal, a.i. du COPIL, aux membres du GREF et aux hauts fonctionnaires des ministères publics (MPCE, MEF, MCI, MAST, MARDNR) et de la BRH, pour les échanges fructueux et leur contribution à fournir un appui statistique et les données nécessaires à la préparation du rapport.

Nos vifs remerciements vont également à l'équipe de supervision de la rédaction du rapport, Francisco GUERREIRO, Economiste principal, UN RCO et Enzo Boccara, Economiste Politique en appui au PNUD qui ont apporté des contributions de fond et formulé des observations sur la première version du Rapport ; Gabriel Emmanuel OSCAR, Conseiller Technique, Senior en Stratégie de Développement, PNUD, pour avoir établi tous les documents de fonds pour le rapport, pour son engagement dans ce projet à travers ses critiques constructives et son inestimable collaboration ; Antonio Ca'Zorzi, Chef de Mission CINF, PNUD, Johanna SILVANDER, Gestion de Programme – Avocat International, CNUCED. Ils ont présenté des observations sur le projet de rapport et fourni leur appui méthodologique et des conseils judicieux.

Nous sommes reconnaissants à Mme Marie-Fausta Jean Maurice BAPTISTE, Partenariat, Finance et Développement, UN, RCO, pour son précieux soutien tout au long de la mission, Mme Marie Kathleen Blain, Chef de Département, PNUD et M. Stendelet CEUS, Chef de Programme, PNUD, dont la contribution a été déterminante pour le succès de la mission et Nolex FONTIL, Conseiller Technique en Développement pour l'organisation des réunions.

Nous tenons à remercier M. Ramon Padilla Perez, Economiste en Chef du Département CINF et Gilda Galicia Ramirez, membres du CINF de Cuba/CIFFRA Cuban Integrated Financing Framework et M. Adrien Randolph Gilbert, Point focal de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) pour leur intérêt et support à Haïti ; M. Kesner Pharel, Economiste, Président du Group Croissance, spécialiste de l'Administration publique qui a assuré la conduite du dialogue multi- acteurs.

Les fonctionnaires de la CNUCED, du PNUD et du MPCE ci-après ont apporté leur concours: Benedetta Simonini a assuré la révision du rapport et Marie Ludithe Mahotière a fourni une assistance administrative. Ruvens Ely Boyer a fourni les photos et indications pour la présentation générale et Olivia Laporte en matière d'informations et de données statistiques.

La présentation générale, les graphiques et l'infographie sont dus à Mitchel Mompremier.

Que chacun trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.



1. LE RAPPORT

Étude inédite en Haïti – L'Évaluation du Financement du Développement d'Haïti (EFD) –, s'inscrit dans le cadre international de l'Agenda 2030 de développement durable, ratifié le 25 septembre 2015 par la Convention des Nations Unies. Cet Agenda fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ci-après désignés « Les ODD »). Le Gouvernement d'Haïti, souhaitant exploiter l'initiative Integrated National Financing Framework (INFF)/Cadre intégré national pour le financement (CINF) du Programme d'Action d'Addis Abeba, a officiellement lancé conjointement avec les Nations Unies en mai 2021, le CINF d'Haïti.

1.1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVALUATION

1. L'EFD conduite de 2022 à 2023, rend compte, à partir de données factuelles, des actions menées par l'Etat haïtien durant la période 2000-2022 en matière de financement développement.
2. La problématique pauvreté-inégalités, la question « genre » et les axes économiques, sociales et environnementales sont prises en compte.
3. En raison de l'insécurité, la mission s'est heurtée à certaines limites dues aux difficultés d'accès aux sites de collecte automatique de données économiques et financières. Malgré ces restrictions imposées, ceci ne remet pas en cause la validité générale de l'évaluation, même si elle.
4. Le Gouvernement Haïtien, les acteurs de la société civile, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales sont les principaux utilisateurs du rapport d'évaluation.

1.2. LE CONTENU DU RAPPORT

L'EFD résume les priorités nationales et les principales options de politique qui forment l'ossature du Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH). Il analyse la cohérence du cadre national de développement et des stratégies de financement mises en œuvre, identifiant ainsi les principaux obstacles à l'alignement entre outils de planification, politiques budgétaires et leur mise en œuvre respective. Il dresse le bilan de l'ensemble des flux financiers (publics, privés, domestiques et internationaux) susceptibles de contribuer au financement du développement en Haïti. Il détermine les besoins de financement devant contribuer à la réalisation des ODD et des objectifs nationaux de développement. Le rapport établit la Feuille de route qui devrait conduire le pays vers l'émergence en 2030. Le rapport s'articule autour d'un canevas organisé comme suit :

L'introduction du rapport pose la problématique fondamentale du financement du développement. Le chapitre II situe le contexte de l'EFD en Haïti et décrit l'objectif du Cadre Intégré national de financement (CINF/INFP). Le chapitre III présente un diagnostic de la situation économique et sociale du pays, tout en examinant les développements politiques récents. Le Chapitre IV présente un rapide historique des grandes orientations de la politique nationale du développement de 1950 à nos jours. L'analyse des différents plans de développement permet d'apprécier la pertinence des axes stratégiques susceptibles d'accélérer le développement. Le chapitre V est organisé autour du grand thème: le paysage financier d'Haïti. Il offre une analyse complète des sources, types et politiques de financement sur la base d'une cartographie de financement. Dans ce chapitre, nous commençons par nous interroger sur l'intérêt du recours aux instruments financiers, sur la gestion des risques et traite des principaux enjeux liés au système financier actuel.

Le Chapitre VI fournit une analyse comparative des coûts de financement des programmes de développement et une estimation des besoins de financement à moyen terme (2023-2030) basée sur la méthode SDSN. Dans le document, *SDG Costing and Financing for the LIDCs*, le SDSN propose un portefeuille plausible d'actions de financement. Le chapitre dresse, dans la deuxième section, une typologie des différents instruments disponibles afin de mieux comprendre leur fonctionnement. Ce rapport propose des mécanismes de financement potentiels pour permettre à Haïti, un pays en développement à faible revenu (LIDC) de répondre à ses besoins budgétaires pour les objectifs de développement durable (ODD). Le chapitre VII analyse les différents éléments de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation (PPBSE) de la chaîne Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Évaluation (PPBSE) en Haïti. L'EFD permet d'identifier les besoins de renforcement de la chaîne pour optimiser et assurer une gestion efficiente des financements. Le chapitre VIII évalue les risques, examine le système de suivi et de revue et traite des questions de Transparence et de redevabilité et des mécanismes de gouvernance et de Coordination. Le chapitre IX établit les feuilles de route pour la mise en place du CINF et la concertation entre tous les acteurs. Le chapitre X formule des recommandations portant sur des mesures spécifiques et transversales, des pistes d'orientations devant

accompagner les interventions publiques dans la recherche des options judicieuses de financement des ODD et du PSDH. Le rapport précise quelques possibilités d'actions que l'Etat Haïtien aurait intérêt à envisager dans des secteurs porteurs qui n'ont pas été suffisamment exploités dans le passé. Il a cherché à envisager des perspectives futures qui offrent une base informationnelle conséquente pour les débats entre les acteurs.

1.2.1. Source

L'EFD est le fruit de réflexions nourries de l'équipe PC-Conjoint sur le processus d'examen du financement du développement en Haïti. Le rapport tire sa source des dix (10) études thématiques réalisées par des spécialistes nationaux sous la direction du Programme Conjoint- CINF.

1.2.2. Avertissement

En dépit des efforts consentis durant une conjoncture difficile pour garantir l'exactitude, la possibilité d'erreurs ou d'omissions ne peut être exclue.

Tous les droits sont réservés. La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu du document sont autorisés. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être soumise au PNUD, Haïti. Toute utilisation des informations, en tout ou en partie, doit être accompagnée d'une mention du PNUD/CNUCED, Haïti comme source. L'ensemble du rapport est publié en français. En plus de la version imprimée et afin de garantir une plus grande diffusion de cet ouvrage, une version informatique sera disponible sur le site internet du PNUD.

1.2.3. Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et des consultants et ne représentent pas nécessairement celles des institutions suscitées, à savoir le gouvernement de la République d'Haïti, le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Organisation et de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.



AVANT-PROPOS

En raison de contraintes de divers ordres, Haïti fait face à des enjeux majeurs. Le pays, par voie de conséquence, éprouve des difficultés sérieuses à générer des ressources internes suffisantes pour financer son développement. Et c'est le seul pays moins avancé (PMA) au sein des Amériques, accusant en 2023 le plus faible niveau de développement socio-économique.

La République d'Haïti, depuis l'avènement du Nouveau Millénaire (2000), a adopté avec ses pairs de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), la vision de changement portant à entreprendre désormais autrement par rapport aux temps anciens; ce qui représente alors une réponse aux alertes générales relatives à la dégradation constante de l'environnement et de la qualité de la vie sur la planète terre, lesquelles alertes sont régulièrement lancées, depuis l'année mil neuf cent soixante-dix (1970), et ce jusqu'à nos jours.

En la circonstance, l'option Développement Durable, sensible au développement de la personne humaine, a été universellement convenue et adoptée. Ainsi donc, la politique nationale de développement de chacun des pays Membres de l'organisation mondiale, pour en tenir compte, s'aligne nécessairement sur des cycles périodiques d'Agenda relatifs à ce modèle de Développement. Nous en sommes actuellement au cycle 2016-2030 ciblant dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH 2012-2030), de ce côté-ci, doit se soucier; encore importe-il de pouvoir mobiliser les ressources de toutes sortes, notamment financières, pour parvenir à exécuter comme il se doit ce Plan à toujours rendre sensible aux ODD.

D'une façon générale, il est nécessaire d'améliorer l'orientation de l'économie, et de promouvoir, le partenariat, la redevabilité, ainsi que le sens de la responsabilité citoyenne, en vue d'asseoir convenablement l'effort national préliminaire, recherchant les moyens propres pour initier le développement durable du pays de façon régulière, soutenue et stable, dans la foulée de l'ODD17 misant sur le Cadre Intégré National pour le Financement (CINF), recommandé afin de toujours pouvoir assurer l'atteinte des ODD de chaque cycle de développement programmé sur une moyenne de quinze ans environ de parcours.

Ce Rapport EFD avec les perspectives et la Feuille de Route CINF consolide les travaux correspondant à l'état des lieux, bilan et attentes ou « la faire », en Haïti, pour boucler les quatre chantiers du CINF/INFF favorisant la mobilisation en tout temps des ressources financières visant l'atteinte d'un ensemble d'ODD à chaque cycle du Plan Stratégique de développement concordant. Ce faisant, le CINF mise sur la modernisation de l'économie nationale. Il découle d'un Programme Conjoint (PC) supporté par un Fonds Unique des Nations-Unies (ONE UN) patronné par le Secrétaire Général de l'Organisation, dans le cadre de la Décennie de l'action 2020-2030 décrétée pour accélérer l'atteinte des ODD 2030, suivant une approche transversale, intégrée et inclusive du développement, afin de « ne laisser personne de côté ». Le processus, à cet effet, est à compléter; et la mise en branle des mesures de réformes prônées à cette première étape se pose comme un préalable.

Atteindre de tels objectifs, exige un engagement politique constant au plus haut niveau ainsi que la construction de partenariats solides pour une « Appropriation nationale » du CINF, afin d'en garantir l'impact et la durabilité. Puisse le Système des Nations-Unies avec l'ensemble de ses composantes (parmi elles, le PNUD), parvenir à s'engager par un soutien solide et efficace sur le terrain, dans le développement de l'État d'Haïti, aux côtés d'autres partenaires techniques et financiers pour répondre à cette attente.

Le pari du « financement du développement durable », sensible aux ODD, qui s'impose au pays aujourd'hui, est à gagner avec célérité. Dans une démarche collective et inclusive, les Gouvernements du pays viseront plus que jamais des solutions de financement intelligentes et constructives, afin de parvenir à la transformation structurelle tant attendue, tout en plaçant « l'humain » au cœur de l'action gouvernementale, afin de parvenir à l'État réconcilié avec la Nation ou à l'État-Nation uni dans la paix, dans l'identitaire et dans la sécurité sous toutes leurs formes.

(Trouver les signatures) :

Ricard Pierre

Ministre

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

XXXX

Coordinatrice du BCR

Coprésident du COPIL

Wilfrid Trenard

Directeur Général MPCE



MOT DES REPRESENTANTS

En raison d'une carence majeure au niveau de ses capacités institutionnelles et productives, Haïti fait face à des enjeux structurels ayant pour effet de freiner sa croissance. En effet, l'un des plus grands défis auxquels le pays est confronté est celui de sa capacité à générer des ressources internes pour financer durablement son développement. D'où, son statut de pays moins avancé (PMA), et sans équivoque, le seul de la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC).

Les PMA, à l'échelle globale, se trouvent aujourd'hui à un moment charnière. « Ils ont besoin d'un soutien décisif de la part de la communauté internationale pour développer leurs capacités productives et leurs moyens institutionnels afin de faire face aux défis traditionnels et nouveaux tels que la crise de la Covid-19 et le changement climatique, pour avancer vers une transformation structurelle soutenue » selon la CNUCED.

Le programme d'action d'Addis-Abeba soutient la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et fournit un nouveau cadre mondial qui aligne tous les flux de ressources nationaux et internationaux, les politiques et les accords internationaux sur les priorités économiques, sociales et environnementales pour le financement du développement. Il sert de guide pour les actions futures des gouvernements, des organisations internationales, du secteur des affaires, de la société civile et des philanthropes.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement d'Haïti, avait fait le choix judicieux en 2015, d'inscrire la politique nationale de développement dans le cadre de l'Agenda 2030, afin d'intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le Plan Stratégique de développement d'Haïti (PSDH 2012- 2030). Cette démarche vise un changement d'orientation de la politique économique assignant à celle-ci la stabilité, aux fins de promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable comme le prévoit l'ODD8.

Et pour y parvenir, le Cadre Intégré National de Financement (CINF), devient ainsi l'outil de mobilisation des ressources financières nationales et internationales, publiques et privées. L'optimisation des flux financiers extérieurs viendront combler les lacunes du financement intérieur, afin de permettre de garder le cap des ambitions de conduire le pays à l'émergence en 2030.

L'Agenda 2030 est porteur d'un message clair et ambitieux quant à l'action à entreprendre: « ne laisser personne de côté ». Atteindre un tel objectif exige un engagement politique constant au plus haut niveau de l'Etat et la construction de partenariats solides pour une « Appropriation nationale » du CINF afin d'en garantir l'impact et la durabilité.

Le pari du développement durable qui s'impose à Haïti aujourd'hui, est à gagner avec célérité. Le Rapport 2023 sur l'Évaluation du Financement du développement d'Haïti corrobore l'engagement du PNUD et de la CNUCED à soutenir le Programme conjoint PC-CINF. Il démontre l'urgence de placer « l'humain » au cœur de l'action gouvernementale et l'intérêt de parvenir à la transformation structurelle afin de reconstruire une Nation réconciliée et unie dans la paix et la sécurité.

Nick René HARTMANN

Représentant Résident du PNUD en Haïti

Paul AKIWUMI

Directeur du Département de l'Afrique, des PMAs
et Programmes Spéciaux, CNUCED



2. RESUME EXECUTIF



Introduction

Le présent rapport sur « L'Évaluation du Financement du Développement (EFD) » en Haïti, porte sur la période 2000-2020. Il s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030, ratifié le 25 septembre 2015 par la Convention des Nations Unies. Reconnu mondialement, ce programme couvre une large gamme de questions économiques, sociales et environnementales, et particulièrement la « problématique du financement du développement ». En découle pour chaque pays, un « Cadre National Intégré de Financement (CINF) ».

Le rapport traduit la volonté des autorités haïtiennes à réagir efficacement à cette approche. En effet, depuis 2015, le Gouvernement d'Haïti s'était évertué à adopter, prioriser et à entériner les Objectifs de développement durable (ODD), comme pilier central du Plan national de développement. En gardant le cap sur les ODD, la croissance économique que l'on aspire, inclusive et équitable, pourrait contribuer à éradiquer la pauvreté, réduire significativement les inégalités, et à reconstruire en mieux une société plus compétitive, résiliente et prospère.

Mais, somme toute, réaliser ce projet dans un pays à faible revenu, se révèle un défi majeur. Selon l'Organisation des Nations Unies, Haïti, figure à la fois dans le groupe des 52 petites économies insulaires en développement (PEID) et des 48 pays moins avancés (PMA). Les crises itératives ont inhibé la croissance et de surcroît, le développement humain. La faible capacité du pays en relation avec une prévalence élevée de pauvreté à 58,7 % (3,65 USD /jour) et 30,32 (2,15 USD /jour) en 2021 (Banque Mondiale), en fait

un cas critique. Un tel contexte vient saper toute tentative de réaliser les ODD, car ces derniers induisent des investissements massifs et exigent de grandes performances économiques conditionnées par la gestion optimale des ressources.

L'EFD entend répondre à une triple visée : i) analyser le rôle et l'impact des outils et mécanismes de financement sur le développement et évaluer l'impact et la portée des instruments incitatifs mis en place par le gouvernement haïtien pour pouvoir mieux les renforcer ou mieux les adapter aux exigences nouvelles du marché. Ces instruments sont, entre autres, le code des investissements, le projet de loi sur le Partenariat Public Privé; ii) évaluer le cadre de planification du développement et celui de budgétisation. Le système financier haïtien est également examiné, pour mesurer son degré d'intégration et son adaptation réelle aux besoins du marché national; et iii) proposer des recommandations appropriées quant aux mesures les plus pertinentes et les réformes urgentes à lancer, pour établir une stratégie qui permet d'optimiser le financement des ODD.

L'Agenda 2030 paraît contraignant, dans le sens qu'il oblige les pays fragiles à un changement de paradigme : l'intégration des ODD dans les politiques nationales de développement s'avère indispensable pour améliorer les perspectives économiques sur le long-terme. Ce changement requiert de prioriser les meilleurs véhicules de financement pour réaliser les ODD à l'horizon 2030. Le « Financement du développement » est désormais placé au cœur des préoccupations nationales.

La méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs susmentionnés, a consisté en une combinaison d'analyses, qualitative, quantitative, systémique et comparative. Les sources secondaires ont été notamment examinées. S'appuyant sur un examen approfondi de la littérature spécialisée, le rapport a bénéficié des apports de dix études thématiques produites par le PNUD sur les secteurs de la vie nationale. À travers des entrevues, rencontres et enquêtes, plusieurs acteurs et partenaires nationaux et internationaux ont été consultés. L'analyse systémique, entre autres, a permis d'apprécier l'effet des mesures macroéconomiques engagées et la soutenabilité à long terme des politiques budgétaires, monétaires et sectorielles sur la croissance. L'étude a réalisé une analyse exhaustive des besoins des plans, programmes, projets et activités mis en œuvre sur la période d'observation, eux-mêmes quantifiés en termes de coûts. Elle a également utilisé la méthode du Réseau de Solution pour le Développement Durable (SDSN), pour déterminer le coût et les besoins de financement des ODD. L'évaluation des besoins, quant à elle, éclaire et débouche sur des objectifs précis en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de croissance et de développement.

Aujourd'hui, la priorité stratégique pour Haïti, dont l'économie s'est effondrée, est de s'approprier du CINF. Cet instrument permettra d'éliminer les barrières étanches dressées contre le processus de développement. In fine, une « Feuille de route » est proposée aux parties prenantes – autorités gouvernementales, acteurs de la société civile et partenaires financiers – pour contribuer à sa mise en œuvre.

DÉVELOPPEMENTS ET TENDANCES ÉCONOMIQUES RÉCENTS

Le rapport fait ressortir que les crises des années 2016 à 2023, ont annihilé les effets des progrès réalisés en matière de croissance économique en 1999 (9.9% PIB) et en 2005 (5,9% PIB) (Banque mondiale). Les événements récents – instabilité politique, insécurité empreinte de violence et de criminalité et pandémies – ont un impact direct et significatif sur divers plans:

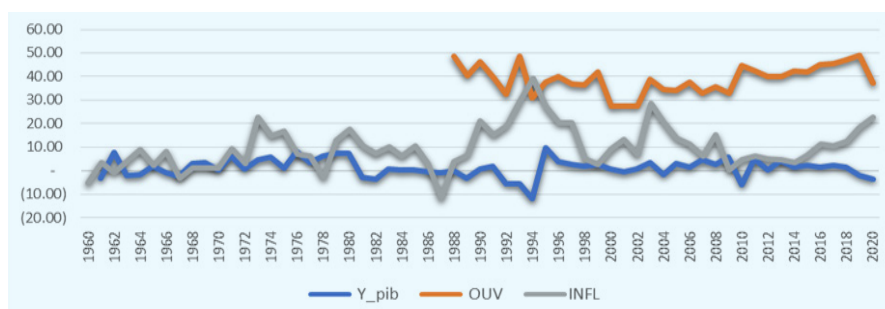
Commercial : La dépendance du pays envers les importations et des exportations peu diversifiées ont creusé le déficit courant qui représente -22.05% du PIB en 2022. L'insécurité a inhibé les capacités de production nationales, détruisant systématiquement l'industrie et le commerce, peu capables, sans mesures de soutien, d'internaliser les coûts d'opérations. La taille de l'économie souterraine est devenue plus importante.

Economique : les conséquences de la longue période de récession (2019-2023) se traduisent en une contraction sévère du taux de croissance, de -1.7% en 2019 à -0.3% en 2023 (Banque Mondiale). En 2022, le PIB en parité de pouvoir d'achat se classe au 115e rang sur 179 pays (FMI). Le PIB par habitant, situé autour de USD 1,748 (2022), est cinq fois inférieur à celui des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes (USD 10, 236) (Banque Mondiale). Les pressions inflationnistes ont atteint le pic de 34.0 pour cent en 2022, causant un renchérissement important du niveau de l'Indice général des prix à la consommation (IPC, 100 en 2017-2018), soit 250 (IHSI). L'horizon d'une transformation structurelle s'est fortement assombri par la faiblesse des investissements publics et privés, les manques cruels d'infrastructures adéquates et de capacités productives.

Financier : La volatilité de la monnaie au-dessus de sa valeur de 2021, a provoqué une crise financière qui a été contenue grâce à la mise en place du système de contrôle des changes et des capitaux et l'injection importante de flux financiers par la Banque de la République d'Haïti sur le marché des changes. L'effet sur la stabilité des prix, la stabilisation de l'activité économique ou encore la stabilité financière s'est révélé d'assez courte durée.

Le graphique suivant nous permet de comprendre l'évolution des indicateurs macroéconomiques.

Graphe 1 : Évolution des indicateurs macroéconomique (croissance, inflation et ouverture du commerce) en pourcentage



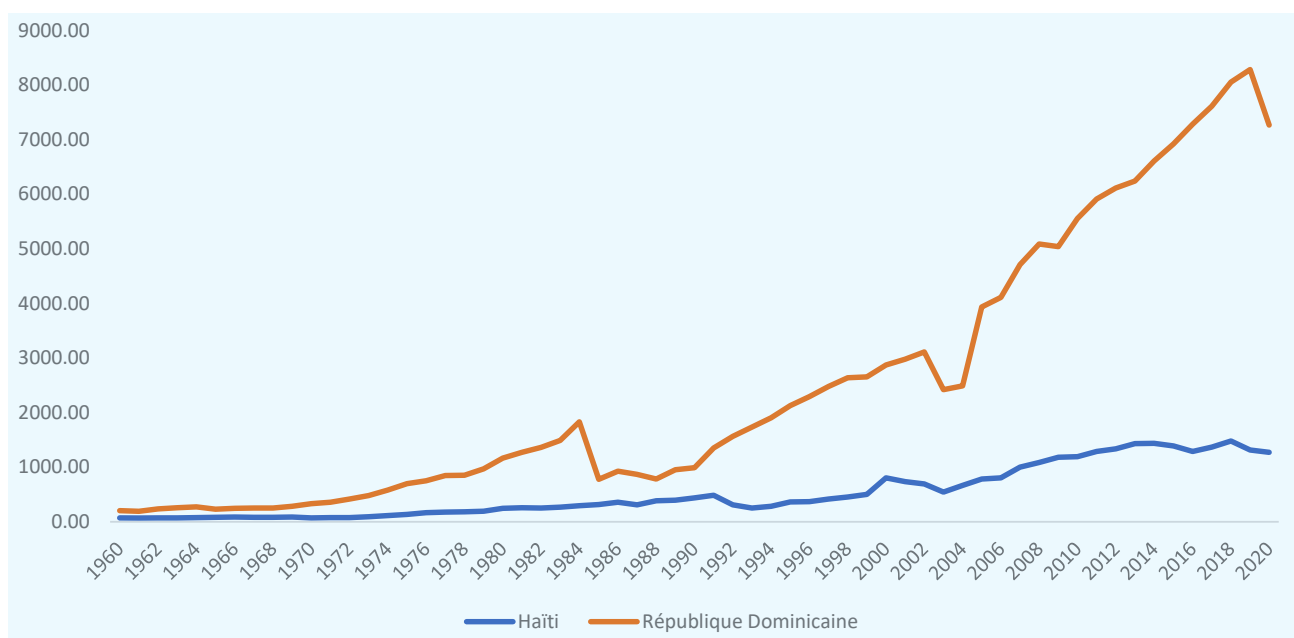
Source : Auteur, graphe créé à partir de données tirées des sources de la Banque Mondiale

DÉFIS DE SURVIE, DE VIABILITÉ ET ATOUTS

Haïti est l'un des pays les plus inégalitaires de la région, devenu un vrai pôle d'instabilité. Le coefficient de GINI est d'environ 0.61, selon les estimations de la Banque Mondiale en 2014. Le Revenu National Brut par habitant de USD 1,420USD est le plus bas de la région, qui est en moyenne de USD 15,092USD . L'indice de développement humain d'Haïti (IDH de 0,535) (2022) est inférieur à ceux de la République Dominicaine (0,767) et de Cuba (0,764). L'émigration cadre parfaitement avec une politique de dépeuplement, provoquant une pénurie en capital humain et risquant la destruction du patrimoine culturel. Haïti est placé devant l'enjeu immédiat de sa « survie nationale ».

Pourtant, l'île à vocation maritime (1500 km de côtes) pourrait tirer l'essentiel de ses ressources financières de sa position géostratégique. Ce bassin économique constitue un centre névralgique des Investissements directs étrangers (IDE). Le pays est doté d'une zone de pêche très extensive qui se prête à une industrie de transformation, niche nouvelle pour les recettes fiscales (+32,5 % du PIB) (Cahier BRH 2022). Le patrimoine historique favoriserait l'expansion de l'industrie touristique. Bien que Haïti ne dispose pas d'informations suffisantes sur ses actifs naturels et miniers encore inexploités, ils pourraient générer d'importants flux de trésorerie dans le futur. Mettre à profit ces acquis symboliserait des pas franchis vers le développement durable.

Graphe 2 : PIB per capita en dollars courants



ENTRE L'AMBITION D'ÉMERGENCE ET LA VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le « Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH 2012-2030) visait l'émergence du pays en 2030. Néanmoins, le désalignement entre les fonctions de planification et de budgétisation ont hypothéqué cette ambition. Ce virage amorcé vers les ODD obéit à des fins stratégiques de développement



économique, social, environnemental et de gouvernance publique. Le PSDH est aligné aux ODD transversaux afin de constituer le cadre de référence en matière de politique de développement. Toutefois, les crises récentes font réapparaître un « effet de ciseaux » – accroissement des besoins et diminution des ressources – ce qui conduit à un renchérissement du coût de la réalisation des ODD.

PROBLÉMATIQUE : DE LA PLACE DU FINANCEMENT DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'importance de la « durabilité » du développement, est rappelée dans ce rapport. La clé pour y parvenir est de dégager les moyens financiers, à moyen et long termes, indispensables à la réalisation des ODD. L'accroissement des investissements, la disponibilité des ressources et la qualité des financements en adéquation avec le potentiel du pays et sur la base d'une véritable relance de la productivité du secteur privé, constituent le pivot de cette démarche. Elle offre de réelles perspectives mais non sans risques.

Le financement intérieur public et le financement intérieur privé, représentent les deux principales sources sur lesquelles, il faudrait faire asseoir la croissance, sous réserve que le revenu par habitant augmente rapidement et durablement. La faiblesse de l'épargne et de l'investissement, assujettis à la stabilité politique et macro-économique, la bonne gouvernance, et la progression des échanges internationaux, sont sources de désagréments. Le développement secteur privé, est fortement entravé par une série de contraintes – environnement instable des affaires, infrastructures inadéquates, coût élevé de production, insuffisance de compétences et faible accès au crédit – ne lui permettant pas de jouer son rôle de moteur principal du développement. Alors

que les déséquilibres internes et externes devaient être progressivement éliminés, ils demeurent les sources inévitables de l'instabilité économique. Le pays se trouve pris dans un cercle vicieux : la précarité des secteurs productifs freinent la croissance et la lenteur de la croissance à son tour, limite l'acquisition de nouveaux flux financiers. Opter pour le mode de financement interne, commande la solidité du système financier, requiert l'existence de régimes fiscaux efficaces et un tissu industriel solide, conditions étant trop peu souvent réunies en Haïti.

Le financement extérieur public et le financement extérieur privé, sont deux sources avérées qui permettent l'élargissement des ressources. Le premier, bien qu'il serve à financer le déficit de la balance des paiements, selon des analystes, masque une approche « paternaliste ». Les conditions quelques fois préviennent un accroissement du stock de capital et des investissements sur le long-terme. Dès lors, le fardeau de la dette publique vient alourdir les charges financières, quant à elles, sont couvertes au moyen des ressources intérieures déjà restreintes. En définitive, quelles que soient les voies privilégiées, sources publiques et privées, nationales et internationales, il apparaît, aujourd'hui peut-être encore plus qu'hier, que la stratégie de mobilisation de ressources financières, dépend non uniquement de la source ni du mode de financement, mais inexorablement de la capacité du pays à poser un modèle de développement, pouvant aboutir à des fins d'équité sociale et de viabilité économique et environnementale.

PHOTOGRAPHIE DU PAYSAGE FINANCIER D'HAÏTI

Le secteur financier haïtien a une mission d'allocation des ressources à l'économie nationale. Mais, son influence demeure tout de même marginale. Le pays a accès à un éventail de sources de financement pour son développement. Une cartographie représente visuellement la diversité des instruments de financement recensés et utilisés. Il s'agit spécifiquement de : i) Recettes publiques intérieures; ii) Fournisseurs bilatéraux; iii) Fournisseurs multilatéraux; iv) Acteurs du secteur privé à l'échelon national et international. L'absence d'un marché boursier freine le financement du développement, particulièrement en ce qui concerne l'offre et la demande de crédit. Le secteur privé ne joue pas véritablement un rôle proactif dans la démarche de mobilisation de ressources et de collecte de l'épargne pour le financement du développement. Un double challenge est de faire face aux contraintes budgétaires de l'Etat et conjointement conjuguer différentes sources de façon optimale, afin de répondre aux besoins pressants de financement du PSDH et des ODD.

Encadré 1 : Objectifs de mobilisation des ressources

- **L'Etat Haïtien fixe ses objectifs de mobilisation de ressources à hauteur de 70-80 pour cent du budget.**
- **La prééminence du financement public intérieur est assez nette, soit 61 pour cent selon les prévisions budgétaires de 2022.**
- **Le financement du secteur privé provenant des institutions financières est de l'ordre de 70,31 pour cent. Considérant, les taux d'intérêt prohibitifs soit 27,25 pour cent en moyenne annuelle, ces institutions ne peuvent jouer leur rôle de pourvoyeur de crédits.**
- **Le financement public extérieur est estimé à 31,1% du budget, se compose de soutien budgétaire (21,1%), de dons (10%) et d'emprunts destinés au financement de programmes et projets (17,7%). Il est porté principalement par la dette extérieure d'une valeur de USD 1,88 milliards (2021) (Banque mondiale).**
- **Le financement extérieur du secteur privé est composé des transferts de la diaspora équivalant à 22.4 pour cent du PIB (2022) et des soldes des balances des Investissements Etrangers qui représentent 0,2 pour cent du PIB (2022).**

INSTRUMENTS POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR DES ODD

Un grand nombre d'instruments sont utilisés dans le cadre des investissements et activités commerciales traditionnels. Les analyses montrent des tendances préoccupantes dans la mesure où elles altèrent la qualité des ressources. Il ressort de l'évaluation ce qui suit :

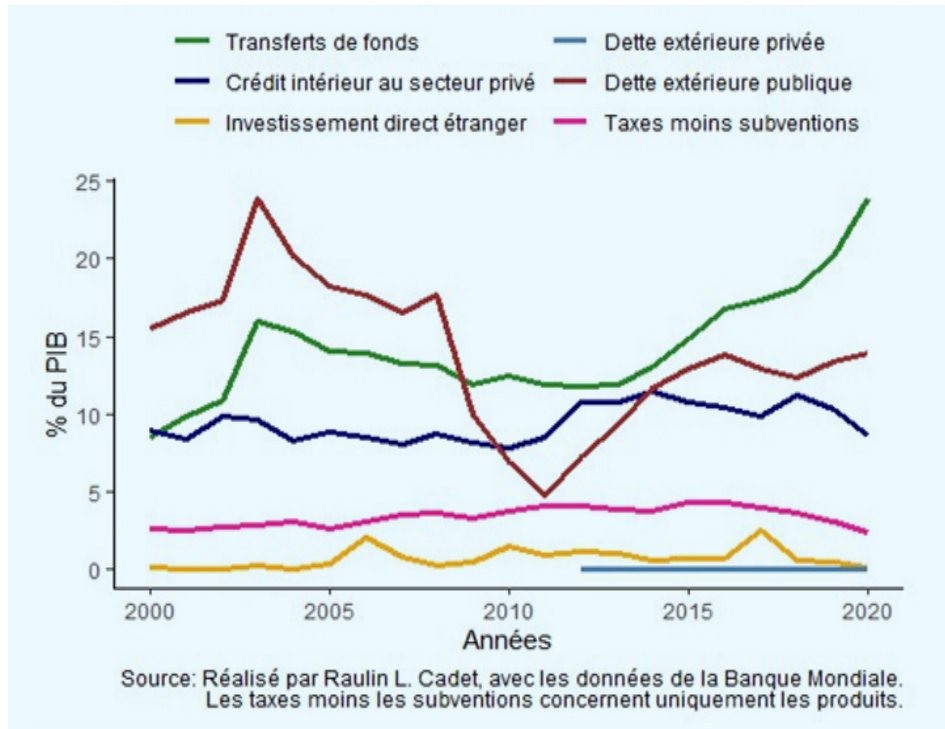
- Bien que la CEPALC ait fait une estimation de l'évolution des recettes fiscales¹ à hauteur de 9,7% à 12,6% du PIB entre 2005 et 2018 (Rapport CEPAL, 2018), elles ont atteint, durant les décennies (2000-2020), une moyenne annuelle de USD 1,074 milliards, représentant 49% des ressources globales du budget par rapport à une prévision de 61%. Le gap de financement se situe dans les proportions autour de 12%.
- Le **financement intérieur** était estimé à USD 852,287 millions, constituées de 80% de ressources collectées par 9 banques dont 3 détiennent 76% des crédits. Moins de 0,5% des emprunteurs concentrent plus de 50% des valeurs d'emprunts. Les PME bénéficient de moins de 12% du total des crédits octroyés aux commerce de gros, BTP, Assurances et affaires immobilières, a contrario de l'Agriculture. Les organismes de microcrédit octroient 7.8% des flux financiers qui représentent bien plus un moyen d'épargne et d'assurance que d'investissement. Leur impact en termes de création d'emplois est à relativiser.

1 Aucune donnée n'est disponible en pourcentage du PIB, Haïti revenus fiscaux, Banque Mondiale

- La **dette publique** qui constitue une source de financement importante pour le pays, est passée de 47.7 % du PIB en 2019 à 51.9 % en 2020 et a connu une baisse importante à 48.6 % en 2022. Selon le FMI, le ratio de la dette publique/PIB devrait rester à peu près stable au cours des 5 à 10 prochaines années. Le rapport met l'accent sur l'importance de maintenir la dette du pays à un niveau soutenable, tel en exemple les questions d'endettement de la mise en œuvre de l'initiative PPTE.
- La **dette intérieure** qui avait atteint 64% de la dette publique, a connu une baisse importante, soit 36,68% en 2019, à la suite du rachat dont elle a fait l'objet durant la 2ème quinzaine du mois d'octobre 2018.
- Le **financement extérieur** privé est composé de prêts, d'investissements étrangers et de dons. Les entrées des IDE ont chuté de 75 millions USD à 30 millions USD entre 2019 (Rapport sur l'investissement dans le monde 2021, CNUCED) et ne permettent pas d'accroître le stock de capital pour financer l'économie.
- Les **transferts de la diaspora** sont passés de USD 1,47 milliards en 2010 à 4,2 milliards USD courants en 2021, soit 65% d'augmentation. (Etude Transfert de fonds de la Diaspora, 2022).
- Les **dons privés** avaient atteint 3,1 milliards de dollars (47 % du PIB) en 2011. En 2013, les dons extérieurs étaient revenus à leur niveau de 1995, soit 8,1 % du PIB.
- **L'épargne nationale** privée a été alimentée essentiellement par l'afflux des capitaux étrangers. En 2000, elle avait pu alimenter les investissements privés dans une large proportion. 70 % des crédits bancaires ont été accordés au bénéfice des secteurs de la production et 30 % restant ont été insufflés dans le secteur de la distribution, quelquefois plus rentable à court terme. L'épargne nationale étant aujourd'hui à son plus faible niveau, ne pourra pas constituer une alternative de financement. L'importance des flux privés et notamment domestiques à travers le renforcement du système financier est aussi relevée par le rapport.
- Les **flux des investissements directs étrangers** avaient atteint durant la période 2000-2010, une moyenne annuelle de 92 millions. Selon le Rapport sur l'Investissement dans le monde, 2021 (CNUCED), les entrées se sont largement orientées à la baisse, passant de 374.9 millions de dollars US en 2016 à 5.13 millions USD en 2021. Moyennant de fortes mesures appropriées pour les attirer et les régulariser, les futurs investisseurs viseront des positions ou des marchés captifs, sans aider à renforcer les secteurs productifs.
- **L'Aide publique au développement** est constituée de prêts, de dons et d'aide-projet. Elle s'est accrue sur la période 2010-2012, représentant USD 9,28 milliards, soit 140 % du PIB. Elle a connu une baisse, atteignant USD 726,4 millions en 2019. Grace à la réponse à la pandémie COVID-19, le taux de l'APD est remonté à 6,1% en 2020 pour atteindre USD 946,6 millions en 2021 (Banque mondiale).
- La **coopération sud-sud** établie avec les pays de la région est restée limitée aux prêts de Petro-Caribe, USD 3.8 milliards de dollars qui servent à financer le déficit de la balance des paiements. Ils font peser sur le pays une contrainte à plus long terme liée au remboursement des intérêts et à l'utilisation des fonds.

Graph 3 : Tendances du financement de l'économie haïtienne

TENDANCES DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE HAÏTIENNE



Haïti a, en outre, à sa portée une réserve de sources prometteuses qui permettraient d'augmenter les recettes publiques de façon significative d'au moins USD 100-200 millions. Il s'agit donc:

Encadré 2 : Sources de financement stables

Ces sources de financement ont été identifiées comme étant les plus prometteuses :

- (a) les dividendes des organismes d'état ;
- (b) l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement ;
- (c) les fonds spéciaux de la coopération au développement avec un accent particulier sur les Fonds mondiaux pour l'environnement et la santé ;
- (d) les fonds de la diaspora à travers des émissions d'obligations classiques ou ciblées ; (e) le financement en faveur du secteur privé, et
- (f) le « blended finance » qui semble le plus hypothétique.

- De **l'élargissement de l'assiette fiscale** par l'identification de niches fiscales nouvelles, à condition qu'il soit accompagné d'une pression fiscale avec une évolution soutenue pour assurer au pays des espaces budgétaires conséquents. Une taxe Tobin sur les transactions de change de même qu'une fiscalisation d'une portion des redevances sur les billets d'avion pourrait être envisagées. Ensemble ces initiatives pourraient rapporter environ USD 25 millions annuellement. (Etude sur les Financements Innovants).
- Du **recours à l'endettement public** avec une attention accordée aux projets d'investissement sous forme de Partenariat public et privé (PPP). Ce, en optant pour des objectifs quantitatifs et qualitatifs très raisonnables. L'option de nouveaux emprunts publics, pourrait susciter des craintes quant à la charge d'intérêt qui en découlerait. néanmoins, quoiqu'élevée, la dette publique interne n'est pas considérée comme un facteur de grands risques en raison de sa nature purement domestique et du montant nettement supérieur des actifs détenus par l'État. Cependant, des obstacles techniques et des préoccupations quant à la soutenabilité de la dette externe, créent des inquiétudes pour la stabilité macroéconomique en raison de la hausse du taux d'inflation (48% en 2022) pourraient empêcher de telles initiatives d'endettement par le Trésor Public.
- De **l'exploitation plus intense et efficiente de l'APD**, tout en diversifiant et explorant d'autres sources nouvelles et opportunités sur des segments sous-exploités, tels les Fonds mondiaux pour l'environnement et de la coopération Sud-Sud. Haïti devrait cibler une enveloppe d'APD qui oscillerait dans la fourchette USD1,4-1,5 milliards, soit 10% de son PIB, à l'instar de l'ensemble des pays à faibles revenus.
- Du **développement du secteur maritime** qui constitue un bassin d'investissements au sein de la CARICOM. En raison de l'augmentation des activités d'import - export en Haïti, le PIB du pays avait atteint 8.408 milliards de dollars en 2017. L'industrie de la pêche implique la recherche des fonds dédiés à l'économie bleue de l'ordre de USDD 50 millions surtout en tenant compte de l'effet levier du programme PROBLUE de la Banque mondiale.
- Un **accroissement des envois de fonds de la part des migrants**, quant à son épargne à capter par voie d'émissions d'obligations pour la mise en place de micro parcs industriels, même si l'on peut douter que le développement du pays passerait par l'exil d'une partie non négligeable de ses forces vives. On peut concevoir des réalisations économiques de court terme, telle une croissance plus élevée comme un atout ou une clé ouvrant l'accès à Haïti à des montants conséquents de financement innovant.
- Haïti est encore à la phase exploratoire des financements innovants qui ne peuvent encore contribuer aux recettes fiscales. Néanmoins, au registre **des fonds spéciaux**, l'on assiste effectivement à l'émergence **de modes de financement alternatifs**.
- Du **financement du secteur privé en provenance de secteurs innovants**. Il s'agit des Fonds mondiaux pour le secteur de la santé, des Fonds climat et environnement et ceux du secteur minier.

Le rapport propose également la mise en place d'outils tels que :

- Le principe de taxation créé à l'initiative du Brésil et de la France, telle la contribution de solidarité sur les billets, les taxes sur les transactions financières, taxes environnementales, l'instauration d'une taxe carbone. Les taxes carbones permettant de prendre en compte le coût des externalités environnementales. Des crédits-carbone peuvent être accumulés par la même occasion. Ce fonds a le mérite, en plus de financer des projets de taille (plus de USD 50 millions) (Etude Financement Innovant, PNUD 2022).
- le Fonds vert pour le climat (instrument multilatéral qui doit fournir des ressources sous la forme de dons, de prêts ou d'activités de soutien à la conception de projets et de politiques dans les pays en développement,. Il propose également de progresser vers la mise en place d'un marché financier en Haïti en vue de l'accès retrouvé aux marchés financiers internationaux. Il réaffirme le rôle central des outils de la Banque de la république d'Haïti afin de mieux réguler le système.

UN BILAN MITIGÉ AVEC DES OBSTACLES MAJEURS

Le rapport indique que depuis l'année 2022, la diminution des recettes publiques rend précaires les finances publiques. Les tendances que prennent les taux d'épargne, de croissance et d'investissement sont devenues une source de préoccupation majeure. En 2020, l'épargne nationale qui représentait 22,9 %, était placée en avoirs sur l'extérieur, 0,5 % en Bons BRH et 38,6 % en réserve à la BRH et plus de 60 % de l'épargne oisive est sortie du circuit économique. (Source : étude sur les Investissements privés, PNUD 2022). Le taux d'investissement ayant suivi une tendance à la baisse durant la décennie 2000-2020, l'insuffisance de ressources n'a pas permis pas de concrétiser de nouveaux investissements. Le principal obstacle à la mobilisation des ressources, est causé par la faible croissance économique par rapport à l'investissement et réside dans un faible ratio épargne sur investissement.

En revanche, les autorités gouvernementales sont en quête de meilleures façons de réconcilier deux objectifs souvent disjoints : l'efficacité économique et les dépenses publiques. Leur poids en proportion du PIB est évalué à 21.66% en moyenne durant la décennie. Bien que les dépenses publiques se soient établies à la suite de la crise sanitaire à 20,89% du PIB en 2020 contre 28,6% en 2000, elles demeurent considérables dans le budget. Il est même probable que les pressions sur les dépenses s'intensifient en 2023. Il demeure crucial de freiner la croissance des dépenses, de chercher à accorder une priorité aux dépenses d'investissements à effets transformateurs pour qu'ils aient un impact sur la croissance économique et maximiser le progrès vers les ODD. Le maintien d'un taux de croissance élevé 5-6% permettrait sur 2023-2030, de porter le niveau des dépenses à consacrer aux ODD autour de 11% du PIB en 2030. L'EFD montre clairement que le système financier national ne pourrait pas continuer à assurer au pays des espaces budgétaires conséquents.

COÛT DES PROGRAMMES ET DES BESOINS DE FINANCEMENT

L'EFD a adopté une approche exhaustive faite à partir des perspectives de développement telles que déclinées dans le PSDH 2012-2030 avec les axes stratégiques de refondation et le Programme des Objectifs de Croissance pour le Développement Durable (ODD-2030). L'EFD s'est référé au modèle UN Sustainable Development Solutions Network (SDSN), (2012) : une approche des Nations Unies retenues pour les pays à faible revenu et les pays moins avancés pour l'évaluation des besoins de financement des ODD.

COUT DES BESOINS HUMANITAIRES

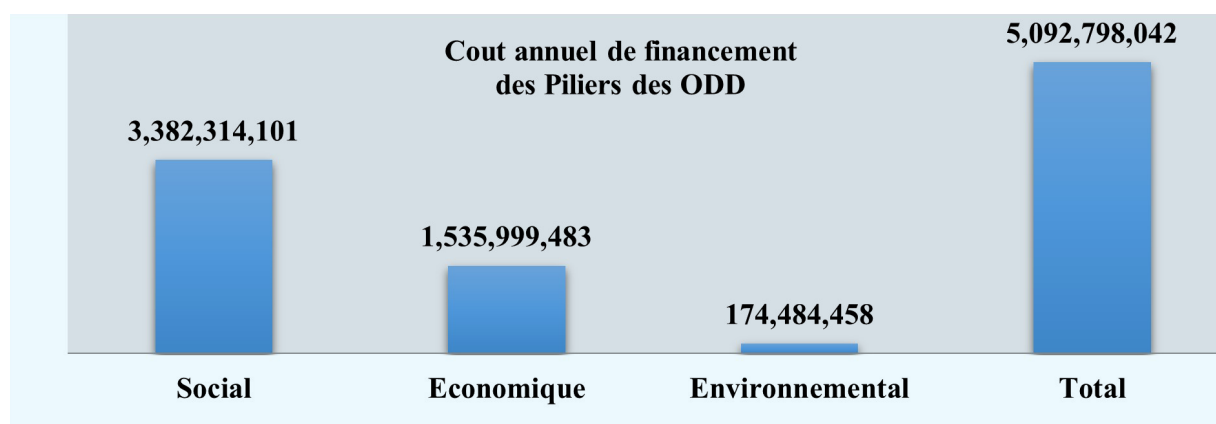
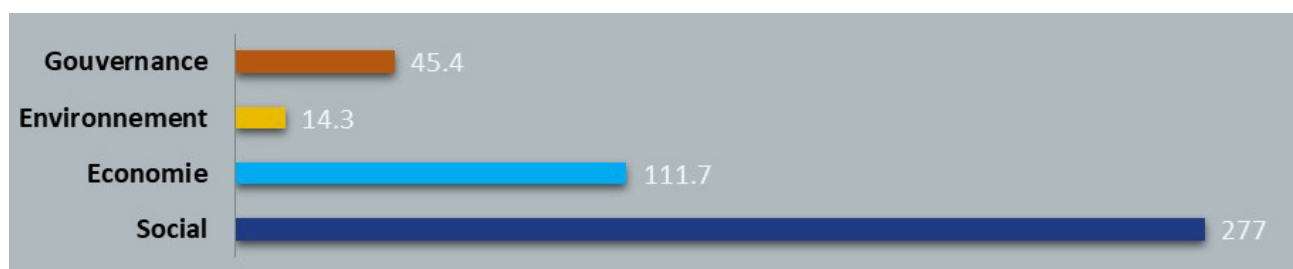
Si l'on se réfère uniquement au coût des besoins humanitaires, ils sont estimés à USD 714 millions en moyenne annuelle. Les prévisions budgétaires sont de l'ordre de USD 856,615 millions en moyenne par année (Rapport Analyse Commune de Pays, PNUD Juillet 2022).

COUT DES PROGRAMMES

Le coût du financement des axes stratégiques et de programmes de développement des du PSDH, va de USD 65 millions par année pour le Cadre de coopération intérimaire (2004-2006, USD 780,33 millions par année le Programme PREPOC (2016-2021) et USD 273 millions de dollars par année pour le Programme Triennal d'investissement (2013-2016). Le déficit de financement reste important. Le pays dépend fortement des États donateurs pour son financement.

MONTANT DES BESOINS DE FINANCEMENT POUR LES ODD

Le SDSN propose un portefeuille plausible d'actions de financement qui augmenteraient de **5, 554, 571,755 milliards de dollars (soit 5.6 milliards USD)** en moyenne par année, les recettes budgétaires pour le financement des ODD pourraient mettre fin à l'extrême pauvreté. Le cout unitaire de financement par habitant est de l'ordre de USD 459.8 USD (2030), ce qui permettra de financer les ODD et de parvenir à l'ambition du PSDH de faire accroître le revenu moyen par habitant à 2310 USUSD par année (PSDH p.1). Les dépenses budgétaires totales pour le financement des ODD, incluant les dépenses publiques hors ODD sont estimées à 44, 436, 574,040 milliards de dollars pour la période 2023-2030. Néanmoins, il y a un important gap constaté au niveau des ressources disponibles pour les ODD.

Graphe 4 : Coût de financement des piliers en moyenne par an**Graphe 5 : Coût unitaire par habitant par pilier des odd en moyenne de 2023 à 2030.**

CONSTATATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION

Pertinence au regard des priorités nationales: De par sa nature pluriannuelle, le PSDH couvre une période assez longue et un champ d'application très vaste, ce qui a rendu plus difficile la pleine intégration des actions et la réalisation des objectifs définis dans les programmes triennaux d'investissements (PTI).

Pertinence au regard du financement : Le PSDH n'était pas conçu pour offrir une certaine souplesse dans le transfert des ressources entre activités, ce qui n'a pas permis de mieux répartir les ressources entre les différents axes stratégiques. Les financements étaient le plus souvent réaffectés et les activités n'ont pas été menées conformément au calendrier arrêté, ce qui a occasionné le risque de retard dans la fourniture de l'assistance. Les partenaires et le Gouvernement devaient trouver de nouveaux compromis pour une meilleure qualité du ciblage.

Pertinence au regard des politiques menées : Le système économique et financier souffre d'un manque de coordination au niveau des politiques budgétaire, monétaire et sectorielle, limitant l'atteinte des objectifs de stabilité macroéconomique.

La politique budgétaire actuelle est à l'origine d'une création monétaire qui n'est pas orientée prioritairement vers le renforcement de la production nationale. L'offre ne peut en aucun cas satisfaire la demande de biens de base de la population, ainsi l'inflation s'installe et sème la récession.

La politique monétaire est acculée à une posture de contrôle des fluctuations sur le change en vue des taux d'inflation plus stables et n'arrive pas à garantir des taux d'intérêt non prohibitifs aux secteurs productifs. A défaut d'une politique économique cohérente, des liquidités oisives seront maintenues dans le système financier.

Les politiques sectorielles ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux et défis et doivent s'intégrer dans une politique unique, avec un « impact territorial ».

Pertinence au regard de la mobilisation des ressources internes : La part du budget allouée aux fonds intérieurs a considérablement diminué entre 2010 et 2020 de 70 à 49%. Néanmoins, le pays dispose d'une certaine capacité de collecte des recettes fiscales et non fiscales qui mérite d'être optimisée.

Pertinence au regard de la mobilisation des ressources externes : Haïti demeure tributaire des apports externes pour financer son programme de développement. L'APD nécessite un changement de son architecture institutionnelle et de ses modalités et devra être recentrée pour atteindre ses objectifs. Selon la tendance observée depuis 2015, l'APD ne suffira pas à financer la réalisation des ODD. Il s'agira d'élargir la base des instruments de financement par le recours aux pays du Sud et émergents. Les transferts de fonds des migrants demeurent le principal flux international de capitaux pouvant mieux irriguer l'économie haïtienne à court et long terme. L'investissement direct étranger est perçu comme ayant une moindre incidence sur le développement du pays du fait de son niveau très faible. La part de la dette publique interne risque d'augmenter en raison notamment des demandes élevées de dépenses publiques, des faibles opportunités d'augmentation des recettes publiques et de la pression fiscale, ainsi que de la faiblesse des institutions budgétaires.

Problématique de la place du secteur privé dans l'atteinte des ODD : Le secteur privé n'obtient pas souvent la place qui lui revient alors que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) se présentent comme le moteur principal de la mise en œuvre des mesures relance économique. Ce secteur représente une source importante de financement des ODD.

Rapports coût-efficience et coût-efficacité : Le niveau d'exécution du budget n'a pas été satisfaisant et n'a pas consacré d'études aux avantages et inconvénients respectifs des différentes modalités de financement. La réduction de certains couts n'a pas contribué à l'efficience des activités.

Suivi et production de données factuelles : Le pays devra considérablement améliorer la qualité de ses indicateurs, outils et méthodes de collecte et de partage de données. Le suivi des effets de l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience, de l'appui institutionnel, du renforcement des capacités et de l'alimentation scolaire reste difficile.

Concordance entre les institutions : Les principaux indicateurs de gouvernance suggèrent une trajectoire négative dans les domaines de Transparence, de la Responsabilité, de la Participation et de la Redevabilité (TRPR) au sein de la fonction publique. Néanmoins, des initiatives en matière de marchés publics en 2022 et de

portail des données des dépenses budgétaires ont été prises par le MEF, et constituent d'importants progrès dans cette direction. L'interopérabilité des institutions est essentielle à leur performance pour une meilleure intégration des fonctions de planification, de budgétisation et de mobilisation efficace des ressources.

Le système de suivi-évaluation au sein de l'administration publique est encore à sa gestation. Ceci est dû au nombre pléthore de contraintes qui naissent du non-respect des dispositions réglementant les activités. En conséquence, les rapports d'avancement et les résultats ne peuvent être systématiquement rendus publics.

Cohérence avec les acteurs des Nations Unies et d'autres partenaires : de manière générale, le savoir-faire du MPCE en matière de coordination du plan national de développement et de l'aide au développement est dans l'ensemble perçu par les partenaires techniques et financiers comme des atouts qui lui sont propres.

CADRE INTÉGRÉ NATIONAL DE FINANCEMENT

Le CNFI vise à dégager une vision nationale du développement pour aboutir à l'émergence en 2030 et propose une stratégie de mobilisation des ressources, pour réaliser les ODD à l'échelle nationale. La feuille de route vient consolider le plan d'actions et faciliter la coopération des acteurs nationaux – pouvoirs publics, agents économiques et sociaux, consommateurs et partenaires techniques et financiers ainsi que toutes les parties prenantes – sur tous les fronts pour progresser vers « l'appropriation du CINF ». Sa mise en œuvre fait converger les politiques nationales vers les ODD. Le dialogue multi acteurs nourri par un Haut-Forum sur le financement du développement, vise à revigorer les réflexions stratégiques sur la manière dont Haïti pourrait et devrait financer son développement. Un résultat solide et inclusif attendu, sera : l'appropriation nationale du CINF. L'architecture du CINF tourne autour de ces quatre principaux organes :

1. Le **Conseil des Ministres** en charge de la mobilisation des ressources et du dialogue national.
2. Le **Comité de Pilotage** dont le rôle est de promouvoir et de mettre en œuvre les objectifs du CINF.
3. Le **Comité du Fonds pour le Développement durable d'Haïti (CFDDH)** assure une gestion optimale du portefeuille du Fonds, des projets/programmes.
4. Le **comité national de surveillance du financement** constitué des membres du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), de la Banque de la République d'Haïti (BRH) et des institutions de contrôle du financement pour assurer la mobilisation des ressources, réorienter les fonds et produits générés par les activités illicites et jouer leur rôle de pourvoyeur et de contrôleur des ressources.
5. Le **comité multipartite de Travail (CMT)**, chargé de la collecte et du traitement des informations nécessaires sur le financement du développement.

CONCLUSION

L'Agenda 2030 rappelle que c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son développement. Les autorités Haïtiennes ont fait un premier pas en 2015. Nonobstant, il ne faut jamais perdre de vue la capacité limitée du pays pris dans l'engrenage d'un environnement économique convulsif. Sans un appui-accompagnement conséquent, difficilement, le pays parviendra seul à infléchir la tendance actuelle vers un financement plus grand.

Face à l'épuisement des sources traditionnelles, la question de « financement » se pose avec acuité. Les programmes de transformations structurelles qu'imposent les ODD, induisent des financements massifs. Les tendances oscillantes des flux financiers actuels ne pourront pas résorber le gap de financement. Seules les remises migratoires peuvent irriguer l'économie, à court terme comme à long terme et avoir un impact sur le développement humain. De plus, des obstacles majeurs entravent la gestion optimale des ressources: (i) accroissement des déficits et dépenses publics ; (ii) faible ratio épargne/investissement ; (iii) manque de capacités d'absorption. Les risque-pays très élevés remettent en cause, la crédibilité financière du pays vis-à-vis de l'extérieur. Ce bilan désastreux exige indiscutablement un changement de paradigme.

2.2.1. Vers une économie inclusive et résiliente

Pour sortir de l'urgence, le CINF propose l'alignement du PSDH aux ODD, pour « Renforcer l'intégration de la Planification et de la Budgétisation à moyen et long termes ». Autant les champs d'intervention sont vastes, autant les acteurs de financement sont nombreux. Les quatre dimensions – gouvernance, économique, sociale et environnementale – du développement durable, doivent être canalisés vers des objectifs ciblés et mesurables et intégrés dans la stratégie de financement. Des réformes appropriées doivent être mises en place. Autrement dit, des programmes et projets plus réalistes doivent permettre d'atteindre les objectifs de croissance de 5-6%, fixé à l'horizon 2030. Le rapport met l'accent sur la stabilité macroéconomique sur le long-terme, le maintien de la dette à un niveau soutenable, la loi sur les partenariats publics-privés (PPP), la mise en place de mécanismes de financements innovants et d'un marché financier en Haïti.

Et pour favoriser l'émergence, il devient nécessaire de disposer d'une stratégie globale de financement, concise, efficace et cohérente, identifiant les secteurs porteurs, les technologies adaptées, ainsi que les sources additionnelles de financement facilement accessibles. Parallèlement à la mise en œuvre des chantiers sectoriels structurants, le secteur privé est appelé à exploiter sa créativité pour atteindre des progrès dans l'amélioration de l'offre exportable et sa compétitivité, dans une logique partenariale avec le secteur public. La capacité d'autofinancement du pays serait renforcée, grâce à un mécanisme mieux ciblé et plus intégré.

2.2.2. Pour une appropriation nationale du CINF

Ce tournant vers une société nouvelle, non sans heurts, appelle au dialogue national. La Feuille de route CINF entend consolider la coopération entre les parties prenantes – acteurs nationaux (pouvoirs publics, entreprises, société civile, consommateurs) – pour les amener à coopérer sur tous les fronts : économie, éducation, société, culture et progresser vers « l'appropriation du CINF. Partant de l'intérêt que porte la thématique de la transparence et de la reddition des comptes, l'Etat devrait renforcer sa capacité à mieux piloter l'action publique.

2.2.3. Pour un leadership responsable et engagé

Le passage vers ce nouveau projet de société, non sans heurts, implique des changements profonds et des actions qui se déclinent autour de: (1) la réaffirmation systématique de la souveraineté de l'État en vue du contrôle du territoire ; (2) un leadership porté au plus haut niveau du gouvernement engagé à l'atteinte des objectifs de développement durable et de consolidation de la paix ; (3) un état démocratique fort et protecteur, capable de faire face aux enjeux économiques et sociaux et d'y apporter les régulations nécessaires. Ainsi, le pays parviendra-t-il, à infléchir la tendance actuelle vers des résultats tangibles et empruntera-t-il sans aucun doute la voie qui mènera au développement durable. Haïti aura démontré une fois de plus, la capacité d'adaptation de ses institutions et sa résilience à galvaniser les énergies pour parvenir à sa transformation structurelle, afin de « ne laisser personne de côté ».



3. Recommendations

Les recommandations sont d'une importance stratégique dans ce processus de prise de décisions correctives des politiques. Leur application est l'une des conditions exigées pour la mobilisation des ressources. Elles s'appuient sur les principes suivants :

Encadré 3 : Les Principes

- **une véritable priorisation des ODDs**
- **l'existence de système bancaire et de régimes fiscaux efficaces, équitables ;**
- **une définition claire d'objectifs pertinents sur la base des missions de chaque secteur ;**
- **la gestion des administrations publiques et privées axée sur les résultats ;**
- **Une identification précise du rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures et reformes ;**
- **Une stratégie d'ensemble pour assurer la stabilité et la solidité du système financier national.**
- **L'établissement des règles pour la transparence et la redevabilité.**

Les défis ne peuvent être plus relégués à l'arrière-plan. Ils constituent le pivot d'une stratégie de financement en adéquation avec le potentiel du pays, pour pleinement réaliser les priorités du PSDH aligné aux ODD.

Encadré 4 : Défis à relever

1. **une agriculture durable et une gestion adéquate des terres,**
2. **un accès aisé à l'énergie renouvelable,**
3. **une gestion intégrée des ressources en eau,**
4. **l'exploitation des ressources minières,**
5. **des infrastructures agricoles et routières adéquates et plus durables,**
6. **une pêche industrielle,**
7. **le développement de l'économie maritime,**
8. **un tourisme durable, un développement urbain durable, et une gestion responsable de l'environnement**

De ces pistes de réflexions, découlent un nombre de recommandations d'ordre stratégique et d'ordre opérationnel et des mesures transversales en matière de financement du développement durable. Elles sont formulées pour alimenter le dialogue sur le financement du développement sous condition que des réformes politiques et institutionnelles soient conduites. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces principales recommandations se déclinent autour de la nécessité de rechercher la cohérence entre la stratégie de mobilisation des ressources et les objectifs de développement du pays. Le défi de l'Etat Haïtien consiste à mettre en place une culture de résultats qui certes, oblige à la redevabilité, la responsabilisation et la transparence.

Les recommandations dans le cadre de la mise en œuvre du CINF sont résumées dans le tableau ci-après.



Tableaux

Table 1 : Nouvelle cartographie des sources de financement de l'économie haïtienne

	SOURCES PUBLIQUES	SOURCES PRIVEES
INTERIEURES	Gouvernement et Administrations Publiques Recettes fiscales Impôts directs Impôts indirects Droits de douane Apports des collectivités territoriales Banque de la République d'Haïti Fonds - allègement de la dette intérieure Emprunts BRH Partenariats publics privés Emprunts intérieurs publics et garantis publics Recettes exploitations minerais Recettes économie maritime Fonds des Organismes autonomes d'Etat Fonds de souveraineté	Epargne ménages (achat immobiliers, titres financiers) Epargne entreprises (capacité d'autofinancement) Institutions financières (banques) Investissements privés domestiques Prêts immobilier, industriel et commercial Prêt matériel, équipement et technologie Financement pour fonds de roulement Fonds de garantie des prêts agricoles Emprunts privées domestiques Marché Obligataire en monnaie locale Crédits Micro finance et Coopératives Responsabilité sociale des entreprises ONG et organisations philanthropiques Taxes Jeux de hasard
	SOURCES PUBLIQUES INTERNATIONALES	SOURCES PRIVEES INTERNATIONALES
EXTERIEURES	Aide Publique au Développement Emprunts publics Garantis publics Prêts bilatéraux et multilatéraux Fonds issus de la coopération sud-sud Fonds climatiques Fonds fiduciaires/programmes verticaux	Investissements Directs Etrangers Investissements de portefeuille Responsabilité sociétale des entreprises ONG internationales, organisations caritatives Emprunts privées auprès des bailleurs de fonds internationaux Transferts de fonds des migrants



INTRODUCTION

Haïti, l'un des pays les plus pauvres du continent américain, est rendue encore plus vulnérable par le poids de la crise politique et des grands chocs, interne et externe, qui sont à l'origine de la récession de l'économie. Déjà en 2019, le phénomène « pays lock » apparu dans le paysage politique haïtien, avait considérablement affecté tous les secteurs de la vie économique et sociale. En 2020, la recrudescence de l'insécurité, a contribué à la détérioration du secteur privé des affaires. La crise sanitaire de la pandémie du COVID-19, avait grandement compromis l'accroissement d'un secteur transversal comme l'industrie touristique avec des effets induits sur plusieurs autres branches d'activité.

Abordant la question du financement de son développement, le présent rapport cherche à déterminer comment le pays pourrait, durant le prochain septennat (2023-2030), exploiter son potentiel économique et son capital humain, de manière à favoriser la transformation structurelle. En conséquence, le Rapport remet en question, à la lumière des nombreux défis observés, le modèle de développement actuel basé sur l'approche néolibérale.

TENDANCES RÉCENTES

Les deux dernières décennies (2000-2020), ont été consacrées à la lutte pour la croissance et le développement. La meilleure performance remonte à 1995, Haïti avait enregistré un taux moyen de croissance de 9.9 %. Cependant, la conjonction de crises multidimensionnelles, ont sapé cet effort. Les déséquilibres engendrés par l'ouverture économique ont suscité un ralentissement de l'activité. L'économie haïtienne a réalisé un taux de croissance négatif, le plus important jamais enregistré, celui de -5.7% consécutif au tremblement de terre du 12 janvier 2010. De surcroît, la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, avait provoqué la fermeture du pays. Les trois dernières années de récession (2019-2022) s'étaient achevées par une diminution prononcée de la croissance économique (décroissance du PIB en 2022 pour la 4ème année consécutive). Entre 2011 et 2023, pour cette tranche de 10 ans, la croissance moyenne a été erratique, atteignant 1,1 % en 2022. Si l'on raisonne sur une moyenne des PIB régionaux, le PIB haïtien, selon les estimations de la CEPALC et du FMI, a tout de même été moindre que celui de certains pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe qui ont affiché en 2020 des croissances négatives nettement plus prononcées. A titre indicatif, on peut citer : Bahamas (-14,5%), Barbade (-16.0%), Cuba (-8,5%), Jamaïque (-9,0%), République Dominicaine (-5,5%) et Trinidad et Tobago (-6,8%). En général, pour la décennie, le PIB d'Haïti a été largement inférieur à la croissance démographique (2 %).

Dans ce contexte, l'économie réelle a été profondément touchée. La diminution de l'activité productive de biens et de services n'a pas permis de générer des revenus, de l'épargne ni de créer de l'emploi. La gourde arrimée sur le dollar, la monnaie la plus forte au monde, a agi comme une taxe sur les exportations et une subvention sur les importations, entraînant la faiblesse des échanges. Ce qui a occasionné le déficit de

la balance courante qui était passé de -2.4 % en 2019 à -5.2 % du PIB en 2020 (FMI). Le déséquilibre de la balance commerciale a provoqué un accroissement des déficits publics et de l'endettement public. Ce déficit avait réduit considérablement les recettes internes, obligeant l'Etat à recourir aux emprunts pour financer les dépenses publiques. Devenus chroniques, ces déficits publics ont été préjudiciables, causant l'effondrement du cours de la gourde qui a amené à sa suite, un retrait massif des capitaux directs étrangers. Ce manque de contrôle sur la gestion monétaire a engendré des problèmes qui depuis, freinent le plein essor du pays. Cette situation qui a caractérisé la sphère réelle de l'économie, a eu plusieurs conséquences dont une amplification des pressions inflationnistes, des pertes d'emplois formels notamment dans le secteur commercial et l'industrie textile ainsi qu'une augmentation de l'insécurité alimentaire. La hausse de l'inflation, année après année, a érodé la compétitivité.

La légère reprise anticipée par le FMI en 2023 (+0,3%) dépendait de l'assainissement de la situation sécuritaire mais qui s'est détériorée. Le pays ne peut plus assurer valablement les fonctions régaliennes de base ni honorer ses obligations sans l'aide extérieure. Il est à se demander si les vulnérabilités de l'économie haïtienne, anciennes et nouvelles, confrontées au choc de l'insécurité croissante, ne sont pas susceptibles de se traduire en une crise financière? En effet, ces facteurs de déséquilibre, d'un grand coût social et économique, ont mis sous une très forte pression, toutes les ressources internes disponibles pour parvenir à l'émergence en 2030. Le sous financement de l'économie a donné lieu au rationnement du crédit, favorisant des taux d'intérêt élevés au-delà de 10% et limitant les investissements. La Banque Mondiale prévoit une 5ème année de décroissance.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Face à l'incapacité intrinsèque du pays de se doter d'une économie à large base territoriale, la question du financement du développement se pose avec acuité. Le Rapport procède à un examen approfondi des stratégies de financement qui ont été mises en œuvre pour financer le développement du pays, lequel permet de discerner un manque d'alignement entre la planification et la politique budgétaire. La question de l'efficacité de la politique budgétaire, comme instrument de régulation de l'activité économique et principal instrument d'intervention de l'État, est ici posée. L'on s'interroge sur la pertinence à défendre l'équilibre budgétaire au risque de pénaliser l'objectif de stabilisation de l'activité. Les dérives budgétaires des années quatre-vingt-dix et deux-milles ont résulté en un endettement extérieur important et des arriérés de paiement significatifs. En dépit de l'annulation de la dette, pour atténuer l'effet des conséquences de ces crises, un nouveau plan d'action s'impose. Cette nouvelle stratégie implique des approches intégrées, des politiques monétaire et budgétaire plus soutenues en vue du rendement élevé des recettes publiques. Le rapport souligne en effet la difficulté, mais rappelle également la nécessité, de parvenir à l'efficacité économique à travers une meilleure combinaison des politiques monétaire et budgétaire, qui concordent

avec un plan national de développement mieux arrimé avec les cibles des objectifs de développement durable.

L'aide publique au développement (APD) avait-elle permis d'assurer efficacement le développement économique? Le raisonnement se situe dans une ligne de réflexion sur la réduction de la dépendance des PMA vis-à-vis de l'aide publique externe, en essayant de mobiliser de nouvelles sources de financement qui devraient être mieux canalisées vers les investissements privés. Le pays devrait pouvoir stimuler le développement dans le maintien des grands équilibres. Cette trajectoire sinueuse est faite de trois séquences ardues: (1) atteinte des seuils de sortie de la catégorie des PMA grâce à un revenu national brut par habitant supérieur à USD 4000 dollars ; (2) atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire grâce à l'industrialisation, la transformation du secteur agricole, le développement des secteurs maritime et minier ; et (3) accumulation de capacités productives pour la transformation structurelle.

VERS UN CHANGEMENT STRUCTUREL

Il se révèle réellement important d'annihiler également, ces enjeux déterminants dans la prise de décision nationale : la faiblesse structurelle de la société qui exerce une contrainte sur le comportement productif des citoyens ; les obstacles politiques qui constituent des éléments de blocage institutionnels ; l'inadaptation des politiques publiques aux besoins des secteurs productifs, la faiblesse du cadre légal, l'opacité des règles d'évaluation de l'impôt, le commerce transfrontalier illicite, le secteur informel, le manque de transparence et l'absence de suivi-évaluation et de reddition des comptes dans la gestion des affaires publiques.

Le Rapport dénote que des progrès ont été toutefois enregistrés: une légère amélioration de l'environnement des affaires dont l'indice global s'établit à 40,7, soit une variation positive de 2,8% par rapport à l'année dernière, le Code des investissements, la mise en place un Cadre juridique et institutionnel du Partenariat Public Privé (PPP) (2014) et le renforcement des institutions budgétaires et le contrôle de gestion budgétaire.

Haïti est à l'orée de profonds changements qui découlent de l'Agenda 2030, portant création et exploitation de l'initiative Cadre intégré national pour le financement (CINF). L'émergence en 2030, impose l'adoption des 17 Objectifs de Développement Durable (ci-après désignée « Les ODD ») et leur intégration dans le Plan stratégique de développement (PSDH). Les politiques publiques, les programmes et les projets devraient s'aligner aux ODD. Le CINF prescrit des instruments et des mécanismes qui permettent une mobilisation efficace des ressources en vue du financement des ODD. Un saut qualitatif est de souscrire aux instruments de planification stratégique et opérationnelle et à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GARD). Ce cadre intégrateur d'une grande cohérence, pourrait concourir au renforcement de la chaîne de financement et à l'institutionnalisation de pratiques plus rigoureuses de gestion financière.

Ce qui induit inexorablement un changement de paradigme.

ORGANISATION ET CONTENU DU RAPPORT

Le Rapport est divisé en neuf chapitres, organisés comme suit :

L'introduction du Rapport pose en toute exhaustivité la problématique du financement du développement dans un pays à faible revenu. Le chapitre I situe le contexte de l'EFD en Haïti et montre le bien-fondé du Cadre Intégré national pour le financement (CINF). Le chapitre II présente un diagnostic de la situation générale avec emphase sur les développements politiques récents. Le Chapitre III analyse les différents plans nationaux de développement. S'en suit une section qui expose les politiques et les axes stratégiques qui forment l'ossature du PSDH.

Le chapitre IV traite des principaux enjeux liés au système financier, dresse un bilan de l'ensemble des flux financiers et mesure leur contribution distincte au financement du développement du pays. Une cartographie met en exergue les sources, types et politiques de financement. Le Chapitre V fournit d'une part une analyse comparative des coûts de financement des programmes de développement. Il présente sur la base de la méthode SDSN (SDG and Financing for the LIDCs/ Coût et financement des ODD pour les pays en développement à faible revenu), établie par les Nations Unies, une estimation exhaustive des besoins de financement pour la réalisation des ODD durant la période 2023-2030.

Le chapitre VI évalue les risques, les contraintes institutionnelles qui constitue le blocage de l'administration publique et examine le système de suivi et de revue et les questions de transparence et de redevabilité en vue du renforcement de la chaîne PPBSE, aux fins d'une gestion optimale des financements. Le chapitre VII traite des mécanismes de gouvernance et de coordination à divers niveaux, non seulement dans le cadre du PSDH, mais au niveau intra sectorielle, des partenaires extérieurs mais également du Secteur Privé.

Le chapitre VIII établit le Cadre Intégré de financement, établit les Feuilles de route, les plateformes et mécanismes pour promouvoir le dialogue entre le gouvernement haïtien, l'ensemble des acteurs de la société et les parties prenantes – le secteur privé, les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les collectivités territoriales et les institutions financières internationales (IFI) et les partenaires de développement–. Cette approche participative constitue un véritable cadre fédérateur pour définir les orientations à donner à l'action publique. De ces échanges, se dégagerait une nouvelle vision du développement, l'appropriation nationale du CINF, un engagement ferme pour atteindre les ODD qui offrent donc la voie, permettant à Haïti de réaliser des avancées significatives vers un pays dynamique et compétitif. Les conditions essentielles sont (i) la restauration des conditions d'une paix durable sur tout le territoire national ; (ii) la consolidation des institutions véritablement régaliennes (iii) l'amélioration du dialogue politique participatif. De cette manière, les ODD deviendraient l'affaire de tous et une fois pour toutes, de chacun des citoyens.

Enfin, le chapitre IX se fonde sur les résultats exposés dans les chapitres précédents pour formuler des recommandations pratiques, spécifiques et transversales sur les

options et mécanismes de financement disponibles pour les PMA qui ont émergé des différentes études. Les recommandations sont assorties de deux (2) feuilles de route qui formalisent la vision à moyen/long terme du CINF et présente des indications sur les possibilités d'actions de l'Etat Haïtien, la formulation des stratégies sectorielles et l'adoption de réformes structurelles appropriées et la manière dont les parties prenantes peuvent tirer parti de la mise en œuvre du CINF. Le chapitre IX énumère donc pour chaque recommandation retenue, les mesures qui doivent être mises en place progressivement par les acteurs et les parties.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs de développement durable qui sont proposés par l'Agenda 2030 sont très ambitieux. Haïti devrait afficher un niveau de transformation structurelle comparable aux autres pays à faible revenu de l'Amérique Latine et des Caraïbes, un rythme de réduction de la pauvreté, de surcroît, et une amélioration des indices de vulnérabilité économique et le retard dans le développement du capital humain. Toutefois, le vide institutionnel pourrait se heurter au déficit de confiance dont souffre l'État Haïtien. La résolution du dilemme politique confèrerait la crédibilité nécessaire pour négocier des engagements sur le long-terme avec des bailleurs de fonds internationaux et les investisseurs directs étrangers.

En dépit des turpitudes qui datent de deux siècles près, le pays a toujours démontré des capacités de résistance remarquables face aux vrais défis. En sera-t-il pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Ce moment charnière est pour Haïti décisif.



1. CONTEXTE DE L'EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

1.1. PROCESSUS D'ELABORATION DE L'EFD

1.1.1. L'approche méthodologique

L'approche méthodologique utilisée consiste en la combinaison de l'analyse qualitative et quantitative et des instruments de recherche.

- **Analyse qualitative**

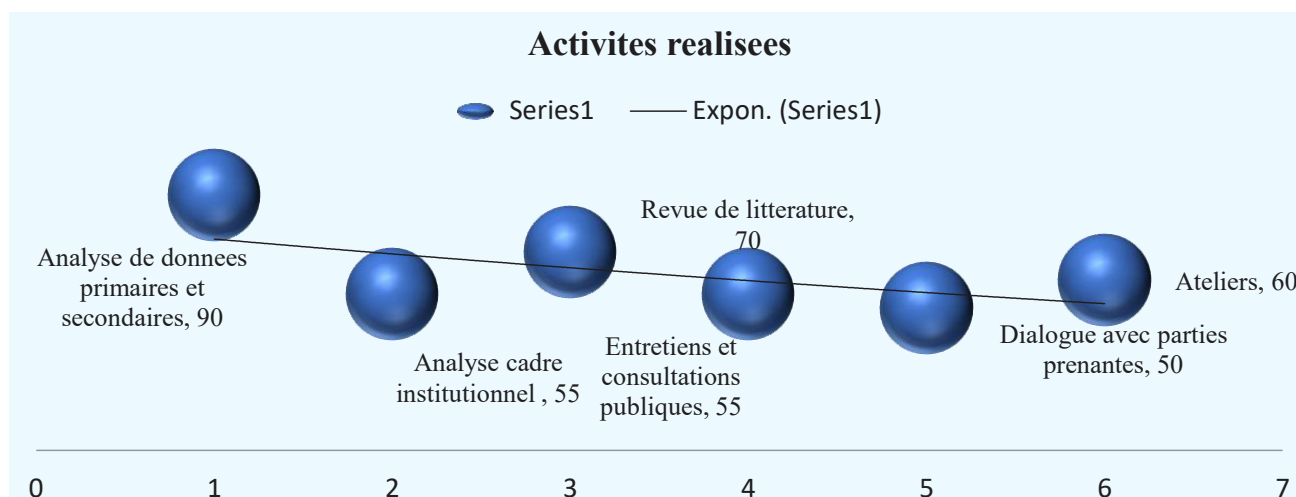
Elle a porté sur l'analyse des rapports et documents officiels des Ministères (programmes de développement, lois de finances et rapports d'exécution) et des rapports annuels des institutions financières privées et des organisations internationales publiés durant la période 2000-2020. Le Rapport s'est appuyé sur dix études thématiques séparées et complémentaires, conduites avec des méthodologies comparables et réalisées sous la supervision du PNUD et de la CNUCED. Elles avaient déjà dressé un bilan des divers secteurs de la vie nationale.

- **Analyse quantitative**

Le Rapport a utilisé deux outils pour réaliser une étude quantitative : le questionnaire et le sondage. La mission a exploité les résultats de deux (2) enquêtes nationales de la composante consultation citoyenne de la phase 1 du processus CINF haïtien, la première finalisée en décembre 2021 et la deuxième en mai 2023. Ces enquêtes portent sur la perception des citoyens des ODD et des défis conjoncturels du pays. Les résultats s'accordent sur les tendances observées sur l'état du pays, le cadre institutionnel du développement, sa gouvernance et sa capacité à mettre en œuvre le plan de développement et la stratégie nationale de Financement des ODD. Un grand nombre de données secondaires ont été collectées auprès des sources nationales, régionales et internationales.

- **Entretiens et consultations publiques**

Les constatations, analyses et conclusions issues de cette évaluation découlent des données recueillies auprès d'une centaine (100) d'informateurs. En effet, des entretiens et consultations ont été effectués auprès des ministères sectoriels et des acteurs (secteur privé, secteur financier, société civile, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, ONG). Ils ont permis d'engager des échanges fructueux sur les priorités nationales et la problématique du financement. Trois (3) ateliers ont été organisés autour de l'EFD afin que toutes les parties prenantes nationales et internationales soient impliquées à la réflexion. Ils ont réuni plus de 250 personnes. L'évaluation a également tenu compte des meilleures pratiques internationales de Cadre intégré de financement, notamment l'expérience de Cuba.

Graphe 6 : Activités réalisées durant le processus d'Évaluation

1.1.2. Validation des recommandations

Les données issues des sources primaires et secondaires ont été rigoureusement recoupées pour garantir la validité des constatations. La validation du processus et du document final a consisté en diverses étapes coordonnées par le MPCE et le MEF, sous l'égide du PNUD. Le dialogue multi acteur a permis de discuter des conclusions et recommandations du rapport et leur implication pour le développement du CINF du pays. Elles ont été validées au cours des ateliers organisés au cours de l'année 2022 et 2023. Des normes déontologiques ont été appliquées pour préserver la confidentialité des informations communiquées par les tiers.

1.1.3. Difficultés et limites de l'étude

La difficulté principale rencontrée concernait la disponibilité des données statistiques, économiques et financières désagrégées. La dispersion des données et leur mise à jour a limité quelque fois les analyses. Le Comité de Travail Multipartite (CMT) dont le rôle consistait à disséquer les données statistiques, n'a pas pu officiellement être mis en opération compte tenu des problèmes de sécurité.

1.2. APPROCHE DE L'EFD EN HAÏTI

L'EFD est une évaluation exhaustive du contexte national sur les plans politique, économique, administratif, social, environnemental et financier. Il identifie les leviers d'action, interventions et réformes menées par l'Etat Haïtien sur une période de 20 ans pour financer le développement du pays. Focalisé essentiellement sur le financement,

il présente un état des lieux des finances du pays. Sur la base des données empiriques, il fournit des constats en matière d'impact des flux financiers provenant des partenaires techniques et financiers et des organisations non gouvernementales. Il examine les contributions que les acteurs privés pourraient apporter pour renforcer ce cadre financier. Il cherche à évaluer les opportunités et défis, dans le but de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des ODD. L'EFD prend en compte les problématiques de l'économie haïtienne, de l'administration publique, sociales et environnementales actuelles, la question des inégalités et de la pauvreté.

1.2.1. Objectifs

L'EFD se fixe quatre objectifs prioritaires :

- i. Analyser les principales sources de financement pour mesurer leur contribution effective à la réalisation des plans nationaux de développement ;
- ii. Examiner la viabilité des instruments et mécanismes de financement dont dispose le pays et jauger les risques susceptibles d'empêcher leur mise en œuvre et l'atteinte des résultats escomptés;
- iii. Identifier les modes de financement qui ont affiché la plus grande efficacité en termes de croissance avec des capacités d'élargissement pour les consolider;
- iv. Evaluer le cycle PPBSE aux fins de planifier le renforcement des capacités pour renforcer la chaîne de financement.



1.2.2. L'EFD: un instrument d'analyse

Il porte sur :

1. Le paysage financier national au regard des sources actuelles, potentielles et accessibles de financement, ce qui revient à mesurer les flux des financements domestiques et externes et les opportunités de financements innovants ; ce, dans le but de financer les ODD et afin d'explorer la possibilité de concevoir des modes de financement alternatifs qui pourront compléter les financements classiques.
2. Les outils de prévision macro-budgétaire afin d'assurer la coordination des politiques économiques, de la politique budgétaire avec le PSDH pour renforcer la croissance, accroître l'efficacité des politiques publiques et mieux maîtriser les dépenses publiques.

3. Les besoins de financement basés sur le modèle du coût unitaire préconisé par le SDSN (Sustainable Development Solution Network / Réseau des Solutions pour le Développement Durable) des Nations Unies pour les pays à faible revenu. Cette analyse est appuyée d'une cartographie qui identifie des sources diversifiées de financements.
4. Le cadre national de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation (PPBSE) du développement. Cet exercice évalue les capacités des institutions publiques et des structures institutionnelles et administratives, afin de déterminer si elles sont aptes à définir les politiques gouvernementales en vue de mettre en place la stratégie de financement envisagée. Ce qui implique un examen du système de planification, de suivi-évaluation et de transparence - redevabilité, afin de consolider les mécanismes de gouvernance et renforcer les capacités de l'Etat à mettre en œuvre la feuille de route ODD.
5. Des mesures visant à renforcer le système financier, le cadre de planification et de budgétisation et les mécanismes de coordination des administrations locales afin de soutenir la stratégie de mobilisation des ressources. Ces recommandations doivent permettre à Haïti de reconstruire son système financier sur de meilleures bases pour accroître la qualité et l'impact des investissements en vue d'un impact durable sur la croissance et le bien-être social.

1.3. INTÉRÊT D'UN CADRE INTÉGRÉ NATIONAL POUR LE FINANCEMENT

Le Cadre Intégré National de Financement (CINF) est une approche structurée de financement. Il prône une démarche axée sur la révision de la Stratégie nationale de développement du pays, couvrant les court, moyen et long termes. Il joue un rôle crucial en tant qu'outil de mobilisation, d'allocation et de suivi des ressources financières pour la réalisation des ODD. L'approche intégrée du CINF rejoint en quelque sorte celle du Fonds Monétaire International qui, en réponse à la crise de Covid-19, tendait vers la mobilisation des ressources nationales et internationales pour une reprise résiliente de l'économie.

Le CINF d'Haïti répond à un triple défi :

1. Il vise à renforcer le cadre national du développement du pays, de manière à le rendre apte à imprégner au pays, une nouvelle vision du développement intégrale et durable.
2. Il cherche à mettre en œuvre un cadre de financement global, intégré et inclusif mieux adapté aux besoins, priorités et objectifs de développement nationaux.
3. Il promeut un cadre de dialogue et de consultation impliquant un large éventail d'acteurs clés du gouvernement et de parties prenantes du secteur privé et de la société civile.

La mise en œuvre réussie du CINF dépend d'un solide soutien politique et de son appropriation au niveau national. Ce qui exige d'établir un cadre de partenariats solides entre les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers impliqués dans le développement. Il requiert la formation d'un comité national de surveillance du financement constitué des membres du MEF, de la BRH et des institutions de contrôle du financement. Ces institutions financières pourraient ainsi mieux jouer leur rôle de pourvoyeur et de contrôleur des ressources. Leur interopérabilité est désormais essentielle pour l'atteinte des résultats. L'engagement des acteurs du secteur privé incitera à créer des alliances plus stables, devant déboucher sur la mise en place de projets d'investissement en partenariat public-privé.

1.4. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'EFD apporte une meilleure estimation des capacités des institutions étatiques à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources indispensables au financement du développement. Il permet d'assurer un meilleur alignement des objectifs stratégiques de développement avec les ODD et un meilleur ajustement des flux financiers avec les indicateurs et les cibles. En découlent six (6) résultats tangibles, aptes à relever même à moyen terme, les défis liés au financement du développement. Ils comprennent entre autres :

Encadré 5 : Résultats tangibles pour le financement du développement

1. Montant global de flux financiers à tirer des diverses sources établies dans la cartographie.
2. Alignement entre le plan national de développement et la politique financière et budgétaire.
3. Mesures pour une meilleure affectation des ressources aux priorités nationales.
4. Nouveaux partenariats consolidés entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers.
5. Mise en place d'une feuille de route concertée au niveau national pour la mise en œuvre du CINF.
6. Instauration d'un dialogue politique renforcé pour garantir une concertation sur les questions de financement et de développement du pays.

Encadré 6 : Résultats attendus pour la transformation structurelle du pays

- Résultat 1** La méthodologie du CINF renforce le processus budgétaire, la politique monétaire et le système financier. La démarche implique de diversifier les recettes publiques érigées au rang de priorités stratégiques (ODD17.1) et de réaffecter les dépenses publiques. Elle permet d'explorer des sources de financement variées public et privé, au niveau national et international pour soutenir la réalisation des ODD.
- Résultat 2** L'approche intégrée maximise la probabilité d'obtenir des financements diversifiés et adaptés aux besoins financiers à court, moyen et long terme et aide à déterminer la manière de les aligner sur les sources de financement potentielles. La stratégie promeut des approches innovantes mais devrait se concentrer sur la pérennité des investissements.
- Résultat 3** Le CINF contribue à un cadre d'harmonisation des interventions de l'Etat avec celles des partenaires au développement et d'alignement de leurs contributions aux priorités nationales. Le CINF devient un cadre stratégique unique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, avec l'obligation de résultats et de redevabilité.



2. SITUATION POLITIQUE, SOCIALE ET ECONOMIQUE

HAÏTI : SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Haïti, sur la base de trois critères - le revenu, le capital humain et la vulnérabilité économique - est classé Pays moins avancé (PMA). Le contexte national est viscéralement lié aux crises socio-politiques et aux chocs internes et externes. La crise sur fonds de « pays lock » a eu, durant ces dernières années, des répercussions préjudiciables sur la situation macroéconomique. En 2019, la crise sanitaire de la pandémie COVID-19, avait à son tour, provoqué un choc économique et financier avec des effets néfastes sur tous les secteurs de la vie nationale. Depuis 2022, la crise de l'insécurité a déstabilisé le pays, paralysant les centres de production et de consommation.

La fragilité du pays s'est exacerbée au point où, les finances publiques sont lourdement affectées. La gouvernance de l'État haïtien est donc mise à rude épreuve, inhibant la capacité du pays à s'autofinancer et le rendant tributaire de l'Aide au développement. Les mesures de politiques macroéconomiques et les réformes entamées au cours des décennies (2000 - 2020), n'ont pu, dans un tel contexte, induire la croissance. Sur le plan social, les indicateurs dénotent une plus grande paupérisation de la population.

Le pays est désormais marqué par d'importants besoins humanitaires et des faiblesses notoires dans divers secteurs, notamment l'énergie, les transports et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces défis appellent à des remises en cause profondes des structures existantes. Il demeure que le pays peut encore faire valoir de nombreux atouts, transformer ses avantages comparatifs en des opportunités économiques moyennant un retour à la stabilité politique, à la sécurité et à la paix.

2.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

La géographie, la démographie, les ressources naturelles, les espaces frontaliers et maritimes, la culture et l'histoire offrent des perspectives intéressantes en matière de diversification de l'économie haïtienne.

D'une superficie de 27 750 km², le territoire d'Haïti inclut une zone économique exclusive de 11.2025 km² et un littoral de 1500 km² avec un écosystème marin diversifié. Sa position au carrefour entre quatre zones « nord-sud/est-ouest », le rend incontournable. De par ce bassin économique, le pays pourrait attirer des investissements directs étrangers (IDE) et développer un réseau d'échanges commerciaux.

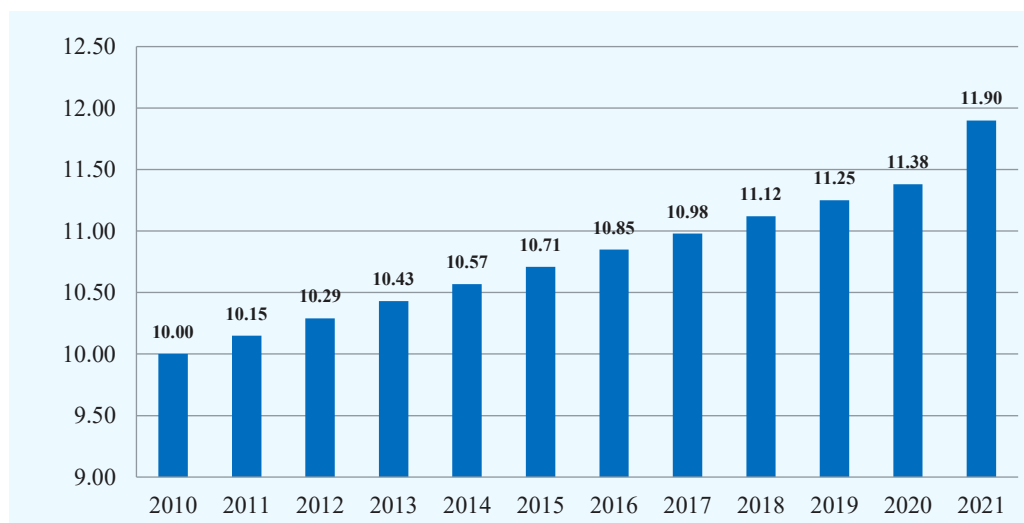
Selon les projections de l'institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique, Haïti aurait quadruplé sa population en 70 ans, du moins gagné 1,9 millions d'habitants en 10 ans, pour atteindre 11 905 897 millions en 2021. La population est estimée à 12, 8 millions en 2030, selon les prévisions de la Banque Mondiale. Haïti est le leader de longue date de la CARICOM (64.27%), dépassant la Jamaïque (2.9 million) et Trinité Tobago (1.4 million). Le pays est en outre constitué d'une population jeune dont 54% sont âgés de moins de 25 ans et 62% de 18 ans et plus (7 423 890). La dynamique démographique

indique une densité de 750 personnes/km² (2009). Sa population se concentre surtout en zone urbaine, due à l'exode massif vers la capitale de plus en plus important ces dernières années.

Le pays dispose d'un capital humain essentiel pour développer durablement les secteurs économiques. Néanmoins, les crises économique et sécuritaire ont de véritables enjeux économiques. L'accélération de l'émigration en masse va affecter la croissance actuelle et future du pays. L'exode des professionnels qualifiés et des entrepreneurs « fuite des cerveaux », a des effets directs sur le commerce, l'entrepreneuriat, l'innovation, l'insertion des flux de capitaux et la circulation des savoirs productifs. Cette perte nette en ressources humaines a un coût considérable, in fine, en termes de croissance de la productivité.

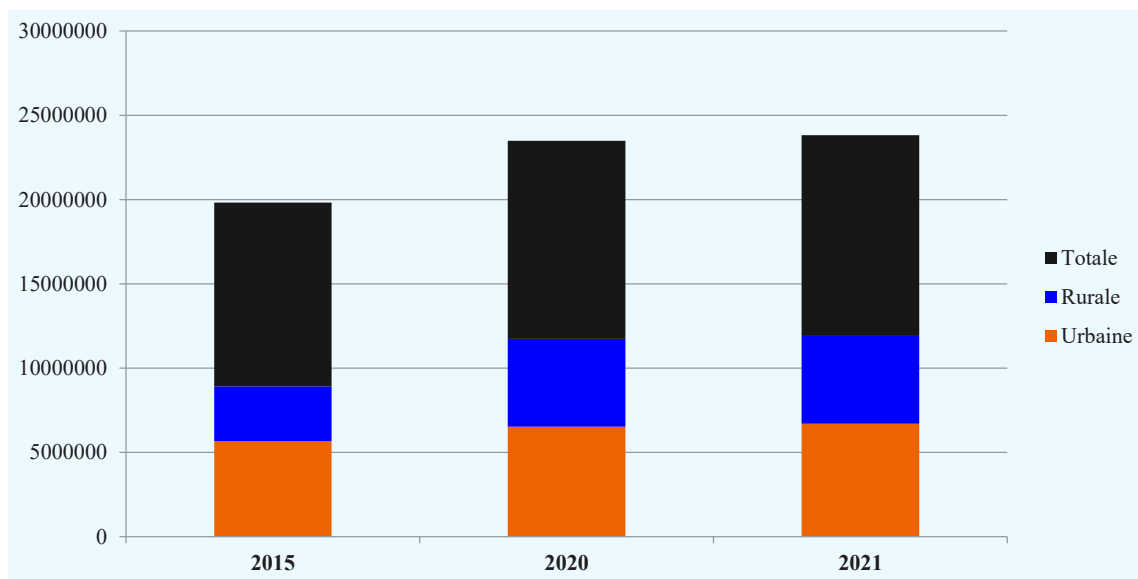
En outre, les atouts spécifiques du pays (insularité, créativité et patrimoines historiques) en font un lieu culturel pourvoyeur en recettes touristiques. En exemple, la station balnéaire Labadie, première source de recettes touristiques depuis 1986. Ces éléments fondamentaux devront être pris en compte dans l'élaboration des politiques de financement du développement durable.

Graph 7 : Evolution de la population d'Haïti de 2000 à 2021 (EN MILLIONS).



Selon la CNUCED,

Source : Données extraites des estimations de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)

Graph 8 : Évolution de la population haïtienne 2015 - 2021

Source : site web de l'IHSI. <https://ihsi.gouv.ht/indicator-population>

2.2. DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES RÉCENTS

Les réalités politiques ont conduit le pays dans une impasse, impactant considérablement la performance de nombreuses institutions financières qui ne correspondent pas aux normes en matière de gouvernance publique, que le pays peine à mettre en place pour garantir la réalisation des objectifs de développement durables.

Un nombre d'éléments — polarisation des partis politiques, interactions complexes entre le corps politique, le Gouvernement et les forces de l'ordre public, tensions entre l'Etat et la société civile — provoquent la déstabilisation continue du pays. Il s'ensuit de 2010 à 2023, deux (2) transitions politiques, deux (2) périodes électorales houleuses, douze (12) changements de Gouvernement. La vacance présidentielle du 20 juillet 2021 a fait place à un gouvernement provisoire. Depuis le 9 janvier 2023, la fin du mandat de la Chambre des députés et de deux tiers des sénateurs, ont rendu le Parlement non fonctionnel. Il n'existe aucun poste officiel élu.

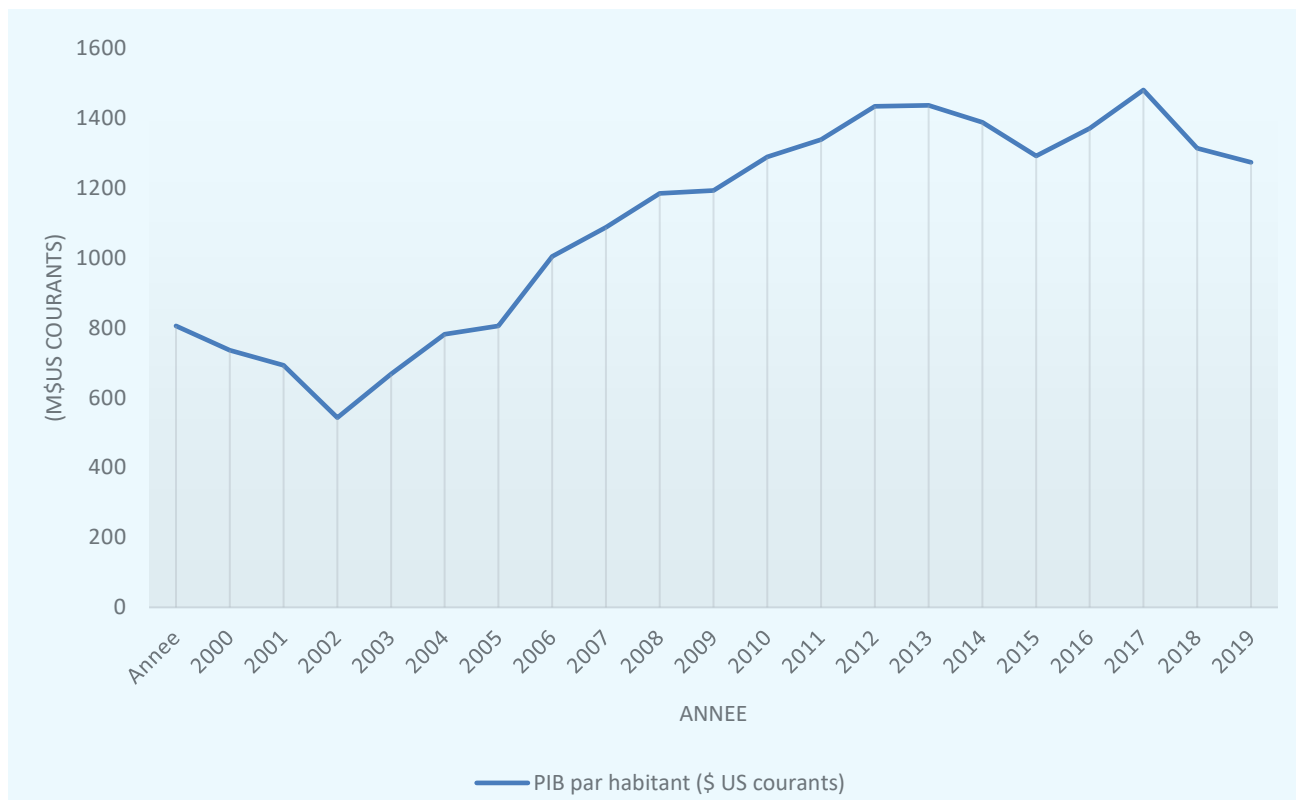
Les rapports d'OFPPRA (2016), du CSI, de Human Rights Watch et de Harvard Law School International Human Rights Clinic ont mis en lumière la criminalité et la délinquance qui créent un climat de terreur au sein du pays. L'insécurité a galvanisé le « Kidnapping, une activité meurtrière des gangs qui a décapitalisé les classes sociales. Ces derniers contrôlent 60% de la zone métropolitaine et les trois accès de sorties principales de la capitale. La corruption et le blanchiment d'argent ont amplifié le trafic illicite d'armes et de stupéfiants.

Le système judiciaire est devenu faible et inopérant, par manque de ressources, l'inefficacité des services et l'absence d'intégrité morale. Les résultats du sondage citoyen réalisé en 2021, révèlent que 71% des citoyens rejettent de façon unilatérale la responsabilité de l'inaction sur le gouvernement et celle des inégalités sociales sur le secteur privé.

2.3. EVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

Haïti a toujours montré un modèle très erratique de croissance du PIB sur la période d'observation. Au cours de la décennie (2013-2023), le pays a affiché, des déséquilibres macroéconomiques à tous les niveaux.

Graph 9 : Evolution du PIB par habitant (en million US courant) de 2000 a 2020



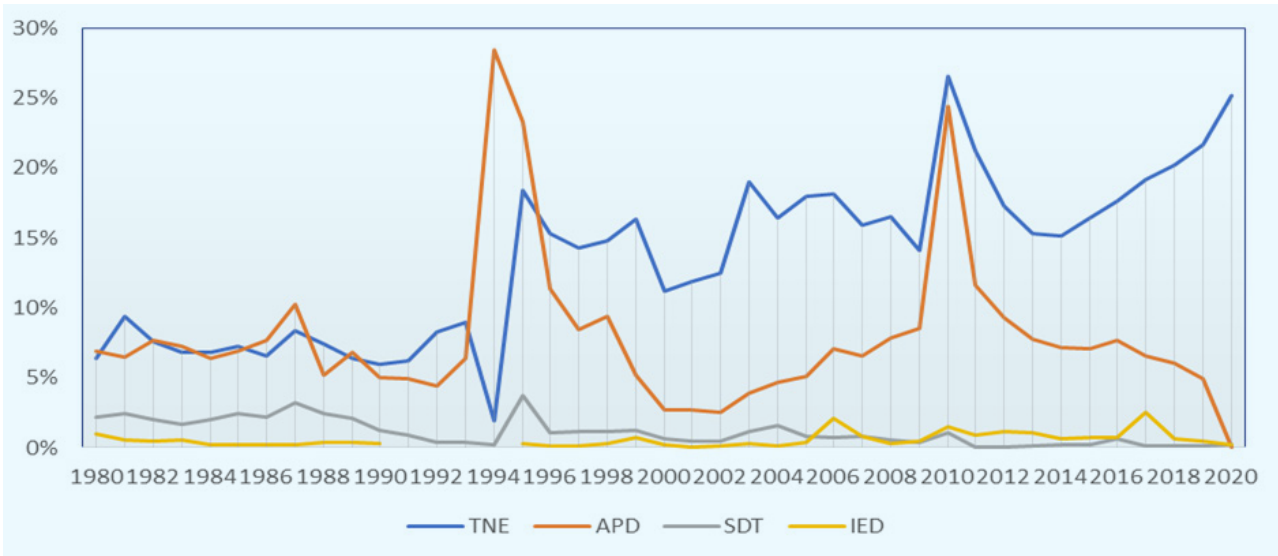
Les résultats enregistrés par le secteur économique ont montré un taux de croissance qui s'était établi autour de 9,9% en 1995. Durant l'année 2009, le contexte macroéconomique s'était dans l'ensemble amélioré grâce au taux de croissance de 5.9% du PIB. Le financement externe avait atteint 50% du PIB en 2010, propulsant la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) à 5,1% en 2011. L'augmentation de l'investissement public était stimulée par les initiatives de reconstruction, financées par des dons internationaux et des prêts à conditions favorables de Petrocaribe. En fait, l'une des rares épisodes d'une croissance économique ajustée de l'économie haïtienne, coïncidant avec un afflux de ressources financières.

Les nombreux chocs qu'a connu Haïti, ont anéanti les quelques acquis enregistrés. Au cours de la dernière décennie, le pays a connu une croissance économique négative. Les taux de croissance ont chuté à 4,2% en 2013 et à -1,7 % en 2019 (CINF Haïti, 2022 op. cit. p. 9). De 2018 à 2022, Haïti a connu quatre années consécutives de récession économique. Le PIB réel, en raison de la pandémie, s'est contracté de 4 % en 2020 pour s'établir à 1.1 % en 2022. Une telle décroissance est due à l'incertitude de sortie de crise, à la réduction des aides budgétaires et les cataclysmes naturels. Les prévisions de croissance pour 2023 selon le FMI sont négatives de l'ordre de -0.4%.

Le PIB par habitant de USD 815 en 2000 a chuté à 547.7 en 2003. En ce qui concerne le

revenu moyen par habitant, celui d'Haïti est de USD 1,420 en 2021 contre 4 348 dollars au niveau de la CARICOM et reste le plus bas de la région du LAC dont la moyenne est de USD 15 092 (Banque Mondiale). Ces niveaux insuffisants du PIB et du revenu obtenus, n'ont pas permis de compenser la croissance démographique annuelle de (1.4%, 2018) et de 1, 2%, en 2021 (Banque Mondiale). Haïti accuse un retard dans le développement du capital humain et un faible indice de vulnérabilité économique.

Graphe 10 : Evolution des indicateurs macroéconomiques retenus pour l'analyse en % pib (1980-2020)



Source : Auteur, créé à partir des données du MEF et de l'IHSI

Durant la longue période (2000-2010), l'inflation mesurée par le déflateur du PIB avait plus que triplé. Selon les rapports du MEF, le taux d'inflation moyen de 10,4 % par an, avait connu en 2021, en rythme mensuel des pics jamais atteints, soit 25.9% en glissement annuel. Dans la proportion, qu'elle a atteinte aujourd'hui, l'inflation est devenue un phénomène structurel du système économique haïtien. Le taux d'inflation a atteint 48.3% en 2022, selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).

Table 2 : Indicateurs macroéconomique (Variation annuelle en pourcentage PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Comptes nationaux et prix													
PIB réel	-5.5	5.5	2,9	4,2	2,8	1.21	1.44	1	1.8	-1.7	-3.3	-1.8	-1.5
Inflation prix à la consommation	4.8	6.3	5	4,8	3,4	6,7	11,5	10,7	12,5	18,7	22.8	16.8	
Monnaie Taux de change	40.3	40,3	41,6	43,4	45,2	50.71	63.34	64.77	68.03	88.81	93.51	89.23	153

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Banque centrale (BHR), Institut haïtien de statistique (IHSI), FMI et base de données BOOST. * Note : les données annuelles couvrent l'exercice D'Haïti (1er octobre au 30 septembre)

L'inflation est imputée largement à la hausse des prix à la consommation. Le regain d'inflation s'explique d'une part, par le retrait des subventions gouvernementales, visant à stabiliser les prix des produits énergétiques et la hausse des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux. Cette inflation incrémentale a entraîné des conséquences économiques irrémédiables : le rétrécissement des investissements productifs, causant ainsi la baisse du produit global et une détérioration de l'emploi. Alors qu'Haïti table sur un investissement public massif pour relancer l'économie, l'inflation a rendu instable la gestion des finances publiques. Si la politique monétaire n'est pas la responsable principale de l'instabilité financière, elle y a néanmoins largement contribué, dans le sens qu'elle n'a « guère empêché la formation de bulles spéculatives ».

Evolution des secteurs productifs

Malgré des efforts entrepris pour développer les secteurs productifs, le processus de développement de l'industrie a été plutôt intermittent, la laissant dans un état encore embryonnaire. L'économie n'étant pas orientée vers l'industrialisation, le pays ne peut en aucun cas en tirer des bénéfices inclusifs.

La sous-traitance avait permis de relancer l'économie grâce à sa croissance de 54,5% en 2017 contre 11,3% en 2010 et sa part importante dans le PIB (25,4%) (Rapport MEF, 2010). Le secteur agricole avait joué un rôle prépondérant dans l'économie, employant respectivement 47 % de la population active et 45% dans les secteurs non agricoles informels. Environ 20,6 % de la production des activités primaires n'étaient pas orientées vers des activités manufacturières, le ralentissement de l'activité des secteurs productifs a encore inhibé le potentiel de croissance.

Table 3 : Évolution de la population occupée par branche d'activité

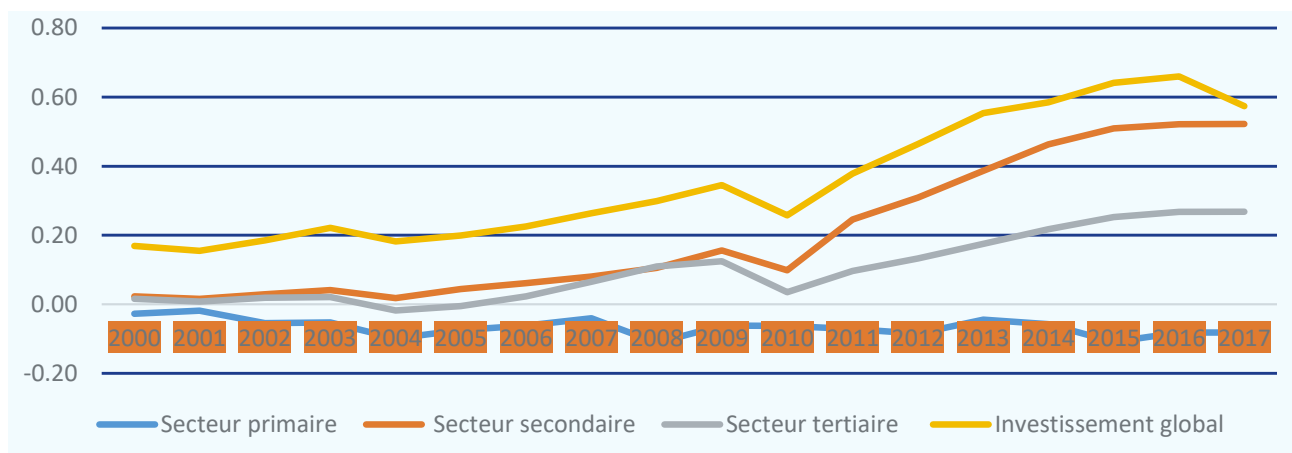
Secteurs	1986-1987	1999-2000	2000-2010	2010-2020*
Agriculture	59.10%	44.50%	47%	40%
Industries	8.71%	12.88%	12.%	11%
Commerce	20.12%	25.70%	25.5%	25%
Services	12.07%	16.93%	16%	15%

Source : Institut Haïtien de Statistiques (IHSI)

En 2023, les chocs extérieurs combinés au déséquilibre de la balance des paiements et l'augmentation des déficits budgétaires ont contribué à la détérioration de l'économie. Le faible niveau de l'investissement n'a pas entraîné la croissance des secteurs productifs. Il a été observé un manque de convergence entre les enjeux socioéconomiques et les stratégies sectorielles. La transformation structurelle impose la migration des ressources productives de l'agriculture vers l'industrie et les services et c'est une condition indispensable pour garantir une croissance durable

et plus particulièrement une hausse de la valeur ajoutée manufacturière (VAM). En conséquence, Haïti a l'économie la moins compétitive dans la Caraïbe, selon l'indice 2012- 2013 du Forum économique mondial sur la compétitivité mondiale. Le pays occupe la 138e place du classement sur 141 pays et se retrouve avec un score de compétitivité de 36.3 sur 100.

Graphe 11 : Croissance des secteurs d'activité et de l'investissement global de 2000 à 2020



Source : BRH et ISHI, graphe réalisé par : Frédéric Gérald Chéry, Etude, Investissements privés et Stratégie de Financement, Mai 2023

2.4. EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX

Haïti est le seul pays moins avancé (PMA) de l'Amérique Latine dont la pauvreté s'est généralisée avec des niveaux élevés d'inégalités sociales. Trouver des solutions aux effets de cette alliance demeure l'un des plus grands défis.

Haïti est en effet l'un des pays les plus inégalitaires de la planète, avec un coefficient de Gini de 0,41 en 2023. Les estimations de la Banque Mondiale montrent qu'en 2021, la pauvreté a augmenté à 87,6 % (6,85 USD /jour), 58,7 % (3,65 USD /jour) et 30,32 % en utilisant le seuil de pauvreté extrême (2,15 USD /jour) (BM, 2022). Selon le classement des indices de développement humain, le pays a régressé à la 163ème sur 191 avec un score de 0.535 (PNUD, 2022). D'après l'enquête sur les ménages (ECMAS 2012), 7.2 millions d'haïtiens soit 59% vivent sous le seuil de pauvreté de 2,44 dollars par jour et près de 2.9 millions soit 25% vit sous le seuil de pauvreté extrême avec 1,25 dollar par jour.

En matière de richesse, l'OIT estime qu'en 2017, 1% de la population la plus riche regroupe le même niveau de richesse que 45% de la population la plus pauvre et 10% des plus riches recevaient 59,8% des revenus du travail alors que 40% des plus pauvres recevaient à peine 4.2%. En 2021, 65 % des ménages ont connu une détérioration de leurs revenus qui proviennent de trois sources: le travail indépendant (36,6 %), les transferts (25,7 %) et les salaires (20,6 %) (MPCE, 2004). De plus, 2 % de la population dispose de 10 USD/jour pour sa consommation, un seuil de revenu qui caractérise la classe moyenne de la région du LAC (Banque Mondiale et ONPES (2015).

Chômage vs emploi

Le chômage frappe fortement les jeunes, en particulier ceux qui sont relativement plus instruits (CEPALC, 2005). Le taux d'activité est d'environ 61 % en 2010, en 2020 il y aura 5,5 millions d'actifs avec un taux d'activité de 65,3 % (IHSI, CELADE, 2007) contre 54% (BIT, p.16) en 2010. Toutefois, le système se caractérise par la prédominance du travail indépendant (83.9%), de l'emploi informel (96.6%) et du travail domestique 53% selon le PNPPS, du MAST 2020. Le taux de chômage (estimation modélisée OIT), est passé de 8,4% à 15,0 (2021). Le chômage structurel a atteint la proportion de 61.9%, soit près de 7,3 millions d'Haïtiens dont 50% pour la tranche de 20-24 ans (Banque mondiale).

Services sociaux

La population à un accès très limité au système d'assistance et de sécurité sociale. Les régimes contributifs existants (ONA et OFATMA) sont peu efficaces et ne couvrent qu'une très faible partie des travailleurs : 3,516 pensions et 96 000 travailleurs (Rapport MAST 2012). La couverture sanitaire ne dépasse pas 50 % du territoire (MSPP, 2016). Moins d'un tiers de la population bénéficie des services de base tels que l'eau, l'assainissement et l'électricité.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La prévalence de la sous-alimentation s'est réduite, passant de 48% à 53%, avec 4,6 millions de personnes sous- alimentées en 2001 contre 5,4 millions en 2018. L'insécurité a entravé le fonctionnement normal des marchés de produits agricoles à travers le pays, provoquant une grave crise alimentaire, selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). En 2022, environ 19, 200 personnes sont estimées en Catastrophe (Phase 5 de l'IPC), 18% en phase 4 (environ 1,8 million de personnes). Le pays se trouve dans les premières étapes d'une crise humanitaire à grande échelle.

Situation du genre dans le contexte haïtien

En Haïti, 50 % de la population âgée de 15 ans et plus sont de sexe féminin (IHSI). La scolarisation montre une grande disparité : 24% de femmes et 17% d'hommes n'ont aucun niveau d'instruction. Le nombre est encore plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 31 % contre 13 % (2019). Les rapports au sein des activités économiques reflètent une certaine équité car plus de 50 % de femmes exercent une

activité dans les secteurs du commerce de détails, du transport, de l'hôtellerie, des services communautaires et de l'agriculture. En dépit de cette place prépondérante dans la sphère économique, les femmes ne sont guère indépendantes. 67.7% d'entre elles travaillent dans le secteur informel et sont environ 50% dans les zones urbaines, (Nations Unies juin 2017,). Les femmes bénéficient de 51% des prêts accordés dans le système financier contre 49% pour les hommes, selon le Bureau d'Informations sur le Crédit (BIC), 2018. Cependant, en termes de volume, les hommes reçoivent 70% du montant total accordé et les femmes seulement 30%.

Néanmoins, l'évaluation du développement économique du point de vue du genre, fait ressortir la distinction entre le travail « rémunéré » et celui « non rémunéré » ou la prise en charge intégrale de la famille. Le CINF promeut une approche intégrée au regard du genre qui prend en compte toutes les dimensions des inégalités, afin d'intégrer les femmes dans les projets productifs et de renforcer leurs capacités et leur autonomisation.

2.5. DÉFIS MAJEURS ET ATOUTS INCONTESTABLES

2.5.1. Défis majeurs

Les défis internes et conjoncturels, sont associés à la faiblesse généralisée de la société et constituent des contraintes majeures en raison du manque de normes objectives et légitimes, provoquant la difficile coopération des citoyens au sein de structures désorganisées.

Encadré 7 : Défis internes et conjoncturels

- crise politique et institutionnelle continue
- forte vulnérabilité aux risques naturels
- détérioration de la situation sécuritaire
- fort degré de contrainte liée à la gouvernance et à l'Etat de droit
- galvaudage du capital naturel, physique, économique et social

2.5.2. Atouts incontestables

La nouvelle approche de développement, à caractère inclusif et durable, devrait porter sur des conditions propices à la réalisation des ODD. Elle implique de tenir compte des potentialités du pays et des valeurs culturelles de la société qui jouent un rôle transversal dans la réalisation des ODD. Haïti doit se rendre capable de percevoir une rente de l'exploitation de ses richesses naturelles « sleeping assets/capitaux dormants

ou non exploités ». A plus long terme, l'ignorance de son importance handicaperait davantage le développement du pays). Haïti est connu pour sa biodiversité riche et unique avec 31 aires protégées, selon le Fonds Haïtien pour la Biodiversité (FHB, 2021), et devrait les remettre en valeur pour attirer des opportunités réelles.

Le tableau ci-après récapitule une liste d'atouts incontestables qui ne devraient plus être ignorés.

Encadré 8 : Atouts majeurs d'Haïti

Capital physique	La position géographique du pays permet d'accéder à 3 grands marchés : États-Unis (838 miles or 1,349 km et 2 heures 9 minutes), Canada (2 996 km et 4.5 heures par voie aérienne) et CARICOM (Caraïbes).
Capital environnemental	Haïti vit, depuis au moins une cinquantaine d'années, une situation de déforestation sévère. La réduction des pressions exercées sur l'environnement préserveront l'avenir du capital forestier d'Haïti et feront diminuer l'empreinte écologique, c'est-à-dire la surface géographique requise pour satisfaire les besoins de la population.
Capital naturel	Ressources naturelles telles que le bois, l'eau, l'énergie et les réserves minérales; les forêts, les terres agricoles, les prairies, les fleuves et les récifs coralliens. Le capital forestier de la République d'Haïti représente actuellement l'équivalent de 28 km ² , soit 1 % de la superficie totale du territoire.
Capital culturel	Une industrie touristique du fait de la créativité de la population et des patrimoines historiques et culturels qui sont une manne à explorer.
Capital maritime	Des actifs d'ordre minier et maritime encore inexploités et une zone de pêche très extensive et prolifique.
Capital humain	Une main d'œuvre abondante et jeune qui constitue une force de travail : environ 30% de la population active a moins de 25 ans (Banque mondiale, 2015) et une diaspora dynamique sont les transferts représentèrent 22% du PIB annuel en 2022 (Etude Transferts de la Diaspora, PNUD, 2022).

Source : Auteur, tableau créé à partir des informations tirées des Etudes Thématiques



3. DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT EN HAITI

3.1. De la planification du développement en Haïti

Introduite en Haïti vers les années 1950, la « planification » est devenue l'outil privilégié de développement économique et social du pays. Néanmoins, la mise en œuvre de quinze (15) plans de développement en soixante-treize ans montrent bien qu'elle relève encore du défi. Ces plans étaient centrés sur l'expansion de l'action gouvernementale, d'où la difficulté, à définir une vision à long terme du développement intégral du pays. La lacune des gouvernements de faire des enjeux majeurs une priorité des objectifs de développement durable et des politiques nationales, est reconnue comme l'un des obstacles à leur réalisation. En effet, ces plans reflétaient des modèles de planification tout divergents qui n'ont guère été en mesure d'atteindre les résultats escomptés.

- En 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avaient intégré dans le cadre national de planification, des questions liées à l'environnement et à l'égalité des genres, sans pourtant parvenir à introduire de réels changements dans les politiques publiques.
- En 2004, le Cadre de coopération intérimaire (CCI) visait à redresser l'économie. De ce fait, ce Programme d'urgence avait réintégré l'essentiel des dispositifs des deux (2) Plans d'ajustement structurel (PAS) de 1986-87 et de 1996-97, portant sur la politique monétaire et fiscale, la gouvernance économique et politique, le développement institutionnel et les services de base.
- En 2006, le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), avait privilégié une vision à long terme du développement du pays. L'emphase était placée sur la croissance économique. Ce plan n'a pas abouti à un changement significatif, malgré cette démarche appropriée et les efforts soutenus déployés à cet effet. Les dysfonctionnements de l'appareil administratif public en ont constitué un frein majeur à la réalisation du plan.
- En 2009, le « Plan d'action pour la relève et le développement d'Haïti (PARDH) » avait posé les bases du développement en valorisant les secteurs productifs. Il avait ainsi permis d'atteindre le taux de croissance de 5,9 %. Bien que le séisme de 2010 ait annihilé tous ces efforts, la gestion de l'environnement avait constitué un domaine stratégique de ce plan.

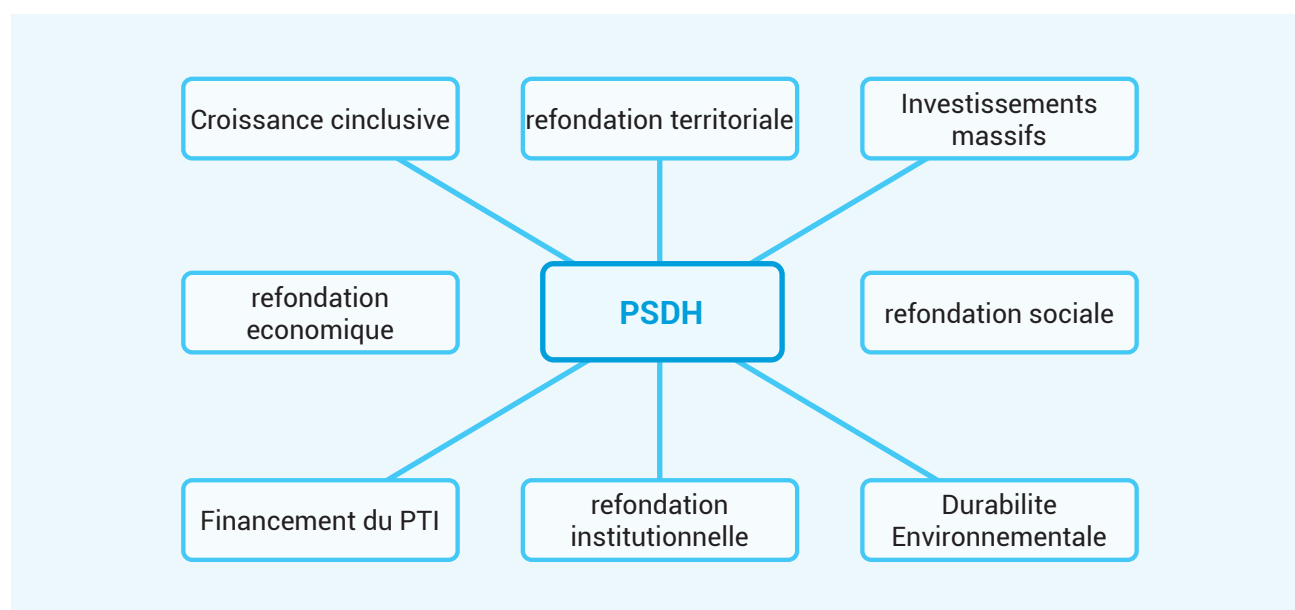
Les approches adoptées par ces différents plans n'ont pas pu garantir la continuité de l'action gouvernementale. Et compte tenu du manque crucial de financement, ils n'ont guère favorisé la mise en œuvre des programmes et projets en vue du développement du pays. L'effondrement causé par le séisme de 2010, a donné naissance au Plan stratégique de développement d'Haïti, de plus grande portée territoriale.

3.2. ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT

3.2.1. Le PSDH 2012-2030 : le nouveau cadre national de développement

Le PSDH (2012 – 2022), est le cadre de référence en matière de planification du développement en Haïti. Il reprend les Grands Chantiers du PARDH et du DSNCRP et capitalise sur l'évaluation des besoins post séisme (PDNA). La politique haïtienne de développement s'articule autour de 4 axes : la refondation économique, territoriale, institutionnelle et sociale. Ce sont les conditions pour poursuivre la vision de conduire le pays vers « l'Emergence » en 2030 et la lutte pour l'éradication de la pauvreté qui est, et restera, un axe structurant très fort du PSDH. Ce plan est constitué de 32 programmes, 150 sous-programmes et projets qui seront implantés au niveau de 12 pôles régionaux de développement. Il est prévu que la mise en œuvre du PSDH soit accompagnée d'un ensemble de réformes structurantes, principalement, la concordance entre le Planification et la politique budgétaire, aux fins de financement du Programme Triennal d'Investissement (PTI). La figure 2 présente une illustration du concept de refondation.

Figure 1 : Illustration du concept de refondation



Source : Auteur, sur la base des données du PSDH

La mise en œuvre du PSDH a permis d'identifier trois scénarii distincts:

Le premier scénario porte sur un accord convenu avec le FMI et la Banque mondiale pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

L'objectif de refondation économique exigeait la mise en place d'un cadre macroéconomique diversifié et compétitif, basé sur une croissance inclusive et stable se situant entre 5% et 6% en 2030 et fondée sur la relance de la production nationale, la restauration des circuits économiques et financiers et l'accès aux infrastructures

adéquates. Le PSDH était supporté durant la période 2013-2016, par le Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies (CSI). Il avait été prévu des investissements publics massifs pour opérationnaliser le Programme Triennal d'Investissement (PTI). Celui de 2014-2016 a constitué la première tentative d'opérationnalisation dudit Plan. A noter en outre que le budget de l'Etat ne pouvait pas supporter ces coûts substantiels trop élevés. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021 (UNDAF) était venu combler le déficit de financement du PSDH.

Le second scénario concernait la phase de transition. Le plan de relèvement économique « PREPOC 2020-2023 était intégré au PSDH.

Le Plan de Relèvement Économique post COVID-19 (PREPOC) 2020-2022 s'inscrit dans une démarche de transition, mais a intégré le PSDH actualisé, permettant ainsi de planifier une économie moderne, diversifiée, résiliente, compétitive et inclusive, respectueuse de l'environnement, qui pourrait répondre aux besoins fondamentaux de la population haïtienne durant les dix à quinze prochaines années. Ce plan ambitionne d'atteindre une croissance de 3% en moyenne sur les trois (3) années, pour assurer la stabilité macroéconomique et le développement accéléré et inclusif du pays. La stratégie de mise en œuvre du PREPOC reposait sur six (6) piliers: la diversification économique et l'accélération de la croissance, le développement des infrastructures de base, le renforcement de la sécurité et l'état de droit, le soutien aux PME et à la création d'emplois, le développement du capital humain et l'inclusion sociale et le renforcement de la résilience aux chocs naturels. Les perturbations assez conséquentes causées par les crises sanitaires et politiques ont pesé fortement sur les finances publiques.

Le scénario actuel porte sur le renforcement du PSDH et son alignement aux Objectifs de Développement durable (ODD).

Un nouveau cadre de développement place les ODD au centre de l'action nationale. Il est bâti sur deux objectifs fondamentaux : une croissance avec une moyenne de 5-6% en 2030 et des initiatives de planification sectorielle, en vue d'une économie forte, diversifiée et compétitive. C'est dans ce cadre que le MPCE a lancé une vaste réforme à travers le Plan d'Action Prioritaire et Stratégique pour l'exercice 2022-2023 comprenant quatre axes stratégiques : (1) le renforcement du système national de planification, (2) la gestion du développement, (3) la gestion des politiques publiques transversales et (4) le pilotage et le soutien à la planification et à la gestion du développement. L'une des priorités de la réforme est la révision du PSDH afin d'intégrer les ODD dans le système de planification et de budgétisation, lequel sera établi sur le modèle « Planification Programmation Budgétisation Suivi et Évaluation » (PPBSE), afin de créer un «dénominateur commun» des priorités nationales. Seront ensuite établis des plans pluriannuels de développement et des programmes d'investissements publics en lien aux ODD. La figure ci-après montre la nouvelle architecture du PSDH renforcée.

Figure 2 : Architecture du plan de développement

Politique Nationale de développement - PSDH					
Vision de l'émergence d'Haïti comme pays à revenu moyen en 2030					
Axes Stratégiques du PSDH				Programme Triennal d'Investissement	
Refondation Sociale	Refondation Territoriale	Refondation institutionnelle	Refondation Economique	Projets Programmes (32) Sous-programmes (150)	
Points de convergence avec les programmes					
Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)					
Cadre Stratégique Intégré	Programme Triennal d'Investissement (PTI)	Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)			
Plan de relèvement économique « PREPOC 2020-2023					
Système de planification	Gestion développement		Politiques publiques	Pilotage et soutien	
Alignement du PSDH aux Objectifs de Développement durable (ODD)					
Domaines stratégiques d'intervention alignés aux ODD					
Education Développement Humain et social	Environnement et Aménagement territoire	Etat de droit	Energie	Economie et Emploi	
ODD 1, 2, 3, 4, 10, 12,17	ODD 13, 14,15	ODD 16	ODD 7	ODD 8	
Cadre Intégré National de Financement					
Participation			Appropriation		
Secteur Public	Acteurs Privés	PTFs	Secteur Public interne et externe	Secteur Privé interne et externe	Au niveau national et au niveau de la diaspora
Financement du développement					
Recettes fiscales et non fiscales	Crédit aux entreprises & formalisation de l'informel	APD Financement bi-latéral et multi-latéral	Emprunts Partenariats PPP Financements innovants	Financement bancaire IDE	Transfert de la Diaspora Marché financier

Source: Auteur, sur la base des données du PSDH, du PREPOC et des ODD

3.3. ÉVALUATION DU PSDH

Cette évaluation a pour objet d'examiner les processus et les mécanismes mais aussi les résultats, les aboutissements et l'impact du PSDH sur l'économie et le développement du pays. De l'analyse, il ressort ce qui suit:

Les progrès réalisés :

Depuis 2012, le PSDH a offert la possibilité d'atteindre un " triple résultat " tels (1) des investissements clés dans les infrastructures, qui ont créé des emplois et des opportunités économiques, tout en favorisant le développement social. (2) Le secteur du tourisme était en croissance et (3) le taux de scolarisation et les indicateurs de santé maternelle et infantile se sont améliorés. Haïti a fait des progrès significatifs dans l'atteinte de deux objectifs clés : l'objectif 3 « assurer l'éducation primaire pour tous » et l'objectif 2 « promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ». Des progrès sont notés effectivement dans les domaines de l'éducation primaire universelle et de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le PSDH a déterminé également les moyens pour atteindre les objectifs juridiques, institutionnels, opérationnels, financiers qu'il s'est fixé.

Le PSDH a tiré profit des contributions des entités administratives (groupes spécialisés cadrage macroéconomique, cadrage budgétaire et financement, programmes et projets d'investissements publics, Direction générale du budget (DGB), Direction générale du trésor et de la comptabilité publique, Direction générale de la coopération et l'Institut haïtien de la statistique et de l'information (IHSI).

Les retards et dysfonctionnements enregistrés :

Les dysfonctionnements du PSDH se rapportent à sa conception et à son pilotage politique. Le PSDH a bénéficié du contexte du séisme de 2010, dans lequel primait la volonté de reconstruction du pays. Aussi, s'inscrit-il de fait dans la perspective d'une vision temporelle, bien plus que sur un schéma de développement portant sur le long-terme. Ayant été conçu en dehors du processus interne de planification, les objectifs ont été définis sans cibles ni indicateurs, aussi les actions identifiées ne concordent pas aux objectifs et ne peuvent de ce fait suivre un chemin bien balisé. Les programmes et projets s'enrôlent dans des horizons hétéroclites, d'où le manque de continuité dans les efforts de réalisation des politiques. Les stratégies n'ont pas été imprégnées de la localisation spatiale et n'ont pas pris en considération la notion de durabilité. L'opérationnalisation du PSDH, donc la mise en œuvre opérationnelle réelle du PTI 2014-2016, a été confrontée aux difficultés d'ordre conjoncturel et structurel. Ce qui a exigé le retour à l'approche de gestion budgétaire classique sans articulation suffisante avec la Planification économique.

Les Opportunités

Les plans avaient souvent fait l'objet de processus ascendants de consultation. La planification du relèvement post COVID-19 a induit un processus participatif, lequel a renforcé la compréhension du rôle de la planification dans le développement en Haïti. Le MPCE est parvenu à exercer pratiquement le contrôle du processus. Les parties prenantes incluant le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement peuvent désormais jouer leur rôle d'orientation, de validation et de mise en œuvre du

PSDH. Fort de cette perspective, le Gouvernement entreprend d'engager le processus d'actualisation, de consolidation et d'opérationnalisation du PSDH, dans le cadre de programmation pluriannuelle des projets de réforme.

Les menaces qui perdurent

Les dysfonctionnements sont liés en général, à l'incapacité systémique de l'administration haïtienne à traduire le PSDH en programmes annuels déclinés en plans opérationnels devant constituer les grandes lignes du budget. Un cadre cohérent d'investissements n'avait pas été défini pour mobiliser des ressources, aussi le PTI n'a jamais pu être financé adéquatement.

Le PSDH a répertorié 12 pôles régionaux, une organisation spatiale qui tend à accorder aux territoires ruraux un statut de pôle de développement durable afin de promouvoir le potentiel économique des grandes régions du pays. Néanmoins, il n'existe pas d'interrelation forte et équilibrée entre les pôles urbains et ruraux. Le processus de mise en œuvre du plan est assujetti aux politiques de décentralisation, un levier important dans l'atteinte des ODD.

Défis

Le PSDH n'avait pas défini le cadre d'une politique globale de mobilisation des financements pour le développement. N'y était pas inclus, un budget estimatif des coûts ni des types d'investissements nécessaires pour sa réalisation. De ce fait, le financement du PSDH est soumis aux moyens traditionnels de financement à savoir les politiques opérationnelles, les plans et stratégies sectoriels de développement représentés par des cadres annuels et à moyen terme, notamment le Cadre de Budgétisation à Moyen Terme (CBMT), le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), et le Budget d'Investissement Public (BIP). Ces politiques opérationnelles dont l'objectif est de rationaliser l'utilisation des fonds mobilisés, se focalisent essentiellement sur un seul secteur ou un domaine thématique particulier. Les ressources disponibles ne peuvent remettre le pays sur une trajectoire de forte croissance. D'où l'incapacité du PSDH à générer des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

3.3.1. Analyse SWOT du PSDH

Figure 3 : Analyse SWOT du PSDH faisant ressortir les éléments de Forces, de Faiblesses, d'Opportunités et Menaces.

INTERNE	FORCES	OPPORTUNITES	EXTERNE
	> Priorités de développement définies > Contributions des entités administratives > Existence cadrage macroéconomique et budgétaire > Le Programme Triennal d'Investissement (PTI) permet la mise en opération du PSDH. > PSDH promeut des efforts d'investissement et des mesures visant, à court et moyen termes, la mise en place de conditions de base au développement du pays. > Des investissements clés dans l'infrastructure et le secteur du tourisme ont été réalisés. > Haïti a fait des progrès significatifs dans l'atteinte d'objectifs dans les domaines de l'éducation primaire universelle et de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	> Le PSDH revu et actualisé, pour ouvrir sur la construction d'une économie moderne, diversifiée, résiliente, compétitive et inclusive, respectueuse de l'environnement, qui répondra aux besoins fondamentaux de la population haïtienne, pour les dix à quinze prochaines années. > Le Gouvernement entreprend d'engager le processus d'actualisation, de consolidation et d'opérationnalisation du PSDH, en vue de déboucher sur l'articulation d'une vision renouvelée. > Mise en place d'un cadre rationnel et normé de programmation pluriannuelle et les projets de de réforme institutionnelle, de refondation sociale, économique et territoriale.	
INTERNE	FAIBLESSES	MENACES	EXTERNE
	> Faiblesse dans la capacité d'utilisation des outils de planification, la faiblesse des liens entre les processus nationaux et infranationaux de planification et les processus de mise en œuvre. > Faibles performances enregistrées au cours des dernières décennies. Les stratégies n'ont pas été imprégnées de la localisation spatiale et sans trop grande préoccupation de la notion de durabilité. > Approche de gestion budgétaire classique sans articulation suffisante avec la Planification économique. > Incapacité à générer des effets multiplicateurs cumulatifs et durables.	> Dysfonctionnements institutionnels et l'incapacité systémique de l'administration haïtienne à traduire le PSDH en programmes, déclinés en plans opérationnels annuels devant constituer les fondements et grandes lignes du budget de la République. > Manque d'organisation spatiale du plan d'action vise à faciliter le développement économique. Il n'existe pas d'interrelation forte et équilibrée entre les pôles urbains et ruraux. Ceci est un goulot d'étranglement pour le décollage économique. > Actions ne sont pas orientées de façon à reconnaître aux territoires ruraux un statut de pôle de développement durable afin de promouvoir le potentiel économique des grandes régions du pays, > Le processus de mise en œuvre du plan ne met pas l'accent sur les politiques de décentralisation ou de développement local qui sont des leviers importants dans l'atteinte des ODD. Manque d'implication des collectivités territoriales.	

3.4. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) est une priorité. L'Agenda 2030 présentent les comme des aspirations mondiales en vertu desquelles, chaque État est appelé à : (a) déterminer la manière dont les ODD seront intégrés aux stratégies, politiques et processus nationaux de planification ; (b) fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités ; et à (c) mettre en œuvre le Programme 2030 en respectant les engagements existants. Ce programme assorti de 17 Objectifs de 169 cibles et 280 indicateurs, est fondamental par sa transversalité, sa perspective de long terme, sa déclinaison en objectifs sectoriels. Le fait qu'ils concilient les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale » et qu'ils soient axés sur la satisfaction des besoins essentiels afin de ne laisser personne de cote les rend tout à fait pertinents.

Encadré 9 : Objectifs de Développement durable

ODD Priorisés				Autres ODD	
1	Éradication de la pauvreté	7	Recours aux énergies renouvelables	10	Réduction des inégalités
2	Lutte contre la faim	8	Accès à des emplois décents	11	Villes et communautés durables
3	Accès à la santé	9	Bâtir une infrastructure résiliente	12	Consommation et production responsables
4	Accès à une éducation de qualité	13	Lutte contre les changements climatiques	14	Vie aquatique
5	Égalité entre les sexes			15	Vie terrestre
6	Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	16	Justice et paix	17	Partenariats pour la réalisation des objectifs

Source : Nations Unies

3.4.1. Les ODD au cœur de la planification du développement d'Haïti.

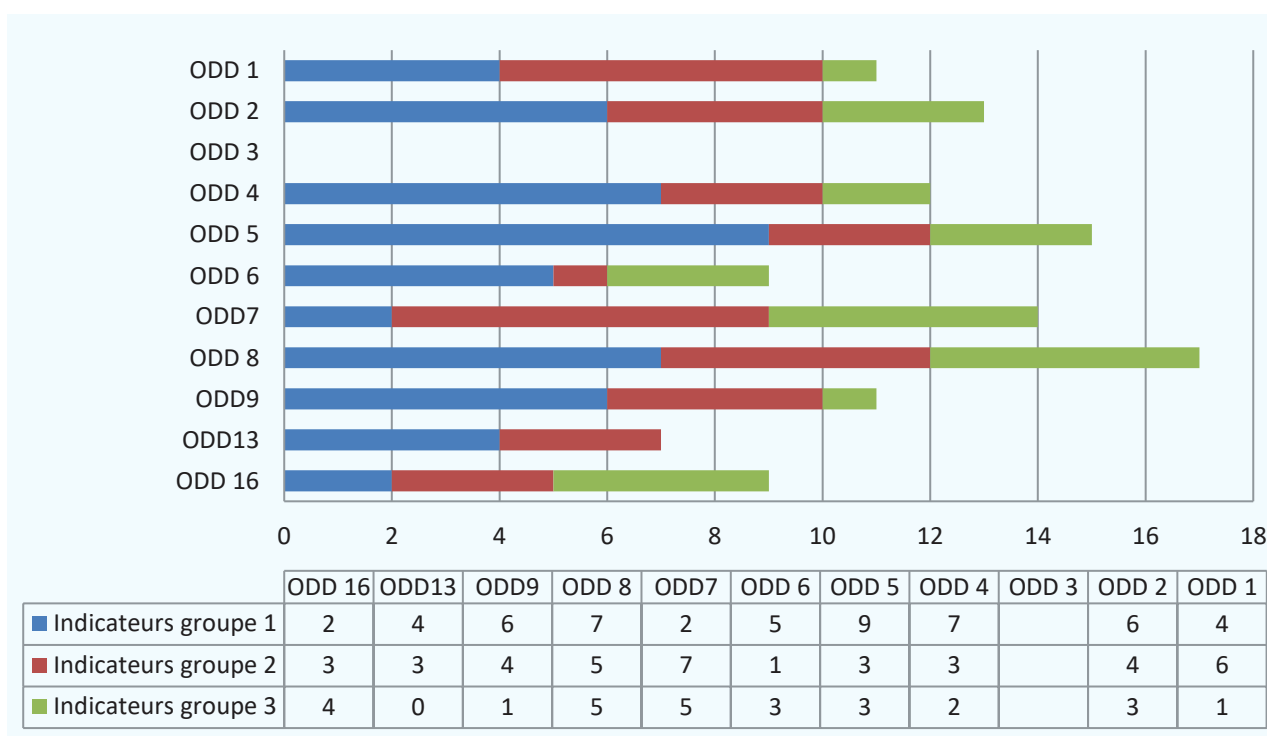
L'engagement du Gouvernement s'est traduit au plus haut niveau, en lançant en collaboration avec le PNUD, le chantier de la priorisation des cibles des ODD en Haïti. L'adoption des ODD exige une conception de la stratégie nationale de développement et rend inéluctable la mise en place de politiques publiques. Il s'agira d'intégrer les objectifs, les cibles et les indicateurs ODD dans les stratégies sectorielles, les politiques, programmes et projets de développement. Une Feuille de Route nationale a été élaborée pour guider la mise en œuvre harmonieuse des ODD à l'échelle nationale, régionale et locale, couvrant des aspects tels que la gouvernance, la sensibilisation et leur intégration dans le budget.

Compte tenu des niveaux de développement des régions et en vue d'une planification plus intégrée, le MPCE a priorisé 11 cibles sur 17 soit un taux de 64.7% (excluant 6 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre). Selon le rapport « Accélération à la mise en œuvre des ODD (décembre 2020) » du MPCE/PNUD, « les ODD offrent à Haïti une occasion unique de relever ses défis actuels en matière développement, à savoir :

formuler une vision à plus long terme, renforcer la cohérence des politiques nationales, promouvoir la coordination entre les institutions gouvernementales mais aussi entre les différents acteurs du développement, développer des stratégies, plans programmes d'action efficaces qui ambitionnent de mettre en œuvre des politiques novatrices pour accélérer le processus de développement ». Le primat est donné aux dimensions gouvernance, environnementale, économique et sociale avec comme corolaire une gestion durable des ressources naturelles. Cet objectif impose aux institutions de se recentrer sur leur "Cœur de Métier", aux fins d'un système de gouvernance efficace et efficient.

Graphe 12 : Les ODD priorisés

Le tableau ci-dessus indique que sur le plan des politiques sectorielles et multisectorielles, Haïti couvre près de 65% des cibles ODD. Lors de la révision du PSDH, un accent devra être mis sur l'intégration de près de 35% des cibles, notamment les ODD10, 11,12, 14,15 et 17.



3.4.2. Alignement des outils de planification, et de programmation avec les ODD

Le système de planification en Haïti souffre d'un manque de coordination et de cohérence des actions de développement. D'où sa faible articulation entre les niveaux national et local. Une approche rénovée de la planification basée sur une radioscopie des réalités économiques et sociales du pays et une meilleure anticipation de leur évolution future est avant tout nécessaire. L'Agenda 2030 qui est fortement conditionné par un cadre normatif de planification, prescrit une actualisation du PSDH, afin de prendre en compte les changements, les problématiques émergentes et mutations qui se sont opérés dans l'environnement interne et externe du pays.

Les programmes qui seront élaborés et exécutés dans le cadre du PTI devront désormais être alignés aux ODD. L'articulation entre les stratégies et les plans d'actions devrait être mieux étayée, afin d'induire des rapports plus coordonnés entre les différents paliers de l'Etat. Les partenaires clés devront aligner leurs programmations sur les nouvelles orientations établies par le PSDH/ODD. Et ainsi, les allocations budgétaires devront tenir compte des objectifs prioritaires sélectionnés par les Ministères sectoriels.

Le PSDH aligné aux ODD, il en résultera, une planification stratégique, cohérente et équilibrée sur la base d'objectifs clairement définis, de cibles priorisées et d'indicateurs mesurés. La révision du PSDH est utile dans la mesure où elle arrivera à mieux mesurer les défis et enjeux émergents; enclencher un processus de recherche du consensus national, dans un pays en quête d'inclusion, de concertation à tous les points de vue (politique, économique, social, régional, Environnemental).

Le Programme « PREPOC » devra sans ménagement subir une vérification d'alignement sur les ODD. Il est également crucial de veiller tout au long du processus d'adaptation à maintenir l'alignement des objectifs de mise en œuvre avec les normes internationales existantes, y compris les obligations juridiquement contraignantes relatives aux droits de l'homme (HCDH, 2006). L'alignement du PSDH à la priorisation des cibles des ODD, devient un repère pour toute l'action publique. Le suivi des indicateurs de progrès des cibles est, au-delà des politiques de développement elles-mêmes, la clé du succès de la marche vers les ODD ».

A. Adéquation du PSDH et des ODD

L'adéquation PSDH/ODD est la correspondance entre les axes du PSDH et les dimensions des ODD. Cette adéquation touche divers domaines, en particulier la sécurité alimentaire, l'éducation, l'eau, l'énergie, les infrastructures et les changements climatiques. La refondation territoriale vise à améliorer l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement local, la protection de l'environnement et la gestion des risques. Elle concerne les ODD qui touchent à ces domaines, tels que la sécurité alimentaire (ODD 2), l'éducation (ODD 4), l'eau propre et l'assainissement (ODD 6), l'énergie propre (ODD 7), l'industrie et les infrastructures (ODD 9), les villes et les communautés durables (ODD 11), la consommation et la production durables (ODD 12), la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), la vie aquatique (ODD 14) et la vie terrestre (ODD 15). En dépit des efforts déployés, le pays parvient difficilement à intégrer les ODD dans sa politique nationale. Le cadre conceptuel entourant les ODD s'aligne difficilement avec la réalité d'un pays confronté à des menaces multiples et des obstacles cruciaux à sa mise en œuvre, tels que l'instabilité politique, les chocs naturels, le manque de ressources et les problèmes de gouvernance.

B. Degré de prise en compte des ODD dans les programmations

Selon l'étude réalisée sur « les stratégies de développement, Objectifs du Millénaire pour le Développement et les objectifs de Développement durable en Haïti », les plans sectoriels réalisés par les ministères ne placent pas suffisamment les ODD au centre des politiques publiques et les documents-cadres de politiques de développement ne s'articulent pas non plus avec les ODD. En effet, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) exige de tous les ministères l'élaboration de documents budgétaires pluriannuels qui constituent l'expression chiffrée des stratégies sectorielles de développement. Une analyse de la sensibilité du budget de l'Etat aux ODD a été réalisée en 2018, basée sur les Documents de Programmation Pluriannuels des Dépenses Publiques (DPPD) 2018-2020, ainsi que les budgets programmes 2017 et 2018.

C. Point de transition vers le développement durable

Les ODD sont porteurs pour l'économie haïtienne, dans le sens qu'ils permettent le croisement des axes du PSDH et des valeurs-cibles des indicateurs, pour constituer le socle du plan d'actions de la politique nationale de développement. La transition vers le mode de développement durable s'accélérera grâce à des mesures politiques volontaristes:

- **Au niveau économique**, la croissance moyenne de 5-6,0%, permettra d'amener le pays dans la tranche supérieure avec plus de 4000 dollars par habitant à l'horizon 2030. Les ODD de ce fait, promeuvent l'implantation d'un système national d'innovation, la promotion d'industries compétitives, de nouvelles technologies, la compétitivité et l'attractivité du pays. Ces réformes essentielles doivent être impulsées aux fins de transformation structurelle du pays.
- **Au niveau social**, en intégrant cette dimension au cœur des leviers de transformation structurelle, les ODD deviennent accélérateurs de changement social, permettant ainsi la réduction du taux de pauvreté et des inégalités sociales, l'autonomisation des femmes et l'amélioration du bien-être de la population.
- **Dans le domaine de l'environnement**, les ODD envisagent une croissance durable et inclusive qui ne compromet pas les ressources naturelles. Dans cette perspective, le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PDNA) mettra en œuvre des plans communaux d'adaptation aux changements climatiques qui seront intégrés dans le nouveau budget de la République et la loi de Cadrage.



4. EVALUATION DU PAYSAGE FINANCIER D'HAÏTI

Un bref résumé du contexte financier d'Haïti

La question épineuse du financement du développement se situe au cœur des préoccupations nationales. Les dispositions constitutionnelles du 9 mai 2011 (Article 21,22 et 23) et la loi des Finances 2017-2018 le confirment.

Durant les deux dernières décennies, de nombreux chocs ont placé le pays face à des choix difficiles. Diverses approches – libéralisation, nationalisation, privatisation, endettement extérieur, emprunt interne, politiques d'ajustement structurel, politique budgétaire et monétaire et recours massif à l'épargne extérieure – ont été considérées pour soutenir la relance économique. Le paysage financier a profondément changé, avec de nouvelles priorités, de nouveaux objectifs et de nouvelles contraintes.

Les crises récurrentes et la pandémie de COVID-19, ont affaibli considérablement l'activité économique et impacté négativement les finances publiques. La résurgence des crises en 2021 a creusé un « gap » de financement, avec une incidence élevée sur les finances publiques. Ce défaut de financement était causé par un manque cruel d'investissements, l'étroitesse de l'assiette fiscale, l'ampleur des fraudes fiscales, les exonérations douanières, les difficultés de recouvrement de l'impôt, la croissance de l'économie informelle et les fonds illicites. Le pays connaît aujourd'hui une grave crise de ses finances publiques, avec une érosion constante du taux de pression fiscale.

L'insécurité et l'impasse politique ont, en outre, contribué à la désintégration continue du système financier, rendant le pays tributaire d'un cercle vicieux de lente croissance économique, d'une inflation élevée et d'un déficit public chronique. (Etude de la CNUCED sur les sources innovantes de financement du développement » (CNUCED, 2022).

Haïti se donne l'ambition de répondre au défi de parvenir à sa transformation structurelle. L'objectif nécessite des financements importants et pérennes. Le problème du financement se pose avec acuité. L'Agenda 2030, appelle à un nouveau partenariat pour la mobilisation de ressources de financement du développement. Les modes de financement traditionnels ont montré leurs limites. La nouvelle stratégie impose des politiques et initiatives innovantes portées par des acteurs venus d'horizons divers. De ce fait, toutes les sources publiques ou privées, externes ou internes, devront être envisagées pour le financement des ODD.

4.1. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT EN HAÏTI

Les deux sources principales de financement sont les recettes fiscales et budgétaires et l'Aide publique au développement. Au cours des dernières années, la situation des finances publiques s'est nettement dégradée, avec la réduction considérable des recettes fiscales et de l'APB. En 2015, les flux d'aide avaient diminué de 5% du PIB, ce qui a impacté négativement la croissance qui est tombée à 1.4% du PIB. La situation des finances publiques s'était nettement dégradée et la croissance a poursuivi sa chute à 1 -3.3 % du PIB.

4.1.1. Les effets de la politique monétaire

La politique monétaire conduite par la Banque Centrale porte à la fois sur une réponse conjoncturelle et structurelle: une surveillance budgétaire et une surveillance macroéconomique, conférant à la première, la mission d'assurer la stabilité des prix et à la seconde celle d'améliorer la compétitivité et de redresser les comptes extérieurs. Selon les rapports du MEF et de l'IHSI, l'économie est sous des pressions inflationnistes excessives. Le système financier fait face aux problèmes de stabilité (Taux de change flexibles, coût et rendement des réserves de change,) et d'opacité en matière d'opérations financières avec des effets déstabilisateurs sur le marché.

En raison des pressions inflationnistes durant les années 2014-2022, la BRH est intervenue sur le marché des changes à travers des opérations d'open market (vente nette des réserves nettes de change pour une valeur estimée à 82 millions de dollars en 2017-2018, et le programme de cash-management. La gestion des surliquidités s'est révélée peu efficace. L'élargissement des bons du Trésor aux entreprises et aux particuliers n'a pas eu d'impact majeur sur l'offre et la demande. Ces mesures adoptées n'ont pu empêcher la détérioration des conditions macroéconomiques : l'accentuation des pressions inflationnistes et la dépréciation du taux de change. Les tensions sur le marché des changes se sont plutôt amplifiées à cause de la baisse des transferts (3%) et de la hausse des importations de produits et combustibles. En 2023, on assiste à une dépréciation accélérée du taux de change à 151 HTG contre 97 en 2016, avec des causes structurelles sous-jacentes. S'en est suivie une diminution des recettes mobilisables du Trésor, fortement tributaires des taxes prélevées, entraînant une baisse substantielle des recettes au titre des droits d'accises. Ce qui contribue à la détérioration prolongée de la situation des finances publiques.

4.2. SOURCES TRADITIONNELLES DE FINANCEMENT

4.2.1. Mobilisation du financement public interne

A. Recettes fiscales

Les recettes intérieures, principale source de financement du pays, subissent des fluctuations qui entravent la gestion efficace du budget de l'État.

Entre 2004-2014, les recettes budgétaires équivalaient 12,6 % du PIB. Selon une estimation de la CEPALC, les recettes fiscales² devaient évoluer de 9,7% à 12,6% du PIB entre 2005 et 2018. Après un rebond très marqué en 2012, soit 13 % en 2012, la croissance des recettes fiscales est tombée à 6.7% en 2018. Cette baisse était due à la contraction des impôts directs, représentant -11.4% en termes réels. Entre 2015 et 2020, les impôts sur les revenus avaient augmenté de 75% grâce à une mobilisation efficiente des reversements des entreprises et des retenues sur les personnes physiques. Durant l'exercice fiscal 2020-2021, les recettes d'impôts directs et indirects équivalaient à 76,7% du total des recettes fiscales. En 2021, la part de l'impôt sur les sociétés (IS) s'établissait à 35,71% des recettes fiscales, soit une baisse de 14%, due au repli des impôts sur les bénéfices et les plus-values ainsi qu'aux mauvaises performances des secteurs productifs. En 2022, le financement interne du budget, équivalait au montant de HTG 210, 5 milliards dont 59.3 % provenait des recettes internes. Il est à noter que les recettes provenant des taxes et impôts avaient ralenti à 12,43 %. En 2014, les recettes collectées étaient de 15 millions et en 2020, elles avaient doublé à USD 30 millions. En 2021, elles avaient atteint environ 19%, par rapport à l'exercice antérieur. Durant la période (2000-2020), les recettes du Trésor avaient connu des fluctuations avec une tendance baissière en raison du rendement faible de l'activité économique.

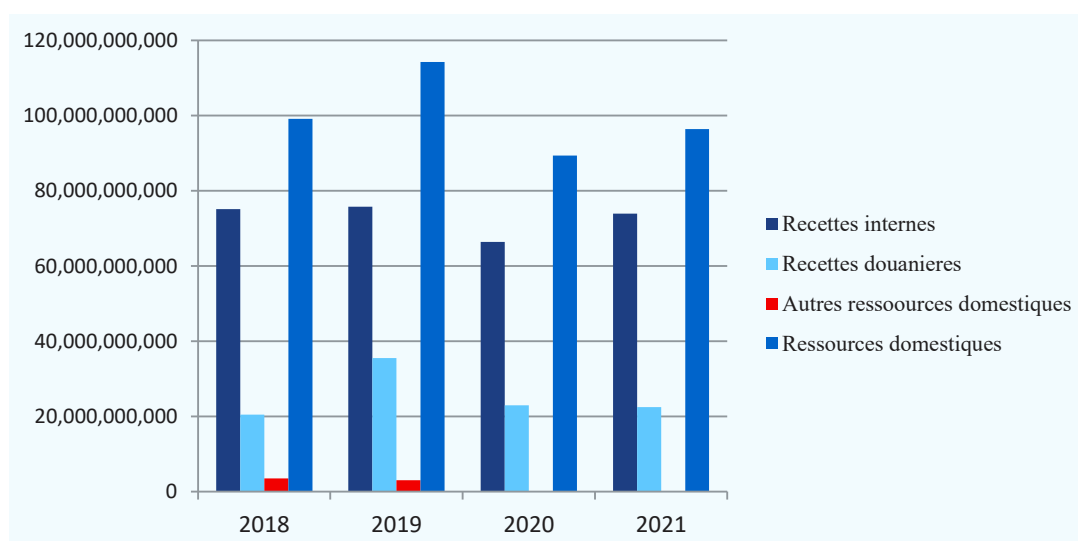
B. Recettes douanières

Les recettes douanières ont connu d'importantes variations dues aux aléas du commerce national, à la corruption et à la fraude. En 2018, les recettes douanières représentaient -8.3% des recettes fiscales. Durant l'exercice fiscal 2020-2021, elles avaient atteint 23,3% du total des recettes fiscales. En 2022, le financement interne du budget, équivalaient au montant de HTG 210, 5 milliards dont 40.7 % représentaient des recettes douanières. En 2023, les recettes douanières de HTG 48 milliards, avait chuté à HTG 38 milliards, soit 20.8%.

Le graphe ci-après montre le volume des différents types de ressources durant les années 2018 à 2021.

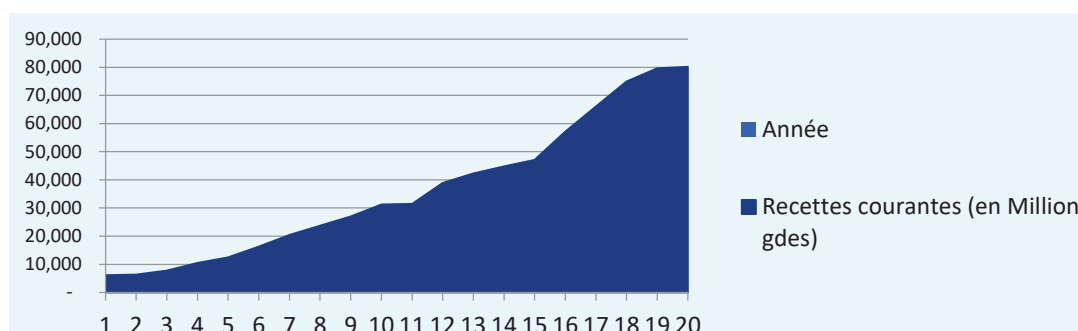
2 (TVA,IS,IR,TF,TICPE)

Graphe 13 : Evolution des ressources internes



Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes fiscales exprimées en valeur courante, sans prise en compte l'inflation et la dépréciation de la monnaie nationale.

Graphe 14 : Evolution des recettes fiscales de 2001 à 2020 (Millions de HTG, courants)



Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

Le tableau ci-après montre que 40 % des recettes budgétaires étaient fournis par des bailleurs en 2013, contre environ 1 % en moyenne pour les pays de la région LAC et 1,2 % pour les petits États des Caraïbes. Les recettes totales mobilisées en Haïti en 2013, étaient plus proches de la moyenne des pays du LAC en 2016 et étaient plutôt comparable en 2020. L'expansion des recettes avait permis à Haïti de rattraper les autres pays comparateurs.

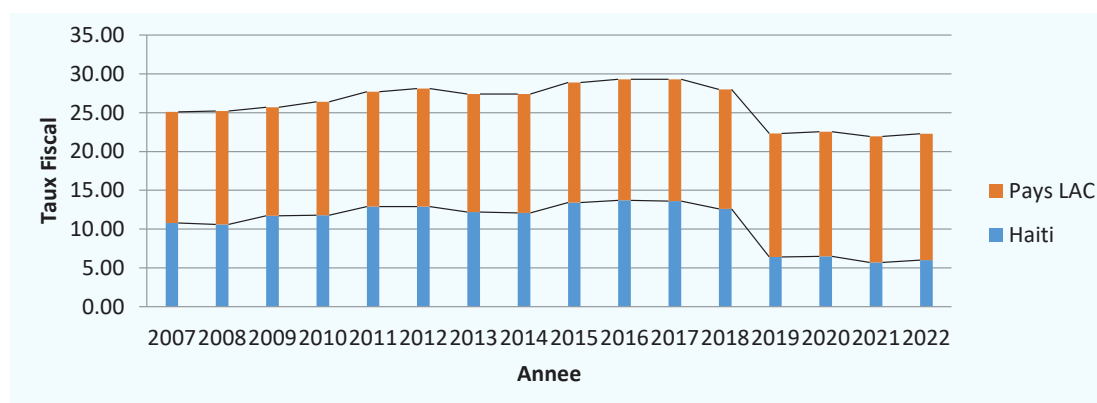
Table 4 : Revenus fiscaux - comparaisons internationales (en pourcentage du PIB)

	Haïti	LAC	Petits Etats Caraïbes	Pays Faibles Revenus	Petits Pays Très Endettés	Trinité & Tobago	Rep. Dominicaine	Honduras	Mexique	Colombie	Costa Rica	Jamaïque	Guatemala
Année	2013	2013	2013	2016	2016	2018	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Recettes Totales	20,8	23,1	26,4	11,4	11,4	19,5	12,4	14,8	14,3	14,2	12,3	25,7	10,0

Sources : MEF, FMI, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/GC.TAX.TOTL.GD.ZS?locations=CU>

C. Pression fiscale

La diminution des recettes fiscales (TVA et IR) s'est traduite en une baisse de 7,4% en 2012 à 6,4% en 2019 et de 8,4% en 2022 à 5.7% en 2023 contre une moyenne de 23% pour les pays du LAC. Le taux de pression fiscale en 2012 était tributaire de la hausse des taxes douanières, près de 30 % (CEPALC). Le niveau de pression fiscale en Haïti ne permet pas de générer des rentrées substantielles en raison de la baisse générale des taux d'imposition et de l'érosion des recettes fiscales. Le levier fiscal au centre de la politique économique, a été largement utilisé pour redresser les finances publiques. Il est lié au manque de contrôle fiscal, à la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal, ainsi qu'à la prédominance du secteur informel. Mais la voie empruntée a été davantage celle de l'accumulation d'une multitude de mesures fiscales négligeables (notamment réduction ou suppression d'un certain nombre de niches fiscales et sociales, augmentation des impôts) que celle d'une grande réforme de l'ensemble du système fiscal. Les réformes opérées semblent avoir été insuffisantes pour dynamiser les investissements. En cas d'effort fiscal, un niveau de pression fiscale de 6% vers 2024 serait tout à fait plausible. Néanmoins, le FMI estime qu'une pression fiscale de 15 % permettrait une accélération significative des investissements, des dépenses sociales et de la croissance.

Graph 15 : Pression fiscale en Haïti et dans les pays du LAC 2007-2012

Source : CEPALC, MEF

La pression fiscale est modeste en regard de la moyenne des pays de la Communauté caribéenne (CARICOM) – 13,6% en 2017, contre 20% – et devra être augmentée. Développer cette composante des recettes fiscales est une stratégie efficace pour la mobilisation des ressources publiques domestiques.

Figure 4 : Pression fiscale des pays de la CARICOM en 2020

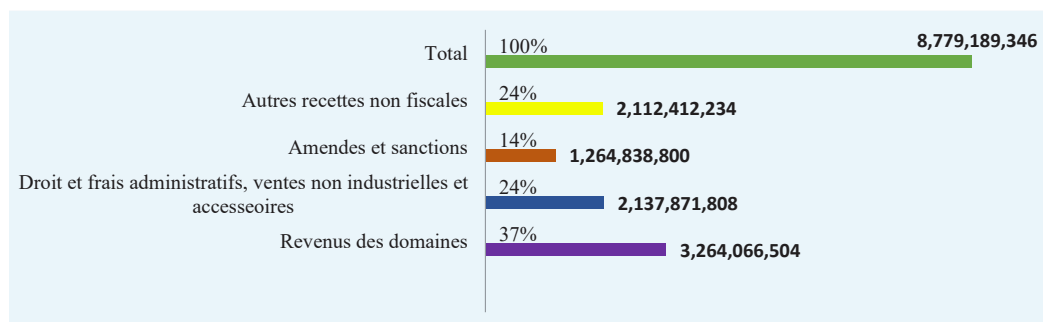
Pays	Pression fiscale ³
Antigua	16,0%
Bahamas	16,4%
Barbade	26,6%
Belize	23,6%
Dominique	22,9%
Grenade	22,9%
Guyane	18,2%
Jamaïque	26,0%
Saint Christophe et Nevis	19,7%
Saint-Vincent et Les Grenadines	24,5%
Sainte Lucie	20,0%
Trinidad et Tobago	18,5%
Suriname	11,4%
Moyenne	20,5%

Source: CEPALC

D. Recettes non fiscales

Les ressources non-fiscales⁴ représentent une part modeste soit 5,53 % du PIB. Elles sont volatiles et connaissent d'importantes variations, en raison de la et la dissimulation des revenus des sociétés dont les rapports d'activité et d'audits externes ne sont généralement pas rendus publics. Leur valeur justifie un intérêt pour le financement des ODD.

Graphe 16 : Répartition des flux financiers provenant des recettes non fiscales



Source : Rapport du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

3 Rapport entre les rentrées fiscales et le Produit Intérieur Brut (PIB).

4 Ventes de biens et services, dividendes et contraventions

E. Financement en provenance d'autres entités publiques

E.1. Financement des Pensions

Les Fonds de pension occupent une place centrale dans le budget de l'Etat. Les rentrées de fonds sont alimentées par : les retenues mensuelles dites "Taxe sur la Masse Salariale" (T.M.S.), soit 2% du montant salarial du personnel des entreprises publiques, privées et de l'Administration Publique ; l'épargne retraite constituée par les cotisations sociales sur le travail (fonds de pension et assurance-vie (2% sur les salaires) et les fonds de pension des agents de l'État, relatif au prélèvement à la source de 8 % sur les traitements et salaires), collectée par l'Office National d'Assurance (ONA). Au cours des décennies (2000-2020), les fonds de pensions ont augmenté en volume, soit HTG 4,9 milliards en 2021 contre HTG 3,2 milliards en 2014, soit une augmentation de 33.55% en sept 7 ans. Les Fonds de pensions tendent à augmenter également en dépenses. Le gap de financement pour couvrir ces dépenses s'élève à 10% de la masse salariale (soit 8% de retenues mensuelles et 2% de TMS,) soit au total HTG 5,510 milliards par année. Selon une enquête du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), 2013, 630 entreprises haïtiennes, soit 0,9 % sur 66,643, sont affiliées à l'Office nationale d'assurance (ONA), en charge de collecter les fonds de pension. L'épargne provenant de 99% de ces compagnies d'assurance locales, s'oriente vers des places financières étrangères et par conséquent, ne contribuent pas à élargir la base productive nationale.

Le Programme national de promotion et de protection sociales (PNPPS) propose la mobilisation accrue des cotisations auprès d'environ 250 000 à 500 000 ménages à travers l'extension de la couverture des assurances sociales, notamment l'assurance maladie maternité aux travailleurs indépendants du secteur informel sur la base d'une subvention. Le niveau des cotisations financières seraient abordables en regard de la capacité d'épargne des déposants des institutions de microfinance. La subvention couvrirait une partie de la prime pour les travailleurs et les travailleuses disposant d'une capacité contributive, et la totalité de la prime pour les travailleurs et les travailleuses sans capacité d'épargne.

E.2. Financement des organismes autonomes d'État public (OAEP)

Les organismes autonomes sont au nombre de trente-deux (32) et fonctionnent à plein rendement et à profit. Ils jouent un rôle majeur dans le financement des projets d'infrastructure. Les recettes générées sont en augmentation depuis 2017. Néanmoins, entre 2017 et 2018, 46% de ces organismes n'avaient pas reversé la taxe sur la masse salariale (TMS) et 19 d'entre eux soit 61,5 % n'avaient pas reversé les recettes fiscales. En 2019, leurs investissements représentaient 32% du PIB. Toutefois, une nette amélioration a été constatée durant les exercices 2018-2020, où 78% (soit 29 OAEP) avaient reversé les recettes provenant des retenues à la source ponctuelle à la DGI (Direction generale des Impots) et douze (12) institutions avaient reversé les retenues à hauteur de HTG 54,2 millions. Dans le budget 2017-2018, l'apport des organismes autonomes était chiffré à HTG 500 millions de HTG, mais a atteint plus de 3,5 milliards

de HTG en 2020. Depuis la crise de 2021, elles sont en difficultés financières en raison de la forte baisse de leur chiffre d'affaires et de la hausse des coûts de fonctionnement (DINEPA et Service des Postes).

4.3. MOBILISATION DES FLUX DE FINANCEMENT INTERNE MANQUANT

A. Dépenses publiques

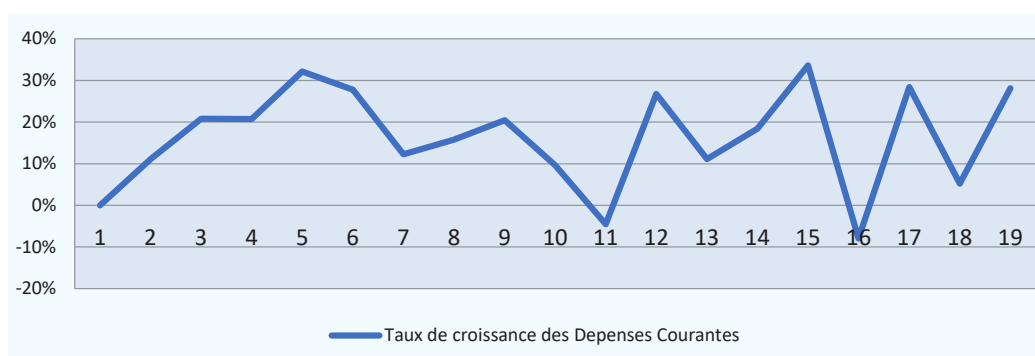
Le poids des dépenses publiques au cours des deux décennies, était devenu considérable dans l'économie. Elles sont subdivisées en dépenses courantes et de fonctionnement et d'investissement. Elles étaient évaluées à 10.8% du PIB en 2006 et à 16,6% en 2013. En 2018, elles ont augmenté de 10.5 % en termes réels, atteignant 13.9% du PIB. (Rapport (CEPALC, Finances Publiques et Budget, 2019).

A.1. Dépenses courantes et de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées à l'achat de biens et services et au paiement des salaires. Elles étaient passées de 10 % du PIB en 2005 à 13 % en 2014 (MEF) et représentaient 91,5% de la dépense publique totale en 2017 (CEPALC). Ces dépenses sont subdivisées en service de la dette (4.98 %), énergie (12.9%), éducation 4.67 %, santé d'une valeur de USD 57 millions, le plus faible investissement per capita dans la région Amérique Latine et Caraïbes et en subventions pétrolières estimées à USD 300 millions, soit 2 % du PIB et 1/3 tiers des recettes collectées en 2021. Les dépenses projetées dans le budget de 2022-2023 sont réparties en dépenses courantes (57.9 %) et dépenses de capital (42.1 %) subdivisées en dépenses de programmes et de projets (29.6 %), dépenses d'immobilisation (1 %) et dépenses d'amortissement de la dette (11.4 %). Les dépenses courantes HTG 44,6 Millions occupent 97% des dépenses totales, et sont même en-dessus des recettes collectées. Donc, l'Etat a dû recourir à d'autres sources de financement pour honorer ces dépenses incompressibles. Des défis majeurs persistent (dépenses en suspens et arriérés publics et dépenses au titre de la compensation).

« La subvention du prix du carburant était insoutenable et inéquitable, puisqu'elle impliquait des dépenses importantes en subventions qui bénéficiaient principalement aux groupes à revenus élevés. Ce qui ont conduit à un cercle vicieux de financement par la banque centrale, d'inflation et de dépréciation de la gourde qui a nui aux pauvres », Selon Nicole Laframboise, La cheffe de mission Haïti au FMI, dans son entrevue au journal Le Nouvelliste Publié le 2022-02-03. Afin de le réduire de manière drastique le déficit public, en décembre 2021, le gouvernement haïtien a diminué sa subvention sur le prix des produits pétroliers mais continue de soutenir l'augmentation des dépenses sociales comme l'ajustement des salaires des agents de la fonction publique, le financement des activités électorales, et la mise en œuvre du plan de relance Post Covid-19 et l'apurement des arriérés accumulés sur les exercices fiscaux antérieurs.

Graphe 17 : Croissance des dépenses courantes

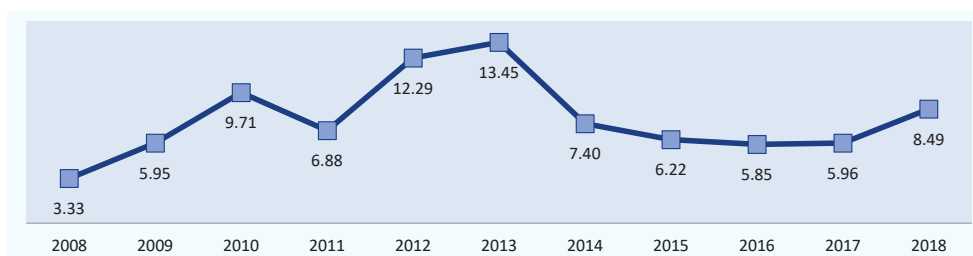


Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

A.2. Dépenses d'investissements publics

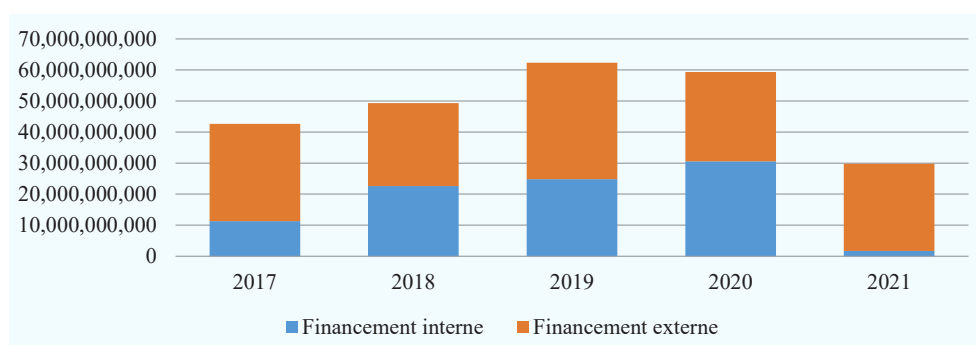
Le budget du pays consacre en moyenne 7% aux investissements publics. Ces dépenses d'investissement se sont élevées à 3% en 2008, ont connu un pic de 12 à 13 % entre 2012 et 2013, grâce à l'aide publique destinée à la reconstruction post-séisme, soit 64.7 % en termes réels (CEPALC). En 2014, elles sont retombées à 7% pour remonter à 8.4% en 2018. (Rapport MEF Situation économique et financière d'Haïti et Perspectives 2018). Le graphe ci-après montre les dépenses effectuées sur une décennie.

Graphe 18 : Dépenses totales d'investissement sur la période 2008-2018



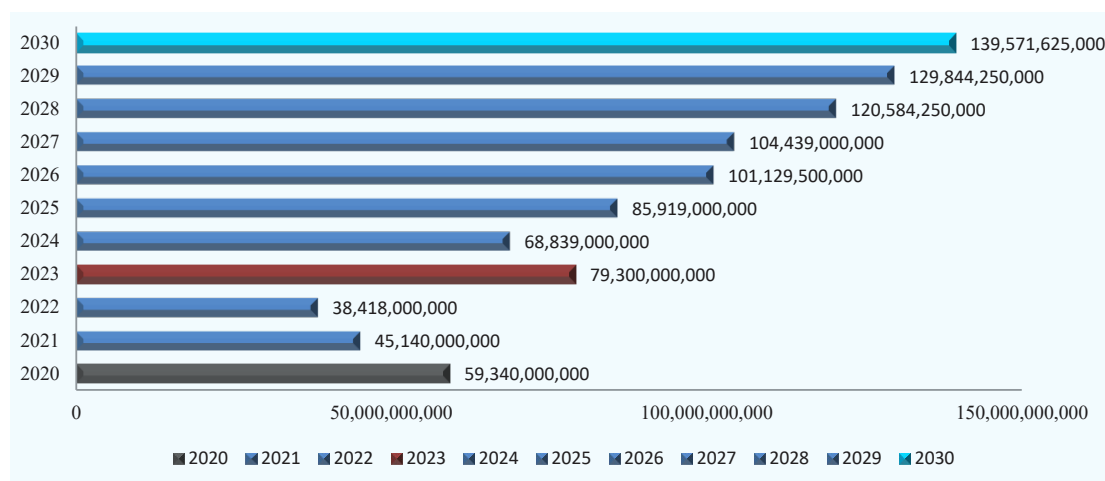
Source : Banque de la République d'Haïti (BRH)

Selon la loi de finances de 2018, la part du Programme d'Investissement Public (PIP) a atteint HTG 58.997 milliards, dont HTG 25.708 milliards (43.6%) provenait de sources externes. En 2021, les dépenses d'investissements publics ont connu une hausse à HTG 74. 194 milliards dont 62,11% provenaient des ressources nationales, HTG 46 milliards des dons et HTG 28 milliards, des emprunts-projets. Le graphe ci-après montre la répartition du financement entre les sources nationales et internationales.

Graphe 19 : Répartition du financement de l'investissement public

A.3. Politique des dépenses

La politique des dépenses publiques a des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande/effets d'éviction). Etant financée par les impôts, son efficacité est grandement limitée. Ce faible volume des investissements n'a pas eu d'effets réels sur la demande de consommation ni sur la demande globale et non plus d'impact sur la production. La politique de relance de la demande par les dépenses publiques a en fait, généré un déficit budgétaire et donc un besoin de financement pour l'Etat. D'où, une dépendance croissante du pays vis-à-vis des ressources externes pour financer les projets d'investissement. Ce constat porte à réfléchir sur la viabilité financière dont l'objectif est d'assurer un financement durable des politiques publiques. Le tableau ci-après montre les prévisions pour les crédits d'investissement jusqu'à 2030.

Graphe 20 : Prévision pour les crédits d'investissement

Source : *Élaboré à partir des chiffres actualisés du MEF (2018-2019)*

Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS)

La politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS) établie par le Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), offre des pistes pour l'élargissement de l'espace budgétaire⁵ en Haïti. En tenant compte des contraintes macroéconomiques, elle propose de réaliser des gains en efficience dans l'utilisation des ressources existantes, d'opérer des réallocations des ressources existantes, de mobiliser les cotisations des travailleurs et travailleuses et de mobiliser de nouvelles recettes publiques et sources de financement. Ces gains proviendront de la rationalisation des dépenses publiques :

- Les dépenses de personnel de l'administration publique équivalent à 49% des dépenses publiques totales en 2017 et 2018. Des économies substantielles pourraient être faites en réduisant le personnel contractuel sur la base des besoins réels de l'administration publique. La masse salariale destinée au personnel contractuel a augmenté plus vite que celle attribuée au personnel permanent entre 2008 et 2018 (+423% contre 171%).
- La réduction des subventions à l'Électricité d'Haïti (EDH) et au prix des produits pétroliers à la pompe ont coûté près de US 342 millions en 2017-2018. Le manque à gagner sur les recettes liées aux produits pétroliers doit être réduit et réinvesti dans une stratégie d'acceptabilité sociale des mesures de réduction des subventions aux énergies (incluant des programmes sociaux à destination des personnes les plus affectées par ces réductions de subvention).
- La rationalisation des crédits budgétaires affectés à la réponse aux urgences. Les crédits se retrouvent dans le budget de fonctionnement (Interventions publiques, portion non affectée) et dans le budget d'investissement (« Programme d'Interventions d'urgence du Gouvernement »).

B. Le déficit budgétaire

Haïti souffre d'un important déficit commercial, induit essentiellement par le déséquilibre commercial avec l'extérieur. Les déficits jumeaux, déficit budgétaire et le déficit du compte courant se sont tous deux accrus durant les décennies observées.

Le déficit budgétaire est devenu un problème chronique en Haïti. Il s'était établi à 1,3 % du PIB en moyenne de 2005 à 2008, pour passer à 7,1 % et à 6,4 % du PIB, respectivement en 2013 et en 2014. Le déficit commercial s'est élevé à USD 2,47 milliards en 2013 sous l'effet de la progression des importations de biens qui étaient d'une valeur de USD 4,4 millions soit 31.5% du PIB (estimation du FMI), ce qui représente un rapport exportations sur importations de 0.43. En 2016, ce déficit représentait 27,7 % du PIB comme relaté par le Plan intersectoriel à moyen terme (PIMT) de l'aide pour le commerce. Au cours de l'exercice fiscal (2020-2021), le déficit avait atteint HTG 80 milliards (Rapport BRH, 2021), représentant -15,47% (2020) et -10.85% (2021) du PIB. Il en est résulté une

5 La notion d'espace budgétaire renvoie à une marge de manœuvre dans la programmation budgétaire de l'État qui permet de trouver des ressources pour un objectif donné sans remettre en cause la soutenabilité de la situation financière ou la stabilité économique (Heller, 2005).

détérioration de 18,2 % du solde commercial, lequel est passé de USD -2,35 milliards à USD -2,78 milliards de dollars. Comme le montre le tableau 5, le pays affiche un solde du commerce extérieur négatif sur les deux décennies. Ce déficit commercial persistant et croissant demeure préoccupant. Lorsque le secteur commerce sera pleinement intégré dans les plans stratégiques nationaux de développement, il y aura une ouverture progressive et cohérente du pays au commerce multilatéral, un « degré d'ouverture », qui pourra être mesuré par une part plus importante des exportations et des importations des biens et services dans le PIB.

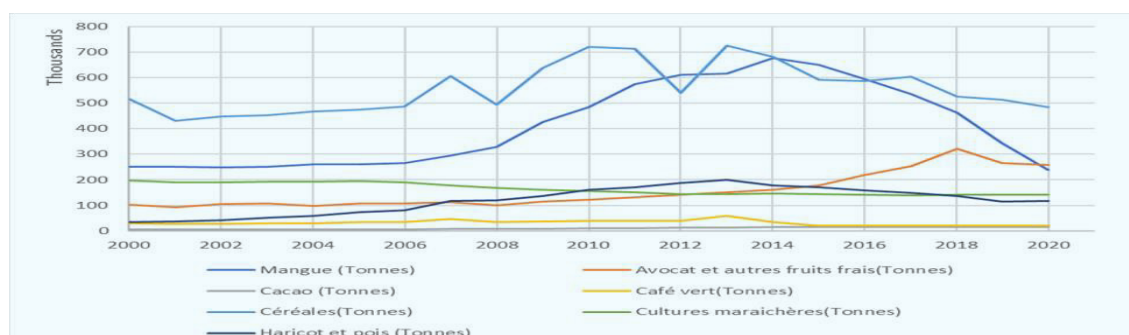
Table 5 : Exportations, Importations et Soldes Commerciaux d'Haïti (HTG)

Valeurs du commerce extérieur	2000	2010	2020
Balance commerciale (MUSD)	-886,19 MUSD	-2567,0 MUSD	-2, 693,6MUSD
Importations	1,37 MUSD	4,29 MUSD	4,32 MUSD
Commerce extérieur en % du PIB	-10.52%	-21.64%	-15.47%
Taux d'ouverture	30.69%	18.41%	24.27%

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Selon ce que montrent les graphiques 21 et 22, le déficit est attribuable à une économie non compétitive, à la chute de la production nationale et résulte de la régression des valeurs ajoutées des principales branches de l'économie (secteurs agriculture, tourisme et transports). Avec les réformes relatives à la baisse des taxes sur les importations (50% en moyenne) et l'annulation du rapatriement de 40% des revenus de l'exportation, le commerce en est ressorti avec un niveau de déficit de l'ordre de USUSD 886,19 millions (2000) et USUSD 2 693,6 millions en 2020, soit une augmentation de 67.1 % en 20 ans. Le pays est dépendant de l'importation des produits agroalimentaires et les exportations⁶ sont demeurées faibles.

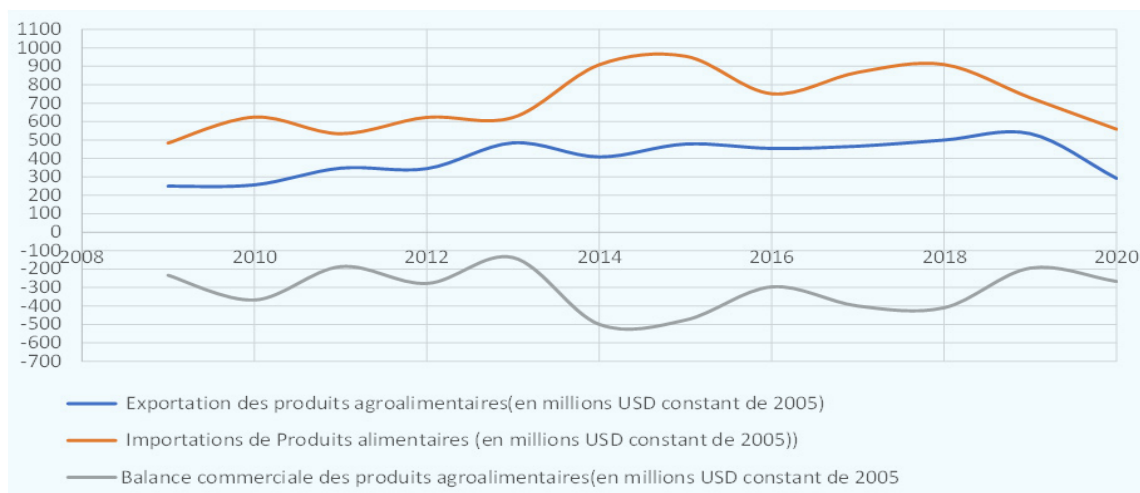
Graphe 21 : Evolution des séries des productions agricoles de 2000 à date



Source : Créé par les auteurs à partir de données extraites de la faostat.org/Etude économie rurale

6 Etudes Exhaustives sur Agriculture, BID 2016.

Graph 22 : Evolution des séries Exportations des produits agroalimentaires, Importations et balance commerciale des produits agroalimentaires

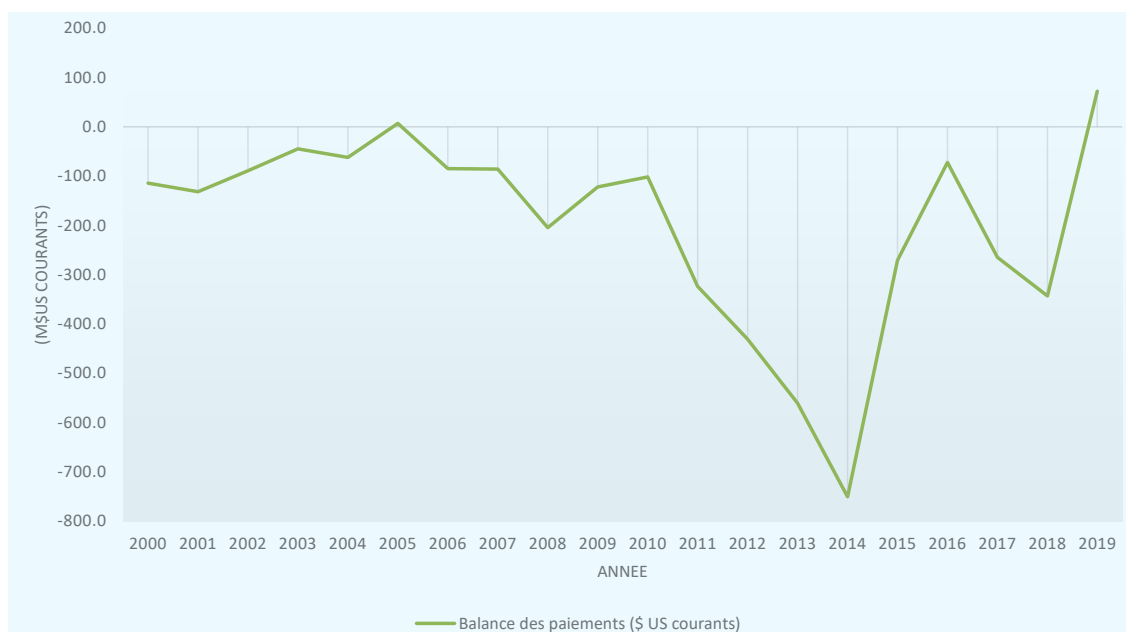


Source : Créé par les auteurs à partir de données extraites de la Banque de la République d'Haïti/
Etude sur l'Economie rurale

B.1. Analyse de l'évolution des déficits budgétaires

Le déficit budgétaire est du autant à la crise de change (dévaluation de la monnaie) qu'au ralentissement de la croissance sur la balance commerciale. Les déficits du budget et du compte des transactions courantes extérieures sont en grande partie compensés par des transactions invisibles, essentiellement l'intervention de la Banque centrale à travers l'augmentation des taux directeurs qui, cependant peut affecter les activités des agents économiques (ménages, banques et entreprises). Les souscriptions auprès des banques et l'utilisation des réserves en devises étrangères. Le déficit est financé également par l'emprunt notamment les flux concessionnels Petro caribe. Le déficit commercial est principalement comblé par les transferts privés sans contrepartie qui ont augmenté de 21 % pour atteindre USD 3 311,9 millions. En conclusion, l'Etat ne peut pas dégager une capacité réelle de financement mais un besoin énorme de financement et devra recourir à de nouvelles sources de financements pour couvrir son déficit.

Graphe 23 : Evolution de la Balance des paiements (en million US courant) de 2000 a 2020



4.4. MOBILISATION DU FINANCEMENT PUBLIC EXTERNE

Bref résumé sur le financement externe

Au cours des cinquante dernières années, selon N. Leamy- Hébert et S. Pallage, « l'Aide publique au développement (APD) à Haïti a été massive et soutenue » (Haïti Perspectives, vol. 1 2012). L'OCDE estime qu'Haïti se trouve à 4/5 sur l'échelle de la dépendance à l'aide externe, prenant en compte la part de l'aide au développement et de l'aide humanitaire par capita dans le PNB.

En raison de l'insuffisance des ressources internes publiques, l'APD a contribué au financement des programmes de développement. En qualité « d'État fragile », Haïti avait bénéficié d'un volume de financement très important durant les périodes de catastrophes naturelles. L'injection de flux massifs après le séisme en 2010, avait rendu le secteur des finances publiques suffisamment capitalisé pour enclencher le processus du développement.

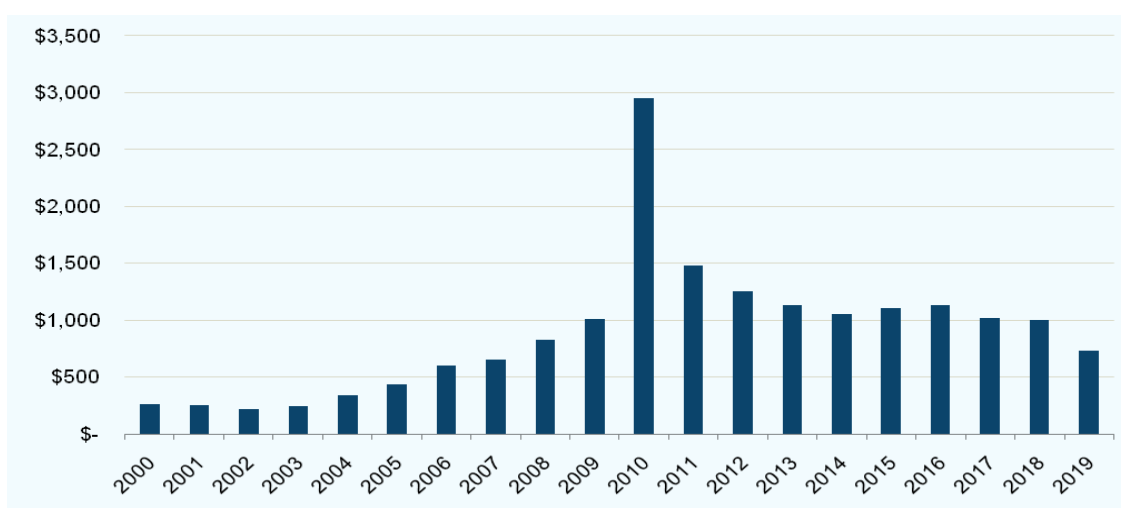
En dépit de l'accroissement du volume de l'APD, le pays n'a jamais pu dégager un flux de financement stable et prévisible. Les indicateurs de développement notamment ceux relatifs aux conditions de vie des habitants ne font que régresser. L'efficacité de l'APB à s'attaquer aux causes structurelles et systémiques du pays est constamment remise en question. Nicolas Lemay-Hébert et Stéphane Pallage, souligne que « l'aide internationale peut être un moteur formidable de développement, mais elle peut aussi en être le plus grand frein ».

A. Aide Publique au Développement (APD)

L'APD est devenue une source privilégiée de financement dont Haïti en est désormais tributaire. Néanmoins, son évolution durant la période 2000 à 2021, montre une tendance baissière forte avec aucun signe de ralentissement.

Durant la période 2000-2020, l'aide officielle nette au développement a fluctué entre 8 % et 28,4 % du PIB. En 2010, Haïti a enregistré l'afflux d'aide le plus important de la région, avec USD 3,921 millions (USD réels de 2018)⁷. L'APD a connu une constante augmentation depuis 2004 (2004-05=+93 % (OCDE, 2008). Durant les deux années post-séisme (2010 – 2012), l'APD avait atteint son point culminant, USD 9,28 milliards, soit 140 % du PIB (Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti). En 2013, alors que les dons privés avaient atteint USD 3,1 milliards de dollars (47 % du PIB), les dons extérieurs étaient revenus à leur niveau de 1995, soit 8,2 % du PIB. En 2019, en raison de la réorientation des priorités des donateurs vers d'autres régions, l'APB a chuté cette année à 726,4 millions de dollars, proche du montant reçu par la Bolivie (716,1 millions) et derrière la Colombie (902,5 millions). En 2006, l'APD équivalait à 13,4 % du revenu national brut (RNB), soit USD 581 millions, ce qui indique une relative faible dépendance à l'aide par habitant. En termes de GNI, la part de l'APD était de 24% en 2012 pour chuter en 2019 à 4,69%. En réponse à la crise sanitaire, l'APD avait connu de nouveau une hausse respectivement de USD 886,95 millions et 946,6 millions (Banque mondiale). Ainsi, le taux de l'APD est remonté à 6,1% en 2020, se situant entre 10 et 15 % du PIB au cours des dernières années (2020-2022), pour retomber en 2023 à son niveau le plus bas. (Source BID-Programme-de-Pays-Haïti-2011-2015).

Graph 24 : Aide publique au développement (2005-2019)

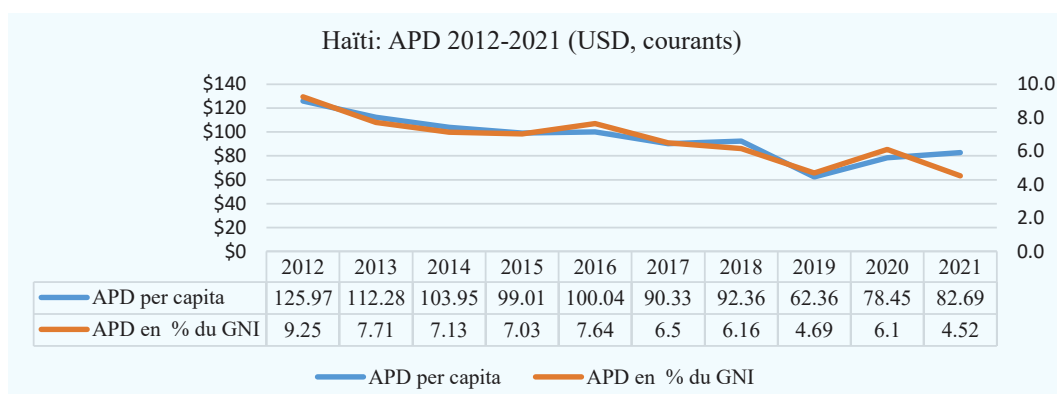


Source : Créé par les auteurs à partir de données de l'OCDE (2021) "Detailed Aid Statistics: ODA Official development assistance : disbursements", OECD International Development Statistics (database), <https://doi.org/10.1787/data-00069-en> (consulté le 26 janvier 2021).

7 Banque Mondiale, 2022, "Aide publique au développement nette et aide publique reçues (USD courants)" <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD?contextual=region&end=2019&locations=HT&start=2005&view=chart>

Le niveau de l'aide reçue par habitant en Haïti a connu une baisse significative. L'APD accuse une tendance baissière, qu'il s'agisse du flux global ou du volume d'aide par habitant. Ce dernier est passé de 47 dollars US par habitant en 1998⁸ à 89 dollars US en 2017. L'aide officielle nette au développement par habitant pourrait atteindre 100 dollars US sur les 7 prochaines années.

Graphe 25 : APD per capita et en % du RNB/GNI (USD courants)

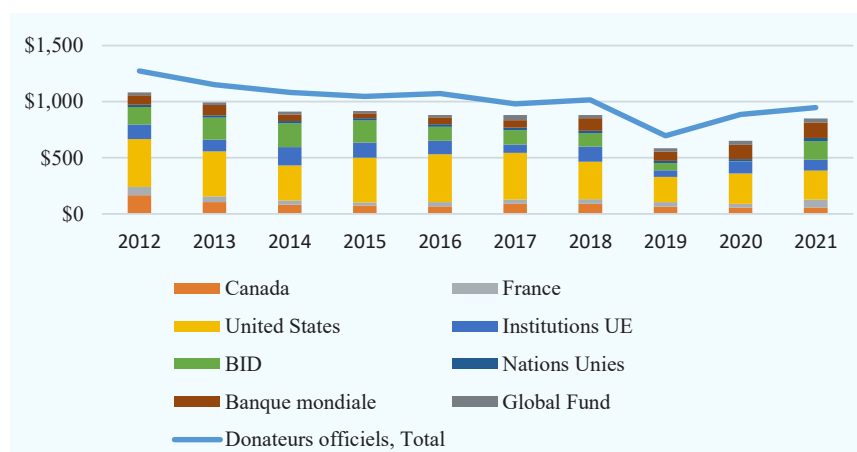


Source : OECD, base de données des Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a/DAC2a], extraite le 22-03-2023

Encadré 10 : Aide Publique au Développement (en millions USD courants)

L'APD à Haïti, repose sur sa grande capacité à être mobilisée rapidement pour des catastrophes naturelles. En exemple, la hausse enregistrée en 2010 à la suite du tremblement de terre pour soutenir la reconstruction du pays à long terme. Les engagements pour le développement étaient de l'ordre de USD 5,5 milliards de dollars (83 % du PIB) contre USD 3.400 milliards pour la reconstruction du pays.

Graphe 26 : Haïti APD



Source : DAC2a, stats.oecd.org [consultée le 22-03-2022]

A.1. Nature et part de la contribution des donateurs

L'architecture institutionnelle de l'APD à Haïti est faite de structures bilatérale et multilatérale. Elle est octroyée par dix (10) partenaires techniques et financiers (PTF) et une centaine (100) d'organisations non gouvernementales (ONG). Leurs apports se matérialisent en six modalités : (i) l'appui budgétaire pour combler le déficit de la balance des paiements d'une valeur de 1 %, (ii) l'aide-projet qui sont des emprunts bilatéraux et multilatéraux équivalant à 80%, destinés au financement de projets d'investissement, (iii) l'assistance technique, (iv) l'aide-programme qui est le financement multilatéral de politiques sectorielles, (v) l'aide humanitaire d'urgence et (vi) les fonds communs.

A.2. Aide bilatérale

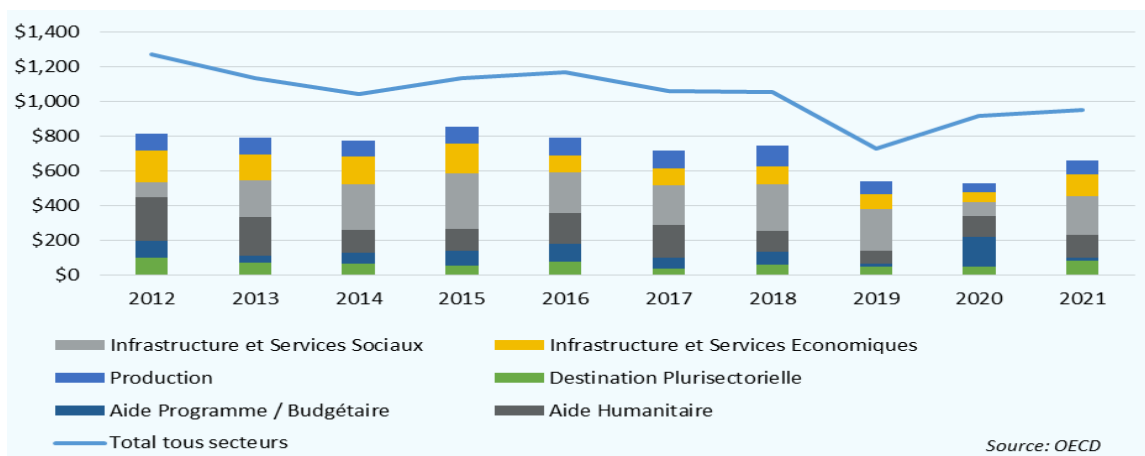
Dix (10) donateurs, qui sont à l'origine de 88 % de l'APD octroyée au pays. Les principaux donateurs bilatéraux sont au nombre de quatre : les États-Unis, l'Union Européenne, la France, le Canada. Les États-Unis ont diminué leur contribution de 39.1% en neuf (9) ans, soit USD 424,09 millions en 2012 à 258,23 millions en 2021. Leurs priorités portent sur quatre secteurs sociaux (santé, éducation, réforme du secteur public et agriculture) avec un appui en aide humanitaire. Les contributions de l'Union Européenne ont connu des fluctuations atteignant un pic de USD 163,06 millions en 2014 et un creux de 57,08 millions en 2019, soit 65%, dans les secteurs des transports, de la santé, de l'éducation, de l'appui budgétaire et l'aide humanitaire et USD 96,3 millions⁹ en 2021. (iii) La France a fourni USD 74,3 millions en 2012 et 27,58 millions en 2015, soit une baisse de 62,9% et USD 70,95 millions en 2021. L'aide est concentrée dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture. (iv) Le Canada a également réduit sa contribution de USD 167,2 millions (2012) à 56,56 millions (2021), soit de à 66,1 %. Les secteurs privilégiés sont l'éducation, l'aide humanitaire et les missions de maintien de la paix.

A.3. Aide multilatérale

L'aide multilatérale, a également connu des fluctuations en fonction des projets. La BID a fourni une contribution de USD 211.55 millions en 2014, avec un creux de USD 2.6 millions en 2019, pour remonter à USD 167.6 millions en 2021. La Banque Mondiale a augmenté ses contributions de USD 84.65 millions de dollars en 2012 et à USD 138.01 millions en 2021. Les Nations Unies ont maintenu un niveau de contribution relativement stable entre USD 20.42 millions de dollars en 2012 et USD 26.63 millions en 2021.

9 OECD, pour les données globales : base de données des Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a/DAC2a]. Pour les orientations sectorielles : Base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC/CRS), extraites le 22-03-2023.

Graphe 27 : APD, versements effectifs des donateurs d'Haïti 2012-2021 (millions USD constants)



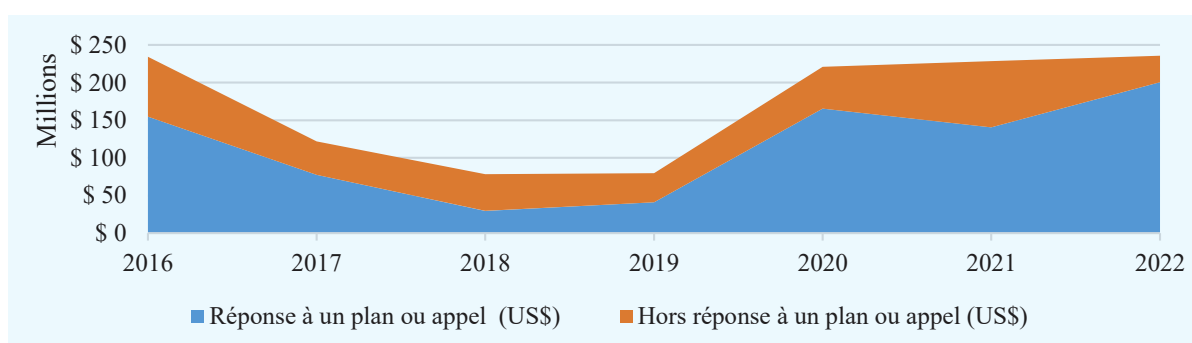
Source : OECD, base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC/CRS), extraites le 22-03-2023

Graphe 28 : APD per capita et en % du GNI (USD courants : %)

A.4. Aide humanitaire

L'aide humanitaire a connu des variations importantes. Le graphique montre les pics des déboursements suite au cyclone Matthew (2016), à la crise COVID-19 (2020) et au tremblement de terre dans le Sud du pays en 2021.

Graphe 29 : Déboursements au titre de l'aide humanitaire 2016-2022 (millions de dollars USD)



Source : OCHA, Financial Tracking Service, base de donnée interrogée le 21-03-2023

En termes concrets, selon les sondages auprès des citoyens, l'APD n'a pas forcément contribué à renforcer les capacités nationales en matière de santé, d'éducation, de transport, d'infrastructures ni à améliorer l'offre publique des services sociaux (eau potable, assainissement). L'Aide au titre des programmes et projets n'a pas permis le développement d'industries manufacturières, de la production, de la distribution de l'énergie et non plus de renforcer les entreprises et les banques. Selon les commerçants, l'aide humanitaire en nature (nourriture et services médicaux) tend à perturber le

système de prix et la production nationale.

B. Coopération bilatérale avec les principaux partenaires du Sud

Haïti a intégré la CARICOM en 2002, avec la visée d'augmenter ses échanges commerciaux dans le cadre du marché régional et d'y amener 11.5 millions consommateurs (Banque Mondiale, 2021). Cette coopération s'étend à divers domaines¹⁰ et le secteur de l'environnement occupe de plus en plus une place prépondérante, à travers le projet UE/CARIFORUM sur le changement climatique, offrant des opportunités en matière d'investissement et de création d'emploi à travers les métiers verts. Les perspectives pour le renforcement de la coopération avec la CARICOM sont globalement positives. La libre circulation des marchandises et ressortissants d'Haïti au sein du Single Market and Economy (CSME) en est un exemple.

B.1. Coopération bilatérale avec les pays de la région

PAYS	COOPERATION	CONTRIBUTION	DOMAINES
Brésil	coopération tripartite sur la base d'un accord signé en 2010	USD 2,5 millions	Santé, reconstruction d'hôpitaux communautaires et formation personnel médical.
Cuba	coopération trilatérale et quadrilatérale	USD 541 millions	échanges commerciaux, sécurité, environnement, protection des ressources naturelles, criminalité transnationale et éducation.
République Dominicaine	coopération bilatérale	n/a	renforcement des ressources humaines, santé, agriculture, pêche, infrastructures, télécommunication, les sciences pharmaceutiques, sciences sociales et éducation.
Venezuela	coopération bilatérale suivant l'accord Petro Caribe	USD 405 millions	1300 projets: éducation, santé, énergie, infrastructure, logement et agriculture, monétisation des produits pétroliers

Encadré 11 : Analyse du financement PETROCARIBE

L'accord PetroCaribe visait à faciliter à l'État haïtien le paiement pour l'achat de gazoline, de diesel, de kérosène, de mazout et d'asphalte de la République Bolivarienne du Venezuela (RBV). Cet appui budgétaire s'assimilait à une forme de prêts. Les fonds octroyés équivalaient à USD 395 millions.

Entre 2008 et 2016, Haïti a eu accès aux ressources concessionnelles : taux d'intérêt annuel variant dans la fourchette 1% à 2%, avec une période de grâce de deux ans. La répartition sectorielle faite par les autorités haïtiennes entre 2008 et 2016, à partir des liquidités rendues disponibles par l'accord¹¹, avait plutôt priorisé les infrastructures, près des 2/3 du total des dépenses y sont imputables.

10 (Agriculture, santé, éducation, pêche, changement climatique, lutte contre le trafic de drogues, trafic d'armes, transport aérien et maritime, tourisme, sécurité énergétique, infrastructures portuaires, commerce et investissement, entre autres).

11 La trésorerie disponible pour l'État vient du fait que les produits pétroliers sont vendus au comptant aux compagnies pétrolières par l'État alors que ce dernier dispose de 25 ans pour le paiement d'une partie substantielle de la facture.

Selon l'accord, Haïti disposait d'une période de 25 ans pour le remboursement d'un montant substantiel de la facture (jusqu'à 60% ou même 75%) dépendamment du cours du pétrole. La dette d'Haïti envers le Venezuela, qui doit être remboursée sur une période de 25 ans, a été multipliée par un facteur de 13,44, soit un montant de HTG 200,9 milliards, supérieur au budget 2019-2020. Le Venezuela à lui seul détient plus de 85% de la dette publique d'Haïti.

**Table 6 : Décaissements réalisés au titre de l'accord Petro Caribe
Durant la période 2008-2016 (millions de dollars US)**

Secteur	Montant	% du total
Education	53	3%
Santé	44	3%
Infrastructure	1.039	62%
Assistance sociale	114	7%
Logement	128	8%
Economie	186	11%

Source : Etude sur le Potentiel de l'Economie nationale par Dorsainvil, D., 2021

C. Coopération tripartite et fonds mondiaux

Haïti bénéficie de fonds verticaux dans le domaine de la santé, y compris une subvention de USD 20 millions en 2016, pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Le Financement du PNA

Haïti est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. Les dégâts causés par les catastrophes climatiques durant les dernières années ont eu des impacts considérables sur l'économie nationale. En 2023, ils dépassent déjà la valeur du PIB Haïtien. Le pays fait face à des contraintes de capacité et des circonstances spécifiques qui l'obligent à mobiliser d'importantes ressources techniques et financières internationales pour faire face au changement climatique. Le plan national d'adaptation (PNA) d'Haïti, étant une exigence de la décision 5 de la COP 17, se veut être un cadre global à moyen et long terme. Le coût de mise en œuvre des actions prioritaires pour la période 2022-2030 est estimé à USD 991 065 060 millions de dollars américains, soit 110 millions de dollars l'an. Compte tenu des circonstances nationales actuelles, la stratégie de financement exige des ressources de multiples formes provenant de diverses sources financières et non financières, publique et privée, nationales et internationales : (1) des efforts budgétaires nationaux équivalant à 7 - 10% du coût de financement ; (2) les financements provenant des projets et programmes de développement et de changement climatique devraient être maintenus ; (3) de nouveaux investissements devraient lier les financements externes innovants et les fonds d'adaptation et d'arrangements multilatéraux et bilatéraux avec des objectifs de développement socio-économiques ; et (4) Les fonds verts pour le climat (FVC) qui pourraient connaître une hausse pour les prochaines années, devraient être également mobilisés pour le financement de certaines cibles prioritaires des ODD.

Source : UNDP-HT- stratégie de financement du plan national d'adaptation (PNA)

C.1. Financement du climat

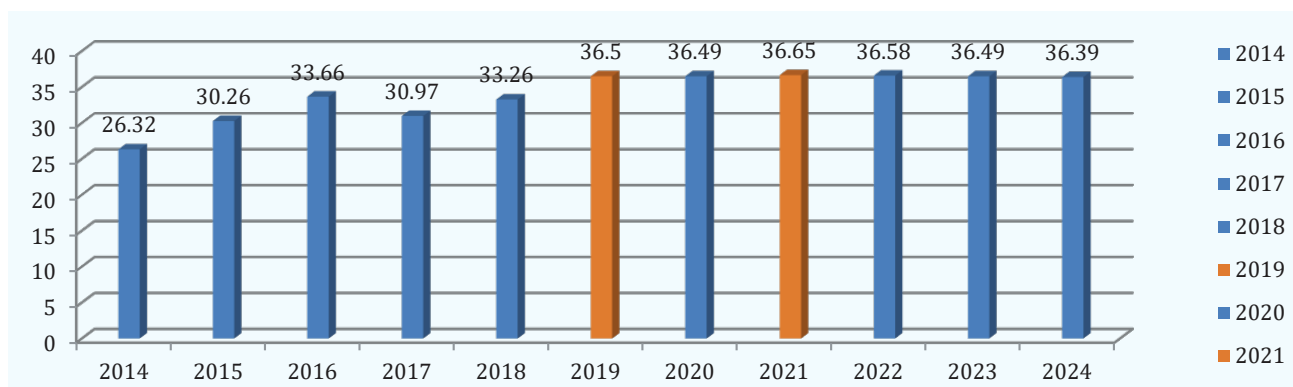
Selon le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA), Haïti est vulnérable aux conditions climatiques extrêmes et aux risques naturels. Environ 30% du territoire est soumis à un risque d'érosion irréversible. Les pertes de production dues à l'érosion des sols en montagne avaient été estimées à USD 4-5 millions par an. Les investissements nécessaires pour améliorer le système d'irrigation dans le pays sont estimés à USD 600 millions de dollars.

A travers le PNA, Haïti pourrait bénéficier des Fonds pour l'Environnement mondial pour les PMA, soit 4.5 millions pour renforcer la résilience climatique, et contribuer aux améliorations des services publics, tels que l'accès à l'eau potable, la réduction du choléra et des maladies dû à l'assainissement.

Haïti pourrait accéder au Fonds vert pour le climat (FVC) qui offre de bonnes perspectives pour des investissements dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie. Les secteurs ciblés par le FVC correspondent aux domaines dans lesquels Haïti doit relever des défis pour son développement, notamment l'énergie et les transports. La désignation d'Haïti par le GFA représente une opportunité unique pour bénéficier d'un encadrement technique effectif. (Source PNA HAÏTI / 2022 – 2030).

D. Endettement public

L'Etat Haïtien a couramment recours à l'endettement pour financer le déficit et la relance économique. Durant la période 2005 -2010, le niveau de la dette publique avait chuté de 44.1% à 22.8% du PIB (MEF, CEPALC), dû à l'annulation de USD 1.2 milliard de dette en 2009 (annulations PPTE, et poste séisme 2010). Le pays avait bénéficié d'une autre annulation de dette de USD 1.8 milliard en septembre 2014, équivalant à plus de 11 % du PIB. Ainsi en 2016, le volume de la dette publique s'était situé autour de 20-25% du PIB en 2016. En 2018, la dette brute était passée à 31.8% du PIB, avec une part importante de créances bilatérales. Néanmoins, le risque de surendettement a encore augmenté en raison de l'accumulation des déficits publics, du déséquilibre budgétaire et à la faible croissance. Compte tenu des contraintes à dégager des recettes fiscales supplémentaires, suite à l'initiative PPTE, le pays s'est substantiellement endetté. Les prévisions estiment que la dette atteindra 36.39% en 2024. L'accroissement continu du stock de la dette publique pose le problème de sa soutenabilité.

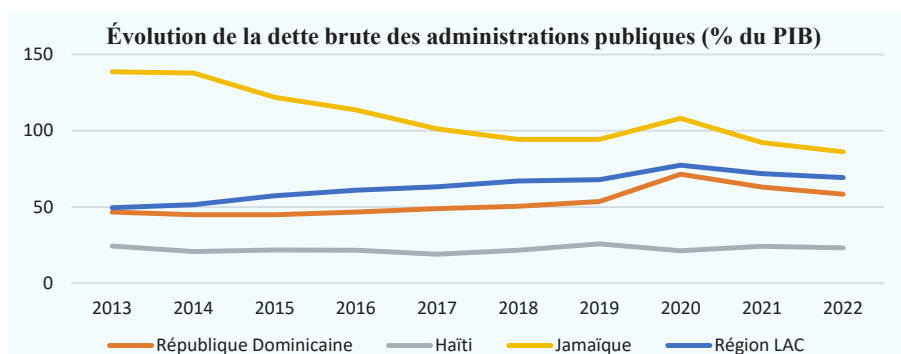
Table 7 : Dette nationale brute d'Haïti par rapport au PIB 2014-2022

Source : Département de Recherches et Statistiques, Etats-Unis, 2019

D.1. Dette publique interne

Quoiqu'élevée, la dette publique interne n'est pas considérée comme un facteur de grand risque en raison de sa nature purement domestique et du montant nettement supérieur des actifs détenus par l'État.

En moyenne annuelle, les emprunts intérieurs s'élèvent à HTG 33 milliards. Ce financement correspond principalement aux titres émis par la BRH, pour le montant de HTG 92.14 milliards, incluant HTG 25 milliards en titres publics, HTG 16.39 milliards d'emprunts auprès des banques commerciales et HTG 37.12 milliards de la BRH. En 2009, le ratio dette sur PIB était de 18.27 % et en valeur absolue, de USD 447 dollars par habitant. En 2017, le stock de la dette intérieure qui était de HTG 11 milliards, est passé à 64.5 milliards en 2021, soit une augmentation de 82.8 %. La dette avait augmenté à 47.7 % du PIB en 2019 et à 51.9 % en 2020, pour chuter à 49.9 % en 2021 et 48.6 % en 2022 (FMI). En 2021, les emprunts avaient diminué: emprunts intérieurs (-18.6 %), bons du trésor (-53.2 %), tirages (-15.9 %) et dons (-37.1 %). La dette publique interne reste dominée par le poids des placements des réserves de la BRH, source de financement du déficit budgétaire. Elle est en hausse en raison des dépenses publiques relatives aux engagements de l'Etat envers les entreprises publiques et les organismes autonomes.

Graphe 30 : Dette brute d'Haïti en comparaison régionale (en % du PIB)

Source : IMF Data Mapper, consulté le 24-03-202412

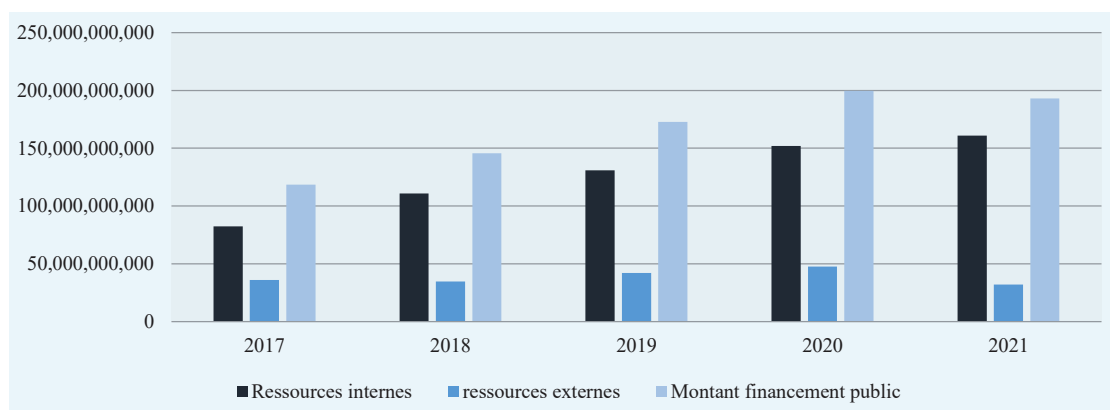
D.2. Dette publique externe

L'endettement extérieur représente une part importante des ressources du budget. Les créances bilatérales montrent une tendance à la baisse grâce à l'allègement de la dette. La dette multilatérale a connu une forte évolution.

En 2012, Haïti a reçu USD 663 millions de dollars sous forme d'accord : l'accord triennal de 40,9 millions de DTS sur trois ans au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), en appui au programme de reconstruction et USD 442 millions de dollars sous forme de prêts à taux concessionnels (R. Lahens, 2014). Ces prêts concessionnels représentaient en moyenne HTG 38,49 milliards par an, soit 90 % du montant total de l'APD. En outre, Haïti eut à sa disposition USD 111,6 millions pour faire face à la crise sanitaire de COVID-19. La dette publique externe représentait 23.22% du PIB en 2010, et était passé à 35% en 2019, (CEPAL), 2019) pour se situer à 25.01% du PIB en 2022.

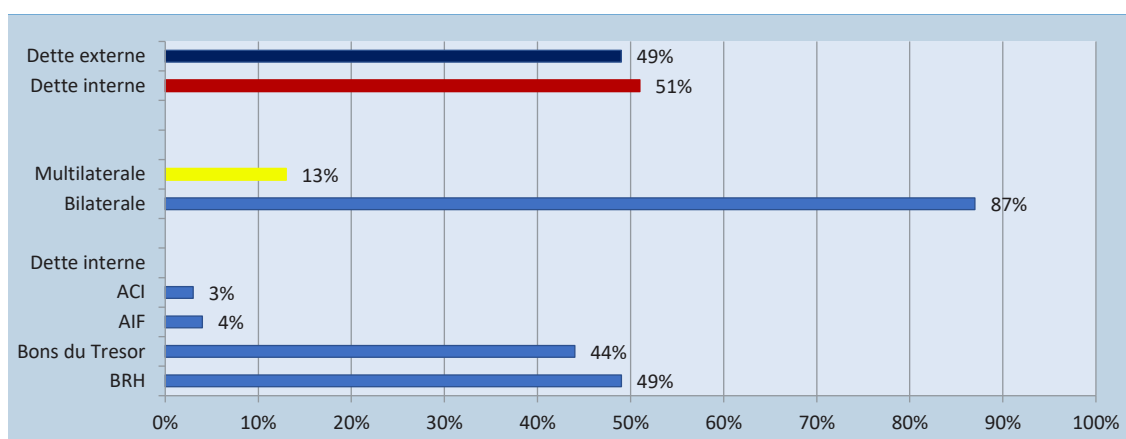
Selon le rapport du MEF, les emprunts publics extérieurs étaient de USD 2,106 milliards en 2016 dont HTG 1,904 milliards de créances bilatérales qui avaient en effet diminué à 1,810 milliards en 2021 (90%). La dette multilatérale s'était établie à USD 202 millions en 2016, puis avait chuté à USD 191 millions en 2018, et avait connu une forte évolution à nouveau à USD 260 millions en 2020, pour retomber à 255 millions en 2021. Cette variation est due aux allègements accordés par les créanciers multilatéraux (FMI et BM), qui ont réduit le stock multilatéral de 16,4 %. Dans cette nouvelle configuration, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) occupe la première place avec 85,34 % du portefeuille, suivie du FMI avec plus de la moitié du volume des titres, FIDA (11 %). L'encours de la dette externe qui avait considérablement diminué entre 2009 et 2011 grâce à l'allègement de la dette, s'élève à USD 202.1 milliards en 2021 et représente 49 % du total de la dette publique d'Haïti. La soutenabilité de la dette externe, crée des inquiétudes pour la stabilité macroéconomique en raison de la hausse du taux d'inflation (48% en 2022) et pourrait empêcher de telles initiatives d'endettement par le Trésor Public.

Graph 31 : Répartition de tous les flux de financements mobilisés



Source : Budget de l'Etat et Loi de finances 2019-2020

Graphe 32 : Composition de la dette publique



Source : Banque de la République d'Haïti

D.3. Le service de la dette

La dette n'a pas soutenu adéquatement l'économie dans les périodes de faible activité et les types de dépenses de l'Etat se sont révélés peu utiles parce que n'ayant pas financé des projets d'investissements solides pouvant accroître le potentiel économique et renforcer les capacités de remboursement du pays. Au-delà du niveau d'endettement, ce qui alerte, c'est en effet la structure et le service de la dette, les taux d'intérêt et de croissance du PIB. Le service de la dette d'Haïti a connu une hausse vertigineuse au cours des dix dernières années. Il est passé de HTG 13.067 milliards en 2017 pour atteindre HTG 49.2 milliards en 2020, soit une augmentation de 276% en trois (3) ans. En 2021, il représente HTG 152.151 milliards. Le tableau suivant illustre l'impact du service de la dette sur le revenu disponible. Haïti aura du mal à mobiliser des créanciers privés (assureurs et fonds de pensions) qui disposent de fonds non concessionnels, ce, en raison du manque de confiance dans l'économie haïtienne. La hausse de l'endettement public couplée à la hausse du coût du service de la dette, tendent à fragiliser davantage le pays.

Table 8 : Part du service de la dette dans le PIB de 2017 à 2020

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2021
Service total de la dette	13,067.64	16,218.65	33,302.21	152,151.76
PIB au prix courant	986,919	1,076,413	1,244,014	1,449,887
Service de la dette/PIB	1.3%	1.5%	2.7%	4.2%

Source : Rapport BRH, Principaux indicateurs de la dette publique au cours des 5 derniers exercices

4.5. MOBILISATION DU FINANCEMENT PRIVÉ INTÉRIEUR

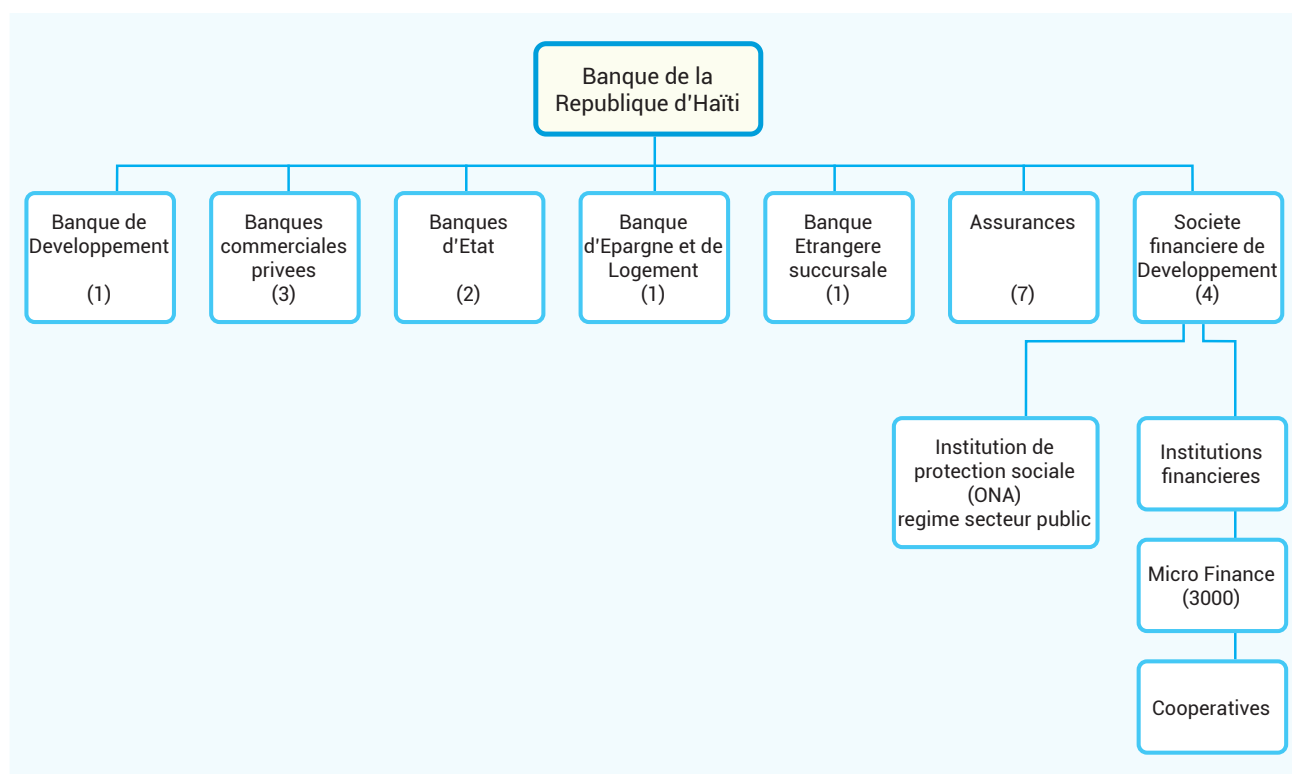
Bref Résumé du financement privé

Le secteur financier haïtien est constitué essentiellement de banques commerciales à capitaux privés haïtiens (5) dont deux appartiennent à l'État, une succursale de banques étrangères, une banque Épargne et de Logement et d'un nombre limité d'institutions financières spécialisées dans la gestion des fonds de pension et des assurances. Cette dernière décennie a marqué le dynamisme du secteur bancaire, avec un produit net bancaire (PNB) de HTG 6,9 milliards sur les deux premiers mois de l'exercice fiscal 2022-2023, dont une hausse de 37,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Malgré sa mission d'allocation des ressources à l'économie nationale, la contribution du système bancaire demeure marginale. Le secteur privé devrait intervenir dans l'économie, grâce à son potentiel de création d'emplois et de réalisation d'investissements. Dans les processus de mise en œuvre des ODD, le secteur privé n'a pas encore la place qui lui revient en tant que financeur.

La Banque de la République d'Haïti (BRH), en qualité de banque centrale, intervient sur les marchés financiers (capitaux, monétaire et des changes) pour jouer non seulement le rôle de réglementation, de contrôle et de régulation de l'économie nationale. Toutefois, l'absence d'un marché boursier freine les capacités de financement du développement, particulièrement en ce qui concerne l'offre et la demande de crédit. Le système a besoin de mécanismes novateurs de mobilisation de fonds et de participation du secteur privé.

Le financement privé domestique représente la deuxième source de financement interne de l'économie. Il ne peut pas encore jouer un rôle proactif dans la collecte de l'épargne pour le financement du développement. La faible capacité de l'économie (vétusté et déséquilibre des secteurs productifs, faible productivité des entreprises, manque cruel d'investissements), n'a guère pu transformer le surplus de ressources financières en capacités productives. La croissance économique a été limitée par le faible niveau des exportations et l'insuffisance de la compétitivité qui ont eu peu d'effet sur la restructuration du tissu productif. L'accès limité aux prêts bancaires, n'a pas permis aux entreprises de renforcer le ratio épargne sur investissement. L'intermédiation bancaire, source de financement des agents économiques, offre des financements alternatifs sous forme d'emprunts et de crédits sans résultats probants.

Figure 5 : Le Système Financier Haïtien

Source : Auteur, créé à partir des informations tirées du Rapport Banque de la République d'Haïti

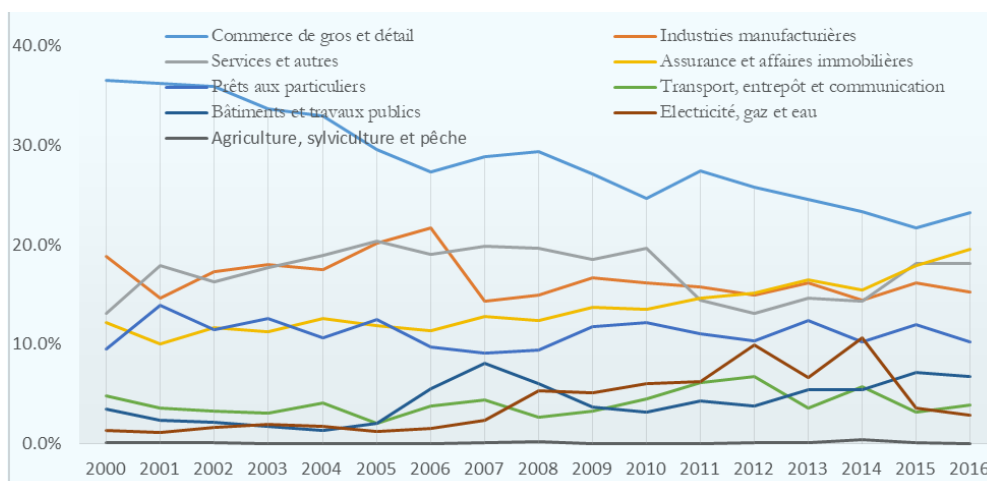
A. Financement du secteur bancaire

Selon l'étude sur « les Investissements Privés dans la stratégie de développement National » (PNUD 2022), le niveau de liquidité des banques est à la hausse. La taille globale du secteur s'est accrue passant de HTG 2 041 millions en 2010 à 429 milliards en 2020. Ses actifs (95,78 %) sont supérieurs à ceux de la République Dominicaine (86 %). En termes de rentabilité, le système bancaire a pu générer un bénéfice net cumulé de HTG 5,8 milliards en 2022. En 2022, les dépôts totaux du système se sont établis à HTG 464,65 milliards, soit une hausse de 4,1 %. Les dépôts en pourcentage de l'actif, ont atteint 82,10 % en 2022 contre 81,17 % en 2021. Du côté des ressources, les dépôts du système étaient dominés par les dépôts en dollars, USD 300 milliards. Le secteur bancaire continue à réaliser d'énormes profits malgré la crise intense qui entrave les divers secteurs d'activité du pays. En 2022, Au niveau des ressources l'actif du système s'est chiffré à HTG 677,06 milliards et a connu une augmentation de 2,9 %, imputable à la progression simultanée des « Avoirs à l'étranger » (+ 33,6 %) et des « Avoirs dans les banques locales » (+52,6 %), selon la Banque de la République d'Haïti,



Le système bancaire a fait état d'une amélioration de la qualité de l'actif combinée à une hausse du produit net bancaire sur une base cumulée. Il demeure que sa pénétration est encore faible (17 comptes de prêts pour 1000 adultes contre 323 pour 1000 à Belize). Paradoxalement, les banques sont en situation de surliquidité qui n'est qu'apparente car les dépôts des clients sont majoritairement de court-terme. Ce qui rend difficile le financement des investissements productifs et des entreprises locales.

Graphe 33 : Répartition en pourcentage de l'encours des prêts



Source : Banque République d'Haïti (BRH)

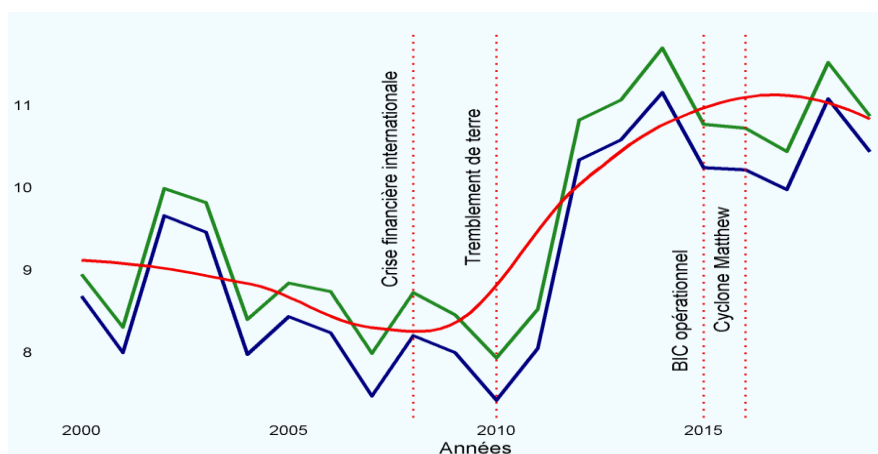
Le crédit au secteur privé est déterminant dans la performance du secteur financier en termes de services d'intermédiation. Les crédits bancaires représentent 20% du PIB. Le portefeuille global du crédit avait atteint 54,5 % de l'épargne interne en 2010. Il est passé en 2022 à HTG 681 millions (80% des principaux segments du marché, et 7.8% pour les organismes de microcrédit).

Entre 2003 et 2007, environ 80% du portefeuille du crédit total est octroyé à seulement dix pour cent des emprunteurs. La part du crédit au commerce de gros et détail a diminué de 36,5 % en 2000 à 23,2 % en 2016 pour remonter à 31.2 % en 2020. En 2021, le portefeuille de crédit net était estimé à HTG 130.4 milliards de HTG. En 2022, sur les 9 banques, 3 détiennent 76% des crédits, et moins de 0,5% des emprunteurs concentrent plus de 50% des valeurs d'emprunts. (Sources : Les statistiques du crédit bancaire fournies par la banque centrale Etude PNUD, Rapports annuels de la Banque de la République d'Haïti (BRH). (Sources: Les investissements privés dans la stratégie de développement en Haïti, 2022).

Le crédit à l'industrie manufacturière décline en 2007. Les prêts au secteur agricole restent dérisoires et évoluent de manière chaotique. Les entreprises d'achat et vente de biens et de services et les assurances et affaires immobilières tiennent une place croissante dans l'ensemble du crédit. Le financement privé interne est handicapé par la faiblesse du taux de bancarisation et par des taux d'intérêt prohibitifs (13% - 22%) pour les PME. A ce niveau très faible de financement, correspond des taux d'intérêt d'emprunt élevés, supérieurs à 20%. Et ainsi, les investisseurs haïtiens pâtissent de problèmes de financement.

L'analyse comparative avec les PMA montre que le ratio volume du crédit rapporté au PIB, retenu comme un indicateur de la profondeur financière, est de 42.4% en moyenne dans les PMA (Panizza, 2012). Le montant des crédits bancaires en Haïti est inférieur à 20% du PIB. Il demeure encore faible par rapport aux pays voisins, la République Dominicaine avec un taux de 30,5%, la Jamaïque 56,2% et 87,7 pour la Barbade et dépasse 100% dans les économies en expansion comme la Chine (218.3%) et le Brésil (112.7).

Graphe 34 : Evolution du crédit au secteur privé (poucentage du PIB)



Source : Graphique réalisé par l'auteur, avec des données de la Banque Mondiale.

B. Financement des Institutions de Micro finance

Le rôle des coopératives d'épargne et de crédit est devenu fondamental en Haïti en termes d'accès aux services financiers. Durant la dernière décennie, les IMF ont montré un dynamisme à compenser le manque de financement à l'économie réelle.

En 2010, le bilan consolidé des IMF équivalait à 7 % de l'ensemble du secteur bancaire. Leur taux de croissance est passé de 13.05 % à 26.19 % en 2016. La taille moyenne d'une IMF est de HTG 55 Millions en termes d'actif et de HTG 35 millions en termes de portefeuille brut (USAID, 2012). En 2015, l'actif était évalué à HTG 8.06 milliards et a atteint HTG 12.1 milliards de HTG en 2018, soit une croissance de 22.72 %. En 2021, les Coopératives d'épargne et de crédit (CEC) ont réalisé HTG 372.18 millions de plus par rapport à 2020, soit une croissance de 59.12%.

Le portefeuille de crédit des CEC est passé de HTG 6.9 milliards en 2011 à 8 milliards en 2014 (étude HIFIVE, 2015), soit une augmentation de plus de 13.75 %. (Etude HIFIVE, 2015). Le ratio prêts/dépôts est passé de 92.35 % en 2015 à 83.94 % en 2016. En 2021, l'enveloppe des prêts bruts a enregistré une hausse de 21.03 % pour atteindre HTG 11.52 milliards. En 2019, le volume des dépôts du secteur se chiffrait à HTG 2.70 milliards de HTG. La progression des prêts bruts et des dépôts a conduit à une évolution à la hausse du ratio crédit/dépôts, passant de 70.04 % en 2020 contre 79.89 % en 2021. La répartition sectorielle du portefeuille fait ressortir que les activités de production agricole et non agricole ont bénéficié des prêts à hauteur de HTG 617.7 millions soit 5.21

% en termes de poids relatif. La majorité des prêts est concentrée sur le commerce et les services (41,19 %), le logement (28,31 %) et la consommation (19,22 %). Le volume des prêts bruts octroyés a progressé de 19,04%. Les IMF proposent des taux d'intérêt dégressif en moyenne de l'ordre de 4 à 5 % par mois. Le nombre d'emprunteurs est passé à 310,064 (2011) à 324,456 en 2014 (HIFIVE, 2015). En 2016, le secteur des Caisses d'épargne et de crédit, comptait 912 806 sociétaires soit une croissance de 14 % par rapport à 2015. L'expansion de micro financement des activités commerciales ont renforcé le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne (Paul, Daméus, Garabé, 2010).

C. Sources potentielles de Financement

L'Etat, en cherchant à promouvoir l'ensemble du système économique, devrait mettre l'emphase sur un processus de diversification de produits financiers, d'outils et de mécanismes de financement provenant du secteur privé, tels que le crédit bancaire, les encours des crédits de la microfinance, les financements innovants, la titrisation, le blended finance, le financement lié à des dispositions fiscales, les financements privés traditionnels, la philanthropie (finance éthique solidaire et verte), l'investissement à impact social et le financement provenant de l'économie bleue. Néanmoins, pour une mise en place efficace de ces instruments, il est nécessaire d'élaborer des plans concertés, de mettre en place une structure de gouvernance et de suivi adéquates et d'assurer un budget en adéquation avec les besoins recensés.

C.1. Financements innovants

Selon l'étude de la CNUCED sur le « Financement innovant » (CNUCED 2022), de multiples instruments peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources, en faisant accroître les revenus publics pour soutenir le développement d'Haïti. Le financement innovant est un autre vecteur de participation privée, l'un des instruments qui aidera à diversifier des sources de fonds additionnels du pays. Il permet d'avoir accès au capital nécessaire pour la croissance afin de réaliser le potentiel économique en s'assurant que les investissements adéquats sont consentis dans les domaines des secteurs stratégiques. Il utilise également et de manière stratégique des capitaux concessionnels provenant de sources publiques ou d'organisations internationales pour mobiliser et inciter les investissements du secteur privé dans des projets de développement durable. L'APD combinée à des financements innovants peut permettre au pays de remplir certaines conditions minimales nécessaires pour attirer les IDE. La Banque Centrale serait en mesure de pallier l'absence de mécanismes de financement innovants permettant de canaliser les capitaux privés locaux vers des projets d'infrastructure.

C.2. Titrisation

A condition d'être bien réglementée, la titrisation apporterait des avantages à l'économie haïtienne en termes de possibilités de diversification des sources de financement: capitalisation d'entreprises agricoles et agroindustrielles, titrisation de dettes de long terme et transformation des actifs en titres financiers avec différents profils de risques facilement négociables, en exemple les obligations. Les banques retrouveraient de nouvelles marges de manœuvre en surplus de leur portefeuille pour accorder de nouveaux crédits aux entreprises. De nouveaux financements seraient disponibles pour des projets porteurs qui viendraient soutenir la croissance.

Cependant, il n'existe pas de marché secondaire pour les effets financiers. La taxation des revenus de la diaspora, qui permettrait d'élargir l'assiette fiscale au profit d'un programme de titrisation, nécessite l'accord et les arrangements préalables entre Haïti et les administrations fiscales des pays hôtes. Dans le cas des redevances sur les transferts, la législation haïtienne en vigueur prévoit le prélèvement de USD 1,50 sur chaque transfert de fonds effectué. Il faudrait prendre en considération la méfiance des agents économiques envers la réputation du pays et le manque d'efficacité reproché à l'administration publique haïtienne dans la gestion des finances publiques. (Source Etude Financement Innovant, CNUCED 2022). Le tableau ci-après présente l'évolution des montants perçus à partir de cette taxe.

Table 9 : Évolution des perceptions à partir des transferts de fonds

Évolution des perceptions à partir des transferts de fonds						
Exercice fiscal	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de transferts reçus	10.281.427	12.120.558	14.134.245	16.283.736	17.743.953	19.892.075
Montants perçus à partir des transferts reçus (USD US)	14.635.458	17.346.320	20.274.234	23.408.108	25.661.417	28.902.015

Source : Etude sur le Financement Innovant, CNUCED, 2022)

C.3. Financement mixte ou blended finance

L'investissement à impact et le financement mixte sont entrain de converger : le « blended finance » utilise les fonds philanthropiques comme levier pour attirer l'investissement privé. Le secteur des « services financiers » auquel appartient la microfinance est prisé par le blended finance. Ces fonds impliquent des centaines de milliards de dollars et ciblent des secteurs d'activité pertinents pour les ODD ainsi que pour le décollage économique qu'Haïti doit opérer. Une réserve peut être formulée sur le fait que les pays à revenus intermédiaires sont favorisés par le financement mixte.

Haïti devrait s'assurer de bénéficier au maximum du fait qu'elle ait été désignée dans le Global Fragility ACT (GFA). En vertu de cette loi, la stratégie à déployer sur un horizon de dix ans, ciblerait des projets innovants, pouvant faire accéder à des taux de croissance économique significatifs, et qui auront, de surcroit, la vertu de permettre

au pays d'atteindre les ODD. La réussite de ces initiatives dépendra de la capacité du gouvernement haïtien à mettre en place un environnement propice à la confiance des investisseurs privés et étrangers et à la stabilité macroéconomique. (Source, Rapport Investissements Privées, PNUD 2022).

C.4. Financements liés à des dispositions fiscales

D'une part, pour développer le secteur du tourisme, la perception de la « taxe de solidarité » pourrait rendre la destination d'Haïti plus compétitive. En outre, l'Etat Haïtien pourrait instaurer également une « taxe de solidarité » provenant des prélèvements sur les billets d'avion en faveur du secteur de la santé, dont le coût des dépenses est le plus bas de la région. Ce financement représenterait environ USD 3 millions déjà disponibles. Il est à souligner que le coût des billets ainsi que les redevances aéroportuaires (USD 55 par billet) sont déjà très élevés.

La proposition d'une taxe, de type Tobin¹³, d'autre part sur les transactions de change à l'échelle internationale est envisageable. Une taxe de 0,5% pourrait générer des revenus de l'ordre de 23 millions de dollars américains. Cependant, l'introduction d'une telle taxe pourrait provoquer des distorsions sur le marché des changes, y compris la possibilité de canaliser certaines transactions vers le marché informel. L'expertise, les moyens techniques et l'expérience existent si les autorités haïtiennes décident de prélever une taxe sur les transactions de change en Haïti.

C.5. Financement des crédits carbone

Les crédits carbone sont accumulés soit à travers des projets d'évitement de CO₂, soit à travers des initiatives de captation/séquestration de carbone. En Haïti, les porteurs de projets impliquant le crédit carbone sont les ONG et les entreprises privées œuvrant dans les domaines de l'énergie (évitement) et de la reforestation (séquestration). Plus de 500 opérateurs (ONG et entreprises privées) sont présents en Haïti. Etant donné les problèmes liés à cette solution (potentielle forme de greenwashing), les mécanismes de suivi et évaluation doivent être mis en place avant d'autoriser des entreprises à continuer à polluer tant qu'elles achètent les crédits carbone, etc.)

C.6. Financement privé traditionnel

Pour contribuer au financement du développement, le secteur privé pourrait avoir accès à un grand nombre d'instruments utilisés dans le cadre d'investissements commerciaux traditionnels et regroupés dans le tableau suivant:

13 La taxe Tobin est aujourd'hui considérée, au même titre que la taxe sur les billets d'avion, comme un financement innovant des politiques de développement¹⁶. Par exemple l'association ATTAC propose d'utiliser les ressources de la taxe Tobin au financement de l'aide au développement et au financement de la lutte contre le réchauffement climatique¹

Encadré 12 : Financements privés traditionnels

Instruments	Types de financement	Entités
Instruments de dette	> Prêts traditionnels, Micro crédit et lignes de crédit vertes	> Institution locale de financement ou banque nationale de développement
	> Prêts concessionnels à des conditions plus généreuses	> Financements disponibles sur le marché
	> Mécanismes de réaffectation des prêts	> Banques de développement ou institutions financières internationales (IFI)
Instruments de capitaux propres	> Projet PPP ou d'une entreprise pertinente en échange d'une participation partielle	> Investisseurs en capitaux propres
Financement mezzanine	> Hybride entre financement par l'emprunt et financement par capitaux propres > Prêts en participations en capital en cas de défaut de remboursement	> Banque > Investisseurs
Philanthropie et subventions	> Financement de projets nationaux > Subventions liées à des initiatives de responsabilité sociale des entreprises et de philanthropes privés.	> Partenariats publics privés
systèmes public-privé de subventions de contrepartie	> Possibilités de financement aux entreprises	> Banque et Investisseurs

C.7. Financement philanthropique

Le financement philanthropique est un apport en ressources financières consenti sans qu'un retour financier n'en soit attendu. Selon l'OCDE¹⁴, 205 organisations philanthropiques ont contribué à hauteur de USD 42,5 milliards pour l'exécution d'activités liées au développement entre 2016 et 2019. Dans le cas d'Haïti, 26 organisations¹⁵ ont contribué environ USD 121 millions durant cette même période. Le secteur de la santé (51%), suivi de celui de l'éducation (16%), ont été les deux plus grands bénéficiaires de ces fonds. Ces mêmes secteurs ont été privilégiés par les philanthropes quand on considère la totalité de leurs apports au niveau mondial. (Source, Etude financement innovant, CNUCED 2022)

¹⁴ <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/>

¹⁵ Toutes étrangères

Table 10 : Apports du financement philanthropique à divers secteurs en Haïti

Apports du financement philanthropique à divers secteurs en Haïti		
Secteur	Apport (millier de USD)	Part (%) dans le total des apports
Agriculture	9.355	8%
Eau et assainissement	2.086	2%
Santé et nutrition	62.287	51%
Éducation	19.820	16%
Autres	27.872	23%
Total	121.420	100%

Source : OCDE/Etude Financement Innovant, CNUCED, 2022

C.8. Investissement à impact

Les investissements à impact deviennent une source de financement de plus en plus importante. Déjà en 2018, la taille de marché de ce créneau avait été estimée à USD 228 milliards. Selon le Réseau Mondial de l'Investissement à Impact (RMII)¹⁶, ces investissements comprennent ceux qui « sont réalisés dans le but de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable tout en produisant parallèlement un rendement financier ». (Etude Financement innovant, CNUCED, 2022).

Selon le PNPPS, Haïti dispose d'une épargne nationale limitée et devra faire appel à l'épargne étrangère, sous forme d'aide publique au développement (APD). Deux autres leviers financiers peuvent aider à stimuler l'augmentation de l'APD: l'élargissement de l'espace budgétaire effectué en dehors de l'augmentation de l'APD et l'émission de bons s'inspirant des « bons d'impact social » destinés au financement de projets sociaux. Selon ce dernier mécanisme, l'État trouve des investisseurs qui avancent les fonds pour l'exécution d'un projet donné. En cas de réussite, définie selon des critères de performance préétablis, les investisseurs sont remboursés et ils obtiennent également un retour sur investissement.

D. Financement lié à l'économie maritime

Il y a de toute évidence, un recours aujourd'hui plus marqué à la financiarisation croissante du secteur maritime au niveau mondial. Les activités maritimes restent liées viscéralement à l'économie, étant un pilier important du développement économique. L'économie maritime/économie bleue, devient une option viable pour Haïti. L'Etat doit viser au renforcement de la gouvernance, des capacités institutionnelles du secteur pour développer un cadre réglementaire et des politiques adaptées, encourager l'investissement direct étranger, l'innovation et soutenir les initiatives et projets en mode PPP. Le Fonds International de l'économie bleue est appelée à devenir un pilier central du plan d'action « Émergence 2030 ».

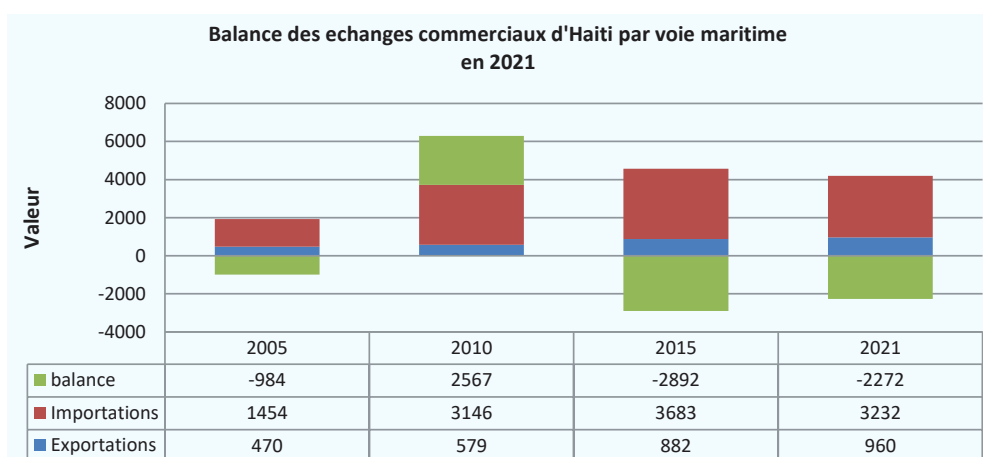
16 Mieux connue par son appellation anglaise Global Impact Investment Network (GIIN).

D.1. Le contexte national de l'économie maritime

Comme PEID, situé le long d'une "autoroute de la mer" et doté de six (6) îles et de plus de 1 500 km de côtes (ratio côte/superficie² 71,7 m/km²), Haïti dépend fortement de l'océan pour sa prospérité. La mer est la voie privilégiée des échanges commerciaux avec les pays du LAC (75 % du commerce régional transitent par cette voie).

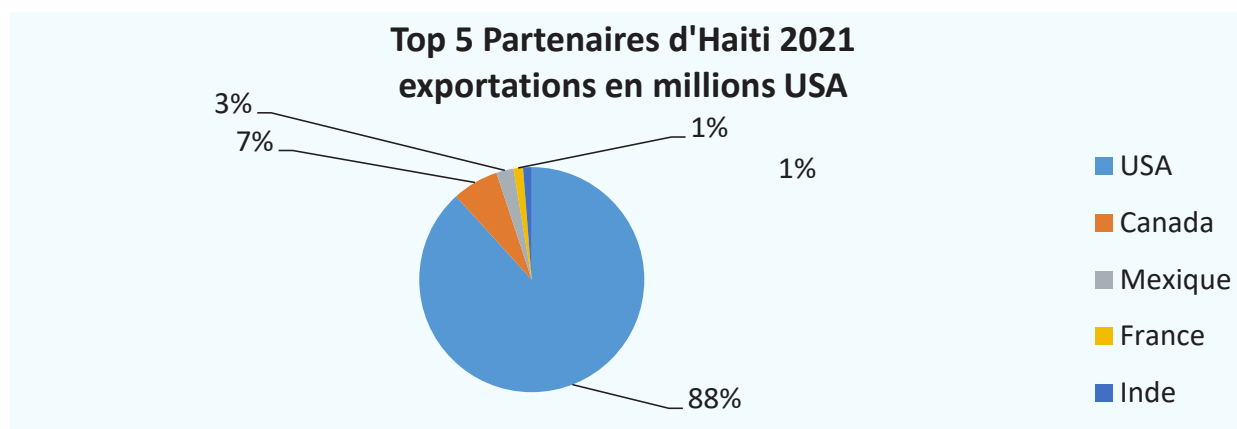
En 2017, les autorités gouvernementales avaient doté le secteur d'un cadre normatif, le Service maritime et de navigation d'Haïti (SEMANAH) et le Code maritime et le Code de navigation, pour appuyer son expansion. En valeur monétaire, le secteur représente USD 4 192 millions courants de commerce de marchandises et USD 729 Millions de dollars courants de commerce des services de transport. En 2021, les compagnies étrangères absorbent 90% du transport des marchandises en Haïti, générant USD 3, 232 millions alors que les exportations d'Haïti par voie maritime est de moins 0,01% du total mondial (UNCTAD STAT), 2021).

Graphe 35 : Commerce d'Haïti par voie maritime



Source : UNCTADSTAT

Graphe 36 : Commerce d'Haïti avec ses principaux partenaires par voie maritime



Source : Etude thématique

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a formulé, de concert avec le MARNDR et le MDE, un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-Est du pays. Le but du projet I-BE était de renforcer les capacités de l'Agence nationale des aires protégées (ANAP) d'Haïti et de mettre à jour le plan de gestion de l'AP3B. Il devait faciliter l'adaptation de la législation nationale afin d'appuyer la pêche artisanale en veillant à la durabilité des pratiques de pêche. (Source MTEF, Unité Technique d'Exécution (UTE), juillet 2022 et Projet d'Économie Bleue Inclusive I-BE FIDA).

Néanmoins, les cadres réglementaires, juridiques et institutionnels sont inadaptés en matière d'économie maritime, rendant difficile la ratification des accords régionaux et internationaux. La dissémination des données et la dispersion des interventions dans le secteur sont révélatrices du manque de capacité institutionnelle. Les contraintes liées aux carences d'infrastructures et d'inadéquation des politiques publiques ont inhibé le potentiel marin du pays. Le CINF doit permettre de réaliser ce potentiel. Les actions prioritaires porteraient sur la catégorisation de l'industrie de la pêche, la mise à jour de la législation et la création d'un environnement favorable et d'incitations pour promouvoir le développement socio-économique du pays. Il convient de renforcer les capacités des institutions concernées afin d'harmoniser les cadres juridiques nationaux avec les accords internationaux, actualiser les lois sur la concurrence aux fins d'accroître les exportations. L'économie de la mer représente une opportunité stratégique pour le financement du développement.

D.2. Sources de financement de l'économie bleue

Haïti devrait promouvoir un programme global pour le secteur maritime afin de tirer pleinement parti du potentiel marin encore inexploité afin de stimuler une croissance économique soutenue de manière durable. Diverses sources de financement ont été répertoriées par l'Etude sur le Financement Innovant (CNUCED 2022). Il s'agit de :

- Programme « PROBLUE¹⁷, géré par la Banque mondiale dont le portefeuille avoisine les USD 9 milliards. Il couvre un éventail de projets liés à l'économie bleue: i) la pêche et l'aquaculture durables ; ii) la gestion intégrée des écosystèmes côtiers et marins ; iii) l'économie circulaire et l'amélioration de la gestion des déchets solides des plastiques marins ; iv) le tourisme côtier durable ; v) le transport maritime ; vi) et les énergies renouvelables offshore ; vii). les projets d'infrastructures portuaires, tels les ports, le transport et les hydrocarbures en mode PPP.

17 PROBLUE est soutenu par l'Australie, le Canada, le Danemark, la Commission européenne, la France, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis. En plus des gouvernements des pays, PROBLUE envisage d'inviter des donateurs privés, des donateurs à but lucratif et à but non lucratif à se joindre à l'effort.

- Programme « Blue bond », qui est un instrument de dette lancé récemment par la Banque Interaméricaine de développement. « IDB Invest » est l'émetteur financier des projets en faveur de l'économie bleue dans la région Amérique Latine et Caraïbe. Dans ce contexte, en février 2022, la BID a pu constituer une garantie de USD 200 millions en faveur des Bahamas « Policy-Based Guarantee ou PBG » pour le financement d'un projet visant la promotion d'un océan plus sain et plus productif. Plus spécifiquement, le projet implique la mise en place de réformes, la redynamisation de micro, petites, et moyennes entreprises (MPME), et la prospection de projets d'investissement adaptés au financement des obligations bleues. Dans ce cadre, le Programme de Tourisme Côtier Durable TCD est financé par la BID à hauteur de USD 18, 991, millions.
- Le secteur marin offre en outre des opportunités de commercialisation et d'exportation des ressources halieutiques. L'étude de la CNUCED sur le secteur de la pêche en Haïti en 2021 propose des stratégies et des actions pour promouvoir la croissance durable du secteur, améliorer la gestion des ressources marines et favoriser l'exploitation durable des ressources halieutiques.
- Des financements additionnels pourraient se matérialiser à travers des programmes sectoriels financés par des agences bilatérales ou multilatérales. (Source : Etude financement innovant, CNUCED, 2022). La maîtrise du transport maritime constituerait un des éléments de la maîtrise de production. Le développement de nouvelles filières s'appuyant sur des métiers modernes tournés vers l'exportation, apporterait des revenus massifs et pourrait contribuer à la solution au problème de l'insécurité alimentaire.

E. Financement en provenance des Partenariats publics-privés

L'Etat Haïtien considère les Partenariats Publics-Privés (PPP) comme un mode de financement alternatif des investissements publics, dérogoire au régime de droit commun des marchés publics en vigueur, renvoyant aux mécanismes institutionnels tels que les sociétés anonymes mixtes (SAM) et d'économie mixte (SEM), les contrats de joint-venture, de concession d'ouvrage de service public ou des contrats de gestion, la régie, le bail, la vente conditionnelle et l'initiative à financement privé.

Les autorités gouvernementales ont mis en place un cadre juridique et institutionnel - deux avant-projets de décret et un avant-projet de loi (octobre 2012) - portant régime général des contrats de « Construction-Exploitation-Transfert d'Infrastructures ». Les projets en partenariat vont de la conception au financement et bénéficient d'une capitalisation stratégique pour la maintenance des ouvrages, équipements et services. L'expérience réalisée avec les services EPA, contribue à une gouvernance sectorielle inclusive et une gestion plus efficiente des services de distribution publique de l'eau potable en Haïti. La DINEPA accumule des bénéfices importants pour le secteur de l'eau, grâce aux retombées positives du projet. L'Etat capitalise sur les résultats obtenus dans le secteur EPA-Haïti avec la DINEPA via la SESAM, pour élargir le cadre commercial légal des PPP et réaliser des projets d'investissements publics.

Table 11 : Projets en Partenariat Public-Privé

Atouts majeurs	Obstacles et défis
Dans un pays attractif pour les investisseurs, les projets en PPP jouent un rôle indéniable dans le développement.	Le cadre de planification des PPP requiert une meilleure cohérence en vue d'optimiser l'allocation des ressources financières.
Les acteurs privés nationaux s'impliquent dans la construction d'ouvrages de service public, dans la mobilisation des ressources publiques extérieures pour pallier aux coûts exorbitants des projets d'investissement, à la carence de ressources humaines et au manque de ressources budgétaires.	Les marchés de capitaux nationaux et les plateformes qui devraient faciliter le financement des PPP à long terme sont limités.
L'option de la participation des investisseurs privés permet d'encourir un faible risque fiduciaire.	Les lois relatives aux PPP devraient mettre l'accent sur les secteurs qui présentent un potentiel en termes de valeur ajoutée, d'emploi et de transfert de technologie pour le pays.
Le secteur privé pourrait tirer d'énormes bénéfices commerciaux des échanges de biens et services et du développement des infrastructures (routières, portuaires, aéroportuaires, agricoles et sportives).	Les conditions de passation des marchés doivent faire l'objet d'un contrôle strict et centralisé alors que la multiplication des entités responsables de la mise en œuvre et du suivi des contrats de PPP peut se révéler être une source d'inefficience.
L'Etat pourrait fournir de meilleurs services publics d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement, d'électricité, de télécommunications, de transport, de logements sociaux	Les PPP exigent des mesures de contrôle strict quant au recrutement des firmes indépendantes d'ingénierie et de sociétés financières professionnelles devant superviser la construction des travaux et les fonds.
Les services publics de proximité au niveau des aires urbaines et périurbaines sont réorganisés (marchés publics, places publiques, écoles publiques, ponts, éclairage public, cimetières) à travers les collectivités territoriales.	La maturation insuffisante des projets et la viabilité et rentabilité financière ne sont pas toujours certaines, les pouvoirs publics doivent démontrer leur capacité à céder le financement, l'exploitation et la maintenance des projets aux entités privées.

F. Financement du secteur de l'économie informelle

F.1. Principales caractéristiques économiques et poids du secteur

L'économie informelle a pris une importance significative dans l'économie haïtienne, dû au fait qu'en 1991, environ 49 % des industries de la sous-traitance avaient cessé leurs activités. (CEPALC, 2005). Plusieurs facteurs ont contribué à son essor : le seuil de la pauvreté (80% de la population), la régression du secteur agricole (20 % du PIB) et le taux de chômage élevé (35%). L'atonie de la demande de travail formel (publique et privée) et le sous-emploi ont causé la régression du salariat formel.

Le secteur prend aujourd'hui d'autant plus d'acuité, que sa contribution au PIB a tendance à croître : de 56,4 % en 2007 (Schneider, Buehn, Montenegro, 2010), il est passé à 70,1 % du PIB en 2010. Il est constitué d'unités économiques de petite taille « non constituées en société, non enregistrées, non cataloguées, non fiscalisées ». Avec

la résurgence des crises, le secteur a pris désormais une place prépondérante dans l'économie: 45,3 % des actifs informels (CEPALC, 2005) et 81% des nano entreprises (IHSI 2017). Néanmoins, la précarité des conditions d'activité amplifie la pauvreté qui se concentre fortement sur les «ménages informels». Moins de 50% de ces unités disposent d'un local spécifique d'activité, environ 40% exercent à domicile et près de 80% sont totalement inconnues des services publics (électricité, eau courante, impôts etc.). Avec l'augmentation des importations et les dons de produits alimentaires, les entreprises privées informelles ont proliféré, représentant 81 % des unités commerciales de l'aire métropolitaine (IHSI, 2007).).

F.2. Fiscalisation du secteur

Le secteur est exercé en dehors des cadres administratifs réglementés et est exempt des charges fiscales et des cotisations sociales. Pourtant, il représente un gisement fiscal inexploité. La croissance de l'informel a fait augmenter la masse de monnaie dans l'économie. L'inadaptation des systèmes fiscaux incite les opérateurs économiques à pratiquer le non-respect de la réglementation sociale et fiscale. Dans la perspective de fiscaliser ce secteur, l'Etat devrait évaluer sa capacité contributive car son assujettissement risque de rendre cette charge régressive en termes de distribution des revenus avec des performances médiocres. L'Etat aurait intérêt à régulariser le secteur et encadrer les agents, de manière à faire respecter les lois et règlements.

4.6. MOBILISATION DU FINANCEMENT PRIVÉ EXTÉRIEUR

A. Investissements Directs Etrangers

L'ouverture commerciale vers les années 2012, a permis la croissance des Investissements Directs Etrangers (IDE) en Haïti. Ces derniers constituaient une source importante d'injection de flux additionnels dans l'économie pour combler le déficit structurel. Pour attirer à nouveau les IDE, le pays aura besoin d'un environnement propice aux affaires, impliquant la primauté du droit.

L'arrivée en Haïti des Investissements directs étrangers (IDE) dépend largement de la stabilité macroéconomique. L'injection de nouveaux flux financiers en 2012 avait montré une dynamique de rebond grâce à l'augmentation du taux de croissance. Les IDE avaient atteint USD 75 millions en 2012, puis USD 106 millions en 2015. Entre 2016 et 2017, ils totalisaient USD 585 millions de dollars, représentant 4% du PIB. Cette importante hausse des investissements étrangers était attribuable à l'acquisition de 100% de deux compagnies distributeurs de produits pétroliers en Haïti (DINASA et SODIGAZ), à l'implantation de deux compagnies dans l'industrie du secteur du textile¹⁸ d'une valeur de 70 millions et aux investissements dans la téléphonie. Depuis 2020, ces entrées de capitaux se sont largement orientées à la baisse, atteignant 75 millions et 30 millions respectivement en 2019, soit 0.6% et 0.2% du PIB. Outre les déficits

18 Everest Textile (Taiwan) et Yangzhou Everbright Foreign Trading (Chine)

liés à la faible compétitivité globale de l'économie, la dégradation de l'environnement sociopolitique et les conditions d'insécurité ont prévenu une forte mobilisation des IDE au cours des 5 dernières années. (Source Rapport annuel 2017 sur l'Investissement Direct Étranger (IDE) de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC).

Le tableau ci-dessous montre une analyse comparative de l'évolution des IDE en Haïti et dans d'autres pays de la région. En 1997, les PMA ont reçu des fonds des IDE, représentant 270 % du PIB, ceux d'Amérique Latine et des Caraïbes, 303 % et Haïti, 73 %. En valeurs relatives, le ratio entrées d'IDE/formation brute de capital fixe était de 15 % en Haïti, contre 20 % pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, et 25 % pour les PMA. En d'autres termes, les entrées de capitaux exerceraient une incidence relativement plus grande en Haïti. CARICOM demeure une source disponible pour mobiliser les IDE.

Table 12 : Principaux indicateurs de l'investissement direct étranger (IDE), La formation brute de capital (FBC)19 en % du PIB et le taux de croissance réel du PIB: 2000-2020

Pays, catégorie ou région	Moyenne		
	IDE/PIB	FBC/PIB	PIB
Haïti	73%	15%	1,5%
Amérique Latine et Caraïbe (hors revenu élevé)	303%	20%	2,1%
PMA	270%	26%	5,0%
Pays à faible revenu	294%	19%	3,6%
Fragile et les situations de conflit touchées	211%	20%	4,0%

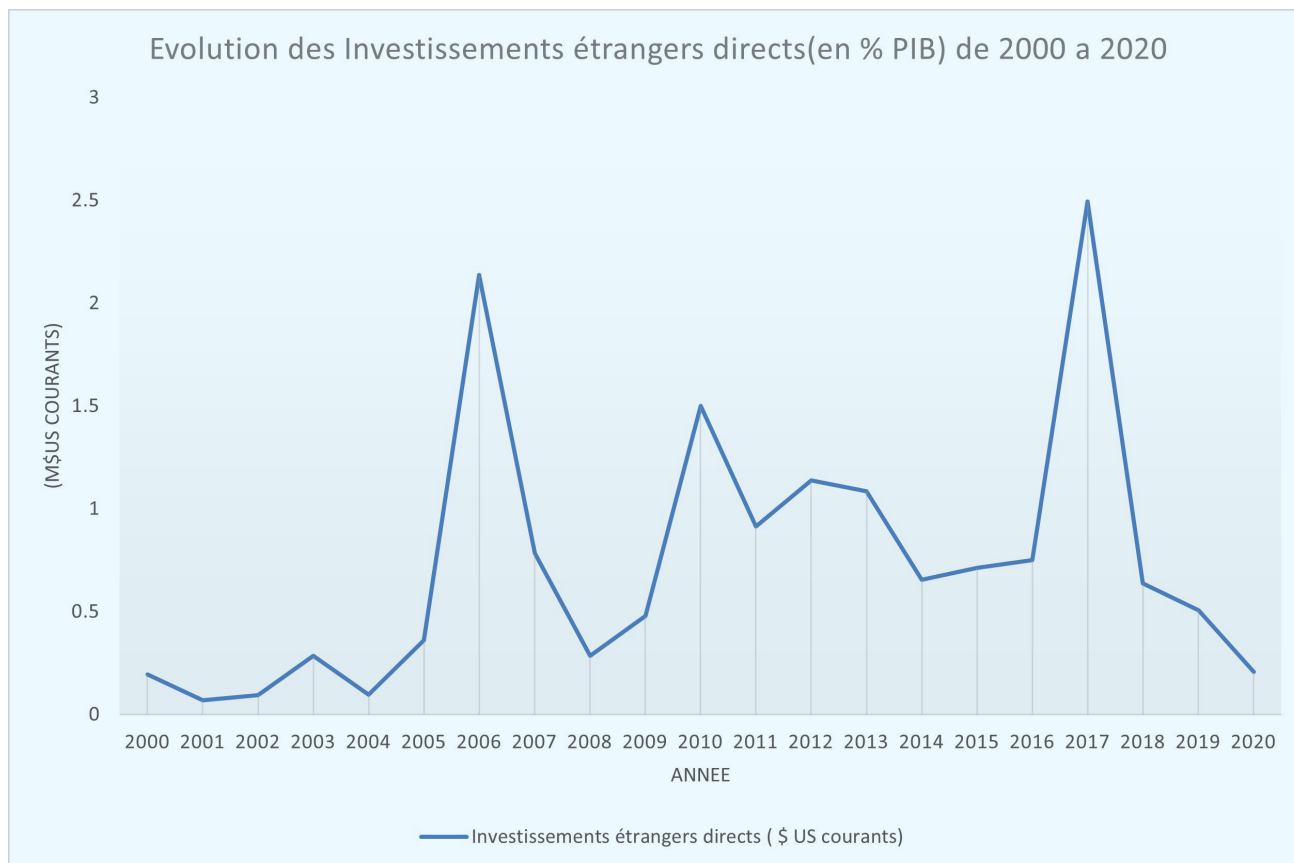
Source: Banque Mondiale, World development indicators (WDI)

En Haïti, le financement des IDE est consacré couramment aux secteurs des transports, des télécommunications, du pétrole et depuis ces dernières années, à la construction, au textile et à la fabrication de composants automobiles. Haïti a bénéficié d'un flot d'IDE dans trois principaux secteurs (finance, commerce et l'industrie manufacturière), dont la taille est assez large sur le marché intérieur eurent à bénéficier des IDE. (Rapport sur l'investissement dans le monde 2021, CNUCED). Les IDE revêtent les formes suivantes : Création de sociétés, prise de participation et souscription à l'augmentation de capital d'une société, création de succursale ou de bureau de représentation, acquisition d'instruments financiers, aménagement de biens immeubles et dépôts à terme auprès d'une banque. Les faibles investissements des IDE sont orientés vers des marchés

protégés et le tourisme d'affaires. Les IDE sont devenus une source importante de financement extérieur privé pour Haïti. Ils ont pour principal avantage la faible volatilité, contrairement aux autres types de flux de capitaux privés extérieurs. Les pays, tels que la France, Taiwan et Vietnam demeurent les principales sources d'IDE qui ont

relativement drainé un transfert de technologie (téléphonie), amélioré la connaissance nationale et l'amélioration du capital humain. Les IDE pourraient être des principaux catalyseurs du financement si les capitaux drainés, tendaient à élargir l'assiette fiscale pour fournir à l'Etat des ressources pour financer les ODD et seraient une alternative si la mobilisation de l'épargne nationale était efficace.

Graphe 37 : Évolution des Investissements directs (en % PIB) de 200 à 2020.



Conditions pour les IDE

Les investisseurs étrangers sont bien plus motivés par l'accaparement des positions sur des marchés captifs, dans la perspective des profits à long terme sans aider à renforcer le secteur productif. Dans certains cas, les profits étaient transférés à l'extérieur, entraînant des fuites de devises, une hausse du taux de change et des prix. Selon le rapport sur les Investissements (PNUD 2021), ils n'ont pas d'impact sur la croissance et ont peu d'effet sur la création d'emplois et ont un très faible impact sur le bien-être de la population. La décroissance des IDE d'année en année, illustre le peu d'attractivité du pays et le manque de confiance des investisseurs étrangers dans la croissance de l'économie. Haïti est dans la frange élevée des indices de corruption et celle la plus basse du « doing business ».

Les entrées de capitaux doivent atteindre un niveau supérieur pour agir sur la productivité globale des facteurs. Faire croître les IDE exige une stratégie nationale de développement, axée sur le renforcement des secteurs économiques porteurs, un programme soutenu dans le secteur des industries, l'immobilier et l'économie bleue.

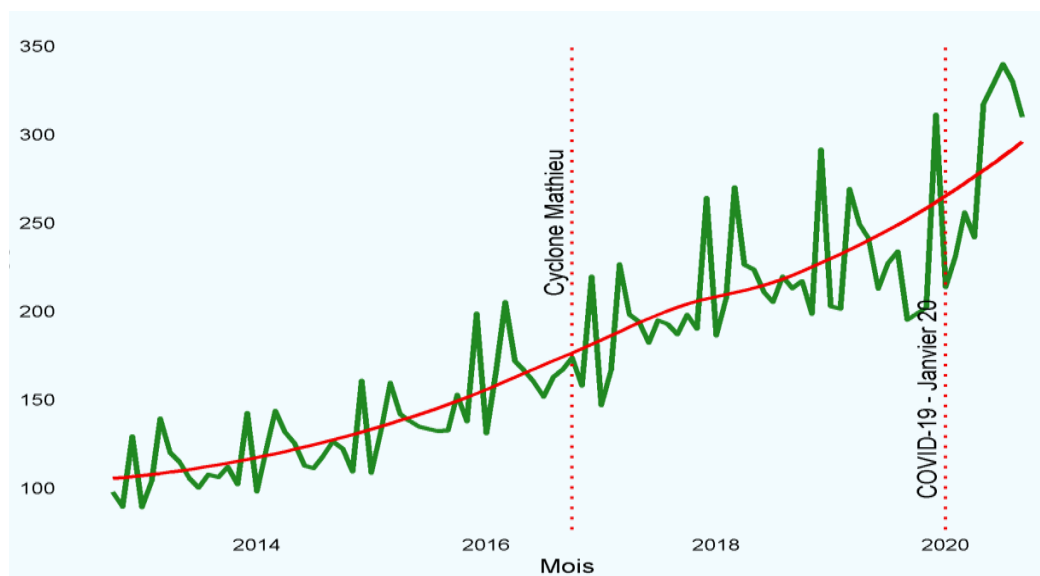
Les IDE exigent le renforcement des capacités, la formation de capital ; conduisent au transfert des technologies de production, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion, offrant aux entreprises locales l'accès à des réseaux internationaux de commercialisation. Des efforts gigantesques sont, en outre essentiels, en termes de stabilité globale, de transformation numérique, de mise en forme des chaînes de valeur, de politiques et d'assainissement du climat des affaires.

B. Transferts de fonds de la diaspora

Haïti figure parmi les cinq pays les plus dépendants des transferts privés au monde. Ils représentent entre trois et quatre fois la valeur des exportations haïtiennes et constituent le double du budget national, 9 fois plus les recettes intérieures de l'Etat, 3.6 fois la valeur des exportations, 10 fois celle des flux d'aide au développement, 37 fois le montant des investissements directs étrangers et 27 fois les subventions (Banque mondiale, BRH 2018). Depuis 2000, la propension de cette source de financement externe illustre une évolution annuelle de l'ordre du doublement en dix ans et du décuplement en vingt ans.

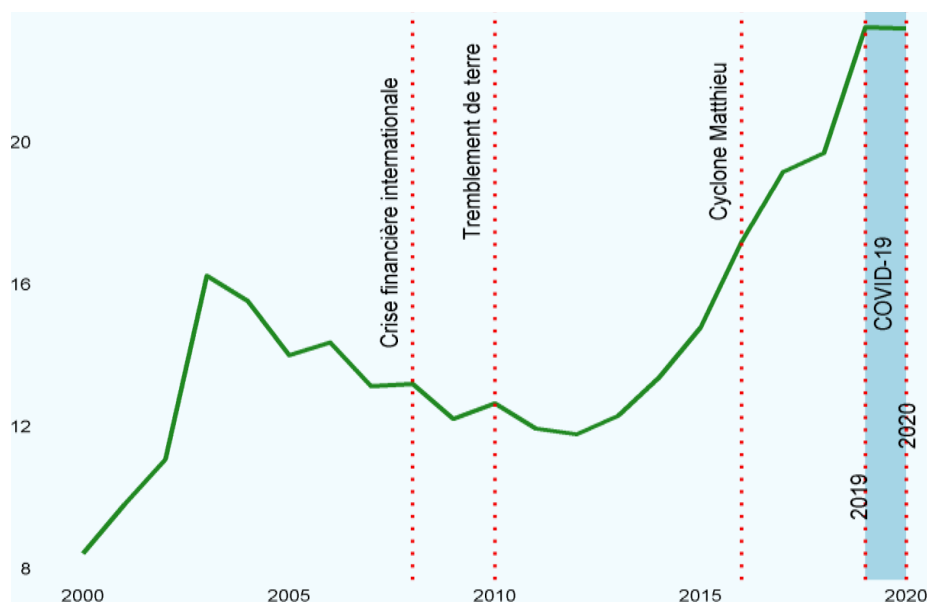
L'accélération de la migration externe constitue un nouveau modèle de survie pour l'économie. Elle a engendré USD 1 400 millions de transferts en moyenne entre 2007 et 2011 (Montas, 2012). Les remises migratoires, qui malgré la crise économique induite par la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement, sont passés de 1,47 milliards en 2010 à 4,2 milliards USD courants en 2021, soit respectivement 12,4% et 20%. (Source Etude PNUD, Transfert de fonds de la Diaspora, 2022). Ces transferts sont passés de USD 422, 09 millions en 1999, à USD 1, 473, milliards en 2010. Ces transferts se sont intensifiés suite aux chocs du tremblement de terre de 2010, du cyclone Matthew de 2016 et de la pandémie COVID-19-. En 2020, ces remises migratoires ont quintuplé, atteignant USD 3, 110, milliards en 2020. Le montant des transferts de fonds ont atteint pour la seule année 2021, un montant de USD 3,8 milliards de dollars (28% par rapport 2019) (CEPALC).

Graphe 38 : Evolution mensuelle des transferts, en volume (2017-2020)



La courbe de l'évolution annuelle des transferts, en pourcentage du PIB, révèle une tendance à la hausse. Entre 1998 et 2018, leur poids par rapport au PIB est passé de 8,8% à 32,5%. Haïti arrive en tête des pays du LAC, avec des flux de transferts représentant 25% de son PIB en 2015. Les envois de fonds sont en effet le premier poste sur le marché des changes équivalant à 20 % du PIB (2021). Ils représentent au cours de ces dernières années, entre 25 à 30% du PIB selon les années.

Grphe 39 : Evolution des transferts annuels (en % du PIB)



L'émigration est devenue un élément incontournable en Haïti en raison de la dépendance du pays des transferts de fonds des migrants dans les quatre régions d'où proviennent principalement ces fonds: l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et Caraïbes (LAC) et l'Europe. (Rapport OMI 2021). Les Etats Unis se situent au premier rang des principaux pourvoyeurs de fonds avec 78% du total (2006), le Canada, deuxième expéditeur avec 14%, la République Dominicaine et le Brésil figurent en troisième et quatrième position respectivement. Puis, la France 8%, les Bahamas 4% et les autres 4%. Dans la région

du LAC, le Chili est devenu le premier pays expéditeur de transferts de fonds vers Haïti après le tremblement de terre. (Rapport sur les Transferts de fonds de la diaspora (PNUD 2022). Les transferts commencent à diminuer à cause de la délocalisation des familles haïtiennes.

Impact sur l'économie

Les transferts ont une large gamme d'effets macroéconomiques. Ils sont associés à des taux de pauvreté plus faibles. Sur la période 2014 - 2020, on estime à USD163.63 dollars par envoi, le montant moyen d'un transfert, reçu en moyenne dix fois par an. Ils bénéficient environ 31% des familles haïtiennes. On estime que chaque émigré fait vivre au moins dix personnes, l'une des raisons à la base du recul du taux de pauvreté extrême de 31% en 2000 à 24% en 2012. Les transferts constituent un moyen d'améliorer les conditions sociales. La principale finalité des transferts est destinée à 80%, à l'assistance aux familles pour le financement de la consommation alimentaire (9%), l'amélioration des maisons (4% la construction), l'éducation (7% à) les équipements de santé (5%). Ils ont favorisé la hausse du taux de scolarisation de 80% en 2001 à 90% en 2020. En exemple, la constitution du Fonds National d'Education (FNE) alimentée par les taxes de 1.5 USD sur les transferts.

Ils provoquent une croissance plus élevée du PIB. A la suite du séisme de 2010 en Haïti et la chute concomitante de 5,5% du PIB, les envois de fonds ont augmenté de 7% durant cette même année contre une progression de seulement 0,42% en 2009. Ils contribuent à améliorer la balance des paiements en redressant le déficit des comptes courants, aident à étendre l'assiette fiscale, à accroître les recettes publiques et à élargir la marge de manœuvre budgétaire du pays. L'appréciation réelle de la monnaie nationale induite par les transferts, débouche sur une augmentation de l'emploi dans les secteurs des biens et services non-échangeables aux dépens de l'agriculture et de l'industrie (Chami et al, 2018). (Source : Etude rétrospective sur les Transferts de fonds de la Diaspora haïtienne). Selon un Rapport de la CEPAL ils sont également vitaux dans la création et le maintien des petites et moyennes entreprises (PME) aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel. Les activités économiques génératrices de revenu, des PME et du petit commerce d'artisanat sont financés à hauteur de 3%. Les transferts ont favorisé une plus grande autonomisation des femmes.

En ce qui concerne la dette publique, ils aident à réduire le risque-pays et à renforcer sa soutenabilité. Par ailleurs, des flux financiers servent à augmenter les actifs liquides du système bancaire et sont associés à une plus faible transmission de la politique monétaire, tel que souligné par Barajas et al. (2016).

Table 13 : Estimation du montant moyen d'un transfert envoyé en Haïti

Statistique	Valeur
Moyenne (USD)	163.63
Intervalle de confiance `à 95% (USD)	[161.19 - 166.12]
N	60

Source : Etude rétrospective sur les Transferts de fonds de la Diaspora haïtienne, PNUD 2022, données BRH Note : Les chiffres de ce tableau sont estimés, `à partir de la méthode bootstrap, pour la période allant d'octobre 2014 `à septembre 2020, mais avec des données manquantes pour l'année fiscale 2017/2018.

C. Flux Financiers Illicites

La problématique de la corruption en Haïti

Haïti est présenté depuis les deux dernières décennies, comme l'un des pays les plus corrompus dans les classements internationaux. Il présente des risques accrus d'exposition au blanchiment d'argent, selon un classement annuel de l'Institut de Bâle sur la Gouvernance. En 2017, il est classé deuxième des « pires » pays des Caraïbes et de l'Amérique Latine. En 2022, Transparency International selon l'indice de perception de la corruption de 17/100, classe Haïti en 171e position sur 180 pays et 11e parmi les 16 pays les plus corrompus, loin derrière la République dominicaine (123e ; 32/100), Cuba (65e ; 45/100) et la Jamaïque (69e ; 44/100). Il est désormais sous la coupe du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Le mouvement populaire « Petro Caribe » révèle l'ampleur du défi. Les scandales financiers, l'évasion fiscale, les fraudes douanières, la contrebande et les trafics illicites ou la pauvreté généralisée confortent cette assertion. Les privatisations d'entreprises d'État, selon des règles peu transparentes, sont souvent détournées au profit de projets spéculatifs et favorisent l'enrichissement personnel.

La lutte contre la corruption, revêt un caractère incontournable dans la politique gouvernementale du pays. Elle vise l'amélioration de la gouvernance financière. L'administration haïtienne néanmoins, fait face à des difficultés énormes qui entravent l'implémentation des mesures de lutte contre la corruption et la réglementation des marchés publics.

En 2001, Haïti avait promulgué la loi LBC englobant les éléments fondamentaux de la lutte contre le blanchiment d'argent, mais les organes de lutte contre la corruption, à savoir, l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) et la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) ont du mal à faire appliquer la loi. L'IGF créé pour contribuer à la moralisation de la gestion publique à travers ses missions de vérification, d'audit et d'évaluation, n'arrive pas à stopper les flux financiers illicites (FFI) en augmentation continue, qui représentent une masse financière importante.

Le manque d'efficacité de ces institutions exige une approche globale et intégrée ciblant aussi bien les systèmes que les comportements des personnes, piliers d'une nouvelle « Charte nationale anti-corruption ».

Ressources de l'évasion fiscale

L'ensemble des flux financiers obtenus, utilisés et transférés de manière illicite causent la diminution drastique des recettes fiscales chaque année et par conséquent, ont un impact élevé sur le ralentissement économique.

L'importation de marchandises en provenance de la République Dominicaine, avec la porosité des frontières au niveau de trois autres points²⁰ d'entrée du pays, fait l'objet d'activités clandestines intenses. (Kett, 2015 ; Dorsainvil, 2018; CSIS, 2019). Les estimations des recettes non collectées varient entre USD 184 millions et 440 millions de dollars par année. Les jeux de hasard, connus plus spécifiquement sous l'appellation « borlette » se chiffrent entre USD 600 millions – USD 1 milliard dont moins de USD 100 mille sont versés au fisc par année. Les fraudes touchent également le secteur des « mines et carrières », notamment la production de sable, estimé à plus de 2 millions de m³ en 1998. Les activités extractives sont passées de 37%, à 224% au cours d'une décennie. Les redevances fiscales prévues par le décret du 3 mars 1976, assurant à l'État haïtien la perception d'une valeur de 25 centimes de HTG par m³ de carrières et de sables de rivière, ne sont pas perçues. La figure 6 ci-après met en exergue le coût élevé de la corruption en termes de perte de croissance ainsi que l'impact limité des mesures gouvernementales sur l'indice de perception de la corruption au niveau national.

Figure 6 : Les flux financiers illicites

Les Flux Financiers illicites		
Capitaux ayant fui Haïti entre 1971 et 1986 :	1976-1986	USD 600 à 900 millions
En 2018, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) a estimé le coût des FFI à :	2018	USD plusieurs milliards de dollars
Le rapport 2020 de la CNUCED évalue les flux sortant d'Haïti au double de l'aide publique au développement (APD), soit :	2020	USD plusieurs milliards de dollars par an
En répondant efficacement aux problèmes d'évasion fiscale et de fraude douanière, l'État haïtien pourrait lever des fonds substantiels d'au moins :	2000-2020	USD 200 millions de dollars par an
Les pertes liées au commerce non enregistré entre Haïti et la République dominicaine	2000-2020	USD plusieurs centaines de millions de dollars par an
L'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) estime la fuite des capitaux à :	2019-2020	USD 1.438,802 millions de dollars

Sources : ULCC, UCREF, CSCCA

L'Etat devrait renforcer l'IGF par (a) ses missions d'audit des organismes publics, (b) ~~de vérification des services financiers~~, (c) la transmission de rapports à la Cour des

20 Port de Port-au-Prince, de Saint-Marc et du Cap-Haïtien

Comptes et au Parlement, (d) la formation des agents, (e) la construction de partenariats solide avec des institutions nationales et internationales et une participation active auprès de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC).

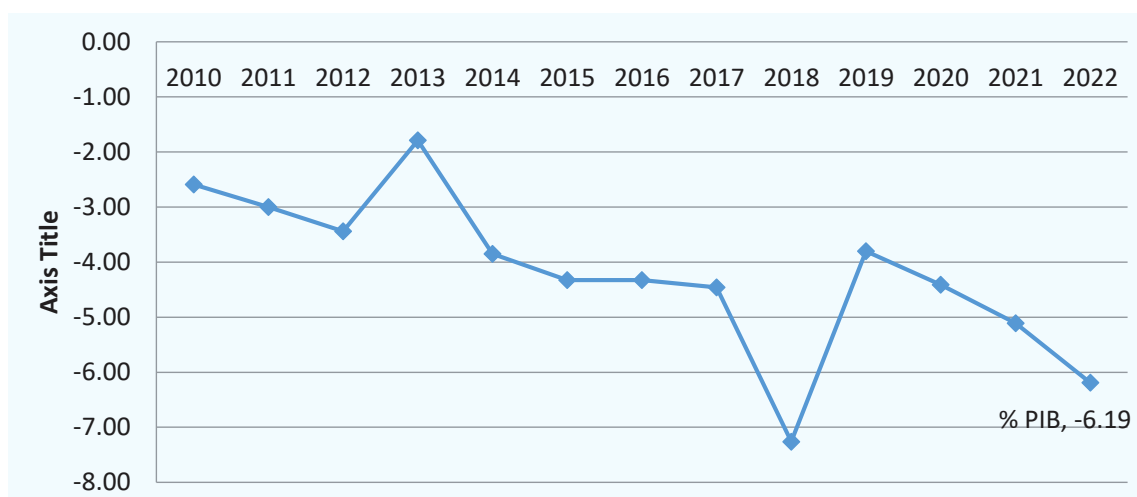
D. Epargne nationale

L'épargne nationale est dérisoire et ne pourrait pas dégager de grandes capacités de financement. Elle est alimentée essentiellement par deux sources : l'afflux des capitaux étrangers et l'épargne en dollar dormant dans les banques, équivalant à environ USD 2,5 milliards. Faute de stratégie de recomposition de l'épargne, elle est affectée au financement de la production sous forme de prêts à court terme, représentant 34 % du portefeuille du crédit en 2016. Pourtant en 2020, 22,9 % de l'épargne est placée en avoirs sur l'extérieur, 0,5 % en Bons BRH et 38,6 % en réserve à la BRH. En y ajoutant les encaisses en monnaie locale, plus de 60 % de l'épargne reste oisive et sort du circuit économique. (Source : étude sur les Investissements privés, PNUD 2022).

L'épargne domestique brute suit de son côté, une tendance baissière sur plus d'une décennie. Elle représente la différence entre le PIB et les dépenses de consommation finale. D'une manière plus précise, elle correspond aussi à la somme des épargnes brutes des différents secteurs institutionnels, la partie du revenu national disponible qui n'est pas affectée à la dépense de consommation des ménages ou celle des gouvernements. De 1991 à 2000, Haïti a connu une situation de désépargne affichant un taux moyen de -21,33% du PIB. De 2001 à 2010, il accusait un taux moyen de -18,05%. L'épargne intérieure brute représentait 03.93 % du PIB de 2010 à 2020. Ces taux d'épargne sont très faibles par rapport aux besoins de financement des investissements. Cet indicateur nous renseigne que le pays n'a pas la capacité à débloquer ses propres capitaux pour les investissements, autrement dit, ils engendrent une dépendance accrue du pays au financement extérieur.

Les autorités devraient parvenir à canaliser l'épargne privée à travers le système du crédit et les capitaux étrangers en quête de stabilisation vers les secteurs prioritaires de l'économie nationale. Les ressources qu'elle permettrait de dégager pourraient financer des projets porteurs dont l'impact sur l'assiette fiscale contribuerait au financement des ODD.

Graphe 40 : Épargne domestique brute (% du PIB)



E. Vue d'ensemble de la stratégie du financement du développement

Encadré 13 : Paysage financier du pays

Aspects	Priorite	Defis	Réforme
Finances publiques haïtiennes	Haute	> mécanismes complexes	Loi du 4 mai 2016
Secteur financier	Haute	> Faible concurrence dans le système bancaire > absence de banque de développement > absence d'un marché financier > risques majeurs pour la croissance économique	Renforcement de la capacité du système monétaire et financier.
Financement public interne	Haute	> Réduction des impôts > Faible pression fiscale > Faible élasticité des recettes fiscales > fiscalité lourde et improductive > dépenses budgétaires élevées > taux d'épargne publique et privé faibles, > étroitesse de l'assiette fiscale	renforcement du contrôle fiscal, la rationalisation progressive des exonérations et amélioration de la productivité des services de recouvrement.
Financement public externe	Haute	> Dette externe	Renforcement du contrôle de la dette
Financement privé national	Haute	> Faiblesse des investissements privés > mauvaise gestion des taux d'intérêt > Faible taux du crédit > Investissements privés > Partenariats publics privés	Promotion du développement du secteur privé Renforcement des mesures de régulation et des normes prudentielles.
Financement privé international	Haute	> Investissements directs étrangers > Transferts privés	Promotion des IDE

Dans son ensemble, le pays dispose d'une capacité de collecte des recettes qui mérite

d'être optimisée. Néanmoins, l'impôt, première ressource financière de l'Etat, est assujéti à des mécanismes complexes, l'empêchant de devenir essentiellement un instrument au service du développement.

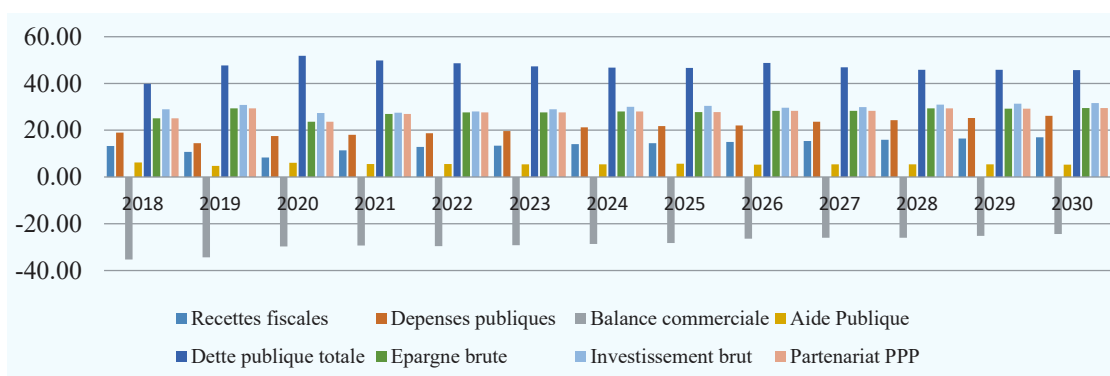
Les finances publiques sont caractérisées par la faible élasticité des recettes fiscales et douanières et une relative stagnation des recettes non fiscales. La mobilisation des recettes en terme nominal de 2011 à 2020, a connu une légère amélioration mais accuse tout au long de la période observée, un manque à percevoir de HTG 3,7 milliards en moyenne par année. L'effort budgétaire devrait être porté essentiellement sur les financements internes.

Or la fiscalité pose un défi à l'Etat. L'étroitesse de l'assiette fiscale, la forte présence du secteur informel, la fraude, l'évasion fiscale, la corruption et le faible niveau de modernisation des infrastructures fiscales, limitent le recouvrement optimal des taxes perçues par l'Etat. Les tendances de ces ressources disponibles, montrent qu'elles sont drastiquement insuffisantes pour faire face aux besoins de financement du pays (ODD 17.1).

L'allocation des ressources budgétaires est la base du PTI mais le portefeuille de projets n'est pas très ambitieux. L'Etat ne génère pas assez de recettes pour financer les dépenses budgétaires totales qui ont accusé une hausse de 20% en 2022. D'où, la réduction des ressources budgétaires allouées à l'investissement public et la difficulté de les programmer sur un horizon de cinq ans. Aussi, le contexte est à la rationalisation des dépenses publiques. Néanmoins, en 2020, le solde budgétaire était déficitaire de HTG 26,4 milliards. Le gouvernement a donc été en mesure d'élargir ses ressources financières par l'endettement. Aussi, le financement de la BRH avait atteint HTG 28,7 milliards, accusant ainsi une nette augmentation de HTG 28,4 Milliards par rapport à son niveau de 2019 (HTG 302 Millions). Le déficit public et le financement de la BRH paraissent en 2023 très inquiétants, remettant en cause la soutenabilité du déficit du trésor.

La dette publique en 2020 a servi à la promotion d'un programme d'investissements publics, mais bien au-delà de la capacité d'absorption du pays. L'essentiel des flux de capitaux extérieurs procédait de l'aide publique au développement (APD) et des flux d'investissements directs étrangers. En raison du déséquilibre chronique de l'offre et de la demande globale, de la balance commerciale et de la balance des paiements, l'Etat avait en effet bâti sa stratégie de mobilisation des ressources, sur l'Aide Publique au développement, la privatisation et les investissements directs étrangers (IDE). D'où, la grande dépendance d'Haïti vis-à-vis des approvisionnements extérieurs.

Graphe 41 : Évolution des principaux flux financiers 2018 - 2030 (%) PIB



Source : auteur

Les faiblesses des finances publiques décrites plus haut, constituent des risques majeurs pour la croissance économique et la stabilité financière du pays. Ces contraintes limitent la capacité du système monétaire et financier à drainer les excédents financiers vers l'investissement. Les faiblesses du secteur financier se manifestent également à travers la faible concurrence dans le système bancaire, l'absence de banque de développement, d'un marché financier et de surcroît les déséquilibres financiers des systèmes de retraite, la faiblesse financière des compagnies d'assurance et l'ampleur des créances douteuses de certaines banques, empêchant l'application des règles prudentielles. Les autres obstacles rencontrés pour mobiliser les ressources, découlent pour l'essentiel, en des taux d'épargne publique et privé faibles, une mauvaise gestion des taux d'intérêt, et les complexités administratives.

Dans ce contexte, le financement du développement du pays dépend viscéralement des capitaux étrangers. Aujourd'hui, l'assèchement de l'aide publique au développement (APD) limite l'accès aux ressources supplémentaires. La menace d'être exclus comme pays, des circuits de financement internationaux (sanctions qui peuvent être infligées aux mauvais débiteurs), l'opportunité d'accès aux capitaux étrangers rendus plus mobiles par la globalisation, poussent à moderniser le système financier haïtien et à améliorer l'efficacité de la gestion des ressources dans le secteur public. En effet, le retour à la loi de 1995, relative à l'ajustement des prix des carburants à l'évolution des prix mondiaux, crée un espace pour augmenter les dépenses productives en matière d'investissements publics, de santé, d'éducation et d'ordre public. De nombreux efforts pour améliorer la gestion des finances publiques, s'étaient matérialisés par l'adoption de la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF). S'en sont suivies, des réformes au niveau des administrations fiscales et douanières portant sur le renforcement du contrôle fiscal, la rationalisation progressive des exonérations et l'amélioration de la productivité des services de recouvrement pour soutenir la hausse du budget et enfin parvenir à la stabilité du cadre macroéconomique.

Aux fins d'amélioration de la stabilité financière du pays et de l'équilibre de l'ensemble du secteur financier, il est crucial d'améliorer la qualité des politiques, approches et instruments actuels, de s'attaquer aux subventions inefficaces ainsi qu'à la corruption, à l'évasion fiscale, aux sorties de fonds illicites et en particulier dans le domaine de l'environnement où elle s'avère souvent plus coûteuse que les mesures correctives.

Dans ce contexte, il est à souligner que des réformes monétaires et financières devront être essentiellement mises en œuvre pour permettre une meilleure mobilisation de l'épargne et fournir aux agents économiques des produits financiers adaptés pour le développement des secteurs productifs. Il reste que la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales doit être en corrélation avec la viabilité de la dette publique.

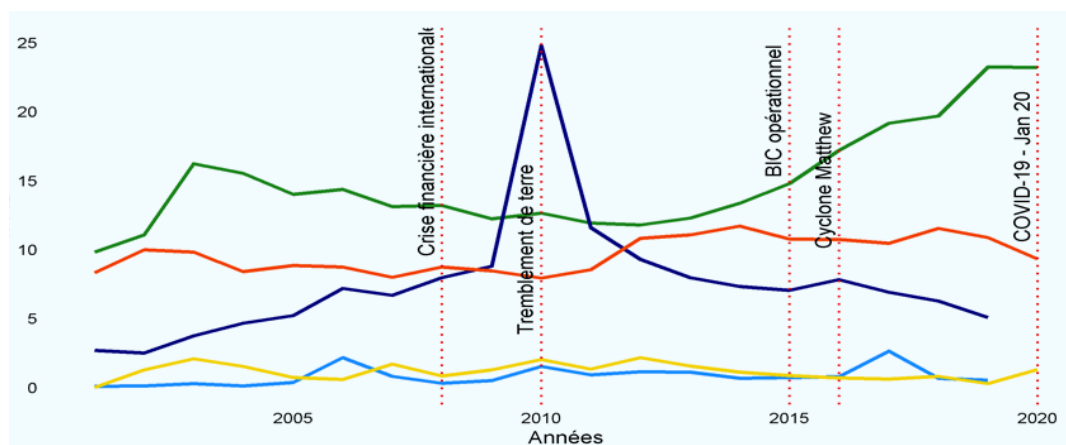
Il devient nécessaire d'obtenir des flux financiers plus stables et moins dépendants des aléas budgétaires, managés par des instances bilatérales et multilatérales et/ou en partenariat avec des acteurs privés nationaux ou internationaux. La CNUCED encourage l'essor de financements innovants aux financements publics en complément de l'aide publique. L'économie haïtienne pourrait être assurée par ces sources de financement prometteuses qui se subdivisent en :

Encadré 14 : Sources de financement

Recettes fiscales	Ces recettes publiques domestiques sont constituées d'impôts sur le revenu et les bénéfices d'impôts indirects, sur le patrimoine, de taxes perçues sur les biens et les services et de prélèvements sur les salaires et de droits de mutation. Les recettes douanières, constituées des droits et taxes perçus par l'AGD pour le compte de l'Etat, sont l'une des principales sources de financement interne qui constituent un apport précieux pour le Trésor public.
Recettes non fiscales	Les ressources non-fiscales comprennent les redevances du domaine public ou privé, les droits et frais administratifs des loyers des administrations, les amendes, pénalités et confiscations, les recettes des préfectures, les dividendes des Sociétés d'Etat, les cessions immobilières, les rémunérations pour services rendus et les amendes pour infractions sur le domaine routier pour excès de vitesse. Elles représentent une source financière importante pour le budget de l'Etat en raison des volumes financiers qu'elles génèrent.
Les autres sources potentielles de financement et secondaires	Elles peuvent être multiples, évoluant et s'adaptant selon le temps afin de permettre à l'Etat de répondre aux besoins de financement. A partir de 2018, les emprunts intérieurs de la Banque Centrale de la République d'Haïti (BRH) et des banques commerciales, selon la formule connue du "financement monétaire du déficit public" sont redevenus une nouvelle source de financement. ((para §p80)
La comptabilisation des dépenses d'investissement	
Elle se fait selon quatre (4) modalités de financement : i) le Trésor Public ; ii) les annulations de dette de la part du FMI ; iii) les autres financements ; et iv) les dons et prêts. Les trois (3) premières de ces sources de financement concernent les financements internes et la dernière correspond au financement externe, pouvant être assez divers, on distingue les dons, mais aussi les prêts concessionnels ou liés à des conditionnalités de bailleurs.	

Le graphique 42 ci-après illustre l'évolution des différents types de financement disponibles (hors budget de l'état) pour la mise en œuvre des priorités de développement nationales.

Graphe 42 : Evolution des principales sources de financement de l'économie (En % du PIB) projets de développement ou d'investissement



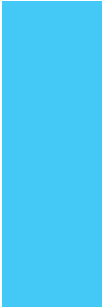


5. Cartographie actuelle de financement du développement

Table 14 : Principaux flux de financement pour le développement en Haïti

	Public	Privé
Financement intérieur	Recettes de l'administration centrale - Recettes fiscales - Recettes non fiscales Dettes publiques intérieures - Bons du Trésor - Emprunts obligataires (CAA & Trésor - Autres dettes en monnaies locales Recettes des collectivités territoriales - Recettes fiscales locales - Recettes non fiscales locales - Transferts et autres recettes locales Utilisation de l'épargne	Crédits bancaires aux privés - Crédits bancaires à court terme - Crédits bancaires à moyen terme - Crédits bancaires à long terme Crédits des SFD aux privés - Micro finance - Coopérative Capitalisation des entreprises privées via BRH Les fonds privés d'investissement - émission des bons du Trésor - partenariats public-privé
Financement extérieur	Dons et Appuis de la Coopération internationale - Appuis budgétaires - Transferts en capital (dons projets) reçus par l'Administration Publique Encours de la dette extérieure - Dettes multilatérales - Dettes bilatérales - prêts internationaux concessionnels Autres sources de financement public extérieur - Coopération décentralisée (dons et dettes) - Les fonds dédiés du Trésor	Transferts courants du secteur privé Envoi de fonds des migrants (Diaspora) Transferts en capital reçu par les ONG Investissements directs étrangers

Source : Auteur, Données tirées des rapports des Institutions Publiques et privées



6. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT D'HAITI ET COSTING DES BESOINS FINANCEMENT DES ODD :



**DES BESOINS DE FINANCEMENT À LA HAUTEUR DE
L'AMBITION DE FAIRE D'HAÏTI UN PAYS ÉMERGENT**

De l'évaluation des besoins de financement

Cette démarche vise à évaluer les besoins en ressources financières indispensables à la réalisation du Plan national de développement et des ODD prioritaires. L'estimation des coûts de financement, consiste à la quantification des montants nécessaires à la réalisation des programmes triennaux d'investissement. L'évaluation inclut les ressources nécessaires pour combler le « déficit et gap de financement ». La présente analyse tient compte des écarts de financement entre les allocations prévisionnelles et définitives des flux financiers. Aussi, incite-t-elle à examiner diverses sources de financement pour combler le gap financier.

Un regard croisé sur les agrégats économiques et financiers – réduction du taux de croissance (-1,3%) (FMI), repli des recettes fiscales (13.3% du PIB), baisse nette de l'épargne nationale (-4,4 %) –, montre que les prévisions budgétaires de l'ordre de USD 856,615 millions (2023) sont nettement insuffisantes pour financer les investissements, les dépenses des administrations publiques et de plus, le coût des besoins humanitaires estimés à USD 714 millions en moyenne annuelle. (Rapport Analyse Commune de Pays, PNUD Juillet 2022). Les transformations structurelles qu'imposent les ODD pour parvenir à l'émergence en 2030, induisent des niveaux d'investissements élevés. Les tendances oscillantes des financements internes (fiscales et non fiscales) et externes (emprunts et dons) les rendent imprévisibles. Le budget actuel de l'Etat haïtien ne pourra pas assumer le financement du PSDH. des ODD.

Le dilemme de financement est manifeste. L'accès au financement grâce à des sources de financement diversifiées, reste l'option priorisée.

6.1. HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE FINANCEMENT DES ODD

L'EFD a tenu compte de la situation économique et financière au niveau mondial et national en 2023 pour établir ces hypothèses pour la période 2023-2030:

- **Au niveau mondial** : Les pays avancés devraient connaître un ralentissement de leur activité économique, avec un taux de croissance chutant à 1,3 %. L'inflation globale mondiale atteindrait 7 % sous l'effet de la baisse des prix des produits de base. Pour les pays de l'Amérique et de la Caraïbe, les perspectives de croissance seront de 1,6 en 2023. (Perspectives de l'économie mondiale (PEM), FMI, Avril 2023).
- **Au niveau national** : le FMI a prévu une contraction du PIB de – 1,3 % et un déficit de financement d'au moins 105 millions de dollars (0,5 % du PIB) en 2023. Selon la Banque Mondiale (Rapport Mieux dépenser pour mieux servir, 2016), le PIB par habitant devrait augmenter d'environ 7 % par an pour que l'extrême pauvreté tombe à 3 % d'ici 2030. L'écart entre les besoins de financement pour le développement et les ressources locales disponibles reste considérable.

6.1.1. Principales hypothèses retenues pour la période 2023-2030:

- Haïti devrait atteindre le taux de croissance moyen de 5-6% en 2030 prévu par l'Agenda 2030 (réf.: Ce taux de croissance a été réalisé durant la période de reconstruction (2011-2014). Il s'agira d'établir un cadre propice à l'atteinte des objectifs macroéconomiques: une croissance tirée par des secteurs à fortes valeurs ajoutées : (agricole, énergie, services, infrastructure, maritime/pêche et minier). Ces objectifs de croissance accélérée solliciteront des dépenses publiques élevées en investissements. Des décisions judicieuses devraient être prises quant au contrôle du taux d'intérêt, des réserves obligatoires, et de l'évolution vers un financement monétaire zéro.
- Le programme de mobilisation des ressources pour le financement du développement, pourra être mis en œuvre auprès des partenaires/fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, des banques de développement et des institutions financières de développement (IFD) bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement ainsi que des financeurs privés et des entreprises elles-mêmes. Ces pistes de financement des ODD sont à explorer, sur la période retenue (2023-2030) sans y être limité :
 1. Accroître les ressources budgétaires avec une augmentation des recettes fiscales à 65%, celles de l'Administration Générale des Douanes (AGD) à 70% et un taux de pression fiscale à au moins 11%, en tenant compte que l'accroissement des impôts pourrait être source de fortes distorsions.
 2. Mobiliser des ressources de diverses autres sources comme catalyseur d'investissements privés, équivalent à 55% du PIB en moyenne annuelle, consacrés notamment à la réalisation des grands travaux d'infrastructures (route, secteur maritime et énergie) afin de réduire l'aide publique au développement (APD).
 3. Assurer une propension soutenue des transferts des migrants à plus de 55% du PIB. Ces flux devraient être focalisés vers des objectifs définis : (i) réduction des coûts de transfert; (ii) réallocation des commissions et des frais prélevés vers l'investissement privé pour garantir l'accessibilité des entreprises nationales à ces fonds (Réf. étude sur les transferts de la diaspora).
 4. Réduire la dette publique jusqu'à un maximum de 60 % du produit intérieur brut et restaurer structurellement l'équilibre du solde budgétaire de base. Une contraction budgétaire aurait donc des effets récessifs sur l'activité économique. La diminution des dépenses publiques, malgré le coût politique qui en résulte, s'avère nécessaire.
 5. Mobiliser les ressources des investissements étrangers équivalant à 35% du PIB, issus des projets d'infrastructures rentables à réaliser en mode partenariats public-privé (PPP), négociés à des coûts et risques financiers minorés et avec des décaissements d'environ 1% du PIB par an.
 6. Augmenter l'épargne nationale d'environ USD 22 000 milliards de HTG par an. Si les ressources sont affectées correctement, les efforts de mobilisation de l'épargne intérieure et d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance ne vont donner des résultats palpables en termes de nouveaux investissements que vers les années 2029-2030.

Ces estimations tiennent compte du contrôle de l'inflation qui serait contenue à un niveau inférieur à 8% et la réduction du déficit d'ici jusqu'à 2030. Ces hypothèses optimistes exigent des engagements conséquents de l'Etat pour favoriser l'accès à tous aux ressources et moyens de production.

Le rapport fait ici l'hypothèse de chocs positifs continus sur la période, de chocs négatifs temporaires, d'erreurs d'anticipations minimales et de la capacité de l'État à réguler les instabilités auxquelles est soumise l'économie de manière permanente.

6.2. ESTIMATION DES COÛTS DE FINANCEMENT

L'EFD a adopté une approche méthodique, chronologique et séquentielle, se fondant sur une comparaison de la valeur comptable des Programmes de développement. L'EFD a retenu deux scénarii : un scénario basique qui indique les coûts de financement de trois programmes de développement : (i) le Cadre de Coopération intérimaire, (ii) le PREPOC, (iii) le Programme Triennal d'Investissement. Les coûts de ces trois plans sont ensuite comparés entre eux. Le scénario objectif fournit une estimation exhaustive des besoins de financement des ODD pour la période 2023-2030.

6.2.1. Scénario basique : coûts de financement des programmes de développement

1. Le Cadre de Coopération intérimaire (CCI)

Le CCI avait établi le coût de financement du développement d'Haïti à hauteur de **USD 1,3 milliard pour la période de transition (2004-2006), soit USD 65 millions par année**. Cet emprunt a financé quatre axes stratégiques de la politique nationale du développement : (i) la gouvernance politique et la promotion du dialogue national ; (ii) la gouvernance économique et le développement institutionnel ; (iii) le redressement économique et (iv) l'accès aux services de base. Selon l'évaluation réalisée par Coopération Europe-Haïti (CoE-H), « le programme CCI a été une tentative très fragmentaire de reconstruction de l'économie haïtienne ». Les prévisions financières n'ont pas été proportionnelles aux objectifs de croissance à court et moyen termes fixés par le Plan du Cadre macroéconomique.

2. Le Plan de Relance Economique (PREPOC)

Le coût de financement du (PREPOC) Post Covid-19 pour la période 2020-2023 était évalué à USD 2,341 milliards de dollars pour les trois années (coût total à 347.9 milliards de HTG), soit en moyenne USD 780,33 millions par année. De ce montant, HTG 190 milliards (54.6%) seraient mobilisables à partir du Trésor public. Le gap de financement à couvrir était de 157,9 milliards HTG (45.4%). La stratégie de financement de ce programme passe par les programmes d'incitation de la BRH (émission des bons du Trésor, incitation de la participation des PME locales). Les organismes autonomes devraient contribuer également à travers le financement du budget et les prêts accordés à l'État ainsi que des prises de participation à certains ouvrages publics en mode partenariat public-privé. Le plan PREPOC a requis un accroissement de

financement externe estimé à USD 893,145 millions, soit HTG 139,6 milliards sur la période 2020-2023, soit 88.41%, répartis comme suit : 41,2 milliards de HTG en 2020-2021, 36,5 milliards de HTG en 2021-2022, et 35 milliards de HTG en 2022-2023. (Source Rapport PREPOC). Cette option a remis essentiellement en question la viabilité de la dette publique qui en est liée.

3. Le Programme Triennal d'Investissement

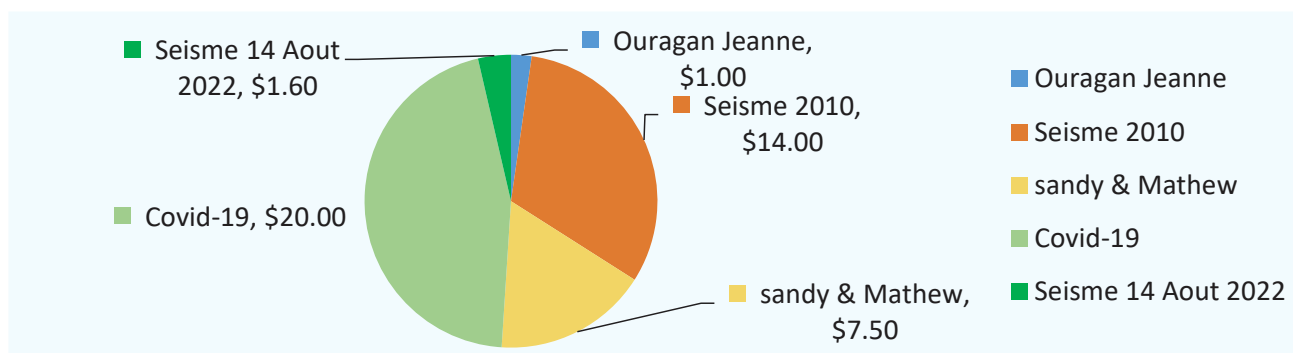
Les Programmes d'Investissement Public (PIP) regroupent les projets d'investissement mis en œuvre à l'année budgétaire. Le coût de mise en œuvre du Programme Triennal d'Investissement (PTI) pour les deux années 2014-2016 était de l'ordre de **USD 2.022,9 milliards soit HTG 309.513.163. 002 milliards**. Pour la période 2014-2017, l'enveloppe allouée au financement du Programme Triennal d'Investissement (PTI) était de l'ordre de **USD 818,335 millions de dollars (HTG 121.604 milliards), soit USD 409,167 millions par année**. La répartition du financement a été faite en fonction des axes stratégiques avec des tranches respectives d'environ : USD 229 millions soit HTG 35, 26 milliards pour l'axe de refondation territoriale (29 %), USD 197,924 millions soit HTG 30, 40 milliards pour l'axe de refondation sociale, (25%) , USD 166,256 million, soit HTG 25,53 milliards pour l'axe de refondation institutionnelle (21%) et USD 197,924 millions soit le coût de HTG 30,40 milliards pour l'axe de refondation économique (25%). (Source : Coût des Programmes d'Investissement, rapport MEF). Il est à noter que 32,56 % du montant total alloué soit USD 257,805 millions a été décaissé pour la mise en œuvre des programmes sur une période de dix (18) mois, allant d'octobre 2013 à mars 2015. Ce taux d'utilisation démontre clairement le manque de capacité d'absorption de financement du pays. Le tableau ci-dessous montre le poids du financement par axe du PSDH (2014-2016).

Table 15 : Répartition du financement du PSDH par axe (2014-2016)

Coût du plan quinquennal par axe						
Piliers	Financement			Décaissement		
	HTG	USD	Ratio	HTG	USD	Ratio
Refondation territoriale	35, 265, 350,230	229, 592,124	29%	18, 427, 233,335	119, 68,967	46,53%
Refondation Sociale	30, 401, 163,991	197, 924,245	25%	11, 369,995,036	70, 023,405	28.71%
Refondation institutionnelle	25, 536, 977,753	166,256,365	21%	5,881,031,915	38, 287,968	14,85%
Refondation Economique	30, 401, 163,991	197,924,245	25%	3,920,687,944	25,525,312	9.90%
Total alloué	121,604,655,965	791,696, 979	100%	39,598,948,230	257,805,652	99,99%

Source : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Graphe 43 : Répartition des couts



Source : auteur, données Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Banque de la République d'Haïti (BRH)

Les couts de ces trois plans varient de USD 65 millions par année pour le Cadre de Cooperation interimaire, de USD 780,33 millions par année pour le PREPOC et USD 409,167 millions par année pour le programme Triennal d'investissement.

6.3. SCENARIO OBJECTIF : COSTING : DES CHIFFRAGES ET DES BESOINS

A. Approche méthodologique du SDSN

Le modèle Sustainable Development Solutions Network (SDSN)²¹, qui porte sur une estimation per-capita des coûts liés à la mise en place des ODD dans les PMA, ainsi que du gap de financement. Le modèle a été établi par les Nations Unies, pour les pays en développement à faible revenu (PDFR), éligibles aux financements concessionnels du FMI et qui ont besoin de transferts financiers pour atteindre les ODD. Le SDSN appelle à la mise en place d'un programme de mobilisation accrue des ressources intérieures (DRM) pour les pays. Ce modèle convient parfaitement dans le cas d'Haïti.

Le scenario aide à chiffrer avec « estimation », l'étendue des besoins financiers, c'est-à-dire les « montants » nécessaires pour la réalisation en 2030 des ODD prioritaires par l'Etat Haïtien (§p53). Le modèle de référence utilise la méthode désagrégée des coûts unitaires par pays et par catégorie de revenu (donc les coûts unitaires peuvent être attribués aux 59 LIDC, notamment Haïti). La méthode du « coût unitaire » représente le coût total moyen d'une unité produite qui elle, se rapproche de la notion de services. Ce costing par le coût unitaire consiste en fait à évaluer les services. En plus des dépenses des ODD, les gouvernements ont des dépenses critiques qui ne sont pas considérées strictement comme Investissements ODD. Il s'agit notamment de l'administration publique, des tribunaux, de la police, de la défense et d'autres catégories couvertes par les « services publics généraux », la « défense » et « l'ordre et la sécurité publics ». Dans les comptes du revenu national, ces dépenses représentent environ 6 % du PIB et devraient être ajoutés aux coûts des ODD afin d'arriver aux besoins budgétaires totaux.

21 Modèle développé en 2019 par le Réseau de Solution pour le Développement Durable des Nations Unies/ Sustainable Development Solutions Network (SDSN) sous la direction de Jeffrey Sachs

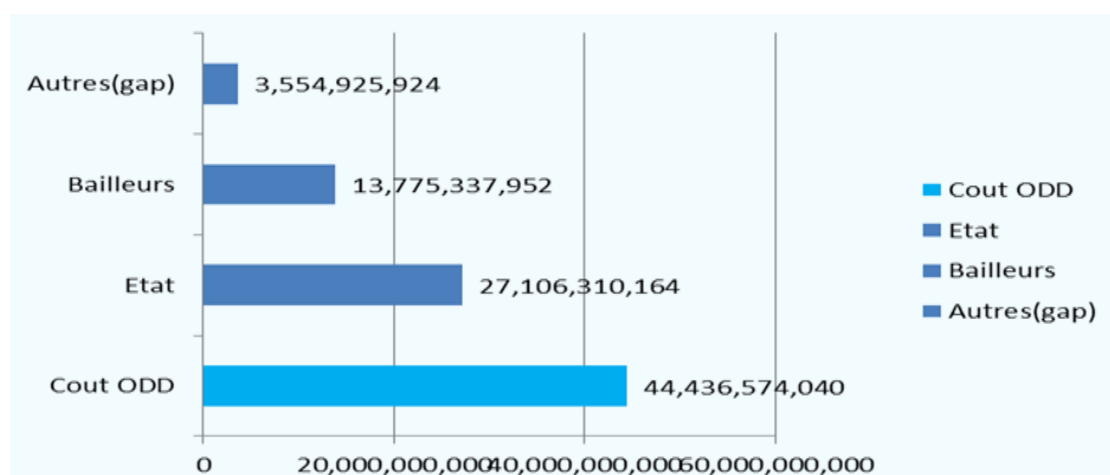
Encadré 15 : Le concept des services

Les estimations sont les coûts minimaux possibles pour atteindre une couverture de base des services liés aux ODD. Le concept de coût unitaire prend en compte la « consommation finale des administrations publiques », composante essentielle du PIB. La méthode évalue une première catégorie de dépenses de consommation collective (défense, justice, etc.) considérée biens et services publics. La seconde comprend les dépenses de consommation des ménages individuels (soins de santé, logement, éducation, etc.) engagées par les administrations. Ces coûts unitaires sont ensuite multipliés par les projections démographiques pertinentes pour estimer les coûts au cours de la période 2019-2030.

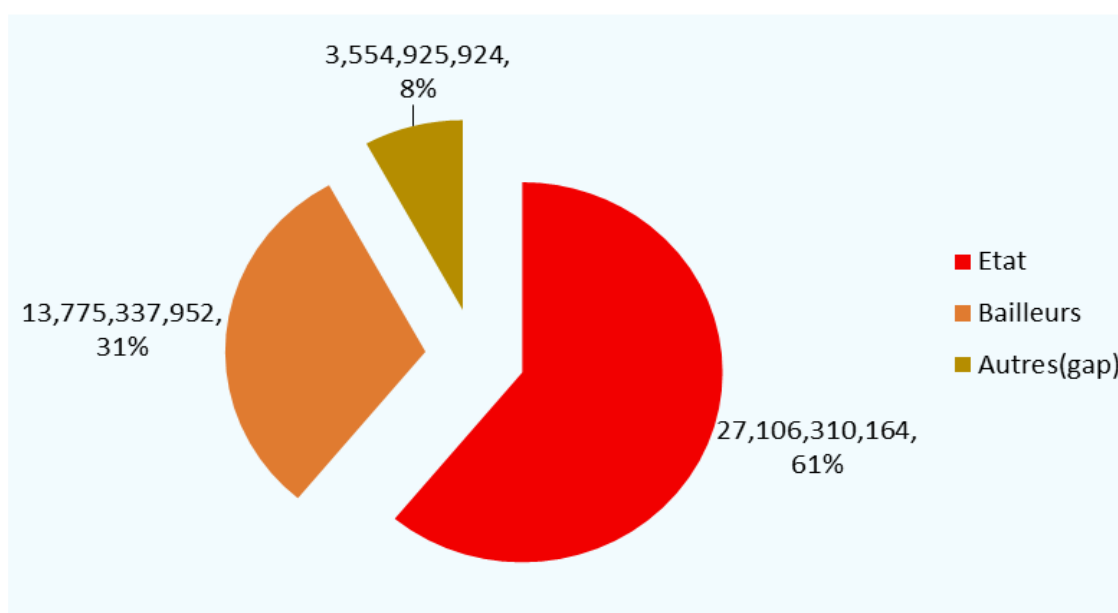
Le SDSN se concentre sur le niveau des dépenses budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs suivants : (1) Couverture sanitaire universelle, (2) Accès universel à l'éducation pour tous les enfants de la maternelle au secondaire supérieur, (3) Accès universel aux infrastructures de base (eau, assainissement, électricité, transport), (4) Accès universel aux services juridiques, (5) Accès universel à la protection sociale, (6) Conservation de la biodiversité, (7) Données pour les ODD et (8) Aide humanitaire. La couverture n'est pas l'objectif, mais plutôt une dépense minimale compatible avec les droits fondamentaux de l'homme. Par exemple, le SDSN estime que les soins de santé dans les pays à faible revenu (PFR) peuvent être fournis pour 86 USD par personne et par an. Pourtant, même au coût minimum (seulement 86 USD par personne et par an pour les soins de santé), les coûts budgétaires sont encore au-delà des moyens de financement des gouvernements. Dans les cas de la santé, de l'éducation, des services juridiques, de la protection sociale et de la conservation de la biodiversité, l'hypothèse est le coût d'une couverture à 100 % immédiatement (2019) et maintenue tout au long de 2030, tandis que l'hypothèse pour l'infrastructure est une mise à l'échelle de 2019-2030 pour atteindre la couverture universelle d'ici 2030. Ces critères reflètent la transparence de la méthodologie.

B. Estimations des besoins de financement

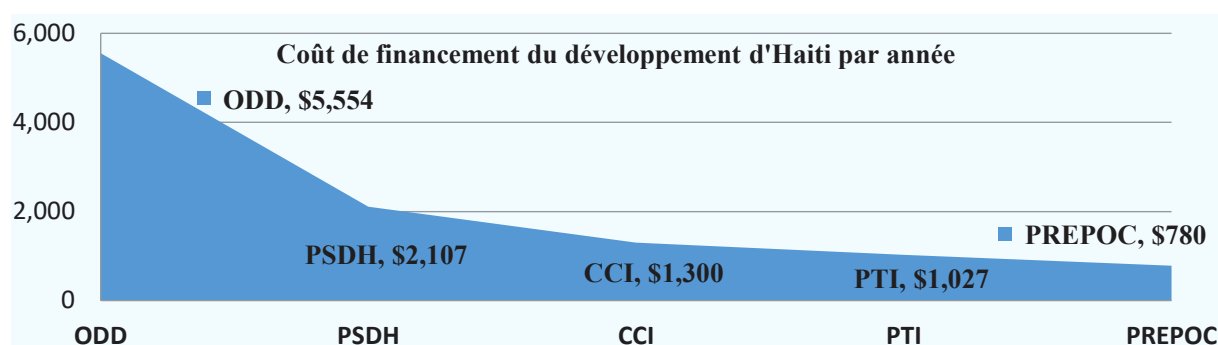
Le coût total de financement des ODD pour le septennat (2023-2030) est estimé à **USD 44 436 574,040 milliards** de dollars, soit 5 555 milliards en moyenne par année (Tableau 6(§p53)). Selon les répartitions des ressources (Loi des Finances 2022), 61,% pourraient représenter la contribution de l'Etat pour le montant de **USD 27 106 310,164 milliards et 31%** soit **USD 13 775 337,952 milliards** de dollars celle des Partenaires techniques et financiers. Ce qui dégage un gap de financement de **2% (USD 3 554 925,924 milliards)**. Ce manque de financement, compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts, seraient financé par les autres sources potentielles indiquées par l'EFD (Encadré 8(§p103)).

Graphe 44 : Répartition du Financement des ODD

Source : Auteur, données tirées du Rapport PNUD

Graphe 45 : Répartition du financement PSDH/ODD

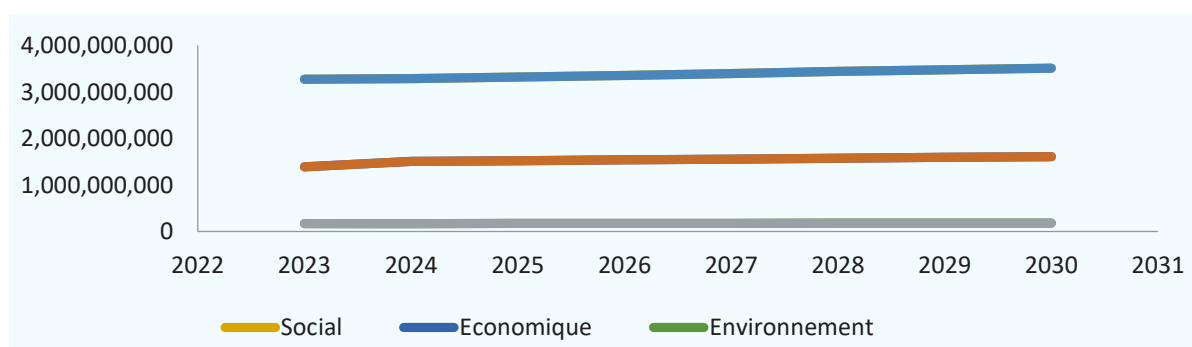
Source : Auteur EFD/DFA

Graphe 46 : Coût comparatif de financement des plans

C. Coût de financement des trois Piliers des ODD

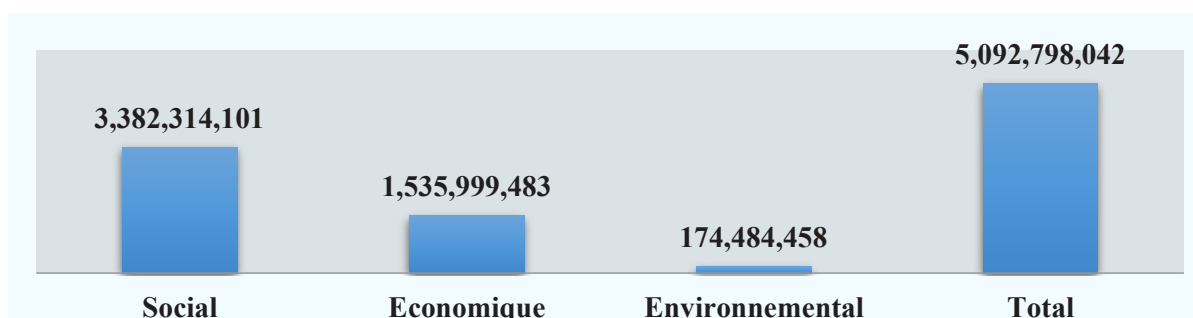
Les trois domaines prioritaires de développement durable – social, économique et environnemental sont d'une importance capitale pour la mise en œuvre des programmes. En général, ces estimations sont les coûts minimaux possibles pour atteindre une couverture de base des services liés aux ODD. Le cout de financement des trois piliers des ODD s'élève à USD 40742 384,332 milliards de dollars, répartis comme suit : pilier social USD 27 058 512,806 (66.4%), pilier économique USD 12 287 995,866 (30 %) et pilier environnemental USD 1 395 875,660 (3%). (Source : Tableaux 20 et 21). La gouvernance n'étant pas chiffrée dans le modèle, elle peut être financée à partir des dépenses hors ODD qui est de 4 431 661,234 milliards de dollars sur les sept années. Le graphe ci-après illustre ces financements.

Graphe 47 : Coût de financement des trois Piliers des ODD



Source : Auteur

Graphe 48 : Coût de financement des piliers en moyenne par an



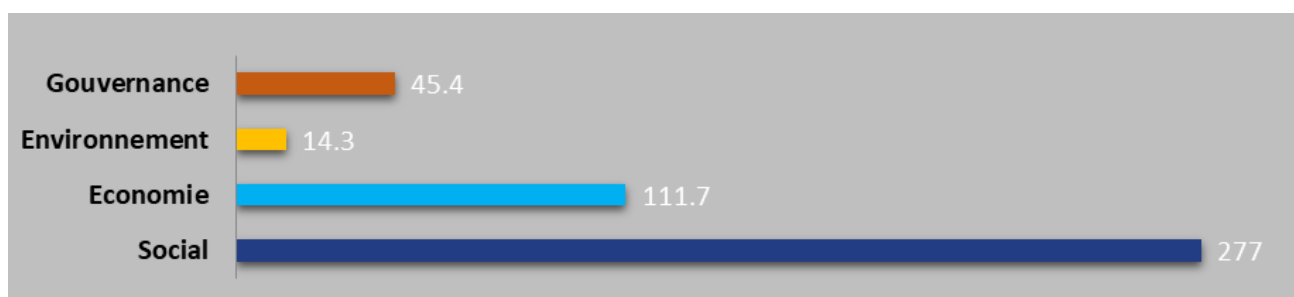
Source : Auteur

L'analyse de la répartition des besoins de financement par pilier et par année montre la prédominance du pilier social avec 66,4%, suivis du pilier économique avec 30,16%, du pilier environnemental avec 3,43%, du pilier comme l'illustre le graphique ci-dessous.

D. Coût par habitant

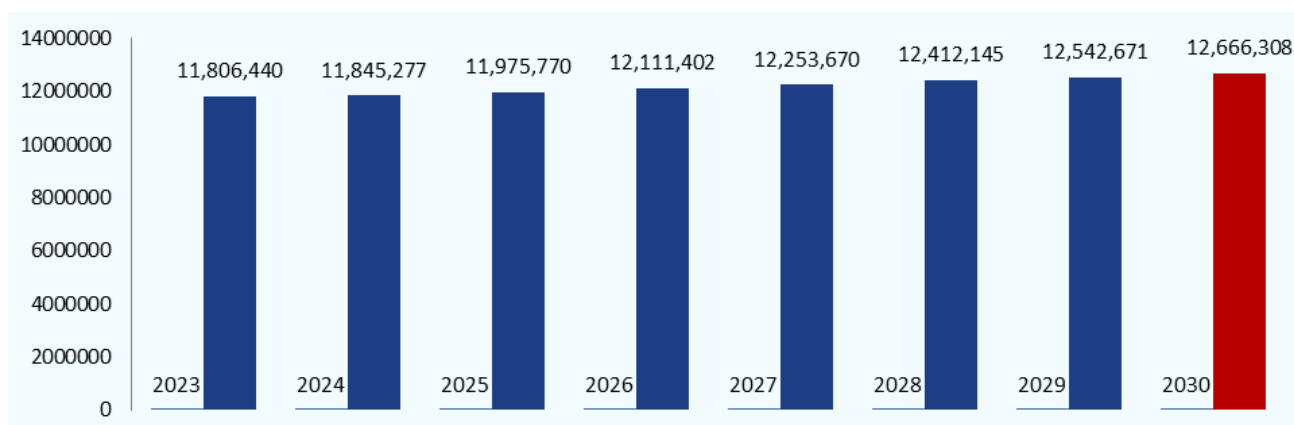
Les besoins ont été convertis en dollars par habitant à l'aide de la projection mondiale des Nations Unies des populations et celles du produit intérieur brut du FMI. Tous les montants sont en dollars américains réels (ajustés en fonction de l'inflation) de 2019. Selon les calculs de projection de la démographie réalisée par l'EFD, Haïti passerait de 11.8 millions d'habitants en 2023 à 12,6 millions en 2030 (Graphique 38). Le coût unitaire de financement par habitant serait de 459.8 dollars. Le cout par habitant et par axe est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Grphe 49 : Coût unitaire par habitant par pilier des ODD en moyenne de 2023 à 2030



Source : Auteur

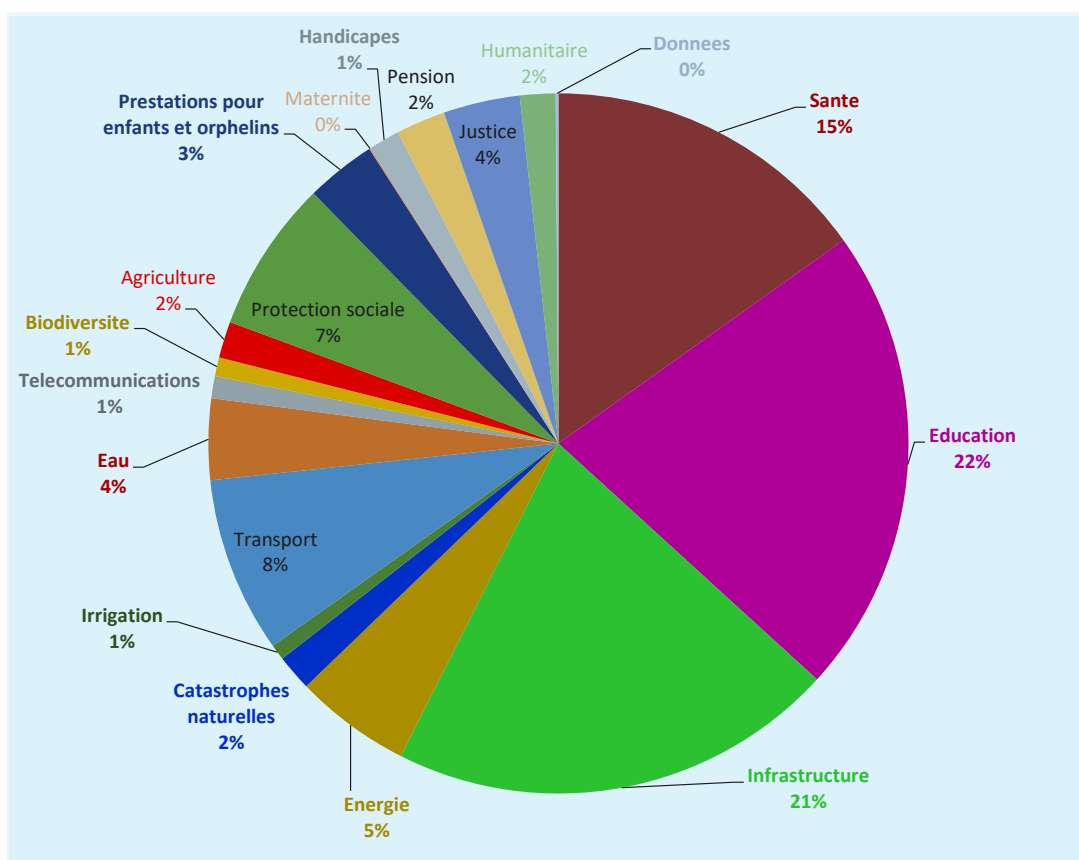
Grphe 50 : Projections démographiques



Source : Auteur

E. Évaluation des Coûts par secteur

Le graphe résume les coûts par catégorie ou secteur. Les estimations sont présentées en USD milliards (prix 2019), par habitant et en pourcentage du PIB.



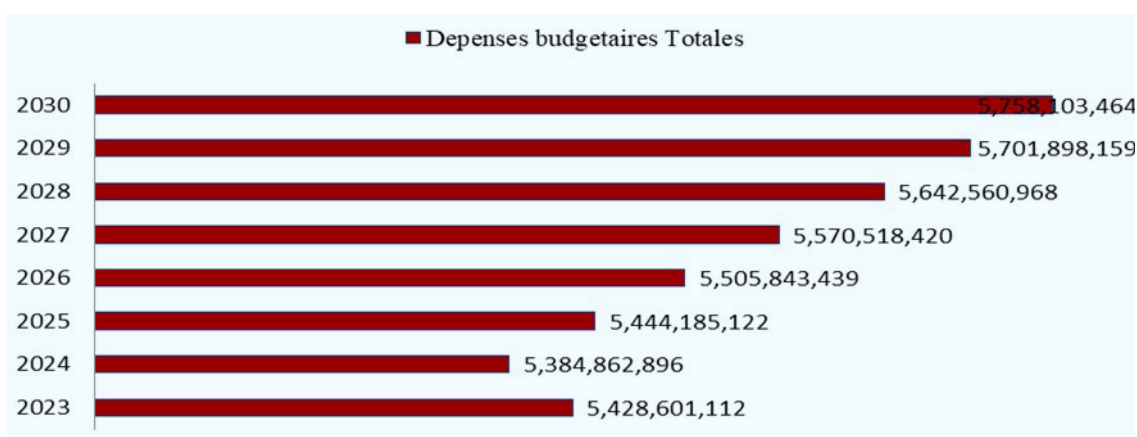
Source : Auteur basé sur le modèle SDSN

Graphique 51 : Évaluation des Coûts par secteur

F. Des dépenses ODD

En plus des dépenses des ODD, les gouvernements auront des dépenses critiques qui ne sont pas considérées comme investissements ODD. Il s'agit notamment de l'administration publique, des tribunaux, de la police, de la défense et d'autres catégories couvertes par les « services publics généraux », la « défense » et « l'ordre et la sécurité publics », dans les comptes du revenu national. Ces dépenses représentent environ 6 % du PIB et devraient être ajoutés aux coûts des ODD afin d'arriver aux besoins budgétaires totaux. (Source UN). Ce sont ces dépenses globales qui peuvent faire l'objet d'une estimation par une approche par les coûts unitaires. Le coût des dépenses consacrées aux ODD uniquement s'élèvent à USD 39 943 519,312 milliards de dollars pour la période 2023-2030 (dépenses hors ODD non inclus). Les dépenses budgétaires totales pour le financement des ODD, incluent les dépenses publiques hors ODD.

Graphe 52 : Dépenses budgétaires PSDH



Source : Auteur, Méthode cout unitaire/SDG

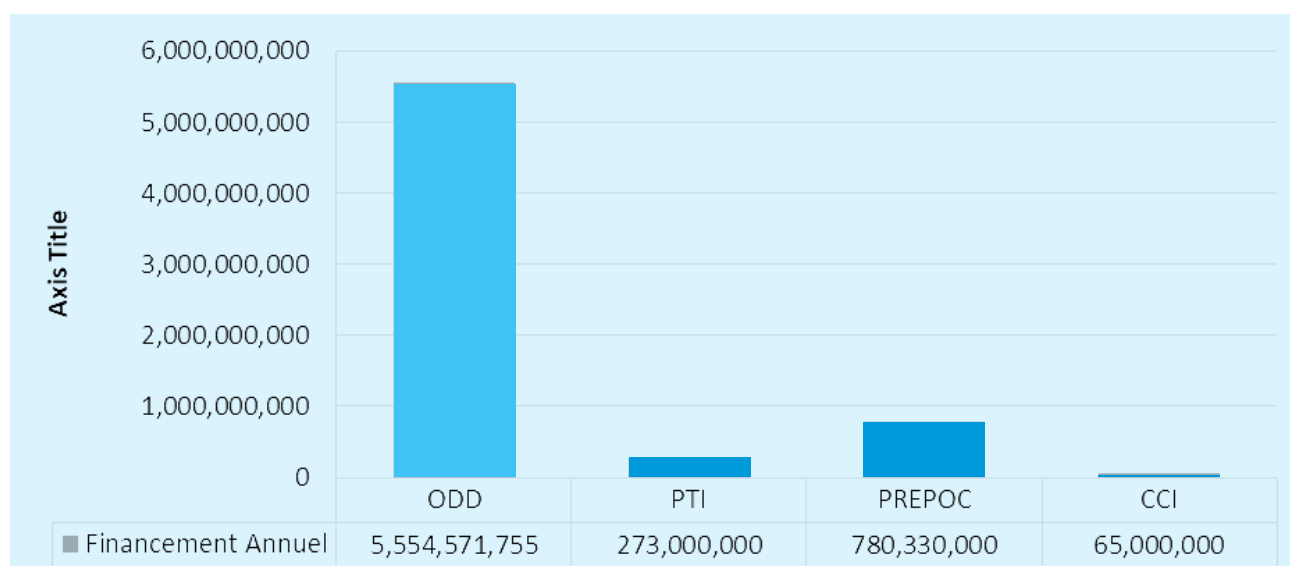
6.4. ANALYSE COMPARATIVE

Le coût de financement annuel des ODD (5, 554, 571,755 milliards de dollars) est cinq fois plus élevé que celui du PTI (1,027 milliards de dollars par année), 4 fois plus que celui du CCI (1,3 milliards de dollars) et 7 fois plus que celui du PREPOC dont l'estimation est de 780 millions de dollars en moyenne par année. Il est évident que les couts ont été sous-estimés par rapport aux besoins réels de financement du pays. Pour garantir l'équilibre budgétaire, les familles de financement sont classifiées en catégorie de coûts : « A » pour les recettes internes, « B » pour les recettes externes provenant des bailleurs, « C » pour le secteur privé « D » pour les coûts à rechercher.

Table 16 : Coûts et financements des Programmes indexés au PSDH

Programmations périodiques (2004-2023)				
Plans	Montant Total USD	Financement Acquis	Gap à rechercher	%
Cadre de Coopération intérimaire, 2004-2006	1, 300, 000,000	1, 300, 000,000	0	100%
Programme Triennal d'Investissement, 2014-2017	818, 335,000	261, 867,200	556, 467,800	32%
PREPOC projet spécifique à la période, 2020-2023	2, 341, 000,000	1,278, 186,000	106, 281, 400	54%
PSDH/ODD, 2023-2030	44, 436, 574,040	0	44, 436, 574,040	
Composantes budgétaires pour le PSDH/ ODD (2023-2030)				
Recettes internes	27, 106, 310, 164,4			61%
Bailleurs	13, 775, 337,952.4			31%
Secteur privé	6, 665, 498,610.4			15%
Autres sources de revenus	4, 443, 657,404			10%
Total	44, 436, 574,040			100%

Source : Auteur

Graphe 53 : Coût Annuel de Financement des Plans indexés au PSDH

Source : Auteur

6.5. LIMITES DE L'APPROCHE

Les approches de coût du programme (top down and bottom-up macro costing) n'ont pas été retenues compte tenu de l'indisponibilité de données financières fiables. Certaines données se limitent à 2017. Les diverses sources utilisées pour formuler les estimations, sont issues de la loi des finances de la République, du Programme Triennal d'Investissement, des documents de politique gouvernementale, des plans de développement nationaux, des rapports des institutions publiques et privées et des organisations internationales. En dépit des contraintes à établir les données exhaustives sur la capacité du pays à financer les programmes nationaux, le rapport d'évaluation du financement du développement (EFD) apporte un éclairage certain sur les besoins de financement du développement en Haïti. La méthode SDSN proposée par les Nations Unies, utilisée pour l'évaluation des besoins pour construire les estimations dans ce rapport est exhaustive. Toutefois, les biens publics purs ne peuvent faire l'objet d'un chiffrage par cette approche (protection de l'environnement, sécurité, ni la gouvernance). Ce sont les limites inhérentes à l'approche.

6.6. VUE D'ENSEMBLE DE L'ANALYSE ET DU CHIFFRAGE DES BESOINS DE FINANCEMENT

L'analyse révèle une stagnation du « financement » en pourcentage du PIB. L'investissement privé national et les investissements directs étrangers (IDE) sont en déclin structurel alors que les encours de la dette intérieure et extérieure tendent à augmenter. Elle est en fait liée aux crises récurrentes mais également à une forte sensibilité sur *l'image, la réputation et le classement* du pays.

La mobilisation des ressources internationales (ODD 17.2 et ODD 17.3) conforte les défis pour la mobilisation des ressources pour la réduction de la pauvreté (ODD 1a). Les financements se composent des emprunts privés des banques locales, la dette intérieure, la dette bancaire et les financements du secteur privé incluant les crédits à environ 10%, du capital investissement, des transferts d'argent de la diaspora, des investissements directs étrangers. La part prépondérante des transferts est à hauteur d'environ 22.5% du PIB. En ce sens, les flux de transferts financiers de la diaspora pourraient faciliter l'accès au marché financier international et accroître les perspectives d'investissement en Haïti. Pour ce faire, les autorités politiques et monétaires haïtiennes pourraient mettre en place les institutions et structures nécessaires à la valorisation de l'effet levier des transferts privés. En contribuant ainsi au développement des marchés financiers en Haïti, les transferts de la diaspora pourraient aider à l'amélioration de la notation de Haïti par les agences telles que Standard & Poor, Moody's, Fitch et COFACE et ainsi rehausser les capacités d'emprunt du pays sur les marchés financiers internationaux. Les investissements étrangers directs se situent au bas de l'échelle en dessous de 2%. Il en ressort aussi que les énormes déficiences au niveau institutionnel résultent en un contexte peu propice à la promotion des partenariats publics et privés (ODD 17.17).

Le PSDH tirera ses ressources de différentes sources combinées (nationales et internationales) et s'appuiera sur trois leviers, à savoir (1) les financements publics domestiques et internationaux, (2) les financements privés domestiques et internationaux et (3) les autres sources diversifiées. En perspective de l'atteinte des ODD, il convient de privilégier l'approche-programmes et des mécanismes d'assistance sectorielle et de bâtir une stratégie pour mobiliser divers autres types de financement. Ces besoins seront couverts soit : i) par le secteur bancaire et le marché obligataire domestique à mettre en œuvre, soit ii) par l'appel à l'épargne et les transferts étrangers, l'aide internationale, la coopération sud-sud et les financements innovants.

L'EFD d'Haïti appelle à l'appréciation de la nouvelle cartographie du financement proposée, qui présente les différentes sources de financement mobilisables. La cartographie est élaborée pour établir des sources de financement dont l'horizon est cohérent avec celui des besoins qu'elles financent. Les flux de financement les plus pertinents identifiés dont bénéficierait Haïti, proviendront de ces sources énumérées par domaine de mobilisation dans les quatre quadrants de la figure ci-après. Cette démarche englobe les activités financières de tous les secteurs – de l'Etat, des Partenaires techniques et financiers, des transferts de capitaux privés, des banques, des compagnies d'assurance, des sociétés financières ou de micro finance – et les oriente sur les enjeux de développement durable.



7. La nouvelle Cartographie des sources de Financement

Table 17 : La nouvelle Cartographie des sources de Financement

Sources publiques		Sources privées	
Intérieures	- Gouvernement et Administrations Publiques - Recettes fiscales - Impôts directs - Impôts indirects - Droits de douane - Apports des collectivités territoriales - Banque de la République d'Haïti - Fonds - allègement de la dette intérieure - Emprunts BRH - Partenariats publics privés - Emprunts intérieurs publics et garantis publics - Recettes exploitations minerais - Recettes économie maritime - Fonds des Organismes autonomes d'Etat	- Epargne ménages (achat immobiliers, titres financiers) - Epargne entreprises (capacité d'autofinancement) - Institutions financières (banques) - Investissements privés domestiques - Prêts immobilier, industriel et commercial - Prêt matériel, équipement et technologie - Financement pour fonds de roulement - Fonds de garantie des prêts agricoles - Emprunts prives domestiques - Marché Obligataire en monnaie locale - Crédits Micro finance et Coopératives - Responsabilité sociale des entreprises - ONG et organisations philanthropiques - Taxes Jeux de hasard	Nationales
Sources publiques internationales		Sources privées internationales	
Extérieures	- Aide Publique au Développement - Emprunts publics - Garantis publics - Prêts bilatéraux et multilatéraux - Fonds issus de la coopération sud-sud - Fonds climatiques - Fonds fiduciaires/programmes verticaux	- Investissements Directs Etrangers - Investissements de portefeuille - Responsabilité sociétale des entreprises - ONG internationales, organisations caritatives - Emprunts prives auprès des bailleurs de fonds internationaux - Transferts de fonds des migrants	Internationales

Source : Auteur, informations tirées des rapports disponibles du MEF, BRH



8. EVALUATION DES RISQUES, CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES, SUIVI ET EVALUATION EN VUE DU RENFORCEMENT DE LA CHAINE DE FINANCEMENT

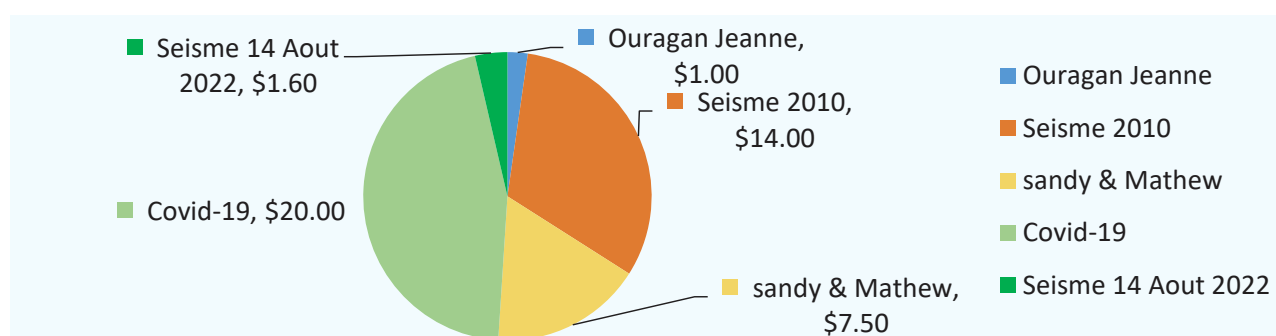
8.1. ANALYSE DES RISQUES

Ces quatre aspects : environnemental, économique, politique et institutionnel, constituent les enjeux majeurs au développement d'Haïti. L'Etude sur le Financement innovant réalisé par la CNUCED en 2022, a bien démontré que la réforme de l'économie est imputable en partie aux chocs naturels subis (cyclones, tremblement de terre) et aux troubles politiques (Embargo, peyi lock).

8.1.1. Risque environnemental

Le premier facteur de vulnérabilité d'Haïti est physique, en raison de son profil de péninsule. Le pays est considéré, 3e pays du continent américain le plus exposé au réchauffement climatique (Global German Watch index 2000 et 2019). Son exposition aux phénomènes climatiques, météorologiques, géologiques et biologiques, compromettent le développement socio-économique. En effet, 50% du PIB sont réalisés sur 93% de la surface du territoire exposée aux aléas hydrométéorologique et sismique. Environ 96% de la population subissent des aléas (ouragans, inondations, tremblements de terre, glissements de terrain et sécheresses). (Rapport Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, 30 octobre 2019). Ces chocs ont impacté négativement le secteur agricole, avec des conséquences irrémédiables sur la sécurité alimentaire, le commerce et la santé. (Etude « **Haïti: Analyse de la réponse pour l'adaptation climatique (décembre 2021)** »). Les projections des tendances climatiques d'ici à 2050, pourraient exacerber le niveau de vulnérabilité des zones de moyens d'existence (ZME) », due à la forte densité de population et l'expansion anarchique de l'habitat. (Source : Banque Mondiale, Programme de Prévention des Risques liés aux Catastrophes Naturelles (ACP-UE NDRR)). Le tableau ci-après indique le poids financier des pertes encourues lors des catastrophes naturelles.

Graph 54 : Financements mobilisés pour les catastrophes naturelles et risques sanitaires (USD millions)

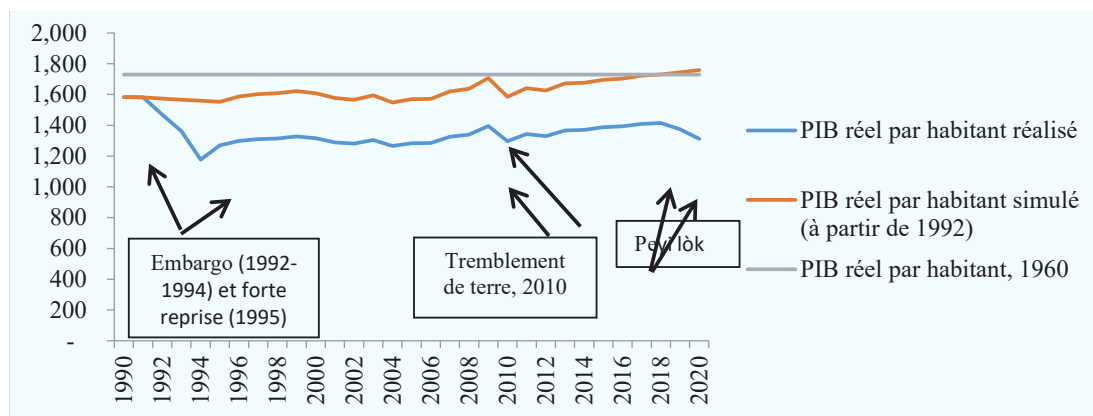


Sources : Banque Mondiale, 2010/ (Haïti PDNA, 2010, p. 10). Direction des affaires extérieures, BRH, études thématiques CNUCED)

8.1.2. Risques économiques

Les risques d'ordre économique ont affecté le développement du secteur privé et l'expansion des investissements. Les effets pervers de la politique monétaire, imputables à l'enchérissement des taux d'intérêts et des taux de change et à des épisodes de très forte inflation (39%, 2022 -48%, 2023), ont fragilisé le système financier, rendant l'économie incapable de faire face à « des niveaux d'endettement ». D'où, le défaut de paiement de la dette petrocaribe. Ces antécédents d'inflation et de défaut dissuadent les investisseurs étrangers de souscrire des titres de dette publique, en particulier à long terme, libellés en monnaie locale. D'autres risques, sont étroitement liés au manque de fiabilité des informations et des statistiques économiques et financières, d'où la difficulté à évaluer les performances économiques. Le graphique ci-dessous montre les trajectoires réalisées et simulées du PIB réel par habitant en dollars constants de 2015.

Graph 55 : Trajectoires du PIB réel par Habitant



Source : Etude Financement innovant, CNUCED, simulations de l'auteur à partir de données de la banque mondiale.

8.1.3. Risques politiques

Les deux grandes périodes de troubles sociopolitiques : l'embargo commercial imposé entre 1992 et 1994 et le phénomène du « peyi lòk » de 2018 à 2020, ont fait plomber l'économie du pays. Ces crises ont gêné la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement, obstruant le sentier de la croissance à long terme et sapant sa capacité de recouvrement fiscal. Ces crises politiques ont des effets durables et délétères sur le fonctionnement des institutions étatiques. Le système de gouvernance est instable, (22 gouvernements et 20 Premiers ministres en 34 ans, soit une durée moyenne d'un an et demie).

8.2. LES CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

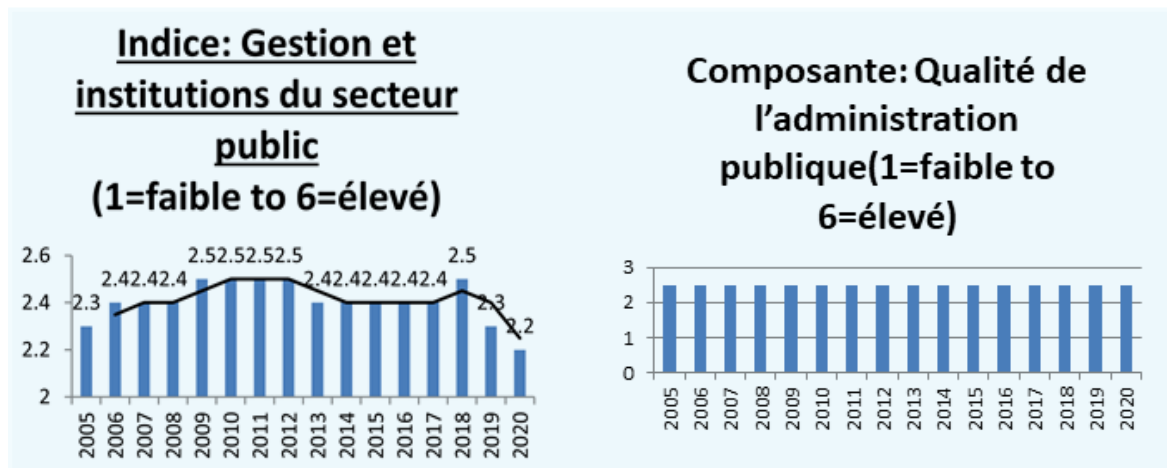
La gouvernance publique est tributaire de décisions politiques centralisées qui s'étendent souvent aux pratiques de fraude et de corruption, éveillant des doutes sur l'éthique des actions publiques. En conséquence, les projets favorisés en dehors des priorités nationales, ne peuvent générer des effets multiplicateurs. La prolifération d'intervenants (partis politiques et secteur privé) affecte la capacité du gouvernement à coordonner efficacement l'action de l'ensemble de l'administration publique, créant une dichotomie entre l'administration centrale et les niveaux décentralisés. D'où, sa fragmentation. Les dysfonctionnements internes (problèmes de cohabitation, de conciliation des politiques et de contrôle des institutions) sont symptomatiques de défaillances qui paralysent les missions confiées aux institutions publiques et entravent la gestion, la qualité et la continuité du service public.

Encadré 16 : Les contraintes administratives

- Faiblesse des capacités institutionnelles et humaines au sein de l'administration publique en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des projets.
- Faible culture de gestion axée sur le résultat qui handicape la mise en œuvre des stratégies de développement (ex exécution du Budget dans les secteurs liés à la réduction de la pauvreté).
- Insécurité juridique qui rend délétère le climat des affaires, freinant le développement du secteur Privé.
- Faible capacité d'absorption due à la lourdeur administrative et des procédures très longues.

Les graphiques ci-dessous présentent les scores d'Haïti dans les domaines de la « Gestion et institutions du secteur public » et « Qualité de l'administration publique ». Sur les 15 dernières années la qualité de l'administration ne s'est pas dégradée, mais elle ne s'est améliorée non plus. Par contre, une certaine détérioration se serait produite au niveau global dans le domaine « Gestion et institutions du secteur public » depuis 2011. Dans les deux cas, Haïti n'a jamais atteint la moyenne, c'est-à-dire le score de 3.

Graph 56 : Indices institution secteur public



Source : Etude Thématique sur le Financement Innovant (CNUCED, 2022)

8.3. REVUE, SUIVI ET ÉVALUATION

Suivi et Évaluation des stratégies en matière de gouvernement ouvert

Les dispositifs de suivi et d'évaluation dont disposent les administrations publiques sont cruciaux pour améliorer la conception et la mise en œuvre des mesures et politiques adoptées en matière de transparence, de responsabilité et de participation des citoyens. Or, l'administration étant transversale par nature, il est très complexe d'en appréhender les incidences sur les divers secteurs, telles l'articulation des objectifs généraux avec les initiatives sectorielles. Les pays se voient donc contraints de concevoir des solutions permettant de démêler cette complexité, pour permettre aux responsables publics d'améliorer les retombées des initiatives futures. En l'absence de systèmes robustes de suivi et d'évaluation, les stratégies et initiatives d'un gouvernement ne peuvent remplir leurs promesses s'agissant de renforcer la démocratie et de favoriser une croissance inclusive.

(Source : OCDE (2016), *Gouvernement ouvert : contexte mondial et perspectives*.)

En Haïti, l'Etat, dispose de quatre organes, devant assurer la mission de suivi et d'évaluation des initiatives publiques. Ils sont dotés de structures et de mécanismes indépendants d'évaluation.

- L'Office de management et des ressources humaines (OMRH), qui veille à la performance du système de la fonction publique par des mesures de régulation et d'évaluation ;
- La Cellule de coordination et de suivi des politiques publiques (CCSPP), organe stratégique de la Primature, qui assure le suivi et l'évaluation de l'action gouvernementale ;

Et dans le domaine qui concerne l'EFD :

- Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) dont la mission est de coordonner les flux externes et les efforts nationaux de financement des investissements publics.

Les Unités d'études et de programmation au niveau du MPCE, sont en charge du suivi et de l'évaluation des politiques publiques sectorielles via des comités sectoriels implantés dans chaque ministère. Ce processus n'est pas doté mécanismes lui permettant d'évaluer l'alignement et la cohérence des politiques avec les priorités nationales, les avancées des réformes et les résultats atteints lors de la mise en œuvre du PSDH. Le MPCE cherche à évaluer l'impact de l'Aide au développement sur la base d'indicateurs convenus avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les appuis des bailleurs de fonds sont exécutés suivant leurs propres procédures et ainsi, les rapports sur les décaissements de fonds ne sont pas communiqués systématiquement au Gouvernement. Le système de suivi capture les informations relatives aux ressources investies mais n'évalue pas l'impact des flux financiers sur les priorités nationales.

Au niveau du MEF, le suivi-évaluation des réalisations budgétaires se révèle assez complexe. Les prévisions au titre des appuis budgétaires et des aides-projets ne sont pas exhaustives et ne sont pas prises en compte dans la loi de finances. Les politiques exprimées dans les Lois de finances et les circulaires budgétaires restent trop globales pour être traduites en allocation de ressources ou trop nombreuses et détaillées pour en faire des priorités. En raison de l'importance de sa soutenabilité, l'Etat a plutôt mis en place des mécanismes pour surveiller l'évolution de la dette en s'appuyant sur l'analyse des données provenant des évaluations de la viabilité de la dette du FMI et du cadre de suivi de la dette au sein du MEF. Ce processus n'apporte pas des éléments de réponses quant à l'efficacité des méthodes, l'efficacité des actions, la pertinence des axes stratégiques du PSDH et des objectifs spécifiques qui y sont associés. Ces revues ne font pas souvent l'objet de corrections.

- L'Etat a aussi recours à d'autres d'institutions comme le CSCCA, l'UCREF et l'ULCC, dotées d'un mécanisme ad hoc ou de services chargés du suivi de l'ensemble des activités financières du gouvernement.

Ce système de suivi vise à améliorer la gestion et le contrôle budgétaire et à renforcer les capacités des institutions de contrôle des finances publiques. Ces systèmes distincts ne sont guère cohérents et ne semblent toutefois pas contribuer à renforcer le système national haïtien de suivi et d'évaluation.

8.4. TRANSPARENCE ET REDEVABILITE

Transparence et Responsabilité en Haïti

L'évaluation de la transparence et la responsabilité, basée sur les principaux indicateurs de gouvernance fournis par des institutions internationales, sont deux aspects essentiels à la mobilisation des ressources et à la construction de partenariats solides. Elles semblent présenter en Haïti, un enjeu crucial.

Haïti est « l'un des Etats insulaires les plus pauvres avec la plus mauvaise gouvernance ». (Source : Etudes Caribéennes « Bonne gouvernance et insularité », Elina Devoue, 2014). Le score d'Haïti sur l'indice de perception de la corruption 2021 de Transparency International est de 20 sur une échelle de 0 ("très corrompu") à 100 ("très propre"). Haïti figure au 164e rang sur 180 pays de l'indice, où le pays classé numéro 1 est perçu comme ayant le secteur public le plus honnête. L'image globale est celle d'une performance de gouvernance en baisse en 2023.

Cet ensemble d'éléments suggèrent une trajectoire négative dans les domaines de Transparence, de la responsabilité, de la Participation et de la Redevabilité (TPR). En conséquence, dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance, Haïti a engagé au cours des deux dernières décennies de nombreuses réformes à l'effet de moderniser et d'optimiser le système de gestion des finances publiques. Le renforcement de la transparence budgétaire et la redevabilité en constituent les principaux chantiers.

L'administration publique haïtienne n'étant pas indépendante des groupes de pression politiques, est marquée par son manque de transparence. Dès les années 2012, des mesures ont été mises en place afin de consacrer le principe de transparence et de redevabilité pour améliorer le système de gouvernance des finances publiques. Dans ce chantier, la réforme de la comptabilité de l'Etat et celle de la Loi Organique du MEF, la réforme budgétaire axée sur les résultats, s'inscrivent comme les projets phares. Dans l'optique du renforcement de la transparence des finances publiques, la réforme budgétaire, a donné lieu à une restructuration du budget autour de programmes et projets adossés à des objectifs chiffrés. Néanmoins, la nomenclature budgétaire en vigueur ne permet pas de bien définir les objectifs, à même de permettre une meilleure évaluation des politiques publiques et de leur impact socio-économique.

En ce qui concerne, l'information budgétaire et financière accompagnant le Projet de Loi de Finances, des efforts devraient être faits pour rendre disponible les rapports. L'amélioration de la lisibilité budgétaire devrait être opérée, à travers l'harmonisation de l'architecture de la nomenclature budgétaire aux fins d'efficacité, d'efficience et de cohérence des politiques publiques. Une communication permanente devrait en outre être assurée autour du budget de l'Etat (Budget Citoyen), afin de rendre accessible l'information budgétaire aux citoyens.

Le MEF a certes renforcé le rôle du Parlement dans le débat budgétaire sans pourtant consacrer le principe de reddition des comptes. Quelques progrès ont été réalisés en

2022 au niveau de la gestion des dépenses publiques, des appels d'offre publique, améliorant ainsi la transparence des marchés publics, celle des comptes audités de la BRH et l'adoption du code des impôts ainsi que les mesures de modernisation de la collecte de droits de douane. Néanmoins, les rapports de suivi du PME-2023 et du PSDH doivent être systématiquement rendus publics. Les rapports d'avancement et les résultats ne peuvent être communiqués en toute transparence aux fins de redevabilité. La CSCA joue un rôle crucial dans la vérification des comptes des ordonnateurs et des comptables de l'État et des collectivités territoriales, mais ce contrôle n'est pas toujours bien accueilli, comme en témoigne, le rapport d'audit sur la gestion des fonds Petrocaribe. L'IGF pour sa part, n'a jamais évalué ou audité la chaîne complète du financement en Haïti conformément à sa mission. Le manque de redevabilité entrave l'accès aux services publics, et contribue de surcroît à la méfiance généralisée de la population vis-à-vis du gouvernement.

Impact sur le renforcement de la chaîne de financement

Les risques paralysent non seulement l'appareil administratif de l'Etat mais impactent négativement les performances attendues. Les incidences économiques, l'impact environnemental et les contraintes politiques et institutionnelles auxquels Haïti eut à faire face durant ces dernières années, mettent en évidence la nécessité d'apporter une réponse urgente à ces menaces, pour enrayer les racines du mal du pays. Des problèmes existent au niveau des partenaires du financement concessionnel, alors que ces derniers sont rompus à ces défaillances. On peut alors s'imaginer les difficultés que confrontera l'administration avec les investissements innovants qui auront, entre autres, des procédures différentes, des exigences d'audits financiers et managériaux, et qui insisteront, en plus, sur l'atteinte des indicateurs de performance selon un calendrier précis. L'encadrement institutionnel doit être envisagé, et des aménagements au cadre légal et réglementaire doivent être également prévus.

L'Etat aurait intérêt à créer un système intégré de gestion des informations financières afin d'améliorer l'information statistique, les données financières et budgétaires en tenant compte d'une véritable intégration des cibles ODD au PSDH. Cette approche intégrée aura permis de mobiliser des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre la stratégie nationale de financement du développement durable. Elle impliquerait l'Etat, les Collectivités Territoriales Décentralisées, la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

L'engagement de différentes parties prenantes à l'instauration d'un système efficace et durable, exige des échanges d'information, une communication soutenue et une culture du compte rendu à tous les niveaux. Le nouveau plan comptable de l'État devrait faciliter le suivi de la mise en place des programmes de développement et de la mobilisation des ressources de financement pour la mise en œuvre des ODD. Par conséquent, il est impératif qu'ils jouent un rôle plus important dans le suivi de la chaîne de financement. Une gestion stratégique et efficace de la communication publique est un levier essentiel d'une politique d'ouverture de l'administration à tous les échelons de la gouvernance, un moyen d'action, de transparence et de redevabilité, et une contribution à la participation des citoyens à la vie publique.



9. MECANISME DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION

Mécanisme de Gouvernance et de Coordination

Depuis la réforme gouvernementale entamée en Haïti, le décret du 17 mai 2005 avait posé le cadre portant organisation de l'Administration centrale de l'État. En effet, en 2006, deux nouvelles institutions avaient été mises en place, pour remplir les fonctions de coordination, de définition des priorités, d'élaboration de politiques stratégiques et de prise de décision : l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) et la Cellule de Coordination et de Suivi des Politiques Publiques (CCSPP), devant produire des réflexions stratégiques sur les questions touchant à la bonne gouvernance, la modernisation de la gestion publique et le renforcement des capacités de gestion de l'État.

L'indice de l'« Évaluation politique et institutionnelle des pays »²² de la Banque mondiale a défini les indicateurs de performance de la qualité des politiques et des institutions publiques²³. Ils se rapportent à : a) la gouvernance fondée sur des règles ; b) la qualité de la gestion budgétaire et financière ; b) l'efficacité de la mobilisation des recettes ; c) la qualité de l'administration publique ; d) la transparence, la responsabilité et la corruption dans le secteur public. C'est à partir de ces critères que seront évalués les mécanismes de coordination des activités de l'Etat.

Dans un contexte de gouvernance rythmé par des crises socio-économiques, politiques, environnementales et humanitaires, il demeure qu'une meilleure coordination des politiques et actions gouvernementales est d'une importance capitale afin de permettre à Haïti de réaliser des objectifs de développement durable.

9.1. MÉCANISME DE COORDINATION DANS LE CADRE DU PSDH

Le MPCE, principal acteur de la planification du développement en Haïti, est l'entité chargée de la mise en œuvre du PSDH, du PTI et des programmes annuels d'investissement public. Le mécanisme de coordination est pour le moins assez complexe et se trouve même entravé par des faiblesses intrinsèques liées au système de planification. La coordination des interventions et opérations est assurée par des institutions ou strates clés du pouvoir politique (Présidence, Primature, Secrétariat général du Conseil des ministres). A ce niveau, l'existence de ces nombreux conseils crée des duplications de missions et de tâches qui nécessitent un niveau de coordination accru pour s'assurer que l'appui financier au développement est aligné sur les plans nationaux et que les cadres de suivi et d'évaluation sont reliés directement à l'impact et à la réalisation des priorités stratégiques nationales. On peut raisonnablement supputer que la rotation rapide des représentants de l'Etat ainsi que les fréquents changements

22 "Country policy and institutional assessment (CPIA" en anglais)/ Évaluation politique et institutionnelle des pays mis en place par la Banque Mondiale.

23 L'indice se compose de 16 critères regroupés sous quatre domaines: la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion et d'équité sociales et la gestion et les institutions du secteur public. Pour chacun des 16 critères, les pays sont notés sur une échelle de 1 (faible) à 6 (élevé). Par souci d'équilibre, chacun des domaines comprend quatre critères et reçoit une pondération égale.

de structure tendent bien plus à complexifier la coordination et influent sur les prises de décisions et ne facilitent pas une politique consolidée ni son application à long terme. Cela met en jeu la pérennisation des actions nationales. Il s'avère nettement difficile de parvenir à la cohérence de l'action gouvernementale, alors que les outils de gestion et d'instruments de coordination ne sont pas mis en place. On en a pour preuve, les niveaux insuffisants de collaboration institutionnelle.

9.2. MÉCANISME DE COORDINATION INTERSECTORIELLE

La coordination intersectorielle est un cadre formel de concertation et de dialogue continu entre les ministères ou entités administratives, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires au développement. Sa finalité est la recherche d'un consensus et des voies et moyens efficaces pour le développement durable. Partant de ce postulat, la coordination intersectorielle permet d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans le plan national, de la manière la plus efficace et efficiente possible. Elle vise à combler les lacunes opérationnelles afin de répondre aux besoins des secteurs. Elle exige l'implication d'institutions et d'organismes dédiés de l'Etat dotés de compétences variées. La coordination se veut un exercice difficile d'arbitrage technique et politique cherchant à établir les lignes d'harmonisation des actions sectorielles.

La structure du MPCE tient lieu de support institutionnel aux Ministères sectoriels et Collectivités Territoriales, à travers une mission dévolue à la planification et une administration dédiée à la gestion des programmes nationaux en liens avec les territoires.

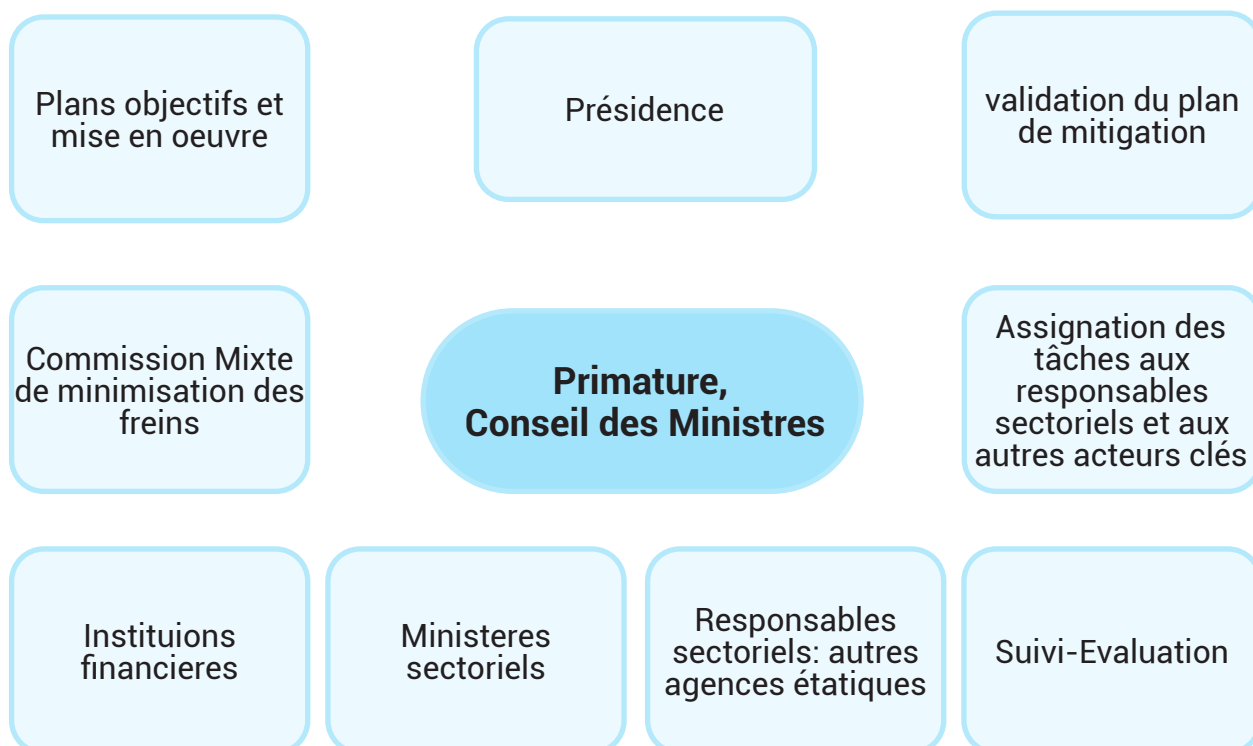
Les Unités d'études et de programmation (UEP), servent de point de contact principal aux ministères sectoriels. Ces derniers jouent un rôle primordial dans l'élaboration des politiques sectorielles, l'identification, la formulation des projets et la mise en œuvre des programmes et projets ainsi que la coordination, le suivi/évaluation des politiques et projets. A cet effet, il a été proposé de créer, une structure territoriale de planification et de gestion des stratégies départementales assorties de programmes de développement. Sa mission serait d'assurer, d'une part, le pilotage du processus d'élaboration des instruments de planification, et d'autre part, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes et projets d'envergure départementale. (Constitution Art. 85-86). Au niveau des Collectivités Territoriales, toutes les institutions ne sont pas encore mises en place et celles existantes, sont encore plus faibles que celle de l'Administration centrale.

Des progrès réalisés permettent au gouvernement de mieux coordonner ses interventions aux niveaux géographique et sectoriel. Fort de la volonté manifeste de certains modes d'utilisation des ressources, les secteurs sont réduits à des institutions isolées réalisant des exercices de planification de façon isolée. L'approche des Tables Sectorielles et Thématiques (TST), offrent une plateforme aux partenaires techniques et financiers, au Gouvernement et à la société civile pour adresser un large éventail

de sujets portant sur la coordination de la planification du développement. Elles sont coordonnées par les UEP et sont constituées des responsables des entités et/ou des programmes et projets de coopération, des représentants des PTF et des Collectivités territoriales et de la société civile évoluant dans le secteur. Les TST ne sont pas destinées à se substituer aux structures administratives traditionnelles mais appelées à accompagner les entités administratives dans la réalisation de leurs rôles et fonctions vis-à-vis de la planification nationale. Elles contribuent à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sectorielles, assurent la cohérence des plans d'investissement, programmes et projets mis en œuvre dans le secteur, en particulier ceux soutenus par les partenaires techniques et financiers, avec les politiques et stratégies gouvernementales. Elles encouragent également des initiatives de programmation et de cofinancement conjoints de manière à réduire les coûts de transaction, accroître l'efficacité des interventions harmonisées pour réduire le nombre des intervenants et maximiser l'efficacité des financements ;

L'Etat a failli sur ces principaux éléments:

1. la qualité et la pérennité des structures d'intervention : En ce qui concerne la participation des structures décentralisées et déconcentrées : le système est marqué essentiellement par le manque de clarification des compétences et corrélativement la plus grande confusion entre les fonctions propres à la déconcentration et celles relevant de la décentralisation pour la gestion des affaires d'intérêt économique et social.
2. la pertinence et l'opportunité de la prise de décision : Pourtant, ce sont les ministères, donc les départements spécialisés qui définissent des projets à entreprendre chacun dans son domaine sans coordination efficiente ;
3. la crédibilité et l'efficacité des outils de programmation et de gestion : L'analyse des caractéristiques de la pauvreté a permis de tirer un certain nombre d'enseignements majeurs concernant la faiblesse de la gestion de l'économie dans son ensemble et des politiques sectorielles en particulier. Dans le domaine de l'économie en particulier, la situation se caractérise par l'absence de coordination de la politique gouvernementale. On peut relever l'absence d'un cadre logique intégré mettant en lien les objectifs et politiques sectoriels précis en support aux objectifs macroéconomiques. Le pilotage est particulièrement défaillant.

Figure 7 : Structure de coordination de la gouvernance sectorielle**Encadré 17 : Coordination intersectorielle**

Mécanisme de Coordination Intersectoriel (CI)	
Niveau national	Niveau sous-national
• Coordinateur sectoriel (soutenu par un spécialiste en gestion de l'information et un agent de soutien administratif) • Experts techniques d'ONG nationales • Experts techniques des Ministères • Experts techniques des Nations Unies • Bureau de la coordination CINF • Représentants du gouvernement	• Il incombe à la CI nationale d'évaluer les besoins liés à la coordination au niveau sous-national en fonction du contexte (se reporter également à la section sur les mécanismes de coordination au niveau sous-national). • La composition de la CI ne doit pas nécessairement refléter celle au niveau national; en général, les autorités et ONG partenaires locales sont davantage représentées, tant au niveau de la direction qu'au niveau technique.
Invités potentiels (le cas échéant)	
• Points focaux sectoriels au niveau sous-national • Représentants des donateurs • Représentants du Secteur Privé • Points focaux régionaux dans le cas où les agences disposent de l'expertise technique au niveau régional • Représentants officiels et autres autorités, le cas échéant.	

Source : auteur, données tirées des Rapports du MPCE

9.3. COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Compte tenu du poids de l'appui international en Haïti, l'efficacité de l'APD dépend des modalités et principes de gestion et de coordination avec les partenaires techniques et financiers. Les PTF constituent un partenariat de premier rang pour le Gouvernement d'Haïti, ils sont impliqués à travers plusieurs cadres de dialogue notamment thématique ou sectoriel. Le déficit de consensus entre les acteurs et partenaires et le faible alignement de l'aide externe aux priorités du Gouvernement ont constitué un important facteur limitatif du économique et social du pays.

Depuis plusieurs décennies, le gouvernement d'Haïti tente de cadrer et d'optimiser les relations bilatérales et multilatérales par le biais de stratégies, documents-cadres et cadres institutionnels. Les relations ne s'en sont pas trouvées améliorées mais plutôt freinées par de faibles niveaux de collaboration institutionnelle. La réforme dans le domaine des finances publiques, a suscité la mise en place d'un cadre de partenariat et aux fins d'adhésion des bailleurs aux objectifs stratégiques de développement du pays. L'objectif est de garantir la cohérence et la collaboration entre les autorités gouvernementales et les donateurs et de parvenir à la complémentarité afin d'harmoniser les mécanismes de suivi et de revue des projets et programmes d'appui. Fonctionnant sous leadership du Premier ministre, ce mécanisme veille à la cohérence des actions des partenaires techniques et financiers.

Compte tenu du poids de l'APD en Haïti, les Partenaires Techniques Financiers (PTF) jouent également un rôle crucial dans le soutien et la mise en œuvre des décisions publiques. A défaut d'autres instruments, a été priorisée le Cadre de Coordination de l'Aide Externe (CAED) qui prévoit l'établissement de passerelles permanentes de dialogue, de concertation, de coordination des actions et de suivi de l'évolution des activités sur le terrain. Le CAED s'appuie sur un système d'information tel que le Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE), qui effectue la collecte effective des flux de l'aide externe et produit des rapports périodiques. Les groupes sectoriels coordonnent des stratégies et politiques globales de développement et assurent le cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers, assurant un meilleur suivi de l'aide au développement. Depuis 2005, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers sont parvenus à améliorer le cadre de concertation et de dialogue sur la mise en œuvre des politiques publiques, dans le respect des principes directeurs de responsabilité mutuelle et d'obligation de rendre compte, déclinés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Nonobstant l'existence de ce mécanisme national de coordination de l'aide, la coopération au développement peine encore à s'aligner sur les priorités de développement d'Haïti. Elle s'ancre souvent dans une approche sectorielle et non multisectorielle, fonctionnant largement hors des circuits budgétaires. L'APD est de plus considérée comme trop fluctuante par les responsables gouvernementaux, ne permettant pas de faire progresser les priorités stratégiques nationales. Le financement n'est pas toujours aligné sur les plans nationaux et les cadres de suivi et d'évaluation ne peuvent relier directement l'appui international aux résultats stratégiques nationaux.

En plus de la contribution financière fournie à Haïti, les PTF devraient plus que par le passé développer leur mission d'assistance technique de façon plus stratégique en raison notamment de l'intégration de la dimension développement local des ODD et surtout de la prévisibilité des ressources extérieures.

9.4. MÉCANISME DE COORDINATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Dans un contexte national en mutation, le secteur privé doit se transformer en vecteur du développement. Les Institutions financières devraient catalyser les financements importants disponibles dans le secteur privé pour faire accroître les investissements et les crédits, qui sont les déterminants clés de la croissance économique et de la création d'emplois et ainsi, contribuer à la solidité du système financier national.

Le rôle du secteur privé dans le développement constitue un handicap, sa prise de participation dans les affaires publiques doit faire l'objet d'une conception plus large. En 2010, le développement d'une zone industrielle mondialement compétitive dans la région Nord d'Haïti, fut le premier effort public-privé de collaboration pour des opérations majeures de fabrication et les exportations de l'industrie de l'habillement. En somme, cette stratégie préconisait des alliances solides entre le gouvernement et le secteur privé, pour aider Haïti dans la voie de la croissance économique et la création d'emplois. Il ressort de cette expérience que les relations Etat-secteur privé restent fragmentées et quelques fois bicornues et le dialogue encore peu productif. Le renforcement de ces relations passe par une amélioration du climat des affaires.

En réponse à la crise actuelle, les acteurs privés en Haïti soulignent avec véhémence leur intérêt dans l'appui au plan national de développement. Plus d'une vingtaine d'associations du secteur privé ont signé une Note officielle comme une véritable déclaration d'engagement, désireuses de faire des activités économiques locales le pivot de la nouvelle Haïti. Elles promettent un appui aux profondes réformes des institutions publiques afin de garantir le fonctionnement d'une économie de marché libre dans la concurrence, et promouvoir la croissance économique et l'inclusion sociale. Elles souhaiteraient s'engager à investir dans les collectivités et les zones vulnérables après un retour à la stabilité et l'implémentation du Plan stratégique de développement économique et social (PSDES). (Source : Journal le National).

Le Gouvernement d'Haïti devrait saisir l'opportunité pour favoriser la pérennité de ces élans, développer des mécanismes innovants pour attirer la participation privée dans les investissements publics à impact sur le développement. Les ateliers sur le financement du développement est une occasion unique pour établir un dialogue efficace et systématique entre le gouvernement et le secteur privé, ainsi que la société civile, pour construire une compréhension claire des défis qui entravent le développement. Le dialogue aidera à développer une compréhension commune des opportunités et des capacités des acteurs publics et privés en vue de leur contribution au développement.



10. VERS LE CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTEGRE

10.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU CINF

Le Secrétariat Exécutif du Cadre Intégré National de Financement pour le Développement Durable (CINF/ODD) est désigné comme organe de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des ODD. La structure du CNFI d'Haïti devrait être ainsi configurée :

- a. La stratégie de mobilisation des financements du développement d'Haïti s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du CINF et dispose d'une Autorité Nationale désignée, le **Premier Ministre** via le **Conseil des Ministres**, qui soutient les actions du gouvernement visant à promouvoir le développement économique, social et humain. Cette autorité désignée est en charge des questions relatives aux décisions politiques de mobilisation de ressources et du dialogue national sur le financement. Il a le rôle d'impulser le cadre de coopération avec les partenaires au développement pour le financement du plan de développement. Par conséquent, elle est représentée par le Secrétariat Exécutif du CINF qui porte la responsabilité de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de financement.
- b. Le **Secrétariat Exécutif du CINF** a pour obligation de travailler en étroite collaboration avec le MPCE et le MEF, ainsi qu'avec les principaux ministères sectoriels, les institutions nationales d'éducation, de formation et de recherche et la société civile, y compris le secteur privé.
- c. Une commission technique spéciale permanente, le « **Comité de Pilotage** » est créé comme organe de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités du CINF. Le COPIL est co-présidé par le Directeur Général du MPCE et du Directeur du MEF. Ils ont le rôle de promouvoir et de mettre en œuvre les objectifs du CINF.
- d. Le **Comité du Fonds pour le Développement durable d'Haïti (CFDDH)** est créé et géré par un **Ordonnateur national** (ON). Il assure une gestion optimale du portefeuille du Fonds, des projets/programmes financés par le CFDDH selon les règles financières du MEF. Les services des ministères techniques concernés sont mis à contribution. Les différentes parties prenantes y compris les organisations de la société civile sont sensibilisées à la coopération avec le CFDDH, les partenaires techniques et financiers participent au processus avec le MPCE. L'Ordonnateur national du Fonds CFDDH échange régulièrement avec les organes de contrôle (MEF, MPCE, BRH) qui s'assurent de l'utilisation des ressources et de la régularité des dépenses à partir d'un cadre de résultats, et dont les travaux font chaque trimestre l'objet de Communication en Conseil des Ministres et de compte rendu au Parlement.
- e. Sous l'autorité du CINF et son leadership, les membres du **Cadre national de concertation (CNC)** seront membres d'office de cette commission. Cependant, pour s'assurer que les préoccupations et intérêts du secteur privé soient pleinement pris en compte, l'Association des Industries d'Haïti (ADHI), la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) /les Institutions financières (APB), feront office de bras opérationnel du CNC. Autrement dit, le CINF, le COPIL, le FDDH, le CNC, l'ADHI, l'APB et la CCI sont pratiquement co-pilotes de la mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités du CINF, même si cette entité représente l'autorité morale de tutelle.

- f. **Une Cellule d'Appui au COPIL, le comité multipartite de Travail (CMT)**, constituée des cadres stratégiques des ministères, tiendront des rencontres périodiques au sein des tables sectorielles, avec les Ministères, les Directeurs des ministères, le COPIL, les chefs de coopération technique, les membres du Secteur privé et de la Société civile. Cet organe est essentiellement chargé de la collecte et du traitement des informations nécessaires sur le financement du développement. Le Secrétariat exécutif du CONF est soutenu dans ses activités par un réseau de points focaux de coordination réunissant des personnes ressources issues de l'Administration publique, de l'Administration déconcentrée et décentralisée, du secteur privé, du secteur financier, des ONG, de la Diaspora et des PTFs et qui servent de sources et relais d'informations dans leurs structures respectives et contribuent à l'animation du CINF.

10.2. PILIERS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

Cinq (5) axes majeurs sont à envisager:

1. **Cadre de gouvernance** de la mise en œuvre des ODD : (formaliser et renforcer le cadre institutionnel existant de pilotage et de coordination de la feuille de route).
2. **Sensibilisation** : Elaborer une stratégie de communication à conduire sur tout le territoire;
3. **Plaidoyer** : Conduire des actions de Plaidoyer en direction des grands porteurs d'enjeux en vue de les engager;
4. **Intégration des ODD** dans la Planification, la Programmation et la Budgétisation; (PSDH, PTI, Plan de Développement; Cadre de Planification Territoriale; le Plan Communal de développement; guide de Planification Urbaine Programmation pluriannuelle; Budget Pluriannuel).
5. **Renforcement du cadre de résultats** pour le suivi du PSDH, des politiques publiques et des ODD); renforcement du système de gestion de l'information, du suivi et de l'évaluation; (renforcer le système national statistique/ le suivi /Évaluation, les capacités statistiques).



Credit: PNUD Haïti | Ruvens Ely Boyer



11. FEUILLES DE ROUTE POUR LA MOBILISATION DU FINANCEMENT

11.1. FEUILLES DE ROUTE POUR LA MOBILISATION DU FINANCEMENT

1. Capitalisant sur les meilleures pratiques à l'international et sur la base de la concertation entre les acteurs concernés, régulateurs et professionnels, Haïti développe sa Feuille de route du CINF. Elle sert de plan qui trace la démarche de l'alignement du programme de développement avec le système financier. Elle liste les actions et mesures à mettre en œuvre de manière coordonnée et progressive pour favoriser l'émergence d'une véritable « finance durable » multidimensionnelle en Haïti. Elle constitue l'instrument qui permet de gérer et de suivre l'implémentation des activités nécessaires pour mettre en place le CINF. La « Cartographie des principaux moyens de financement disponibles » pour la mobilisation de financements servant de référence pour cette étape.
2. Conformément à la Note officielle du lancement du 6 Mai 2021²⁴, la gouvernance du processus du CINF, assurée par le gouvernement haïtien et les Nations unies, requiert un solide soutien politique et une large appropriation nationale. Le CINF nécessite un cadre de gouvernance et de coordination intégrant la Présidence, la Primature afin d'engager toutes les parties dans le processus consultatif : (1) **Un comité de pilotage de haut niveau** présidé par le Chef du gouvernement et composé des ministres de la Planification et de la Coopération Externe et de l'Economie et des Finances. Ce comité, a pour rôle de superviser et d'orienter le processus. (2) **Un comité technique**, émanant du comité de pilotage de haut niveau, est chargé de la préparation des travaux du comité de pilotage de haut niveau et du suivi et de la mise en œuvre de ses décisions. Le processus du CINF est porté et mis en œuvre par les points focaux qui sont les ministères sectoriels et les entités concernés.
3. La stratégie élaborée conduit nécessairement à l'élaboration de politiques à diverses échelles en faveur de l'émergence d'Haïti et en outre, à son développement durable. Elle implique l'élaboration d'un cadre unique et fédérateur de planification des actions de l'Etat, afin de parvenir à créer au sein du Gouvernement et au niveau des secteurs de la vie nationale, une plus grande synergie dans le domaine du financement du développement. Le but à atteindre ici est la mutualisation des ressources, la mise en cohérence des interventions, la création de synergie, la facilitation de la coordination et du suivi du processus CINF. Ce qui passe obligatoirement par la mise en œuvre d'un cadre de concertation. **Cette feuille de route de la concertation** appelle à l'appui d'un éventail d'acteurs, impliqués dans le développement d'Haïti.
4. Le CINF disposera d'un **accord-cadre de coopération** en Haïti pour élargir la base des partenaires et/ou investisseurs de développement d'Haïti. L'intérêt est de chercher à fournir au pays des financements prévisibles et pluriannuels. Ce cadre de Coopération est réalisé à travers le CAED et doit doter Haïti en capacités suffisantes dans la chaîne de l'identification, de la formulation, de la négociation, et de la mise en œuvre des opportunités de mobilisation de ressources qu'offre

24 <https://haiti.un.org/fr/126720-lancement-du-processus-pour-le-cadre-int%C3%A9gr%C3%A9-national-de-financement-cinf-du-d%C3%A9veloppement>

le marché de l'aide au développement et d'autres guichets au niveau national, régional et international. Le rôle du CINF sera de guider des efforts conjoints de financement au sein de chaque cadre de coordination porté par des points focaux, en relais avec des pôles d'actions prévus dans l'architecture du CINF.

5. Pour intégrer les parties prenantes nationales dans le processus, il s'avère important d'impliquer les chargés de mission technique (CMT) dans la collecte des données pertinentes qui servent à éclairer l'analyse de certaines composantes du diagnostic du CINF, notamment, les risques, les contraintes politiques et institutionnelles et celles liés au financement du développement en Haïti. L'emphase sera mise sur ces points cruciaux: le processus participatif utilisé pour l'élaboration, le contenu de la stratégie, les relations entre les autorités et les partenaires au développement, la stratégie de Financement, les réformes, les orientations ODD et les modalités ou mécanismes de suivi et évaluation. Une attention particulière sera accordée au choix des groupes d'acteurs afin de garantir la transparence démocratique. Le mode de concertation utilisé doit permettre d'assez larges représentations, pour capter toutes les aspirations vers la stratégie CINF et avoir la latitude d'intégrer leurs points de vue et analyse dans l'élaboration de la stratégie. Une cartographie des secteurs sera initiée par l'expert en collaboration avec l'équipe multipartite du programme conjoint pour s'assurer que toutes les perspectives pertinentes sont consultées lors de l'élaboration du document de stratégie qui débutera après le forum national.
6. La Constitution Haïtienne a consacré la décentralisation comme nouveau mode de gestion des affaires publiques. A ce titre, les structures décentralisées ont le rôle de promouvoir le développement socio-économique et de garder un droit de regard sur toutes les activités publiques menées sur leurs territoires. Dans cette optique, le Gouvernement devra assurer que les Entités Territoriales et Décentralisées se chargent à leurs niveaux de : (i) l'appropriation du « **PSDH 2- ODD** » et des Programmes de mise en œuvre en vue garantir l'arrimage des Plans locaux au plan national ; (ii) la coordination des actions de développement sur leur territoire ; et (iii) le suivi-évaluation de programmes et de projets.
7. Les Partenaires Techniques et Financiers ont un rôle d'accompagnement technique et financier dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du **PSDH et des ODD** » qui constitue un instrument privilégié de coopération et de dialogue avec le Gouvernement.
8. Les Organisations de la Société Civile assurent l'intermédiation entre les populations, les PTF et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en œuvre du Plan quinquennal se traduit par : (i) l'appui à l'appropriation du « **PSDH-ODD** » et des Plans locaux par les populations ; (ii) l'appui à la mobilisation des ressources financières ; (iii) le suivi-évaluation citoyen de l'exécution de programmes et de projets ; et (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur les questions de développement tant au niveau national que local.

9. Le tableau ci-après décline les domaines d'actions, les initiatives sous-jacentes, les entités, les délais de réalisation, les résultats ainsi que les entités responsables de l'atteinte des résultats, les parties prenantes et appui conseil et les indicateurs. Le Feuille de route elle est appelée à être révisée et ajustée périodiquement de façon à accompagner la dynamique du marché.

Table 18 : Feuille de route pour l'élaboration d'un CNFI Période 2023-2030

Domaines d'action résultats escomptés	Action/recommandations et initiatives sous-jacentes	Entités responsables	Parties prenantes	Appui Conseil			Indicateurs de réalisation
Cadre de gouvernance : Soutenir le leadership en matière de financement afin d'obtenir l'engagement envers le CINF aux niveaux national et international				23-24	25-27	28-30	
Politique				CT	MT	LT	
Mettre en place le cadre stratégique national du CINF	1. Nommer un Comité de Pilotage sous leadership ministériel qui regroupe les principales parties prenantes et ministères sectoriels. 2. Finaliser la feuille de route vers le CNFI en concertation nationale. 3. Présenter la Stratégie de financement pour approbation en Conseil des Ministres, aux Commissions parlementaires, aux autorités décentralisées et au secteur privé.	Primature	M P C E , MEF, Parlement et Secteur Privé	✓	✓	✓	Nomination du Comité de pilotage
Administratif							
Renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer la cohérence institutionnelle	1. Assurer que tous les acteurs aient accès aux mécanismes de concertation nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des réformes de gouvernance prévues par le PSDH « renforcé » 2030. 2. Mettre en place un plan de formation cohérent et continu pour les agents en charge de la mise en œuvre des réformes et de l'utilisation des outils de gestion intégrée des finances publiques. 3. Etablir des règles précises pour la nomination de hauts responsables afin d'assurer la crédibilité et la légitimité des porteurs de réforme à travers.	Primature	MPCE, MEF, BRH, PNUD	✓	✓	✓	Mesures de gouvernance adoptées et Capacités des institutions renforcées
Renforcer les structures institutionnelles pour une gestion financière axée sur les résultats	1. Assurer l'adhésion des fonctionnaires au sein des comités interministériels. 2. Désigner un point focal national au plus haut niveau de l'Etat pour le CINF. 3. Établir un groupe de travail inter-programmatique et multipartite au sein du MPCE et du MEF pour préparer les plans et mesures intersectoriels.	Primature	M P C E , PNUD	✓	✓	✓	Efficacité de la gestion financière
Programme de Développement							
Renforcer le système de planification du développement et consolider les partenariats nationaux	1. Etablir des partenariats régionaux, y compris avec la société civile. 2. Fortifier les organismes régionaux qui fournissent du soutien technique pour faire face aux problèmes liés au financement. 3. Travailler en collaboration avec la société civile sur le processus CINF.	MPCE	M P C E , M E F , PNUD	✓	✓	✓	Système de planification et Partenariat établi

Domaines d'action résultats escomptés	Action/recommandation initiatives sous-jacentes	Entites responsables	Parties prenantes	Appui Conseil	Echeances de realisation			Indicateurs de realisation	
Système de gestion intégrée : Renforcer la qualité de gestion des finances Publiques en vue de mobiliser des ressources internes et externes					2023-2030				
					23-24	25-27	28-30		
Gestion des Finances Publiques					CT	MT	LT		
Mettre en place un système de gestion renforcé des finances publiques	1. Dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre renforcé de fiscalité 2. Rénovation du cadre global du budget 3. Gouvernance des finances locales	MEF	DGI, AGD, BRH, Banques	Cour des Comptes Secteur privé	✓	✓	✓	Un nouveau cadre de fiscalité	
Mobiliser des Ressources pour le financement du PSDH et des ODD	1. Identification des sources et établissement des besoins pour les secteurs transversaux	MEF	DGI, AGD	MPCE					
	2. Accélération de la mobilisation des recettes publiques domestiques.	MEF	DGI, AGD BRH, Banques	CCH AHD Bureau des Mines et de l'Energie (BME) DGI	✓	✓	✓	Accord signé	
	3. Lancement d'un plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux du afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB. 4. Etablir un plan graduel et pédagogique de mutation du secteur informel vers le formel et fixer un minimum fiscal réaliste applicable à tout opérateur.	MEF	BRH		✓	✓	✓	Hausse de contribuables dans la base de données de la DGI	
Mobiliser des financements innovants	1. Approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à échelle les financements innovants.	MEF	BRH, Banques	Autres	✓	✓	✓	Flux Financiers	Financements mobilisés
	2. Évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance).	MEF	BRH, Banques	Autres	✓	✓	✓	Flux Financiers	Financements mobilisés
	3. Développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle des financements diversifiés.	MEF	BRH, Banques	autres	✓	✓	✓	Financements mobilisés	
	4. Renforcement des capacités pour répondre aux normes financières.								
	5. Identification d'opportunités pour catalyser davantage les financements privés moyennant l'utilisation de l'APD (blending) avec d'autres interventions de développement.								
	6. Intégration du capital naturel dans les comptes nationaux et identification des besoins en renforcement des capacités des institutions environnementales et de l'IHSI Statistique pour.								

Domaines d'action résultats escomptés	Action/recommandation initiatives sous-jacentes	Entités responsables	Parties prenantes	Appui Conseil	Echeances de realisation			Indicateurs de realisation
Assurer une gestion de la dette crédible et soutenable à moyen terme	1. Etablir la stratégie permettant de mobiliser les financements dont l'État a besoin afin de poursuivre ses objectifs de coût et de risque, ainsi que tous les autres objectifs qu'il peut avoir assignés à la gestion de sa dette.	MEF			✓	✓	✓	Service de la dette
Renforcer l'alignement entre le Budget et les priorités nationales de développement	1. Mise en œuvre d'une approche budgétaire axée sur le CINF (Activité du Programme Conjoint du Joint SDG Fund). 2. Adoption d'une feuille de route pour la mise en place d'une budgétisation ainsi que des mesures intermédiaires, axées sur les ODD.	MEF	MPCE	Autres	✓	✓	✓	Budget axé sur les résultats
	1. Elaboration des cadres de dépenses à moyen terme sectoriels et au niveau des activités. 2. Contrôler l'opportunité du choix des dépenses, la pertinence des coûts et recourir systématiquement aux appels d'offre sous peine d'une pénalisation.	MEF	MPCE	IGF ULCC CCSA	✓	✓	✓	Dépenses alignées
	1. Institutionnalisation d'une conférence programmatique annuelle précédant la conférence budgétaire pour assurer les arbitrages techniques sur la base des critères de durabilité communément acceptés.	MEF	MPCE		✓	✓	✓	Conférence sur le Financement du Développement
Etablir un cadre de partenariats publics-privés (PPP) profondément vert	1. Évaluation du cadre institutionnel et réglementaire des PPP 2. Identifier les réformes clés afin d'aligner le cadre juridique des PPP sur les priorités de développement du PSDH et les ODDs.	MEF	MPCE	MEF-PPP	✓	✓	✓	Projet en PPP
Coopération du Développement								
Élaborer une stratégie nationale pour l'aide publique au développement	1. Renforcement des capacités de la Cellule de coordination des PTFs au sein du MPCE 2. Renforcement du suivi et la transparence des activités des bailleurs de fond afin d'améliorer la concertation et coordination entre PTFs et le Gouvernement 3. Clarification des attentes et priorités du Gouvernement en matière de financement des (PTFs) concernant les priorités de développement durable. 4. Renforcement des capacités des acteurs concernés pour faciliter le processus de validation administratif des décaissements des bailleurs fonds	MPCE	MPCE	CAED	✓	✓	✓	Cadre de partenariat renforcé

Domaines d'action résultats escomptés	Action/recommandation initiatives sous-jacentes	Entités responsables	Parties prenantes	Appui Conseil	Echeances de realisarion			Indicateurs de realisation
Système de gestion intégrée : Renforcer la qualité de gestion des financements pour pleinement réaliser les priorités nationales					23-24	25-27	28-30	
Promotion de l'épargne et l'inclusion financière en tant que vecteurs du financement développement durable								
Gestion des Finances Publiques					CT	MT	LT	
Mobiliser l'épargne nationale pour le financement des MPME	1. Harmoniser et canaliser les flux financiers orientés vers le développement local	Présidence, MEF, BRH, MPCE	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	Plan de renforcement de capacités élaboré été exécuté
	2. Fixer un cadre de concertation de niveau politique régulier et formalisé avec le secteur privé	Présidence, MEF, BRH, MPCE	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	Décret sur le cadre formel de concertation signé
	3. Renforcer les capacités des PME sur leurs domaines de faiblesses (management, gestion, financière, montage de projet, négociation, etc.)	Présidence, MEF, BRH, MPCE	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	Plan de renforcement de capacités élaboré été exécuté
	4. Explorer les demandes d'investissements de fonds souverains,	Présidence, MEF/MPD	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	Hausse des accords de joint-venture
	5. Mettre en place les mécanismes de capital-risque et des accords de garantie pour mobiliser davantage de fonds long terme pour le secteur privé	MEF, MPD, MPCE	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	
Faciliter l'accès au crédit pour les PME dans les secteurs prioritaires de l'économie	1. Professionnaliser le secteur de la micro-finance et l'orienter vers l'entrepreneuriat, la création d'emplois de qualité pour les jeunes, ainsi que leur contribution à la réalisation des priorités de développement durable	MCI	CCH AHDH Banques	Micro finance	✓	✓	✓	Etudes à réaliser Nombre MPME à avoir accès au crédit
	2. Harmonisation et la coordination efficace des initiatives d'appui aux PME mises en place par les PTFs afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans les priorités des autorités.	MCI	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	Programme d'encadrement des MPME
	3. Création d'une banque agricole dédiée ; Développement d'un réseau de banques rurales - 'de proximité'	MARNDP	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	Banque agricole
	4. Établissement d'un Fonds de garantie pour les prêts au secteur agricole. Évaluation de l'impact des initiatives d'appuis aux PME.							

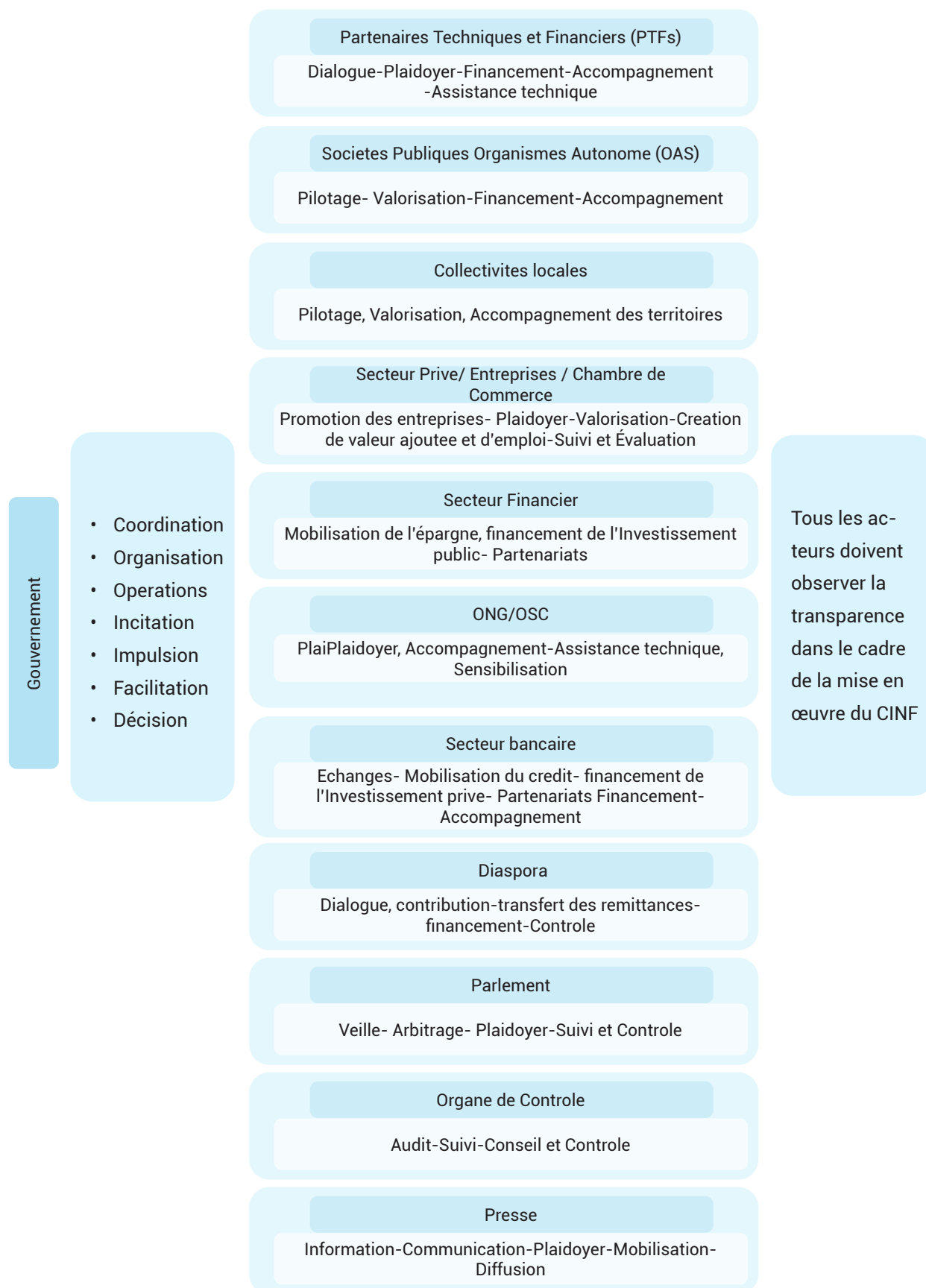
Mobiliser des investissements privés innovants en appui à l'économie	1. Renforcement des capacités des PME à monter des projets d'investissement dans les secteurs économiques verts et bleus : 2. Renforcement des connaissances financières et comptables des entrepreneurs 3. Mise à échelle des projets agricoles moyennant l'établissement de coopératives 4. Mise en place d'un certificat de compétences pour les PME en vue de leur éligibilité et reconnaissance comme sous-traitant des investisseurs internationaux dans les secteurs clés de l'économie.		MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	
Mobiliser la diaspora pour les investissements publics et privés	1. Mise en place d'un cadre de fiscalité et des mesures incitatives pour les investissements et transferts. 2. Lancer une enquête auprès de la diaspora pour mesurer son intérêt à contribuer au développement.	MPCE, MEF	MEF, BRH, MPCE		✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	Disponibilité du document sur les mesures incitatives
Planifier les financements intégrés	1. Veiller à l'engagement des partenaires non étatiques dans la prestation de services publics et les investissements publics. 2. Renforcer la capacité des ministères d'exécution à élaborer des stratégies sectorielles intégrées.	MPCE, MEF	MEF, BRH, MPCE		✓	✓	✓	stratégies sectorielles élaborées
Mettre en place des stratégies sectorielles de financement	3. Renforcer la capacité des ministères d'exécution à élaborer les stratégies sectorielles intégrées.	MPCE, MEF	PNUD, BM		✓	✓	✓	Document de stratégie

Domaines d'action résultats escomptés	Action/recommandation initiatives sous-jacentes	Entités responsables	Parties prenantes	Appui conseil	Echeances de realisation			Indicateurs de realisation
Système de gestion intégrée : Renforcer la qualité de gestion des financements pour pleinement réaliser les priorités haïtiennes					23-24	25-27	28-30	
Investissement Privé					CT	MT	LT	
Créer des partenariats- investisseur dans les secteurs prioritaires de l'économie	1. Mise en place un Groupe consultatif/Forum des investisseurs publics et privés autour des projets sectoriels en vue de lever toutes les contraintes freinant l'investissement privé	MEF	BRH		✓	✓	✓	recommandations faites par le Haut Conseil pour l'Investissement
	2. Appui à l'identification des priorités de réformes pour la 'Task Force pour améliorer le Ranking Doing Business.	MEF	BRH, CFI-Haïti		✓	✓	✓	Amélioration score
	3. Révision du rôle et la participation des acteurs privés pertinents dans les mécanismes de dialogue public-privé existants.	MEF	BRH, CFI-Haïti		✓	✓	✓	Dialogue PPP renforce
Renforcer la coordination entre le Gouvernement et les PTFs	1. Réactivation de la cellule de coordination Gouvernement/PTFs .Systématisation du principe de l'alignement des 'stratégies pays' des Bailleurs de fonds sur les priorités de développement du Gouvernement (PSDH, CINP/ ODD pour le long terme.	MEF	BRH, CFI-Haïti		✓	✓	✓	n o u v e a u Cadre de Concertation PTF
	2. Mise en place de coordinations sectorielles entre les PTFs des différents projets d'APD	MPCE, MEF	PTF		✓	✓	✓	réunions de concertation semestrielles entre PTFs et Autorités
	3. Instauration d'un ordre de priorisation des besoins d'investissement/d'appui pour la mise en œuvre du PSDH							
Consolider le rôle des ONGs dans les démarches de financement et planification du développement durable	1. Développement d'une stratégie pays' pour la mobilisation des ressources pour les ODD moyennant les ONGs.	MPCE	Ministère de l'intérieur	PTF	✓	✓	✓	Alignement programmes ONGs sur cadre de la Loi du développement durable (2015)
	2. Mise en place d'un groupe de réflexion sur les mécanismes de financement publique des ONGs nationales							
	3. Échanges systématiques d'informations, de statistiques et de données entre ONGs et avec les Autorités	MPCE	Ministère de l'intérieur	PTF	✓	✓	✓	publications de rapports d'activités annuels
	4. Lancement d'un Atelier National Multipartite avec pour objectif l'établissement d'une 'Charte' pour contrôler les activités des ONGs	MPCE	Ministère de l'intérieur	PTF	✓	✓	✓	Organisation d'ateliers plateforme technique de coordination et concertation
	5. Renforcement des capacités des ONG féminins pour faciliter davantage la captation des financements dédiés spécifiquement au genre							

Domaines d'action résultats escomptés	Action/recommandation initiatives sous-jacentes	Entites responsables	Parties prenantes	Appui Conseil	Echeances de realisariion			Indicateurs de realisation
Système de Un système de Revue-suivi des politiques					23-24	25-27	28-30	
Suivi et Évaluation					CT	MT	LT	
Renforcer les capacités des institutions dans le domaine de la finance	1. Etablir un dialogue avec toutes les parties prenantes pour s'assurer de la pérennité du renforcement des capacités au niveau central, déconcentré et décentralisé	MPCE	M P C E , MEF, IHSI, CRFP	PNUD CNUCED	✓	✓	✓	Table de bord du dialogue sur les capacités à renforcer est diffusé chaque semestre
Réformer les finances publiques	1. Inclure dans le cadre macro-économique les prévisions des effets économiques attendus des réformes pour le développement d'autres flux financiers	MEF	MEF, CRFP	PTF Bi-latéraux	✓	✓	✓	Impacts des réformes sur les flux financiers établis
	2. Etablir un Plan de communication du impliquant l'usage de différents supports et des messages adressés à chaque cible à atteindre.		MEF, CRFP	PTF Bi-latéraux				Plan de communication élaboré et exécuté
Renforcer l'IHSI et des structures informatiques des institutions publiques	1. Elaborer un programme en vue de la saisie des données et statistiques sur les ODD alignée sur une stratégie nationale de développement de la statistique 2. Système d'information des finances publiques.	IHSI	I H S I , MPCE	PNUD, CNUCED	✓	✓	✓	Document cadre de coopération adopté en Conseil des Ministres
Etablir des dialogues sur le Financement	3. Impliquer tous les organes de contrôle de l'Etat dans le dialogue et le processus d'atteinte des ODD.	MPCE, COPIL	M P C E , M E F , CSCA, ULCC	P N U D , FMI				Document cadre de stratégie adopté en Conseil des Ministres
Mettre en places un système de surveillance pour la transparence et la redevabilité	4. Adopter une stratégie nationale de redevabilité en faveur des ODD	MEF MEF		FMI	✓	✓	✓	Audit de la chaine PPBSE en lien avec les ODD
								Document cadre de stratégie adopté en Conseil des Ministres
	5. Renforcer la sensibilisation et l'engagement des commissions parlementaires sur les ODD et promouvoir les débats parlementaires sur le sujet	MPCE	M P C E , MEF, P R I M A - T U R E P A R L E M - E N T	P N U D , RCO	✓	✓	✓	ODD sont inclus dans les plénières et en commissions parlementaires

Source : Auteur

Figure 8 : CINF-Cadre de concertation des leaders-acteurs et moteurs de la mobilisation des ressources





11.2. FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCERTATION

La feuille de route permet au gouvernement de piloter et de coordonner le processus qui mobilise toutes les institutions publiques, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Elle facilite la concertation et l'harmonisation des interventions des différentes parties prenantes. La feuille de route doit déclencher un processus dynamique, complémentaire et interconnecté qui facilite la concertation et l'harmonisation des interventions des parties prenantes. Elle doit permettre au gouvernement de mieux piloter et coordonner le processus CINF en mobilisant les institutions publiques, le secteur privé et les partenaires au développement. Il est nécessaire que le MPCE puisse s'approprier du processus afin que chaque secteur puisse assumer ses responsabilités.

Table 19 : Stratégies du dialogue avec les parties prenantes

FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCERTATION ELABOREE POUR LE CINF			
Activités	Date	Responsable	Processus
IMPLANTATION			
Actions attendues des décideurs au niveau du gouvernement national			
Objectif 1 : Créer un cadre de concertation entre les acteurs de la vie nationale et les membres du CINF			
Entamer le dialogue dès le stade de conception du CINF ou du lancement du Forum de Haut Niveau pour le Financement du Développement d'Haïti.	2023	Comité conjoint CINF	Entrevues avec des représentants des parties prenantes, des informateurs clé et des officiels gouvernementaux Forum de planification des parties prenantes
Former les membres du Conseil national du CINF	2023	Comité conjoint	Groupes de travail cadrant les problèmes liés au cadre de concertation Entrevue avec les groupes de consultations Prise d'acte de création du cadre de concertation Rédiger les TdRs et Elaborer le module Tenir les sessions d'échanges.
Prendre un arrêté interministériel pour nommer le Point Focal National du CINF	2023	Primature	Adresser un courrier du PM pour la désignation du représentant ou Point Focal du CINF aux ministres concernés Initier un projet d'arrêté interministériel de nomination
Objectif 2 : Créer un mécanisme de concertation et d'échange entre les acteurs			
Organiser un atelier d'élaboration des textes régissant le réseau	2023	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	TDR pour l'atelier et Projets de textes Plaidoyer/PTF recueillir leur perception sur la mise en place du CINF
Faire prendre un arrêté interministériel portant création attribution et fonctionnement du cadre CN-CINF	2023	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	Elaboration du projet d'arrêté par les trois ministères Demande d'avis de la cellule juridique de la présidence de la république
COMMUNICATION			
Objectif 3 : Objectif Créer l'engagement politique de supervision le CINF			
Instituer un cadre de concertation des groupes thématiques par trimestre	2023	Primature Comité conjoint	Organisation des tables sectorielles
démarrer des consultations avec tous les acteurs dans chaque département		Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	déterminer les modes et procédures de participation fourniture d'informations concrètes dans un format immédiatement compris et adaptés aux besoins des groupes ciblés de parties prenantes fourniture d'informations à l'avance des activités de consultations et de prise de décision Diffusion d'informations par des moyens et dans des lieux qui seront faciles d'accès aux parties prenantes
Formaliser et renforcer des partenariats efficaces et des plateformes connexes avec tous les acteurs impliqués dans le développement		Comité	Enregistrement et notification aux différents secteurs
Vulgarisation des documents et des textes régissant le réseau national		Comité Conjoint	Etudes et documents
Plaidoyer pour la recherche de partenariats techniques et financiers		Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	Les besoins de financement du processus devraient être pris en compte
Recueillir des avis sur les thématiques		Comité	Enquêtes citoyen, groupes de réflexion
COORDINATION- INCITATION- DECISION			

FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCERTATION ELABOREE POUR LE CINF

Actions attendues des secteurs de la Société Civile

Objectif 4 : Mettre en place un mécanisme fonctionnel pour la coordination et l'intégration des secteurs concernés

Organiser dialogue continu un atelier de concertation de tous les acteurs de la société civile au niveau départemental sur l'analyse des besoins de développement d'Haïti et les ODD	2024	Ministère du Commerce et de l'Industrie Chambres de Commerce d'Haïti Société civile; Association de développement. -Mobilisation de la communauté citoyenne	- Consultations annuelles/trimestrielles ciblées, et, avec les groupes de parties prenantes spécifiques - Utilisation de l'Internet et d'autres moyens de diffuser des données - Utilisation des Associations professionnelles, Chambres de Commerce et autres. - Respect des traditions locales, des délais d'exécution et des processus de prise de décisions
Construire des plans de travail conjoints pour développer des possibilités de mobilisation de ressources Soutenir la cohérence des politiques, un apprentissage commun, ainsi que l'élaboration et l'application d'approches conjointes participatives Construire des plans de travail conjoints en appui aux programmes de l'Etat. Associer le « Comité Spécial de l'Assemblée Nationale pour le Suivi de l'Évolution de la Dette » Dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre renforcé de fiscalité Contribuer à la démarche pour la mise en place d'une nouvelle stratégie pour la dette.	2024	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Secteur Privé Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Les collectivités locales, AHDI, Chambres de commerce, Centre de commerce et d'industrie; (Association Interprofessionnelle et Mairie Parlement	- Identifier les thématiques à aborder - Animer les groupes thématiques - Définir les termes de référence de chaque groupe thématique
Faciliter si nécessaire des actions des actions terrain ; - contribue à la mobilisation des acteurs locaux	2024	Banque Nationale de la République d'Haïti Ministère du Commerce Ministère de l'Agriculture	Réfléchir aux ressources qui pourraient s'avérer nécessaires aux phases d'élaboration et d'exécution du processus CINF et aux moyens d'y accéder

FACILITATION

Actions attendues des Partenaires Techniques et Financiers

Objectif 5 : Rendre opérationnelle la stratégie

Assurer la validation des grands axes de mise en œuvre des projets de concert avec les Ministères en charge et autres acteurs clés.	2024	Ministère de l'Economie et des Finances & PTFs	- Cellule de suivi des programmes économiques - Participe la mobilisation du financement
---	------	--	---

FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCERTATION ELABOREE POUR LE CINF

Contribuer à la mobilisation du financement et au suivi évaluation des projets. Mettre en œuvre les actions décidées par une coordination entre parties nationales et partenaires/ investisseurs extérieurs et intérieurs		Direction Générale des impôts et Administration Générale des Douanes & PTFs Ministère de l'Economie et des Finances & PTFs Cour des Comptes ULCC & PTFs Banque Nationale de la République d'Haïti & PTFs	Dialogue bidirectionnel pour que chacune des parties ait l'opportunité d'échanger des points de vue et des informations, d'écouter et d'avoir ses interrogations prises en compte l'inclusivité de la représentation des points de vue, y compris ceux des femmes, des groupes vulnérables et/ ou minoritaires Les processus ne doivent comporter aucune intimidation ou coercition Des mécanismes clairs de réponse aux inquiétudes, aux sujétions et aux griefs des populations L'incorporation des informations en retour dans la conception du programme du projet et des réponses sous forme de rapports vers les parties prenantes
Apporter un appui à toutes les démarches et assurer le suivi et l'évaluation participative axée sur les résultats	2024	USAID, CANADA PNUD ; Banque mondiale ; CNUCED, Fonds pour l'Environnement Mondial ; Banque Interaméricaine de Développement, Agence française de développement ; FMI ; FAO ; BID ; L'UE.	Participation négociations et partenariats.
DOrganiser le dialogue sur les nouveaux problèmes et inquiétudes des parties prenantes pouvant se développer	2024	Autorités Gouvernementales Parties prenantes Partenaires Techniques et Financiers	- Mécanismes des griefs (divers) - Réunions et événements annuels avec les parties prenantes - Opportunités aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue

Source : Auteur



12. CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

12.1. CONCLUSIONS

L'Agenda 2030, rappelle que « c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son développement ». Ce rapport d'évaluation traduit la volonté des autorités haïtiennes à placer le « Financement » au cœur des préoccupations nationales. Toutefois, il ne faut jamais perdre de vue la capacité limitée du pays, pris dans l'engrenage d'un environnement convulsif, caractéristique de ces dernières années.

En effet, face à l'épuisement des sources traditionnelles, la question cruciale de financement du développement se pose avec acuité. Les transformations structurelles qu'imposent les ODD, induisent par la même occasion, des financements massifs. Il ressort clairement que, seules les remises migratoires peuvent irriguer l'économie, à court terme et avoir un impact sur la réduction de la pauvreté. De nombreux obstacles, en outre, continuent d'entraver la gestion optimale des ressources publiques : (i) difficulté à rompre le cercle vicieux de l'accroissement des déficits et des dépenses publics ; (ii) faible ratio épargne/investissement ; (iii) manque de capacités d'absorption de l'afflux des capitaux engagés. Et, des risques très élevés mettent en cause, la crédibilité financière du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Vers une économie inclusive et résiliente pour une Haïti transformée et prospère

Pour répondre à cette urgence, autant les champs d'intervention sont vastes, autant les acteurs de financement sont nombreux. Les quatre dimensions – gouvernance, économique, sociale et environnementale – du développement durable, doivent être canalisées vers des objectifs ciblés et mesurables. L'accélération des réformes engagées et (institutions, régulations et réglementations), l'opérationnalisation des principes et mécanismes de bonne gouvernance, l'enrichissement du cadre légal y afférant, pourraient rendre les politiques plus soutenues et les structures pérennes. Autrement dit, des programmes et projets plus réalistes permettront d'atteindre les objectifs de croissance de 5-6%, fixé à l'horizon 2030.

Pour favoriser l'émergence, aussi, est-il nécessaire, de disposer d'une stratégie globale de financement, concise, efficace et cohérente, identifiant les secteurs porteurs ainsi que les sources additionnelles de financement facilement accessibles. Parallèlement à cette dynamique de chantiers sectoriels structurants, le secteur privé est appelé à exploiter sa créativité pour atteindre des progrès dans l'amélioration de l'offre exportable et sa compétitivité, dans une logique partenariale avec le secteur public. La capacité d'autofinancement du pays serait renforcée. Ces résultats exigent un mécanisme de financement mieux ciblé et plus intégré, des sources diversifiées, un système financier plus stable et résilient, une gestion plus coordonnée des politiques budgétaire, monétaire et sectorielle. L'intégration de la Planification et de la Budgétisation en moyen et long termes, conduirait à des rendements plus solides et élevés. Sans un appui-accompagnement conséquent des parties prenantes, difficilement, le pays parviendra seul à infléchir la tendance actuelle.

Pour une appropriation nationale du CINF

Somme toute, les impacts escomptés de la mise en œuvre du CINF demeurent liés à la participation de l'ensemble des acteurs concernés pour promouvoir la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. L'interopérabilité des institutions est pour le moins, essentielle à l'atteinte de cette performance. La Feuille de route dresse les plans d'action et facilite la coopération entre toutes les parties prenantes – pouvoirs publics, agents économiques et sociaux aux divers niveaux en particulier acteurs facilitateurs/habilitants, financeurs privés et entreprises privées consommateurs et partenaires techniques et financiers – sur tous les fronts pour progresser vers «l'appropriation nationale du CINF». Sa mise en œuvre fait converger, des politiques plus cohérentes et harmonieuses vers les ODD. Les résultats seront le fruit d'un processus participatif, inclusif et équitable.

Pour un leadership responsable et engagé

Haïti se doit de rechercher une alternative de développement économique charpentée à la mesure de ses potentialités, de ses forces et faiblesses et des aspirations de sa population pour asseoir des conditions saines et durables de son développement

Le passage vers ce nouveau projet de société, non sans heurts, implique des actions concrètes qui se déclinent autour de: (1) la réaffirmation systématique de la souveraineté de l'État en vue du contrôle du territoire ; (2) un leadership porté au plus haut niveau du gouvernement engagé à l'atteinte des objectifs de développement durable et de consolidation de la paix ; (3) un état démocratique fort et protecteur, capable de faire face aux enjeux économiques et sociaux et d'y apporter les régulations nécessaires.

Le Rapport en tant qu'outils de réflexion pour l'avenir, s'adresse au Gouvernement Haïtien, aux acteurs de la société civile, aux partenaires techniques et financiers, aux organisations non gouvernementales et au secteur académique. Et, en appliquant strictement les mesures suggérées par l'Agenda 2030, le pays empruntera-t-il sans aucun doute la voie qui mènera au développement durable.

Recommandations

Dans le cadre de la mise en œuvre du CINF, des pistes de réflexions et discussions menées avec les parties prenantes, découlent un certain nombre de recommandations. Elles sont d'ordre stratégique, opérationnel et sont transversales. Les recommandations ici proposées sont d'une importance stratégique dans le processus de prise de décisions correctives des politiques. Leur application est l'une des conditions exigées pour la mobilisation des ressources. Elles s'appuient sur les principes suivants :

- une véritable priorisation des ODD;
- l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux efficaces, équitables ;
- une définition claire d'objectifs pertinents sur la base des missions de chaque secteur ;
- une gestion des administrations publiques et privées axée sur les résultats ;
- une identification précise des parties prenantes en vue de la mise en œuvre des mesures ;

- une stratégie d'ensemble pour assurer la stabilité et la solidité du système financier national.

Elles sont formulées pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des ODD, sous condition que des réformes politiques, économiques, légales et institutionnelles soient conduites et que les capacités des institutions soient renforcées pour gérer la complexité croissante des besoins de financement. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces principales recommandations sont assorties de mesures pertinentes et se déclinent autour de la nécessité de rechercher la cohérence entre la stratégie de mobilisation des ressources et les objectifs de développement du pays.

Ces recommandations sont résumées dans le tableau ci-après.

I. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

I.1. Définir une stratégie de financement mieux ciblée et plus intégrée

La mission de la stratégie est de mettre en place des mécanismes rapides, flexibles, et adéquats de financement, de mener toutes les politiques de front, de tenir compte des contraintes, des capacités d'exécution des institutions et d'établir un ordonnancement efficace des programmes et des actions durant la période de 2024 à 2030. La stratégie est définie de façon holistique, tenant compte du cadre institutionnel et socioéconomique national, régional et international. Elle devrait impliquer des financeurs privés ainsi que des acteurs facilitateurs et toutes les parties prenantes dans les actions de mobilisation des ressources.

Actions prioritaires

- Planifier et mettre en place une stratégie qui répond aux besoins réels de financement et qui soit pleinement aligné au cadre de pilotage stratégique du PSDH- II/ODD- 2023-2030.
- Faciliter l'intégration des ODD dans les processus de planification et de budgétisation et aligner le financement sur les objectifs et les priorités nationales de développement ;
- Identifier le manque de financement compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus PSDH comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts;
- Déterminer des options de financement pour les ODD priorisés en identifiant les sources potentielles de financement et les instruments financiers adéquats, tout en tenant compte des circonstances, relations et capacités nationales;
- Identifier les prochaines étapes opérationnelles afin d'augmenter les chances d'accéder aux sources de financement identifiées, telles que le renforcement des capacités, le développement de relations avec des acteurs clés ou la préparation de propositions spécifiques ;
- Mettre sur pied des programmes menant à une croissance plus rapide de la production, d'amélioration du climat d'affaires afin de libérer les capacités du secteur privé à porter la croissance et à créer d'emplois ; (ODD8) et établir des programmes d'investissement dans les infrastructures économiques et productives indispensables à la réalisation des ODD ; (ODD 6, ODD 7, ODD 9) ;

- S'attaquer aux restrictions en matière de ressources financières des processus du gouvernement. Optimiser les synergies entre les filières de financement. Les différents types de financement doivent être utilisés dans une optique intégrée et se compléter au lieu de se substituer les uns aux autres.

I.2. Rendre l'administration fiscale plus performante et améliorer la mobilisation des recettes intérieures

L'objectif est de maximiser les recettes fiscales non pas par le relèvement des taux mais par l'élargissement des assiettes, la transparence et la stabilité du régime fiscal. De ce fait, il s'avère important de renforcer l'initiative économique privée sur la base d'une véritable relance de la productivité du secteur privé. Haïti devrait chercher à renforcer sa capacité à mettre en place des systèmes fiscaux plus efficaces, dans le but ultime d'accroître la mobilisation des ressources. Un accent sera mis sur des mesures de lutte contre le coulage de recettes, tout en évitant de décourager les investissements privés.

Actions prioritaires

Recettes fiscales

- Accroître la mobilisation des recettes fiscales à hauteur de 45-55% en 2024 et renforcer les actions d'exploitation des niches fiscales et d'élargissement de l'assiette fiscale. Mettre en place un nouveau régime fiscal de manière à ce que le recouvrement corresponde au revenu national qui doit permettre d'engager les dépenses publiques nécessaires aux investissements publics. Prioriser les actions vers les ressources les plus stratégiques, tel que l'accroissement des recettes budgétaires d'au moins 5% de plus du PIB avec une augmentation des recettes non fiscales.
- Améliorer le rendement des régimes fiscaux et chercher à atteindre le niveau de pression fiscale de 11%.
- Rapprocher les centres d'impôts des opérateurs économiques et en renforçant les capacités techniques et les moyens de mobilité des services de recouvrement ainsi que les contrôles fiscaux et douaniers et maîtriser les exonérations fiscales.

Recettes non fiscales:

- Accroître les recettes non fiscales à 60% en 2024 en en faisant élever les revenus courants mais en augmentant de façon mesurée des taxes prélevées sur un nombre élevé de contribuables.
- Mettre à jour un taux de change de référence pour les évaluations douanières, ainsi qu'une augmentation de l'impôt sur les produits pétroliers et l'encaissement d'une taxe de 3% au titre de droits administratifs sur la valeur des importations.

- Réviser les exonérations qui constituent des avantages fiscaux.
- Mettre en place un système de vérification supporté par un texte législatif pour faire payer l'impôt et récupérer les fonds de l'évasion et de la fraude fiscale.
- Réduire les dépenses fiscales en éliminant les exonérations d'une multitude d'ONG.

Le programme Augmentation des recettes publiques (pression fiscale)

1. Une fiscalité plus performante, notamment sur les jeux de hasard, et une réforme fiscale pour l'actualisation des taux de l'impôt sur le revenu;
2. La lutte contre les flux financiers illégaux (contrebande, évasion fiscale) et contre le phénomène de sous-facturation en douane;
3. Une révision des droits de douane portant sur certains produits agricoles qui tiennent compte des intérêts des producteurs ruraux et de ceux des consommateurs urbains. La fiscalité dédiée, par l'entremise de fonds spéciaux, ne sera pas privilégiée en raison des risques qui lui sont associés à savoir: i) les retards dans la mise en application des fonds en raison des interventions de groupes d'intérêt; ii) le manque d'information devant permettre aux secteurs bénéficiaires d'identifier à temps les écarts éventuels entre les ressources qui leur sont versées et celles qui leur sont dues au titre de la fiscalité; et iii) les variations dans la disponibilité des ressources en raison de la forte dépendance de l'État vis-à-vis des perceptions en douane, elles-mêmes exposées à d'éventuelles perturbations.

Principales voies d'expansion de l'espace fiscal :

> Rationalisation de la dépense publique > Augmentation de la pression fiscale (contrôle des flux financiers illégaux > Extension de la couverture de la sécurité sociale contributive (collecte cotisations et subvention partielle) > Mobilisation accrue de l'aide (aide publique au développement, bons d'impact social) > Le chiffrage des coûts des principaux mécanismes de la PNPPS > Les coûts des transferts monétaires > Les coûts des paquets de soins de santé essentiels et de mécanismes de promotion sociale.

I.3. Renforcer la mobilisation des recettes extérieures

L'aide au développement (APD) occupe une place prépondérante dans les flux de financement du développement en Haïti, apportant à travers les ressources concessionnelles un appui à tous les secteurs et sous-secteurs, en vue de maintenir le cadre budgétaire viable à moyen et long terme pour soutenir la réalisation des stratégies du PSDH. Il s'agit de diversifier les ressources extérieures afin de tirer parti de la coopération économique et financière Sud-Sud avec de nouveaux engagements financiers pour assurer la viabilité budgétaire, sans toutefois tomber dans l'impasse d'un endettement excessif.

Actions prioritaires

Renforcer la coopération avec les partenaires du Sud, en scrutant d'autres horizons qui disposent de larges confessionnalités financières, et de spécialités innovantes.

Négocier le niveau de confessionnalité des prêts sur la base du portefeuille global pour financer des projets structurants

I.4. Gestion de la dette publique

Les objectifs de la stratégie de gestion de la dette consistent à assurer au Trésor Public un financement stable et durable, lui permettant de couvrir l'ensemble des besoins de financement tout en réduisant, à terme, le coût d'endettement de l'Etat, néanmoins viable à présent. Le but est de faire reposer tout nouvel endettement extérieur et l'aide publique au développement sur des objectifs visant à stimuler la croissance économique et les investissements. Le but ultime est d'éviter l'impact de la charge des remboursements sur le bien-être de la population.

Actions prioritaires

- Adopter une approche plus large de la soutenabilité de la dette avec un indicateur multidimensionnel de soutenabilité de la dette à comparer aux indicateurs « officiels » d'endettement, tout en tenant compte du point de vue des créanciers.
- Maintenir l'endettement du secteur public sur une trajectoire viable, établir une stratégie de gestion de la dette pour mobiliser le montant de financement voulu et réaliser ses objectifs de coût et de risque et réduire le niveau de la dette excessive.
- Réduire le risque que la gestion de portefeuille de l'État lui-même ne devienne une source d'instabilité pour le secteur privé en tenant compte de la nature du régime de change, des pressions sur le taux de change et/ou d'intérêt

I.5. Accéder à des modèles de Financements innovants

Selon l'étude de la CNUCED sur les financements innovants, ils sont insuffisamment exploités, et dans certains cas méconnus en Haïti. Les taxes innovantes existent mais les sources innovantes de financement des MPME et des startups (capital-risque, leasing, banques spécialisées, crowdfunding) sont tout aussi marginales. Les sources de financement du marché climatique sont multiples. Ils proviennent des Fonds mondiaux, d'organisations multilatérales et bilatérales et d'entités nationales, publiques comme privées.

Actions prioritaires

- Mettre en place d'un fonds national de développement impliquant des taxes écologiques sur les grandes entreprises.
- Mettre en place un fonds souverain de stabilisation, afin de réaliser des placements relativement peu liquides – dans des domaines essentiels pour le développement durable.
- Envisager des financements mixtes (blended finance), en associant des capitaux et moyens publics et privés dans le cadre de partenariats innovants ;
- Eliminer des barrières à l'entrée dans certains secteurs d'investissement et mettre en place des mesures pour contrecarrer l'instabilité et l'imprévisibilité de l'environnement économique.

I.6. Intégrer la politique budgétaire dans la stratégie nationale de développement

Toutes les actions portant sur la transformation structurelle ont des répercussions sur le budget de l'Etat. Ainsi, les décisions de planification des politiques budgétaires et fiscales doivent être intégrées à la mise en œuvre d'une stratégie de développement nationale. L'Etat doit chercher à annihiler l'étroitesse de la marge budgétaire et prioriser un mode de gestion axé sur les résultats pour l'atteinte des objectifs visés.

Actions prioritaires

- Renforcer les règles budgétaires, soit en imposant un seuil maximum de dépenses, soit en plafonnant les impôts, le solde budgétaire ou la dette. Les principes budgétaires doivent s'assurer d'une affectation efficace des ressources financières entre les programmes de dépenses.
- Renforcer la crédibilité, l'exhaustivité et la transparence du budget. Dans cette nouvelle approche, les allocations budgétaires aux Ministères et Institutions sont

basées sur des principes directeurs clairs notamment les priorités nationales, les besoins réels tirés des Programmes d'Actions Prioritaires pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

- Renforcer les capacités réelles des ministères à exécuter les crédits qui leur sont alloués ainsi que leur performance dans la mise en œuvre de politiques. Le gouvernement devra passer au système des budgets de programmes via le cadre des dépenses à moyen terme au niveau central et sectoriel.
- Renforcer les instruments de rationalisation du processus de planification dans le but d'accroître la qualité des projets et maximiser leurs impacts sur la croissance et le développement. A cet effet, les instruments clés à mettre en place et/ou à renforcer comprennent (i) un Fonds d'Etudes des projets d'investissements, (ii) un Guide de montage de Projets, et (iii) le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) aligné sur les objectifs stratégiques. Ils devront constituer le cadre de référence de la Programmation Budgétisation d'investissements (PBI). Investissements : (i) crédits de paiement (tranches annuel) ; et (ii) Autorisations de programmes (durée des travaux).

I.7. Recouvrer les flux financiers illicites

Actions prioritaires

- Procéder au recouvrement des pertes substantielles de recettes provenant des difficultés de la perception de l'impôt et celles imputables aux flux financiers illicites qui ont affaibli les finances publiques et réduit les facteurs qui sous-tendent la contreperformance fiscale, à savoir, la contrebande, la fraude et de multiples autres défaillances.

I.8. Instituer une nouvelle fiscalité de la diaspora

L'afflux des capitaux étrangers est étroitement lié à la stabilité interne qui à son tour, fait accroître les investissements privés. Leur stabilité offre une meilleure prévisibilité et un choix optimal au niveau des secteurs d'intervention, en exemple, les transferts de la diaspora qui est un boulet de sauvetage pour l'économie haïtienne. Selon l'étude sur les transferts de la Diaspora (PNUD, 2022), la nouvelle législation haïtienne viendrait préciser un taux d'imposition pour les revenus de sa diaspora. L'Etat Haïtien pourrait mobiliser des ressources à partir de cette nouvelle fiscalité.

Actions prioritaires

- Elaborer une nouvelle législation déductible des taxes dues à leurs pays d'accueil suivant un accord avec les autorités des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), par le biais des « Tax Information Exchange Agreements ». grâce à ce nouveau créneau, les nouvelles enveloppes à dégager seraient de l'ordre de USD 100 millions par année.
- Etudier les approches innovantes et introduire des incitations à investir dans des activités productives, y compris en émettant des « bons de la diaspora ». (Source : Etude sur les transferts de la Diaspora PNUD, 2022).
- Développer les opportunités de titrisation à partir des flux d'envois de fonds des travailleurs haïtiens en Haïti. (Source ; Etude sur les transferts de la Diaspora PNUD, 2022).

I.9. Renforcement des Investissements privés

L'Etat a pour responsabilité d'accélérer les réformes structurelles afin de promouvoir un climat plus propice au développement du secteur privé et des secteurs productifs. Cette activité consiste à identifier des mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements par le biais de partenariats public-privé. Il convient d'élaborer une stratégie pour mobiliser les financements du secteur privé et soutenir son développement. Une évaluation des cadres de budgétisation et de financement des administrations locales sera conduite et une stratégie sera élaborée pour stimuler l'engagement du secteur privé par l'intermédiaire des administrations locales. Cela inclura des mesures visant à :

Actions prioritaires

- Renforcer l'environnement propice aux investissements privés au niveau national à travers de nouvelles politiques et de mesures de surveillance et de contrôle, afin de rendre le secteur plus structuré, plus compétitif et plus performant.
- Favoriser la diversification du système pourrait corriger les déséquilibres et permettre une plus grande compétitivité du secteur bancaire
- Soutenir le développement du secteur privé, notamment le développement de banques commerciales privées, de banque de développement des institutions de micro financement privée, accordant des prêts aux coopératives agricoles et aux PME,
- Allouer stratégiquement les ressources majoritairement au financement des investissements structurants. Des fonds d'investissement et d'appui aux secteurs stratégiques seront également mis en place.

- Augmenter le taux d'investissement du secteur privé au-dessus du taux d'épargne intérieure
- Mobiliser l'épargne et la politique de crédit dans le financement de l'économie notamment à travers la promotion de l'habitat.
- Développer de nouvelles institutions de financement:

I.10. Promouvoir les Investissements directs étrangers (IDE)

L'IDE est une source de plus en plus importante de financement du développement. La contribution des investissements directs étrangers à la croissance économique dans certains pays voisins devrait pousser le gouvernement haïtien à placer l'attraction de ces derniers parmi les priorités économiques du pays, ce qui aurait permis l'émergence et le développement des politiques visant la création d'un cadre favorable à l'investissement. Haïti en manque de marge de manœuvre budgétaire, pourrait à travers la CARICOM, attirer des investissements publics et privés. Pour assurer une plus grande attractivité aux IDE, une série de réformes économiques et de mesures incitatives a été mise en œuvre. La recommandation tient compte néanmoins de certains paramètres importants tels le retour sur investissement et les risques à encourir.

Actions prioritaires

- Mettre en place les instruments législatifs et réglementaires nécessaires au fonctionnement d'une économie de marché.
- Améliorer l'environnement des affaires par le biais de réformes visant l'allégement des procédures d'investissement pour les investisseurs étrangers.
- Réexaminer les conventions relatifs aux IDE et les accords de protection des investissements afin d'adopter les meilleures pratiques des pays émergents pour faire accroître les flux financiers mobilisés de 2 à 3% du PIB.
- Organiser conjointement avec le secteur privé un atelier sur cette thématique pour définir un plan d'action pour la renégociation des accords bilatéraux et conventions, les politiques et la promotion des investissements.
- Créer un cadre réglementaire propice aux entrées d'IDE et investir dans les infrastructures, la technologie et la formation du capital humain pour les porter à un niveau tel que les investisseurs puissent pleinement exploiter les avantages du potentiel national.

I.11. Mobiliser l'épargne nationale

L'épargne intérieure, avec un revenu par habitant très bas, est loin de suffire pour entraîner durablement l'investissement et de ce fait jouer un rôle capital dans le financement de l'économie. Le ratio de l'épargne brute rapporté à la formation brute de capital fixe exhibe la médiocre relation qui existe entre épargne et investissements dans l'économie. Il aurait fallu qu'Haïti soit en excédent d'épargne pour procéder à des investissements productifs et favoriser sa croissance. Une modification du niveau de l'épargne se traduira par une modification de celui des investissements par l'intermédiaire de la variation du taux d'intérêt.

L'un des bénéfices attendus de la mobilisation de ressources du CINF est de permettre une meilleure allocation de l'épargne des ménages figée dans les banques et en partie stérilisée dans les bons BRH, pour améliorer la stabilité des investissements jusqu'en 2030.

Actions prioritaires

- Fixer l'objectif d'atteindre un taux d'épargne de 15 % par rapport au revenu disponible tout en cherchant à augmenter le taux de croissance.
- Constituer un niveau important d'épargne publique qui permettrait d'améliorer l'offre de biens publics.
- promouvoir l'épargne libre des ménages afin de réinsérer l'épargne dans le secteur productif afin d'investir dans des placements productifs et rentables et ainsi faire doubler le volume de l'épargne contractuelle et faire augmenter le taux d'investissement.
- Assurer le financement de l'Etat par l'inflation. L'État peut bénéficier grâce à l'inflation de ressources d'un montant identique – voire supérieur – à celui obtenu par l'emprunt ou l'impôt. Le prélèvement inflationniste sur les encaisses obtenu notamment par émission monétaire, constitue bien une épargne forcée, qui présente l'avantage d'être dégagée à un coût relativement faible et de manière assez facile. Cette approche repose donc sur les transferts en période d'inflation, notamment en faveur de l'État mais aussi de tous les emprunteurs (qui sont généralement des investisseurs)
- Assurer une meilleure régulation afin d'éviter l'évasion de l'épargne.

I.12. Mieux gérer les dépenses publiques et renforcer leur alignement sur le MTDNP

Le poids des dépenses de l'Etat est considérable en termes financiers sous l'effet combinés de crédits budgétaires des ministères publics, de subventions, de dépenses pour la dette et les crises. L'Etat a des lacunes dans sa capacité à suivre les dépenses qui recoupent les secteurs. Les systèmes actuels ne suivent que les dépenses qui se concentrent principalement sur les priorités, sans tenir compte des dépenses dans d'autres domaines qui sont conçues pour tenir compte des priorités transversales en tant qu'objectif secondaire. Il demeure crucial de freiner la croissance des dépenses publiques vaines mais de chercher à améliorer l'efficacité économique des dépenses d'investissements qui jouent un rôle important sur la croissance économique. Le principal défi est de chercher à accorder une priorité aux dépenses à effets transformateurs pour parvenir à la transformation structurelle et maximiser le progrès vers les ODD.

Actions prioritaires

- Mettre en place des systèmes permettant de suivre pleinement les allocations budgétaires pertinentes et leur exécution. La publication du profil budgétaire regrouperait les données sur les dépenses au sein de chaque secteur afin d'évaluer les services et les investissements financés. Suivre les dépenses sur les secteurs transversaux et les priorités thématiques (telles que l'égalité des sexes et changement climatique) dans le cadre du plan national.
- En raison des divergences qui existent entre les classifications budgétaires, les données budgétaires sont fragmentées. Il importe donc de réduire la fragmentation des budgets en incorporant les dépenses fiscales dans le cadre budgétaire, en contrôlant les fonds extrabudgétaires et en surveillant les engagements conditionnels, comme ceux qui découlent des garanties de crédit et des régimes publics de retraite, par exemple et en mettant davantage l'accent sur les résultats auxquels aboutissent les dépenses publiques et, renforcer l'établissement des rapports de finances publiques pour permettre de suivre de manière appropriée les dépenses publiques.
- Réduire les dépenses fiscales pour élargir l'assiette fiscale à travers la suppression progressive des exonérations relatives aux impôts indirects à hauteur de 100 milliards de HTG. La DGI devrait, au moins chaque année, faire apparaître dans un tableau synthétique le manque à gagner provenant des dépenses fiscales, pour que les citoyens puissent s'informer de leur évolution. La réduction des subventions au secteur pétrolier devrait permettre de réallouer des ressources aux dépenses sociales et au financement du développement. L'impact de ces premières mesures est estimé à l'équivalent de 1.2 % du PIB sur une base annuelle.

I.13. Stimuler le financement et la participation privée aux investissements publics

Il s'agira de stimuler le financement et la participation privée aux investissements Publics. Les investissements publics stimulent les Partenariats public-privé (PPP) qui sont une source importante de financement du développement. Avec la mise en œuvre du CINF, les investissements publics devraient avoir un impact positif sur la croissance et le développement durable d'Haïti.

Actions prioritaires

- Promouvoir des Partenariats Public-Privé (PPP) et autres financements innovants pour financer les secteurs prioritaires afin de favoriser l'exécution du programme de développement
- Exploiter des fonds existants et attirer de nouveaux investissements aptes à générer de nouveaux flux de financement.
- Développer des instruments de financement devant être adaptés aux besoins de financements des initiatives productives et innovantes. Ils comprennent des fonds de capital investissement, des lignes de crédit dédiées et des investissements directs sous la forme de prêts sécurisés.
- Apporter des financements supplémentaires en appui budgétaire aux gouvernements pour faire accroître l'investissement public à travers des projets d'envergure à réaliser en mode PPP. Conduire de grands projets d'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'eau, et de l'électricité.
- Inciter les sociétés nationales et les fournisseurs de services publics à travailler sur une base commerciale, en fournissant des subventions de fonctionnement, couplées à des tarifs qui permettent d'absorber les coûts engagés et la pérennité des opérations. Mettre à niveau les standards et critères de sélection de partenariats selon les normes internationales appliqués par les principaux PTFs (Banque Mondiale, IFC).
- Stimuler la transformation structurelle du pays par la diversification de l'économie et l'augmentation des investissements publics et privés, de manière à tirer des avantages économiques de l'intégration régionale et à enclencher une dynamique de création de richesse aux niveaux national et local.

I.14. Promouvoir l'économie maritime

L'économie maritime devrait être promue par l'amélioration des infrastructures portuaires, des opérations de transport maritime et une plus grande ouverture commerciale. Dans cette perspective, l'emphase doit être mise sur le cadre réglementaire, l'exploitation des infrastructures portuaires la sécurité maritime, tout en plaidant pour une meilleure capitalisation du secteur, la mobilisation de ressources humaines qualifiées et une gouvernance maîtrisée dans le domaine.

Actions prioritaires

- Définir, élaborer et mettre en œuvre une nouvelle politique maritime et le code de commerce maritime.
- Réviser le Code des investissements, qui stimule l'acquisition de nouveaux partenariats.
- Adopter le Code de Conduite des conférences maritimes au sein de la CARICOM.

I.15. Améliorer l'accès aux services financiers

La difficulté de l'obtention du crédit est l'une des contraintes fondamentales qui freine l'activité économique et l'investissement privé en Haïti. Le développement du système requiert l'adoption de politiques financières adaptées permettant un accès plus facile des entreprises, des PME et des petits commerçants et agriculteurs aux services financiers. Des mesures doivent être prises pour développer la finance inclusive dans le pays et de permettre aux systèmes financiers nationaux de remplir convenablement leur mission de financement de l'investissement.

Actions prioritaires

- Engager les banques dans une démarche d'identification du risque compris dans leurs portefeuilles d'actifs et de façon à intégrer les facteurs de durabilité dans le processus d'appréciation du risque de crédit et de prise de décision de financement et/ou d'investissement.
- Fournir au secteur privé des capitaux propres, des prêts, des garanties ou une assurance contre le risque. Leurs activités peuvent inclure le financement direct d'entreprises, l'apport de fonds visant à atténuer les risques dans l'optique d'attirer des investissements privés.

II. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

II.1. Réaliser les objectifs communs à travers les Partenariats Public-Privés

Les ODD 17 portent sur « le partenariat pour une gouvernance renforcée et des résultats plus efficaces en matière de développement ». Ce modèle d'investissement est notamment mis en avant comme une source alternative de financement d'infrastructures et de services publics. Le partenariat public-privé est l'une des voies à suivre pour améliorer la qualité des services, les rendre moins coûteuses et plus efficaces, tout en préservant leur caractère de services publics.

Actions prioritaires

- Impliquer les différents acteurs nationaux et partenaires techniques et financiers aux réflexions sur le financement du développement d'Haïti afin d'aboutir à l'appropriation nationale du processus.
- Faire appel à l'expertise de partenaires privés pour financer, construire et maintenir un bien ou un service public.
- Renforcer les capacités : a) création de plateformes et partenariats ; b) suivi de la mise en œuvre des projets et programmes et ; c) identification de synergies entre les secteurs public et privé.

II.2. Renforcer les capacités et la cohérence institutionnelles

La faible cohérence institutionnelle a empêché la mise en œuvre efficace des politiques publiques. D'où, les contraintes de coordination, de suivi-évaluation, de transparence et de redevabilité dans l'Administration publique. Il convient de mettre en place des mesures pour moderniser les structures administratives et aux fins d'interventions de meilleure qualité.

Actions prioritaires

- Renforcer les principes d'organisation de la fonction publique et mettre en place des indicateurs pour mesurer la qualité de la gouvernance en Haïti afin de garantir la cohérence d'ensemble et permettre à chaque ministère de progresser dans la mise en œuvre des réformes.
- Renforcer la cohérence politique et institutionnelle fondés sur des stratégies de dialogue et de sensibilisation impliquant les parties prenantes aux niveaux central, départemental et communal (secteur privé, associations, médias, etc.)

- Renforcer les mécanismes de coordination et faciliter l'engagement intersectoriel et celui des parties prenantes.
- Améliorer la performance des administrations dans la gestion des finances publiques.
- Renforcer les capacités des institutions publiques et les rendre efficaces pour accompagner le développement économique.
- Assurer une coordination forte et un échange organisé des informations, à la fois pour mieux harmoniser les cadres de gouvernance du CINF, du PSDH et des ODD entre eux et implanter les procédures relatives à la chaîne de PPBSE.

II.3. Suivi et évaluation des politiques publiques

Les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau des institutions publiques n'ont pas pu remédier aux principaux obstacles identifiés, à savoir l'absence de coordination des différents dispositifs au niveau de l'Administration publique. Les instruments de suivi-évaluation sectoriels presque inexistantes ne peuvent contribuer à rendre le système performant. Afin de garantir une rupture avec ces obstacles, le Gouvernement pourrait considérer les mesures suivantes dans le cadre du CINF. Ce système devra servir de cadre de mesure approprié pour évaluer les performances aux niveaux national, départemental et régional en vue de tirer des leçons et adopter des décisions adéquates et effectuer les réajustements nécessaires pour améliorer les futurs cycles et interventions de l'Etat et sans ambages, communiquer les progrès à toutes les parties prenantes et la population. La mise en œuvre des systèmes de suivi et évaluation pour les ODD devrait évoluer pour une prise en compte d'une véritable intégration des ressources publiques et privées et leur contribution aux ODD (Tracking public and private contributions to the SDGs, UNDP tool). Dans le contexte de mise en œuvre du CINF, il sera important pour le gouvernement de considérer ces mesures :

Actions prioritaires

- Identifier les principaux atouts et défis de mise en œuvre au niveau des cadres de concertation existants pour renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation servant à évaluer et partager les résultats des initiatives liées à aux ODD.
- Etablir une plateforme nationale intégrée sur les ODD qui appuiera l'organisation, la gestion et l'accès facile à de telles données, et qui sera alignée sur les autres systèmes existants ou à venir dans d'autres secteurs. Cela contribuera au renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation pour une planification plus vaste du développement.

- Mettre en place les principaux outils techniques nécessaires pour un suivi étroit des politiques et programmes d'investissement publics et définir les attentes des partenaires et acteurs afin de retenir les leçons apprises aptes à influencer l'amélioration du processus.
- Surveiller, en plus des options politiques potentielles concernant la dette publique et privée, les systèmes qui sont en place pour surveiller la dette et informer de l'évolution des politiques de la dette au fil du temps. Ceci en s'appuyant sur l'analyse et les données disponibles provenant de sources telles que les évaluations de la viabilité de la dette du FMI par exemple liées aux cadres de suivi de la dette au sein du MEF.

II.4. Gestion des données économiques et financières

La disponibilité de données et d'information économique et financière affecte l'accès du pays à toutes nouvelles formes de financement. Les statistiques jouent un rôle de premier plan dans le développement, et sont indispensables pour l'élaboration des politiques de développement et le suivi et l'évaluation des progrès réalisés. La recherche documentaire tient compte de l'éparpillement de l'ensemble des données économiques et financières et du problème de rétention d'informations. L'analyse des causes et conséquences de certaines tendances sont rendues difficiles par le manque de données d'une part, et par l'intrication des dynamiques économiques et sociales au niveau du pays. En conséquence, une attention particulière sera accordée au renforcement des structures productrices de statistiques, particulièrement l'Institut Haïtien de Statistique et d'Information (IHSI), dans l'attente de l'adoption d'une loi d'accès à l'information, qui donnerait une structure globale aux systèmes d'information. Le gouvernement pourrait prendre ces mesures :

Actions prioritaires

- Mettre en place un observatoire pour la constitution d'une base de données consolidées et centralisées de bonne qualité et avec des marges d'erreur acceptables, afin de faciliter la collecte de données économiques et financières de base.
- Renforcer le système de production statistique par le renforcement des capacités de l'IHSI pour suivre les ODD, en accordant une attention aux modes de financement les plus appropriés pour le développement de la statistique et la revalorisation puis l'allocation effective de la redevance statistique.
- Développer des initiatives à tous les niveaux de l'administration publique afin de donner aux citoyens un accès facile et rapide aux informations et données pertinentes. Étant donné le faible taux de pénétration d'Internet en Haïti (32% de la population (Banque mondiale), ces initiatives devraient être accompagnées

de campagnes de sensibilisation et de formations à l'attention de citoyens et fonctionnaires afin d'accroître la prise de conscience de l'importance des données et informations.

II.5. Renforcer les processus participatifs et de dialogue pour l'appropriation nationale du CNF

Le Cadre Intégré National de Financement (CINF) fait ressortir la nécessité d'assurer une articulation des actions et des interventions au niveau national, sectoriel et spatial de développement. Cette approche exige d'encourager davantage tous les acteurs et parties prenantes, non étatiques et étatiques, notamment les parlementaires à s'adjoindre aux actions du Gouvernement légitime via des cadres de dialogue fonctionnels en vue de résoudre les problèmes posés, suite au diagnostic consensuel de l'EFD sur les déséquilibres politiques, les défis sociaux, les enjeux économiques, les risques environnementaux, les contraintes institutionnelles, qui constituent les goulots d'étranglement au processus de développement durable et de financement soutenable d'Haïti. La résolution de ces facteurs exige aujourd'hui la promotion de l'engagement constructif de l'Assemblée nationale des citoyens haïtiens et des élus locaux à qui reviennent principalement la gestion des ODD priorisés mais désormais territorialisés.

L'expérience haïtienne démontre que les intérêts du gouvernement et les parties prenantes sont relativement difficiles à concilier, mais incontournables pour un processus participatif. Les dialogues de financement prouvent l'intérêt fort des autorités quant à la manière dont le CINF sera intégré dans les institutions du pays. Les piliers sur lesquels doit reposer « l'Appropriation » tournent autour de trois principes : la légalité, apanage de l'Etat, l'obligation de transparence et le partenariat qui implique tous les acteurs concernés.

Actions prioritaires

- Etablir le dialogue avec les parties prenantes afin de maintenir des relations constructives en vue du partage des informations, de consultations, de participation, de négociations jusqu'à l'établissement de partenariats.
- Impliquer toutes les parties prenantes. L'Administration publique, PTFs, ONG/OSC, secteur privé, secteur financier et bancaire y compris les organes de contrôle, parlement, diaspora, etc.), dans la définition de la politique de financement du développement et dans la chaîne de mobilisation des financements.
- Assurer la coordination entre parties nationales et partenaires/investisseurs extérieurs et intérieurs, et renforcer les cadres de prise de décision en vue de mettre en œuvre les actions.

- Elaborer des cadres de dialogue pour la fourniture d'informations pertinentes à tous les acteurs de la vie nationale. L'opportunité d'exprimer leurs points de vue et leurs inquiétudes et la restauration de la confiance des parties prenantes sont des préalables à une collaboration plus étroite et constructive avec le gouvernement et à leur participation à la vie publique.

III. MESURES TRANVERSALES

III.1. Révision du Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH)

Le PSDH aligné aux Objectifs de développement durable (ODD) comporte une innovation majeure en ce sens que la planification intègre la localisation et la territorialisation des ODD. De ce fait, les axes et les finalités de la planification du développement sont deux éléments fondamentaux à intégrer dans les stratégies sectorielles et les plans d'actions. Cette initiative introduit un référentiel commun du développement durable et une meilleure articulation des politiques publiques au niveau territorial. L'adaptation des ODD aux contextes nationaux étant une tâche foncièrement complexe, elle requiert une multiplicité de perspectives. Si ces éléments en termes de priorités, sont alignés aux Objectifs de développement durable (ODD), ils devraient permettre d'aboutir au développement intégral et durable du pays. La révision du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) devra être l'occasion de :

Actions prioritaires

- Revisiter la vision, les objectifs, les priorités et les plans opérationnels afin d'y intégrer les ODD. La nouvelle vision devrait chercher à se baser sur des fondements structurels tels que la croissance, la stabilité du cadre macroéconomique et les programmes devraient porter sur la promotion de l'emploi, le développement du secteur privé et des secteurs d'appui à la production, le renforcement des services, l'éducation universelle et le développement des compétences, l'amélioration de la santé, la gestion des risques et catastrophes, la bonne gouvernance, la promotion de l'État de droit, des droits humains et de la justice, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre et la réforme des administrations publiques, la productivité, la création de richesse, le déploiement industriel, l'accès aux services sociaux de base, le développement humain, la paix et la sécurité et le développement local
- Parvenir à une planification globale et intégrée du développement du pays en intégrant les ODD dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies de développement local tout en mettant les territoires au centre. Les acteurs locaux sont essentiels pour garantir que le processus soit inclusif et responsable.

- Elaborer une orientation plus stratégique portant sur des axes de développement des grands secteurs productifs (infrastructure, énergie, mines, environnement, secteur privé, économie maritime), avec une meilleure priorisation du budget national en faveur des secteurs et des régions.
- Privilégier l'alignement de la vision de développement et des stratégies sectorielles qui passe par une prise en compte des 11 ODD cibles dans le cadre budgétaire à moyen terme et les plans de travail annuels des ministères sectoriels.
- Mettre en place un comité chargé de superviser la mise en œuvre du plan de développement national, de la coordination et de la supervision des politiques de financement. A titre illustratif, les indicateurs de suivi des ODD seront systématiquement intégrés dans le dispositif d'information du PSDH et donc ne seront pas distincts de ceux identifiés pour le suivi du PSDH. Concernant les ODD, le comité consacrera une analyse spécifique, à chaque fois au besoin, à travers un document annexé, et identifiera les contraintes dans la mise en œuvre des ODD. Celle-ci sera réalisée à travers les politiques et programmes sectoriels et multisectoriels.
- Mettre en place des mesures compatibles avec les politiques et stratégies, visant à garantir une planification judicieuse des ressources mobilisées et à soutenir les efforts pour rediriger les ressources vers le financement du PIP/PTI.

III.2. Rechercher une articulation entre le système de planification et le système financier pour aligner les ODD au budget national.

Actions prioritaires

- Impliquer de façon précoce et continue, les ministères chargés de la planification du développement et des finances publiques dans le processus CINF. Les ministères sectoriels doivent également s'approprier du processus à travers les Comités Multipartites de Travail (CMT) afin d'intégrer les priorités identifiées dans leurs cycles de planification et de budgétisation.
- Impliquer les fournisseurs bilatéraux, les points focaux gérants des fonds multilatéraux ainsi que les associations du secteur privé dans le processus de planification. Ce processus d'engagement qui nécessite un investissement en temps et en ressources, s'avère bénéfique à long terme en garantissant que les décisions soient effectivement intégrées dans les documents politiques nationaux et sectoriels, que les stratégies de financement soient conformes aux priorités de développement nationales et sectorielles.

III.3. Promouvoir la Transformation structurelle

Le processus de transformation structurelle de l'économie haïtienne pourrait s'appuyer sur cinq socles stratégiques qui sont : le tourisme, l'économie de la mer, l'agriculture, les secteurs porteurs (services financiers, développement des PME) et le secteur textile. Ces cinq socles porteront une croissance économique forte et soutenue, dans une économie diversifiée, assise sur le potentiel réel du pays et sur une vision de l'avenir qui investit dans des niches industrielles. Ils seront soutenus par cinq catalyseurs qui permettront l'éclosion d'une dynamique de développement autour des socles. Les cinq catalyseurs de l'émergence d'Haïti s'articulent autour d'un cadre politique et institutionnel stable, des infrastructures à niveau, un capital humain de haute qualité, un environnement des affaires attractif, et le numérique, secteur servant de levier de croissance pour les autres secteurs et un facteur positif de transformation sociale. Pour atteindre ces objectifs, les principes ci-après devront être respectés :

Actions prioritaires

- Mesures et actions de fiscalité de porte qui porteront notamment sur l'amélioration de rendements, la facilitation, l'expansion du commerce et donc de la base taxable, la rationalisation du régime afin d'éliminer les exonérations tous azimut ;
- Relèvement des ressources fiscales intérieures au financement du budget ;
- Accroissement des ressources issues du secteur extractif à la suite de la promulgation du nouveau code minier :
 - (i) mobilisation de l'aide extérieure au développement ;
 - (ii) recours à l'endettement pour le financement du déficit budgétaire en tenant compte de la soutenabilité de la dette ;
 - (iii) renforcement de la qualité de la gestion des ressources publiques.

III.4. Mécanisme de coordination intersectorielle et nationale

Un mécanisme de coordination national peut faciliter la coopération entre les ministères, lesquels ne procèdent pas toujours régulièrement à des échanges d'information et à des activités conjointes. La coordination interministérielle est essentielle pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités et pour déterminer les domaines de collaboration lors de la mise en œuvre de stratégies et plans nationaux. Au nombre des ministères et institutions clés qui devraient coordonner leurs actions figurent ceux et celles des domaines suivants : finances, santé, justice, social, organisations publiques, administration locale, cabinet présidentiel/conseil des ministres. Devraient également participer à la coordination au niveau national des représentants des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Actions prioritaires

- L'établissement d'un comité interministériel/multisectoriel se réunissant régulièrement peut contribuer à :
- Mettre en place au niveau national, régional et communautaire un système/processus CINF ;
- Assurer que tous les acteurs et prestataires de services au niveau local et national comprennent bien leurs responsabilités dans la gestion du financement du développement ;
- Élaborer un plan d'action et de campagnes nationales sur la question;
- Définir clairement les rôles et attributions des ministères concernés;
- Assurer la coordination avec les acteurs internationaux et les partenaires en développement;
- Améliorer la collaboration entre les instances gouvernementales et la société civile.

4. Prochaines étapes

Le CINF étant un processus consultatif ouvert et intégré, le Comité de pilotage du Programme conjoint organise un Forum de Haut niveau- Dialogue Multi Acteurs sur le « Financement du développement » tenu sous la houlette du PC-CINF Conjoint (MPCE, MEF, BRH, PNUD et CNUCED) en juillet 2023 avec la participation des représentants du gouvernement et des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Les objectifs de l'atelier étaient de sensibiliser les acteurs du développement aux enjeux du financement des ODD, de consolider les acquis du CINF, de discuter des conclusions de l'Évaluation du Financement du Développement (EFD) et de la feuille de route pour l'intégration et le financement des ODD, et d'identifier des pistes d'actions prioritaires ainsi que l'engagement nécessaire pour la prochaine étape de la mise en œuvre du CINF en Haïti.

Le PC-CINF est parvenu à consolider un « diagnostic/bilan » de la situation du financement du développement d'Haïti au cours des vingt (20) dernières années, « l'Évaluation du Financement du Développement ».

Ainsi, les prochains développements devraient être :

- Les Partenaires Techniques et Financiers engagés dans le développement en Haïti sont mobilisés pour la mise en place du CINF.
- L'Etat Haïtien s'engage à développer une stratégie pour la mobilisation des ressources financières.
- Le PNUD apporte son appui à la révision du PSDH à aligner aux ODD.
- La CNUCED accompagne le gouvernement haïtien dans le renforcement des Capacités productives en vue de la transformation structurelle du pays.
- Les ODD doivent être atteints en 2030 moyennant l'implication de tous les acteurs dans le processus CINF.



ANNEXES

CONSULTATIONS TENUES DURANT LE PROCESSUS DE L'EFD

Secteur Privé :

- Association des industries d'Haïti (ADIH)
- Alliance pour la Gestion des Risques et la Continuité d'UNICEF Activités (AGERCA)
- Alternative Insurance Company (AIC)
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIIH)
- Forum Économique du Secteur Privé (FESP)
- The American Chamber of Commerce in Haïti (AMCHAM)

Liste des personnes /informateurs cles rencontres :

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| 1. Alix Petit-Frere | 19. Harmel Cazeau |
| 2. Auguste William | 20. Herard Louis |
| 3. Frantz Bastien | 21. Hubermane Ciguino |
| 4. Been-Ezer Sainvilus | 22. James MONAZARD |
| 5. Bradley Deer | 23. Jean Daniel Lamy |
| 6. Ceus Stendelet | 24. Jean Eric Belinette |
| 7. Cleeford Pavilus | 25. Jean Edner Jeanty |
| 8. Darline Rosmond | 26. Jean Leger Lesly Robertson |
| 9. Dominique Jeanty | 27. Jean Mary Mereste Jr Georges |
| 10. Emmanuel Oscar Gabriel | 28. Joanne Joseph Leny |
| 11. Enzo Boccara | 29. Joseph M. St-Louis Demertine |
| 12. Emmanuel Placide | 30. Jude-Alain Louis |
| 13. Francois Chavenet | 31. Jules Edouard |
| 14. Francisco Guerreiro | 32. Kesner Jean Louis |
| 15. Francois Damien | 33. King's Garrot Sainte Croix |
| 16. Francois Felix | 34. Loulou Thelusma |
| 17. Gary Beauvais | 35. Luc Dieubenite Alexis |
| 18. Georges Henry | 36. Louissaint Lynn |

37. Marc Anglade	51. Raphael Nguessan
38. Marie-Fauts Jean-Maurice Baptiste	52. Rigaud Duverna
39. Michelet Comeau	53. Robes Pierre
40. Miketta Cherenfant	54. Romy Regianni Théodat
41. Morales Rozier	55. Rose Lourdes Elysée
42. Nadege Beauvil	56. Sanon Budensky
43. Olivia Laporte	57. Schmied Saint-Fleur
44. Paulette Lacroix Diakité	58. Stephen Louis Gauthier
45. Phara Gilles	59. Trenard Wilfrid
46. Pierre Encontre	60. Thelusma Tatiana
47. Price Pady	61. V. Roberticia
48. Ralph Adeleson	62. Whynn Francois
49. Ramón Padilla Pérez	63. Wilnardwigh Bazile
50. Randolph Gilbert	64. Wilner Bazile

Liste des institutions :

Institutions étatiques :

- Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (BONFED)
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)
- Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI)
- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)
- Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC)

Partenaires techniques et financiers :

- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
- Banque interaméricaine de développement (BID)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)
- Délégation de l'Union Européenne en Haïti (DUE)

- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Groupe de la Banque Mondiale
- Organisation internationale pour les Migrations (OIM)
- Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

BIBLIOGRAPHIE

- Aide internationale et développement en Haïti: bilan et perspective
- Citation for published version (Harvard): Lemay-Hebert, N & Pallage, S 2012, Perspectives, vol. 1 no. 1, pp. 13-16.
- Article Étude Socio-Économique Des Jeux De Hasard Et D'argent En France. Rapport d'étape n°2 20 février 2013.
- BRH AGD, MEF : Tableaux Importations d'Haïti par grandes catégories de produits 2009 2010 Trimestrielle 2014 (en millions de dollars EU).
- BRH : Évolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs sur les opérations en devises.
- Source: Direction Contrôle de Crédit BRH, 2020
- BRH : Tableaux exportations aux U.S.A (F.O.B) A base de matières premières locales (en milliers de dollars EU, 2000-2020
- BRH : Tableaux Exportations des industries d'assemblage aux U.S.A (F.O.B) A base de matières premières importées (en milliers de dollars EU), 2000-2020
- BRH : Tableau Bilan consolidé des banques commerciales (Table 20R) (en millions de HTG).
- BRH : Tableau Position extérieure globale d'Haïti 1/ (en millions de dollars EU).
- BRH : Tableau Taux nominal sur Bons BRH.
- BRH : Tableau Évolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs sur les opérations en HTG.
- BRH – BRI : Tableau résumé de la balance des paiements d'Haïti en millions de dollars EU (sauf indication contraire).
- BRH : Taux De Référence Calculé A L'achat.
- BRH : tableau du financement du budget, www.brh.ht consulté en février - mars 2022.
- BRH – BRI : Tableau résumé de la balance des paiements d'Haïti en millions de dollars EU (sauf indication contraire).
- « Cadre De Partenariat Entre La République D'Haïti Et Ses Partenaires Techniques Et Financiers (PTF) Pour Les Appuis Budgétaires Et Assistances Techniques En Appui Aux Reformes Des Finances Publiques E De La Gouvernance Economique. » Port-au-Prince le 13 juin 2017. 1-11 p.
- CHRISTINE Andela, BERNARD Billaudot, PHILIPPE Lavigne. Le rôle de l'aide publique au développement dans le renforcement des Etats et des citoyennetés. Année 2010.
- Claude DAWSON. Stratégie de communication sur la réforme des finances publiques. Appui Institutionnel au Renforcement de l'État haïtien dans le cadre du State Building Contract. Décembre 2017. 1-78. P FED/2015/356-639
- « Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance (Crfp-Ge),

Plan D'actions Triennal 2020/2022 De La Réforme Des Finances Publiques. », Janvier 2021, 1-132. p

- Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique. BILAN GLOBAL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Juin 2018. 1-52.p
- Commission de Réforme des Finances Publiques et de Gouvernance Economique. DERNIERES REFORMES DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Novembre 2017. 1-40 p.
- Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique. CR (FP-GE). AIDE MÉMOIRE SUR LA RÉFORME COTEMPORAINE DES FINANCES PUBLIQUES EN HAÏTI. Janvier 2017. 1-18.p
- Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique CR (FP-GE). RAPPORT DE BILAN DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES PÉRIODE. Novembre 2015. 1-35.p
- Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique CR (FP-GE). RAPPORT D'ETAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES PÉRIODE. Novembre 2016. 1-24.p
- Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique. RAPPORT D'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Mars 2019. 1-42. P
- Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Économique CR (FP-GE). RAPPORT D'ETAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES. Décembre 2016. 1-21.p
- CRFP. Commission de Reformes des Finances Publiques, et de Gouvernance Economique. PAN D' ACTIONS DE REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES. 2018. 1-77.p
- CRFTGE. Stratégie De Communication Sur La Réforme Des Finances Publiques. Appui Institutionnel au Renforcement de l'État haïtien dans le cadre du State Building Contract, 1-78. P FED/2015/356-639.
- CRFP-GE. Plan D'actions Triennal 2020/2022 De La Réforme Des Finances Publiques.
- DANIEL Cohen, PIERRE Jzcquet, HELMUT Reisen. Revue d'économie du développement. Année 2006.
- Étude Socio-Économique Des Jeux De Hasard Et D'argent En France. Rapport d'étape n°2 20 février 2013. 1- 17 p
- Etude sur le Développement de l'Economie rurale, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2022
- Etude sur les Financements innovants, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), 2021
- Etude sur le potentiel de l'économie haïtienne, Fritz Duroseau, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), 2021 CNUCED
- Etude sur les investissements Privés dans les stratégies de financement du

développement durable d'Haïti, bilan et Perspectives, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2022

- Etude sur la Mobilisation des Ressources Publiques, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2022
- Etude rétrospective sur les transferts de fonds de la diaspora haïtienne, Raulin L. Cadet, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2022
- Etude sur les Stratégies de développement, OMD-ODD, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2015
- Évaluation nationale des Capacités Productives, Haïti, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), 2022
- Expert Claude DAWSON. Décembre 2017. « Appui Institutionnel au Renforcement de l'État haïtien dans le cadre du State Building Contract, FED/2015/356-639, Commission de Reformes des Finances Publiques et de la Gouvernance Economique (CRFPGE), Stratégie de Communication sur la Réforme des Finances Publiques. »1-78.p
- GVH_PTF. Les Appuis Budgétaires Et Assistances Techniques En Appui Aux Reformes Des Finances Publiques, Et De La Gouvernance. Juin 2017. 1- 11.p
- Haïti: Social Resilience and State Fragility in Haïti. Report No. 36069, Banque Mondiale, Washington (2006).
- Haïti: Public Expenditure Management and Financial Accountability Review, Banque Mondiale, Washington (2008).
- LEELF « Stratégie De Mise En Œuvre De La Loi Du 4 Mai 2016 Remplaçant Le Décret Du 16 Février 2005 Sur Le Processus D'élaboration Et D'exécution Des Lois De Finances» Document préparé en juillet 2018 par la direction générale du budget, validé et mise à jour en septembre
- 2020 par le comité de suivi de mise en œuvre de la LEELF. Publié le 9 septembre 2020. 1-78. P
- LEELF. Stratégie De Mise En Œuvre De La Loi Du 4 Mai 2016 Remplaçant Le Décret Du 16 Février 2005 Sur Le Processus D'élaboration Et D'exécution Des Lois De Finances. 1- 89. P
- LEMAY-HEBERT, Nicolas (2011). « L'engagement international en Haïti à la lumière des leçons des missions onusiennes au Kosovo et au Timor-Leste», dans Dorlus Wilson (dir.), Entre refondation et reconstruction: Les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti, Haïti, Presses de l'Université d'État d'Haïti, p. 103-128.
- Le moniteur : numéro spécial (Décret Etablissant le budget rectificatif de la République D'Haïti (176e Année-Spécial No 45)
- Le moniteur. Loi remplaçant le décret du 16 Février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de Finances.
- Le secteur de la micro finance en Haïti. DI-004. Mars 2018. 1- 16. P, MAE/BRH.
- Mieux Dépenser, Mieux Servir, Revue des finances publiques, Groupe de la Banque Mondiale, 2016

- OCDE (2022), Recettes fiscales (indicateur). doi: 10.1787/2907dcbf-fr, Consulté le 16 mars 2022
- Plan d'actions de reformes des finances publiques, REPUBLIQUE D'HAÏTI, « Commission De Réforme Des Finances Publiques Et De Gouvernance Economique» 2016-2018, 1-77.p
- PREPOC : Plan de Relance Post-Covid, pour la période 2020-2023
- PREPOC 2020-2023. Investissons dans la croissance, la résilience et les opportunités. 1-388. P, Ministère de l'Economie et des Finances, (MEF).
- Rapport sur les Prévision et réalisation des recettes, Ministère de l'Economie et des finances, (MEF), 2020
- Rapport national sur le suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2013
- Rapport sur les pays moins avancés, Croissance et transformation structurelle, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, CNUCED, 2014
- Rapport sur les pays moins avancés, Capacités productives pour la nouvelle décennie, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, CNUCED, 2020
- Stratégie Générale De Réforme De La Gestion Des Finances Publiques. Version Phase 3. 2020. 1- 102 P
- Stratégie De Mise En Œuvre De La Loi Du 4 Mai 2016 Remplaçant Le Décret Du 16 Février 2005 Sur Le Processus D'élaboration Et D'exécution Des Lois De Finances (LEELF). Septembre 2020. 1-89.p
- « Stratégie Générale De Réforme De La Gestion Des Finances Publiques. » Version Phase 3, 2020. 1-102 p
- Tableaux Importations de produits pétroliers (en milliers de barils et en milliers de dollars ÉU). , Ministère de l'Economie et des finances, (MEF),
- Transparency International, publié le jeudi 28 janvier 2021, indice perception de la corruption en 2020.
- Sondage citoyen, Université d'Etat d'Haïti, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2021
- ULCC. Rapport Du Comité Interinstitutionnel Contre La Contrebande, Le Blanchiment, La Fraude Fiscale Et La Corruption. Octobre 2012. 1-10.p
- Vision Stratégique 2017 – 2022. 1-11. p. Ministère de l'Économie et des Finances.

65. WEBOGRAPHIE

- « Activité économique en 2014, Environnement économique international en 2014 » Unité Graphique, Impression et Publication de la BRH. 2006. ISSN 0257 4349. https://www.brh.ht/wp-content/uploads/2018/08/rapport_2014.pdf, consulté le 16 mars 2022.
- « Article, Haïti - Économie : Situation des Finances Publiques en Haïti (Octobre à Février 2014) Article publié le 3 avril 2014. <https://www.haitilibre.com/article-10857-haiti-economie-situation-des-finances-publiques-en-haiti-octobre-a-fevrier-2014.html>
- « Article, Haïti- Économique : Présentation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti au Conseil Economique des Nations-Unis » Article publiée par Daniel Daréus, le 7 août 2012. Site de la Radio Vision 2000 consulté le 26 janvier 2022. <https://radiotelevision2000.com/home/?p=19422>
- Banque mondiale (s.d.), Haïti Présentation: Contexte, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#1> (consulté le 24 mars 2021).
- Balance commerciale (% du PIB) », Perspective monde, Source : Banque mondiale, consulté le 30 mars 2022. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NE.RSB.GNFS.ZS&codePays=HTI&codeTheme=7>
- BID (2020), Consultations publiques: Le pas à pas: Cadres réglementaires et juridiques applicables en Haïti, <https://publications.iadb.org/publications/french/document/Consultations-publiques-Le-pas-a-pas-Cadres-reglementaires-et-juridiques-applicables-en-Haïti.pdf> (consulté le 11 mars 2021).
- BRH MCI, AGD : Tableaux Exportations par produit (en millions de dollars ÉU). Sites Internet: Département du Commerce américain et Stat-Can. 2000-2020. Capacité de souscription des ressources pour la titrisation <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039683923/>, article 72-Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.
- <https://www.financialafrik.com/2021/08/03/le-rwanda-emet-un-eurobond-de-620-millions-usd-pour-financer-ses-projets-strategiques/>
- Constitution de la République d'Haïti, République d'Haïti (1987), http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_const.pdf (consulté le 11 mars 2021).
- « Corruption en Haïti : le pavé dans la mare de la Cour des comptes. » Site consulté le 28 janvier 2022. https://www.lepoint.fr/monde/corruption-en-haiti-le-pave-dans-la-mare-de-la-cour-des-comptes-04-02-2019-2291122_24.php
- Décret portant organisation de l'Administration centrale de l'Etat, MEF (2005), https://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_dec_org.pdf (consulté le 10 mai 2021).
- Décret portant sur la gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable de 2006, Me. Boniface Alexandre, P. (2006), <https://anap.gouv.ht/documents/D%C3%A9cret-Cadre-Environnement.pdf> (consulté le 11 mars 2021).

- « Développement Économique Et Social, Aide Publique au Développement » Document publié en ligne Encyclopédie Universalis. Lisa CHAUVET, Marin FERRY. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-economique-et-social-aide-publique-au-developpement/ssss>
- « DOCUMENTS DE PROJETS, Finances publiques et budget Renforcement institutionnel de la Direction Générale du Budget (DGB) et modernisation de la gestion budgétaire en Haïti ». Alberto Arenas de Mesa Coordinateur. https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44626/1/S1900371_fr.pdf
- Données chiffrées de la banque mondiale, PIB par habitant ». <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NY.GDP.PCAP.KD&codePays=HTI&codeTheme=2>
- « Économie Haïtienne en Graphes » Publication de la Banque de la République d'Haïti. Site consulte en Février 2022. <https://www.brh.ht/publications/archives/economie-en-graphes/>
- « Évaluation du Programme de Pays: Haïti 2011-2015 » Bureau d'Évaluation et de Supervision, OVE Juillet 2016. 71 p. <https://publications.iadb.org/publications/french/document/%C3%89valuation-du-Programme-de-Pays-Ha%C3%Afti-2011-2015.pdf>
- EXERCICE FISCAL 2012-2013 » Décembre 2013. <http://www.mef.gouv.ht/upload/doc/SommairePolFiscale%20%2822juillet2014%20RT%29.pdf>
- « Exportations de biens et de services (% du PIB) – Haïti », « Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE » <https://donnees.banquemondiale.org/indicator/NE.EXP.GNFS.ZS?locations=HT>
- Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique : Haïti : Renforcer l'administration pour une gouvernance publique résiliente et durable. <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/ce55305a-fr/index.html?itemId=/content/component/ce55305a-fr#section-d1e18287>
- « Évasion fiscale : une culture des élites haïtiennes » Publié le 12 septembre 2016 sur le nouveliste.com. <https://lenouveliste.com/article/163081/levaison-fiscale-une-culture-des-elites-haitiennes>
- Financement philanthropique : <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/>
- Financement philanthropique. <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/>
- Fiscalité d'activité spécifique-tickets d'avions. <https://www.cbd.int/financial/interdevinno/france-airlineticketlevy.pdf>
- Fiscalité d'activité spécifique-Émission de carbone : <https://www.agrobiosciences.org/environnement-120/article/prix-du-co2-quand-le-marche-du-carbone-en-fait-des-tonnes#.YdltYMnMKM8>
- Fiscalité d'activité spécifique-économie bleue. <https://www.businessfrance.fr/haiti-economie-bleue>
- Fonds Vert pour le climat <https://www.greenclimate.fund/>
- Fonds d'adaptation pour les changements climatiques : <https://www.adaptation-fund.org/cop26/>

- « Fraude et évasion fiscale. » Document publié le 27 mai 2019. <https://antenne509.com/fraude-et-evasion-fiscale/>
- « Financement pour le développement durable » Document consulté sur le site de l'OCDE le 21 janvier 2022. <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/>
- Garanties
- <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/832891604352590592-0090022020/original/WorldBankGroupAnnualReportsExecutiveSummary.pdf>
- Gérard Gourguechon. « Fraude et évasion fiscales, aggravation des injustices, affaiblissement de la démocratie. » <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-10-ete-2016/dossier-droits-justice-et-democratie/article/fraude-et-evasion-fiscales-aggravation-des-injustices-affaiblissement-de-la>
- Haïti 2013. « Convention des Nations-Unies contre la corruption, Examen de conformité » file:///C:/Users/The%20best%20user/Downloads/CINF_DOCUMENT%20FISCAL%202.pdf
- « Haïti - Économie : Combattre les fraudes et l'évasions fiscales. » Document publié le 21 avril 2012 à 11:51:24 Am. <https://www.haitilibre.com/article-5459-haiti-economie-combattre-les-fraudes-et-l-evasions-fiscales.html>
- « Haïti - Économie : La BRH a financé l'État à hauteur de plus de 34 milliards (exercice 2019-2020) » Article en ligne le 10 août 2020 à 10 :19 :52. <https://www.haitilibre.com/article-31503-haiti-economie-la-brh-a-finance-l-etat-a-hauteur-de-plus-de-34-milliards-exercice-2019-2020.html>
- « Haïti – Économie: Récente situation des recettes de la DGI, pourra-t-on atteindre les perspectives du budget. » Radio Vision 2000. Etzer S. Emile. <https://radiotelevision2000.com/home/?p=49704>
- « HAÏTI FINANCES PUBLIQUES GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE » Projet d'appui à la réforme de l'administration fiscale en Haïti, mis en ligne le 13 décembre 2017 <https://www.expertisefrance.fr/fiche-projet?id=672208>
- « Haïti - Reconstruction : Présentation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti à l'ECOSOC. » Document publié sur Haïti Libre le 06 Août 2012 à 13:49:54. <https://www.haitilibre.com/article-6315-haiti-reconstruction-presentation-du-plan-strategique-de-developpement-d-haiti-a-l-ecosoc.html>
- Haïti- déficit Public <https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/deficit/haiti> « Inflation, prix à la consommation (% annuel) – Haïti », Statistiques financières internationales et autres fichiers de données du Fonds monétaire international. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL.ZG?locations=HT>
- Investissement à impact : https://www.sustainablefinance.ch/en/glossary-content---1--3077.html#anchor_HUDXDM « Investissements direct étrangers, entrées nettes (USD courant,) Haïti »
- <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=BX.KLT.DINV.CD.WD&codePays=HTI&codeTheme=7>
- L'aide publique au développement (APD) <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>

- La participation de la société civile à une réforme administrative : l'expérience du Programme de Modernisation de l'État PME-2023 en cours en Haïti, Josué Pierre-Louis (2019), <https://publications-prairial.fr/rif-nova/index.php?id=903> (consulté le 25 mars 2021).
- « Le développement Économique et Social d'Haïti » Dernière mise à jour du document le 08 novembre 2021. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2>
- L'évolution erratique de l'industrie en Haïti Charles L. CADET « Lancement du projet d'appui à la réforme de l'administration fiscale » Ministère de l'économie et des finances, MEF, République d'Haïti. Page consultée le 13 mars 2022. http://mef.gouv.ht/index.php?page=D%C3%A9tails+de+l%27actualit%C3%A9&id_article=494
- « Les modes de financement du développement durable et leur impact sur la croissance et le bien-être social dans les Petites Économies Insulaires en développement. Le cas d'Haïti », Études caribéennes, en ligne le 15 juillet 2018. Louis Dupont. <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/11907?lang=en>
- « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2016-2017 » Ministère de l'économie et des finances. https://www.mef.gouv.ht/docs/16_17_projet_de_loi_de_finances_rectificative.pdf
- « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2017-2018 » Ministère de l'économie et des finances. <https://www.mef.gouv.ht/docs/loi-finances-2017-2018.pdf>
- « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2018-2019 » Ministère de l'économie et des finances. https://www.mef.gouv.ht/docs/18_19_projet_de_loi_de_finances.pdf
- « Le moniteur _ Loi des finances rectificatives _ Exercice 2020-2021 » Ministère de l'économie et des finances : <https://www.mef.gouv.ht/docs/budget-2020-2021-rectificatif.pdf>
- La promotion du travail décent dans la reconstruction et le développement d'Haïti après le tremblement de terre de 2010, Mission du BIT février-mai 2010 : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_149531.pdf
- Microfinance/Investissement à impact. <https://www.cgap.org/research/data/funding-explorer-interactive-data-2019-cgap-funder-survey>
https://www.brh.ht/wp-content/uploads/2018/08/circulaire_digcp-1.pdf
<https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/programme/palmis-mikwofinans-sosyal-microfinance-sociale-haiti/https://finca.org/where-we-work/latin-america/haiti/?wp-nocache=true>
- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Direction des Études Économiques (DEE), Service d'Analyse de Politique Fiscale (SAPF). « SOMMAIRE DE LA POLITIQUE FISCALE
- Mobilisation de ressources fiscales domestiques : <http://www.bme.gouv.ht/carriere/numero2/index.html#redevance>
- Mobilisation de ressources de la diaspora : <https://www.migrationpolicy.org/article/haitian-immigrants-united-states-2018#Diaspora>
- OCDE, Paris. « DOI: Le rôle de l'intégrité dans l'investissement durable, OCDE (2021) » 2021, 16 p. <https://doi.org/10.1787/812db5f0-fr>

- « Projet de loi de finances rectificative » Site du Ministère de l'économie et des Finances. <https://www.brh.ht/publications/archives/economie-en-graphes> « Amérique latine et Caraïbes : les recettes fiscales continuent de progresser, malgré la faiblesse de la croissance économique, OCDE des politiques meilleures pour une vie meilleure. » <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/amerique-latine-et-caraibes-les-recettes-fiscales-continuent-de-progresser-malgre-la-faiblesse-de-la-croissance-economique.htm>
- « Priorités d'intervention du gouvernement pour la période 2014-2016. » Document publié par le PNUD, le 11 février 2016. <https://haiti.un.org/fr/936-priorites-dintervention-du-gouvernement-pour-la-periode-2014-2016>
- TRANSPARENCE, PARTICIPATION ET REDEVABILITÉ : ANALYSE DU PAYSAGE Ajoy Datta, Jenny Lah, Linnea Mills, Fletcher Tembo _ 2021
- « ULCC : Unité de Lutte Contre La Corruption. Rapport du comité interinstitutionnel contre la contrebande, le blanchiment, la fraude fiscale et la corruption. » http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2018/12/ULCC_Rapport-Comite-novpdfFormat.pdf
- « Valeur ajoutée _ Services en % du PIB », Perspective monde, Banque Mondiale. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NV.SRV.TOTL.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
- « Valeur ajoutée, Agriculture en % du PIB », Perspective monde, Banque Mondiale. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NV.AGR.TOTL.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
- « Valeur ajoutée, fabrication », Perspective monde_ Banque Mondiale. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NV.IND.MANF.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>
- « Valeur ajoutée _ Industrie en % du PIB », Perspective monde, Banque Mondiale. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NV.IND.TOTL.ZS&codePays=HTI&codeTheme=2>

Encadré 1 : Structure du Rapport

Ce document structuré en neuf parties comprend :

Sigles et Abréviations

Informations

Avant-Propos

Remerciements

Le Rapport

Résumé Analytique

Introduction

I. Le contexte de l'EFD

II. Diagnostic du financement du développement en Haïti

III. Le financement du développement

A. Analyse des besoins du financement

B. Renforcement de la chaîne de financement

C. Le Cadre national de financement intégré

IV. Conclusions et recommandations

V. ANNEXES

Encadré 2 : Etudes thématiques réalisées par le PC-CINF

1. Potentiel de l'Economie nationale
2. Financement Innovant
3. Transfert des fonds de la Diaspora
4. Stratégie de développement des OMD
5. Mobilisation des Ressources nationales
6. Pêche

7. Capacités Productives

8. Les Investissements Privés dans la stratégie de développement National

9. Haïti-Analyse commun de Pays

10. Sondage citoyen

Encadré 3 : Spectre de la fragilité d'Haïti en 2022

Catégories	Types de Risques	Degré	Impact
Environnement	> Tempêtes, Inondations, Cyclone, Mouvement de terrain > Avalanche, Sécheresse et Séisme	Très élevé	ODD 13
Sanitaires	> épidémie (Covid-19) > maladie (Cholera)	Très élevé	ODD 3
Economiques	> Pertes production agricole > Insécurité alimentaire > Risque bancaire, Stabilité monétaire, déficit, chômage, croissance du PIB, dette. Crédit, Accès aux banques et aux marchés financiers	Très élevé	ODD 1,10 et 12
Politiques	> Rupture démocratique > Stabilité gouvernementale > Environnement légal > Non-remboursement des emprunts > Non rapatriement des capitaux > Perception de la corruption	Très élevé	ODD 5, 10 et 16
Sécuritaires	> Gangs armés > Violence > Accidents liés au transport	Très élevé	ODD16
Institutionnels	> Juridique > Politiques publiques > Finances publiques	Moyennement élevé	ODD16

Source : Auteur, Données tirées des Rapports des institutions publiques

Encadré 4 : Les quatre piliers du développement durable

Axes	Actions
Gouvernance	1. Unité et Réconciliation Nationale 2. Gouvernance 3. Etat de droit, démocratie 4. Intégrité de l'Etat 5. Décentralisation et collectivités territoriales 6. Diplomatie au service du développement 7. Sécurité Publique 8. Lutte contre la corruption 9. Justice
Economie	1. Agriculture 2. Développement du tourisme 3. Eau et assainissement 4. Création d'emplois 5. Infrastructures, équipements, transport 6. Energie et Mines 7. Maritime et Pêche 8. Parcs industriels, entreprises franches 9. Régionalisation et redynamisation du monde rural 10. Développement du secteur privé 11. Production et consommation

Social	1. Changement démographique 2. Renforcement du système éducatif et formation professionnelle 3. Assurance et Protection sociale 4. Renaissance culturelle et sportive 5. Équité genre 6. Santé pour tous
Environnement	1. Préservation de l'environnement 2. Gestion des Ressources Stratégiques

Source : Auteur, figure créée à partir des informations tirées des rapports du MPCE et du MEF

Encadré 5 : Définition des concepts

No	Concepts
1 Acteurs privés/ Entreprises privées	Les acteurs privés sont les acteurs provenant du secteur non public/gouvernemental. Ils diffèrent selon leur taille (micro, petite, moyenne ou grande), leur secteur d'activité, leur motivation (organismes à but lucratif, organismes caritatifs privés, entreprises sociales) et leur opération dans le secteur formel ou informel. Dans de nombreux pays en développement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ont tendance à dominer le secteur privé, elles représentent des acteurs clés en matière d'implication. Alors que dans les pays développés, les entreprises privées peuvent comprendre les sociétés commerciales non étatiques de tailles variées, à la fois nationales ou multinationales, cotées ou privées, dans les pays en développement, la plupart des entreprises privées sont des MPME, qui sont responsables d'une part importante des moyens d'existence nationaux et opèrent habituellement au sein du secteur informel (Dougherty-Choux et al., 2015; Parry, et al., 2017).
2 Besoins en Ressources	Une quantification plus précise des ressources nécessaires à la réalisation des produits/ résultats du programme ou du projet, autrement dit le 'déficit de ressources. Quant à l'estimation des ressources, elle constitue l'évaluation approximative des ressources (financières ou autres) nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet. L'identification du manque de financement est nécessaire, compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus PNA comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts (RM-PNA, 2017a).
3 Financement du développement durable	La crise financière internationale des années 1982, ayant fragilisé les pays en développement (PED), l'Aide publique au Développement (APD) a constitué le socle de référence des indicateurs de développement économique et social, se déployant sous des formes diversifiées et accompagnées de conditionnalités : Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et dons pour compenser les pénuries de ressources budgétaires. Au regard des résultats obtenus en termes de croissance, de prospérité, d'égalités sociales et de réduction de la pauvreté, un changement de paradigme s'est imposé vers 2015, inscrivant le financement du développement dans un spectre plus large. Le financement du développement durable aligne les flux de ressources, les politiques et les accords sur les priorités nationales et vers les ODD, incitant les pays à établir un cadre administratif et juridique propice à une meilleure gouvernance financière. L'objectif est de réduire la dépendance des PMA vis-à-vis de l'aide au développement.

Financiers privés	Les financeurs privés représentent les institutions et les personnes qui fournissent aux entreprises privées un financement direct pour les mesures d'adaptation et peuvent appuyer les interventions gouvernementales par le biais de partenariats public-privé. Ils comprennent les banques commerciales privées, les institutions de micro financement, les compagnies d'assurance, les investisseurs institutionnels, les investisseurs en capital privé ou en capital-risque, les fondations privées et les œuvres caritatives (Parry, et al., 2017). Le financement et le soutien en faveur des ODD peuvent provenir de sources privées nationales ou internationales. Comme dans le cas des entreprises privées, ces acteurs bénéficient d'incitations financières et non financières à investir dans l'adaptation qui proviennent des gouvernements. Les financeurs privés peuvent apporter un financement direct pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation à l'aide d'un éventail de mécanismes de financement. Par exemple, les MPME peuvent réaliser qu'elles peuvent accéder le plus facilement aux fonds provenant d'institutions de micro financement.
4 Objectifs de Développement Durable	Le rapport intitulé «Notre avenir à tous», connu sous le nom de «Rapport Brundtland²⁵», a initié en 1987, le débat sur l'environnement, qui a donné naissance au concept stratégique des « objectifs de développement durable (ODD) ». Les dix-sept (17) ODD, les cent soixante-neuf (169) cibles ou sous-objectifs et les deux cent trente (230) indicateurs, forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable, portant sur le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité de genre, la prospérité économique, la paix, la sécurité, l'agriculture, l'éducation et la santé. L'implémentation des ODD requiert l'intégration de ces trois dimensions complémentaires et interdépendantes: « économique, sociale et environnementale ». Selon une estimation des Nations Unies, les investissements annuels requis pour les besoins de financement des ODD s'élèveraient à plus de 5 000 milliards de dollars US par an²⁶. Or, l'Aide Publique au Développement (APD) représente moins de 3% de cette somme. D'où, la promotion en Haïti d'un nouveau modèle de développement fondé sur une perspective de long terme. Intégrer les ODD dans le Plan national de développement, implique la volonté politique de mettre en place des réformes structurelles, visant à garantir la réalisation desdits objectifs. Cette démarche exige la capacité de mettre en œuvre ces réformes assez ambitieuses avec une emphase sur la viabilité environnementale, économique et sociale.
5 Mobilisation des ressources financières	Processus par lequel on obtient des ressources auprès des « fournisseurs » en utilisant différents mécanismes afin de mettre en œuvre le travail des organisations. Les ressources peuvent être sous forme d'argent, d'appui technique, de Ressources humaines, de biens matériels, d'équipements ou de service gratuit. Quant aux fournisseurs de ressources, ils sont représentés par les gouvernements nationaux, les organisations bilatérales et multilatérales (Partenaires techniques et financiers – PTF), les ONG internationales et nationales, les entreprises ou les individus.

25 Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland pour le compte des Nations Unies (<https://www.geo.fr/environnement/le-rapport-brundtland-pour-le-developpement-durable-170566>)

26 En référence, voir dossier analyse des besoins sur le financement du développement en Haïti.

6	Planification court, moyen et long terme	La planification est un processus qui fixe (pour un individu, une entreprise, une institution, une collectivité territoriale ou un État), après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les stratégies appropriées, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci (Merlin et x N° DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS Choay, 2010). La notion de planification est indissociable de la notion de temps, généralement projeté en courte, moyenne et longue durée et souvent représenté sous le terme « terme ». En effet, le concept de « terme » représente une durée, l'expiration d'un délai, le moment où prend fin dans le temps une action, une échéance, une limite fixée dans le temps. L'échéancier ou les échéanciers qu'on se donne pour réaliser un objectif ou une activité dépendent à la fois de l'urgence du problème à régler, du niveau de sa complexité/simplicité et de la disponibilité ou non des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et activités planifiées (ACMF Canada) . Dans le contexte de la présente stratégie, nous définissons le court terme par un échéancier d'une année. Alors que l'échéancier moyen terme pourrait s'étaler sur une période de trois ans, le long terme dépasse généralement une période de trois ans et représente habituellement les impacts de développement espérés après l'implantation d'un programme ou projet
7	Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources	Une feuille de route qui fournit les détails d'un plan d'action et d'un ensemble de résultats attendus, dans le but de garantir des ressources durables pour le(s) programme(s) et projets de l'organisation, de gérer efficacement les ressources et de communiquer des rapports à ce sujet. "Strategy formulation comprises the articulation of a mission, a set of long-term objectives to be achieved within the stated mission, and an action plan specifying how the mission and objectives will be realized" (Chawla et Berman, 1996)

Encadré 6 : Définition

Le processus de transformation structurelle de l'économie haïtienne pourrait être encore plus spécifique en conformité avec les recommandations/analyses de l'étude. Le discours peut être élargi comme suit :

Agriculture (général) : (i) capitalisation d'un fonds de réserve, qui pourrait impulser la phase commerciale de l'assurance-récolte et favoriser un accroissement des financements dans le secteur de l'agriculture; (ii) politiques d'infrastructures visant l'amélioration de la compétitivité; (iii) exploration de marchés-niches pour des produits tels le cacao et le rhum; (iv) prise en compte par la circulaire de financement des projets agricoles (113) de la BRH des différents activités et types d'entreprises / matériaux / équipements; (v) exonérations fiscales pour les matériels de production d'énergie; et (vi) renforcement des mécanismes d'incitations fiscales aux industries de transformation.

L'élevage et la pêche: stimulation des industries de transformation; politiques publiques qui valorisent la chaîne de valeur des filières associées; amélioration des infrastructures; renforcement du contrôle sanitaire sur les frontières.

La valorisation du Tourisme et de l'Agriculture devra se faire simultanément, en raison de la transversalité du tourisme, secteur qui consomme beaucoup de produits agricoles, agroalimentaires, d'élevage et de la pêche.

Les industries créatives (en lien avec le tourisme): élaboration des politiques de formalisation des producteurs, favorisant leur organisation en sociétés anonymes ;

facilitation de l'accès au crédit ; assistance technique.

Les industries de transformation: élaboration d'un cadre de politiques publiques de stimulation des industries de transformation; amélioration du cadre d'incitations fiscales; formulation des politiques d'attraction d'IDE et d'infrastructure; formation professionnelle et assistance technique pour augmenter la productivité.

Les services à distance : élaboration des politiques d'harmonisation de la demande internationale à l'offre locale de compétences.

Encadré 7 : Processus de Transformation Structurelle

Le processus de transformation structurelle de l'économie haïtienne pourrait être encore plus spécifique en conformité avec les recommandations/analyses de l'étude. Le discours peut être élargi comme suit :

- i) Agriculture (général) : (i) capitalisation d'un fonds de réserve, qui pourrait impulser la phase commerciale de l'assurance-récolte et favoriser un accroissement des financements dans le secteur de l'agriculture; (ii) politiques d'infrastructures visant l'amélioration de la compétitivité; (iii) exploration de marchés-niches pour des produits tels le cacao et le rhum; (iv) prise en compte par la circulaire de financement des projets agricoles (113) de la BRH des différents activités et types d'entreprises / matériaux / équipements; (v) exonérations fiscales pour les matériels de production d'énergie; et (vi) renforcement des mécanismes d'incitations fiscales aux industries de transformation.
- ii) L'élevage et la pêche: stimulation des industries de transformation; politiques publiques qui valorisent la chaîne de valeur des filières associées; amélioration des infrastructures; renforcement du contrôle sanitaire sur les frontières.
- iii) La valorisation du Tourisme et de l'Agriculture devra se faire simultanément, en raison de la transversalité du tourisme, secteur qui consomme beaucoup de produits agricoles, agroalimentaires, d'élevage et de la pêche.
- iv) Les industries créatives (en lien avec le tourisme): élaboration des politiques de formalisation des producteurs, favorisant leur organisation en sociétés anonymes ; facilitation de l'accès au crédit ; assistance technique.

Les industries de transformation: élaboration d'un cadre de politiques publiques de stimulation des industries de transformation; amélioration du cadre d'incitations fiscales; formulation des politiques d'attraction d'IDE et d'infrastructure; formation professionnelle et assistance technique pour augmenter la productivité.

Les services à distance : élaboration des politiques d'harmonisation de la demande internationale à l'offre locale de compétences.

Source : CNUCED

Encadré 8 : Programme d'Investissement Public (PIP)

La procédure d'élaboration du programme d'investissement public (PIP) fait partie de la loi de finances, son élaboration est réalisée suivant une procédure particulière. Toutefois, il faut noter que cette dernière rentre dans le cadre de la procédure globale de l'élaboration de la loi de finances. La particularité réside dans le fait que l'élaboration du PIP est soumise à la régulation du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) qui gère le fonds d'investissement public (FIP) crée par le d'édit du 3 octobre 1984. Au niveau du MPCE, la Direction de l'Investissement Public (DIP) gère le système national d'investissement public (SNIP), assurant aussi l'interface avec toutes les entités qui y interviennent (Gouvernement Haïtien, 2016). C'est donc au niveau de cette direction que l'élaboration du PIP est régulée et coordonnée. Les ressources qui alimentent le PIP sont d'édées par la loi (Gouvernement Haïtien, 2016, Art. 12). Il s'agit de :

1. Les fonds du Trésor Public ;
2. Les fonds propres des organismes autonomes et entreprises publiques ;
3. Tous les autres fonds nationaux ;
4. Les prêts et dons provenant de la coopération bilatérale et/ou multilatérale.

Source : Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE)

Encadré 9 : La nomenclature des ressources publiques

- 1- Recettes fiscales
- 2- Recettes non fiscales
- 3- Recettes en capital
- 4- Dons
- 5- Remboursement de prêts, avances et ventes de participations ou restitution de capital
- 6- Emprunts
- 7- Recettes perçues pour le compte de tiers

A cet effet, le budget se compose de deux parties dépendant l'une de l'autre.

x Les voies et moyens (Ressources)

x Les crédits

Généralement, les ressources publiques se sont épousées approximativement par la structure suivante :

x Recettes courantes

x Produits des dons

x Financement

Source : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Encadré 10 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim Assurer la sécurité alimentaire améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer à tous une éducation équitable inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services durables et modernes à un coût énergétique fiables abordable.
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue partagée et durable le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous et durables.
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables.
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable Gérer durablement les forêts et lutter contre la désertification Enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de société pacifique et inclusive aux fins du développement durable Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces responsables et ouverts à tous ;
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable

Encadré 11 : Problèmes liés aux données budgétaires

Haïti n'a pas d'états financiers consolidés. Les données budgétaires sont extrêmement dispersées, de sorte qu'il s'est avéré très difficile d'analyser les dépenses publiques d'Haïti au cours des dernières années. Comme de nombreux pays tributaires de l'aide, Haïti n'a aucun état financier consolidé regroupant les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Les informations sur les dépenses courantes, qui proviennent du Système d'informatisation des dépenses d'Haïti (ISYSDEP), sont faciles à obtenir, et couvrent toutes les unités administratives de l'administration centrale.

Aucun système de gestion de l'informatisation n'enregistre, en revanche, les dépenses d'investissement public. Les données concernant les investissements financés par des ressources intérieures sont tirées des Lois de règlement et des bilans d'exécution du Programme d'investissement public communiqués par le ministère de l'Économie et des Finances et par le ministère du Plan et de la Coopération externe. Elles couvrent tous les projets financés sur ressources propres de toutes les unités administratives de l'administration centrale. Dans le cas des investissements financés par des ressources extérieures, il existe, moyennant certaines réserves, des données sectorielles sur les engagements et sur les décaissements collectées par le ministère du Plan et de la Coopération externe au moyen du module de gestion de l'aide externe (MGAE) mis en place en 2009.

Les classifications budgétaires posent problème. Le système de classification budgétaire d'Haïti ne comprend aucun module explicite concernant la classification fonctionnelle des dépenses. Cela signifie que le système d'information ne permet pas de produire des rapports reliant chaque ligne budgétaire à une fonction particulière. Il faut donc utiliser la classification administrative à titre de remplacement comme dans de nombreux autres pays. Une grande partie des dépenses sont en outre financées de l'extérieur et exécutées en dehors du système budgétaire, et les bailleurs de fonds appliquent leurs propres modalités d'exécution. Le budget d'équipement suit donc une classification différente selon les sources de financement (Trésor, c'est-à-dire ressources propres, Petrocaribe, et bailleurs de fonds).

Aucune information n'est en outre fournie sur les paiements effectivement effectués dans le cadre du budget d'investissement financé sur ressources propres. Si les dépenses courantes peuvent être suivies du stade des affectations budgétaires au stade des paiements, l'on ne dispose d'informations que jusqu'au stade des décaissements pour certains projets financés sur ressources propres. Les décaissements enregistrés sont des transferts versés dans des comptes bancaires détenus par les ministères sectoriels au titre de chaque projet et, par conséquent, ne signifient pas nécessairement que les dépenses au titre du projet ont été réalisées. Les informations sur la position globale de l'État auprès du système bancaire indiquent le volume des dépenses effectuées et permet d'analyser les tendances générales sur la base de la classification économique. Il est toutefois beaucoup plus difficile de procéder à un examen des tendances sur la base de la classification fonctionnelle parce que l'on ne dispose pas encore des soldes des comptes des différents projets.

Le Compte Unique du Trésor dont la mise en place est en cours devrait permettre d'obtenir des informations plus détaillées sur les paiements effectués au titre des comptes des projets et, à l'avenir, d'établir des rapports plus détaillés sur les dépenses d'investissement.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Encadré 12 : Développement durable

Développement durable : histoire et origine du concept de développement durable

Quand est apparu le développement durable ?

Le mot de développement durable apparaît au début des années 1970 et 1980 dans des écrits scientifiques. L'un des premiers textes référencés faisant usage de ce concept dans le sens actuel est le Rapport du Club de Rome « Halte à la croissance », mais on en trouve des occurrences dans d'autres textes de la même époque dans des disciplines diverses. Ce rapport publié en 1972 et écrit par deux scientifiques du MIT tentait de questionner notre modèle de développement économique basé sur la croissance économique infinie dans un monde aux ressources finies. Il montrait alors les limites écologiques de notre modèle.

Au niveau international, on commence à parler de développement durable pour la première fois dans les rapports des Congrès de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Mais bien avant cela, le développement durable avait commencé à émerger comme idée.

Développement durable : les causes de l'émergence du concept

L'émergence de l'idée du développement durable est concomitante avec celle de la société industrielle. A partir de la deuxième moitié du 19ème siècle, les sociétés occidentales commencent à constater que leurs activités notamment économiques et industrielles ont un impact significatif sur l'environnement et sur l'équilibre social. Plusieurs crises écologiques et sociales vont avoir lieu dans le monde et vont faire prendre conscience qu'il faut un modèle plus durable.

Voici quelques exemples des crises économiques et sociales qui ont secoué le monde au XXème siècle :

- 1907 : crise bancaire américaine
- 1923 : crise de l'hyperinflation américaine
- 1929 : la crise financière des années 1930 commence
- 1968 : mouvement social de mai 1968 en France et dans le monde

- 1973 et 1979 : chocs pétroliers
- 1982 : choc de la dette des pays en développement

Et quelques exemples de crises écologiques

1954 : retombées nucléaires de Rongelap

- 1956 : crise du mercure de Minamata
- 1957 : marée noire de Torrey Canyon
- 1976 : catastrophe Seveso
- 1984 : catastrophe de Bhopal
- 1986 : catastrophe nucléaire de Tchernobyl
- 1989 : marée noire de l'Exxon Valdez
- 1999 : catastrophe Erika
- Mais aussi : le réchauffement climatique, la pollution de l'air, la question de la couche d'ozone, la disparition de la biodiversité....

Comment le développement durable a pris de l'importance ?

Si le développement durable était une idée relativement peu connue jusqu'à la seconde moitié du 20ème siècle, elle a rapidement pris de l'importance face à la multiplication de ces crises écologiques et de leurs conséquences sur les sociétés humaines. Au fur et à mesure de l'avancée des connaissances scientifiques sur des enjeux comme la couche d'ozone, le réchauffement climatique ou la disparition de la biodiversité, la communauté internationale a pris conscience de la nécessité de trouver un modèle économique susceptible de permettre d'assurer nos besoins sans détruire notre écosystème.

La définition d'un développement plus durable, l'écologie, l'altermondialiste et la prise en compte internationale

Le développement durable et les origines de l'écologie

Ainsi, les premiers penseurs de l'écologie vont émerger dès la fin du XIX^{ème} siècle (Haeckel, Paul Vidal de la Blache), alors que leurs idées ne vont véritablement prendre racine qu'au cours du XX^{ème}. Voici une chronologie du développement de l'écologie :

- Années 1850-60 : développement de la pensée de l' «écologie » par le biologiste Ernst Haeckel et le poète Henry David Thoreau
- 1872 : fondation du parc national de Yellowstone
- 1948 : fondation de l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature)
- 1951 : premier rapport de l'UICN sur l'environnement dans le monde
- 1963 : publication de « The Silent Spring », qui dénonce les conséquences de la pollution
- 1965 : première conférence de l'UNESCO sur la biosphère
- 1968 – 72 : fondation du Club de Rome et publication de son premier rapport « Les limites de la croissance »

A partir de là, un mouvement de plus en plus international se met en place pour dénoncer les dérives de la société de consommation, de l'industrie et de l'économie internationale. Les représentants de ce mouvement sont notamment les altermondialistes, les écologistes, les tiermondistes. Face à la multiplication des catastrophes écologiques et sociales, de plus en plus d'individus et de citoyens internationaux réclament la prise en compte de l'environnement et de la justice sociale par les gouvernements.

La prise en compte internationale du développement durable

Progressivement, les autorités publiques vont donc inscrire ces problématiques dans leur agenda politique, notamment avec :

- 1971 : création du Ministère de l'Environnement en France
- 1972 : premier Sommet de la Terre à Stockholm
- 1974 : premier candidat écologiste à la Présidence de la République en France (René Dumont)
- 1987 : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'ONU et publication du Rapport Brundtland sur le développement durable.

- 1982 : Deuxième Sommet de la Terre à Nairobi
- 1992 : Sommet de la Terre à Rio
- 2002 : Sommet de la Terre à Johannesburg
- 2012 : Sommet de la Terre Rio +20

La définition du développement durable du rapport Brundtland

La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'ONU débute en 1983. Le contexte international est de plus en plus agité à propos des questions de justice sociale et d'environnement. 11 ans après le Sommet de la Terre de Stockholm, les choses n'ont pas beaucoup évolué. Au contraire, ce sont des gouvernements néo-libéraux qui sont élus aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, et qui prônent une conception non régulée des marchés économiques et financiers. Le second choc pétrolier a fait des ravages et on se rend compte que nous vivons dans un monde aux ressources finies, et que notre développement doit donc être limité. A l'époque, l'idée est de trouver un moyen de concilier le développement économique et le développement des marchés avec la préoccupation écologique et sociale. L'ONU vote donc une résolution constituant la Commission afin de travailler sur cette question.

Quatre ans plus tard, la Commission publie son rapport, intitulé Notre Avenir à Tous (Our Common Future). C'est la première fois que le terme développement durable est officiellement utilisé par une institution internationale. Voici la définition qui en est donnée dans le rapport :

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

L'idée du développement durable selon la définition donnée par le Rapport Brundtland, c'est qu'il est possible de trouver un modèle économique qui concilie croissance des marchés et de la production, avec le respect des limites naturelles et des droits de l'homme. Si au départ, le rapport Brundtland n'a pas eu un écho médiatique très important, le terme a fini par se répandre au fur et à mesure des divers Conférences internationales sur l'environnement ou sur le climat. La prise de conscience citoyenne du problème écologique a contribué à en faire un sujet « à la mode » et donc à développer le mot.

Évolutions de la définition du développement durable

Développement durable ou soutenable ? Glissement sémantiques

Il existe une polémique sur l'adjectif « durable » dans développement durable. En Anglais (langue originale du rapport Brundtland), le terme utilisé est « sustainable development », qui pourrait se traduire par « développement soutenable ». Selon Franck-Dominique Vivien « le terme 'durable' a tendance à renvoyer à la durée du phénomène auquel il s'applique, comme si le problème se résumait à vouloir faire durer le développement. Or la notion de soutenabilité permet de mettre l'accent sur d'autres questions relatives à la répartition des richesses entre les générations et à l'intérieur de chacune des générations »

D'un autre côté, l'adjectif soutenable en français renvoie à deux définitions possibles :

- Qui peut être défendu, appuyé par des arguments sérieux. Ex : Ce point de vue n'est pas soutenable.
- Qui peut être supporté, enduré. Ex : Des scènes de violence peu soutenables.

Étymologiquement, il ne renvoie donc pas à l'idée d'une stabilité et d'une régularité dans le temps. Cela pousse le Dictionnaire du Développement Durable de l'Office Québécois de la Langue Française à estimer que le terme « développement soutenable » n'est « pas adapté pour désigner le concept en question. Développement durable est maintenant le terme le plus largement utilisé dans l'ensemble de la francophonie ».

Définition : de nouveaux aspects

À l'origine, le développement durable est un développement qui respecte à la fois les besoins économiques, les besoins sociaux et l'environnement. Mais au fur et à mesure du développement de ce concept, d'autres dimensions s'y sont ajoutées. En particulier, le développement durable s'accompagne désormais souvent d'une réflexion sur l'échelle géographique : ce qui est un développement durable à l'échelle locale peut ne pas l'être à l'échelle mondiale et inversement. D'autre part, la définition du développement durable prend également de plus en plus souvent une dimension politique (quel système permet la meilleure liberté politique ?) ainsi qu'une dimension éthique et morale.

Aujourd'hui, de plus en plus le développement durable se rapproche de la définition

de la résilience.

La remise en cause de la définition du développement durable

Pour certains penseurs, la notion de développement durable est en elle-même biaisée parce qu'elle se base sur le concept de « développement », lui même sujet à caution. Gilbert Rist par exemple, considère que la notion de développement est un ethnocentrisme et une croyance occidentale.

Selon lui, lorsque l'on parle de « développement » (comme lorsqu'on évoque les « pays en développement ») on présuppose qu'il existe une forme de développement universellement souhaitable. En somme, on part du principe que la société occidentale, société de consommation, société étatique, industrielle et politique est la forme de société vers laquelle il faut idéalement tendre. Or il existe d'autres formes de sociétés dans le monde, qui ont vécu des formes de développement différentes : des sociétés agraires basées sur une agriculture vivrière par exemple, ou encore des sociétés non-étatiques et autonomes.

Le terme « développement durable » porte donc en lui cette connotation, et surtout il dénote un impensé d'autres formes de vie que celles établies par la société capitaliste occidentale.

Les penseurs de la décroissance remettent également en cause la notion de développement durable, dans le sens où celle-ci est souvent associée à la croissance économique. En effet, la définition du développement durable comprend une dimension de développement (de croissance) économique. Or pour les penseurs de la décroissance, la croissance économique ne peut pas en soit être un phénomène durable. En effet, comment peut-on espérer une croissance durable (donc infinie) dans un monde où les ressources ne sont pas illimitées ? Comment produire toujours plus sur une planète limitée ? Voilà autant de raisons de questionner la définition du développement durable.

Le développement durable : exemples pratiques

Aujourd'hui, la pensée du développement durable commence à se traduire dans la réalité par des changements de pratiques. Il existe donc de nombreux exemples d'actions ou de mises en pratique qui peuvent correspondre à la définition du

développement durable.

Développement durable : la transition écologique et solidaire des sociétés

L'un des exemples les plus communs du « développement durable » en pratique sont les politiques mises en place par les gouvernements pour prendre en compte les problématiques environnementales et sociales.

De nombreux pays sont aujourd'hui en train de prendre conscience que s'ils veulent exister et se développer sur le long terme, ils doivent préserver leurs espaces naturels, leurs ressources, mais également fonder une société plus juste et plus égalitaire. En France, cette prise de conscience s'est traduite par le développement progressif d'une certaine politique de « développement durable ».

Dans les années 1970, la France a créé pour la première fois son Ministère de l'Environnement, chargé de la protection des écosystèmes et des ressources naturelles. Depuis, ce ministère s'est transformé pour devenir aujourd'hui le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, chargé à la fois de mettre en œuvre les politiques écologiques et en partie les politiques sociales du pays.

Parmi les exemples concrets de politique liées au développement durable mis en place en France, on peut citer notamment :

- La transition énergétique, qui vise à transformer la manière dont nous produisons de l'énergie pour la rendre plus durable, notamment en utilisant les énergies renouvelables
- La politique de protection de la biodiversité, qui vise à protéger certaines espèces et certains espaces afin d'éviter la disparition d'espèces menacées par exemple
- La politique d'économie circulaire, qui vise à maximiser le recyclage des matériaux et à optimiser l'utilisation des ressources, tout en limitant les déchets.
- Le grand plan de rénovation des logements et d'efficacité énergétique qui vise à mieux isoler les logements français afin de réduire nos consommations énergétiques
- Les différents plans de régulation de l'usage des pesticides et des substances chimiques, qui ont pour objectif de réduire les pollutions ou les phénomènes comme l'acidification des océans.

Source : Nations Unies

Encadré 13 : Les Capacités productives

A des fins statistiques et de mesure, l'indice global PCI est subdivisé en huit catégories : technologies de l'information et de la communication (TIC), changement structurel, capital naturel, capital humain, énergie, transport, secteur privé et institutions.



Le capital humain

Capital humain - score de 37.9 qui place le pays parmi le plus faibles dans le monde - Haïti a une grande défaillance qui s'explique par la mauvaise gestion des dépenses en éducation et de l'absence de financement pour la recherche.

Le capital humain englobe l'éducation, les compétences et les conditions sanitaires de la population, ainsi que l'intégration globale de la recherche et du développement au sein de la société à travers le nombre de chercheurs et les dépenses consacrées aux activités de recherche. La dimension de genre est reflétée par le taux de fécondité qui, à chaque augmentation, réduit le score du capital humain.



Le capital naturel

Capital naturel – score de 59.8 – est une composante très importante qui reflète le grand potentiel économique du pays. Les secteurs agricole et minier du pays seraient capables à générer de la richesse, créer des emplois et attirer des investissements importants.

Le capital naturel estime la disponibilité des ressources extractives et agricoles, y compris les rentes générées par l'extraction de la ressource naturelle, moins le coût de son extraction. Pour saisir la dépendance aux produits de base, le capital naturel diminue à mesure que l'intensité matérielle augmente.



Énergie

Énergie – score de 9.9 qui placent Haïti parmi les plus faibles dans le monde, derrière de certains pays en conflit de longue durée – en dépit d'énormes potentiels énergétiques naturels, particulièrement l'énergie solaire. L'accès à l'énergie dans le pays reste très faible.

Cette catégorie mesure la disponibilité, la durabilité et l'efficacité des sources d'énergie. C'est pourquoi elle se compose de l'utilisation et de l'accès à l'énergie, des pertes dans la distribution et du caractère renouvelable des composants et des sources d'énergie, et inclut le PIB généré par chaque unité de pétrole afin de souligner davantage l'importance de systèmes énergétiques optimaux.



Transport

Le transport mesure la capacité d'un système à transporter des personnes ou des marchandises d'un endroit à un autre. Il est défini comme la capillarité du réseau routier et ferroviaire et la connectivité aérienne.



Technologies de l'information et de la communication (TIC)

TIC et le transport - score de 5.2 et 19.3 respectivement – surtout un déficit énorme d'infrastructures a été identifié.

Les technologies de l'information et de la communication permettent d'estimer l'accessibilité et l'intégration des systèmes de communication au sein de la population. Elle inclut les utilisateurs de lignes fixes et de téléphones portables, l'accessibilité à Internet et la sécurité des serveurs.



Institutions

Institutions – score de 29.0, l'un des plus faibles parmi les PMA – dû aux faiblesses de l'administration, de la gouvernance et la gestion.

Les institutions visent à mesurer la stabilité et l'efficacité politiques par la qualité et l'efficacité de la réglementation, le succès de la lutte contre la criminalité, la corruption et le terrorisme, et la sauvegarde de la liberté d'expression et d'association des citoyens.



Le secteur privé

Secteur privé - score de 74.7, dans la moyenne des PMA - est un pilier incontournable dans le processus d'accumulation du capital.

Le secteur privé se définit par la facilité du commerce transfrontalier, qui comprend le temps et les coûts monétaires pour exporter et importer, et le soutien aux entreprises en termes de crédit intérieur, de rapidité d'exécution des contrats et de temps nécessaire pour démarrer une entreprise.



Le changement structurel

Changement structurel – score de 13.5 en dessous de la moyenne des PMA - qui s'explique par l'incapacité des autorités économiques et politiques de mettre sur pied un tissu industriel.

Le changement structurel désigne le mouvement de la main-d'œuvre et d'autres ressources productives d'activités économiques à faible productivité vers des activités à forte productivité. Ce changement est actuellement pris en compte par la sophistication et la variété des exportations, l'intensité du capital fixe et le poids de l'industrie et des services sur le PIB total. Des changements structurels peuvent également se produire dans un secteur donné à condition que les contraintes majeures du secteur soient identifiées et traitées efficacement.

Source : Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)

Encadré 14 : Le Plan stratégique de développement d'Haïti à l'horizon 2030

Le PSDH 2030 est le document de planification détaillant la vision pour l'émergence d'Haïti d'ici à 2030. Il vise :

- « Une croissance accélérée de l'économie et une forte création d'emplois, sans lesquelles notre vulnérabilité environnementale et sociale s'accroîtra ; »
- « Une diminution de notre croissance démographique, laquelle freine celle de notre niveau de vie et accentue les pressions sur les ressources naturelles ; »
- « Une utilisation plus judicieuse du territoire pour protéger le patrimoine naturel et culturel du pays, améliorer les conditions d'habitat et réduire la dégradation de l'environnement ; »
- « Une meilleure répartition spatiale des efforts de développement pour contrer la forte centralisation actuelle du pays ; »
- « Une plus grande redistribution sociale des fruits de la croissance économique, requise pour la satisfaction des besoins sociaux, notamment l'éducation et la santé »
- Et « un renforcement significatif de l'État de droit, tant du point de vue de la justice et de la sécurité que du respect des lois. »

Le PSDH est, depuis 2012, l'outil de référence de planification sur le long terme de l'État haïtien. Il est composé de quatre grands chantiers : la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale, la refondation institutionnelle, matérialisée par 32 programmes.

Il est notamment mis en œuvre successivement par sept Cadres triennaux de mise en œuvre du PSDH, chacun d'eux étant accompagné d'un Programme triennal d'investissement (PTI).

Source : Plan stratégique de développement d'Haïti (2012-2030)

Encadré 15 : Quelques liens entre les ODD priorités et des Objectifs nationaux de développement

Refondation Territoriale

- Assurer l'équilibre des territoires';
- Réduire les phénomènes d'exclusion et de fracture territoriale par un maillage équilibré du territoire en les dotant d'équipements d'infrastructure adéquate de base, les services essentiels de proximité, accessibles à tous ;
- Garantir à tous les citoyens notamment les plus pauvres et les personnes vulnérables, un accès à un logement digne, de qualité à des prix abordables, adapté aux changements climatiques;
- Résoudre les problèmes énergétiques en particulier dans les logements des ménages les plus modestes, les logements sociaux;
- Résorber les déséquilibres et inégalités territoriales;
- Favoriser la diversité du tissu économique local, y compris en matière de production et d'artisanat, d'économie sociale et solidaire, en termes de filières, taille d'entreprise favorisant un accès à l'emploi pour toutes et tous;
- Veiller à assurer les conditions d'un développement touristique durable, notamment par les choix de localisation des équipements et infrastructures;
- Favoriser les conditions du maintien et d'un développement de producteurs agricoles locaux et développer les filières agro-alimentaires dans le cadre d'une agriculture durable

Refondation Economique

- Exploiter et valoriser les espaces agricoles des territoire en identifiant les potentiels et les secteurs à enjeux et identifier les terres à haute valeur ajoutée agricole
- vGarantir l'autonomie alimentaire des territoires par des actions d'accompagnement aux agriculteurs,
- vRedonner de la productivité agricole aux espaces locaux (agriculture rurale, vertes agricoles)
- vAssurer les conditions du développement d'une agriculture durable (biologique, viable et résiliente) qui contribue à la préservation des écosystèmes et des ressources
- vFavoriser les conditions du maintien et d'un développement de producteurs agricoles locaux et conforter & développer les filières agro-alimentaires associées, dans le cadre d'une agriculture durable;
- vPromouvoir une agriculture qui renforce les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des sols;
- vGarantir les fonctionnalités des espaces agricoles (déplacement, stockage, distribution)

Refondation Sociale

- Assurer une organisation territoriale équilibrée pour des services de santé accessibles à tous (grands équipements comme soins de proximité), en particulier veiller à des soins de proximité pour les personnes âgées et vulnérables • Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment en favorisant l'agriculture durable (biologique, viable et résiliente), respectueuse des écosystèmes et propice à une alimentation saine; • Intégrer les filières en lien avec la santé ou le bien-être dans les objectifs de développement et diversification économique • Assurer une organisation territoriale équilibrée pour des services d' éducation de qualité accessibles à tous

Comment Refondation Institutionnelle

- Améliorer le cadre légal des affaires, • Renforcer l'aménagement du territoire, et le développement local, et • une meilleure gouvernance pour améliorer l'équilibre entre les pouvoirs et les territoires; • Renforcer les institutions; • Renforcer le cadre de Planification assurer la santé et le bien-être de la population quand l'accès à l'eau propre et l'assainissement (ODD6) ne font pas partie des priorités ?

Les orientations de développement national PSDH / 2030

- **Orientation 1** : Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'état de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis;
- **Orientation 2** : une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale;
- **Orientation 3** : une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatifs et qualitatifs;
- **Orientation 4** : une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation, et
- **Orientation 5** : l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

Choix stratégiques fondamentaux du PSDH/2030

- **Axe 1.** Le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables;
- **Axe 2.** le choix du secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois;
- **Axe 3.** le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois;
- **Axe 4.** le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national;
- **Axe 6.** le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans;
- **Axe 7.** le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux;
- **Axe 8.** le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création

Source : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

Encadré 16 : Définitions des principes de gouvernement ouvert

Transparence : la transparence gouvernementale fait référence à l'accès des parties prenantes aux données et informations – divulguées de manière à la fois proactive et réactive – relatives aux mesures prises par les agents publics et à leurs résultats, ainsi qu'à l'ouverture du processus décisionnel.

Redevabilité : la redevabilité désigne une relation faisant référence à la fois au devoir des acteurs publics de fournir des informations transparentes sur leurs actions, activités et performances, et à leur responsabilité. La notion fait également référence au droit des citoyens et des parties prenantes d'avoir accès à ces informations, d'une part, et d'avoir la capacité d'interroger les gouvernements et de récompenser ou de sanctionner leurs performances par le biais des canaux électoraux, institutionnels, administratifs et sociaux, d'autre part.

Intégrité : l'intégrité fait référence à la conformité des mesures en regard des valeurs, principes et normes éthiques partagés pour défendre l'intérêt général, en lui donnant la priorité sur les intérêts particuliers.

Participation des parties prenantes : la participation des parties prenantes fait référence à toutes les manières dont celles-ci peuvent être impliquées dans le cycle politique et dans la conception et la prestation de services, du partage d'informations à la planification des consultations et au renforcement de l'implication et de la collaboration à toutes les étapes du processus de prise de décision. On entend par partie prenante toute partie intéressée ou affectée, par exemple les individus – quels que soient leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs affiliations religieuses et politiques –, les organisations de la société civile (OSC), les journalistes, les syndicats, le monde académique, etc.

Sources : OCDE (2017[2]), *Gouvernement ouvert : Contexte mondial et perspectives*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280984-fr> ; OCDE (2017[3]), *Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique*, <http://www.oecd.org/gov/ethics/Recommandation-integrite-publique.pdf> ; OCDE (2017[1]), *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le gouvernement ouvert*, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0438>.

Table 20 : Dommages et pertes des catastrophes et crises sanitaires

Aléas	Dommages	% du PIB	Évaluation pertes	Institutions
Ouragan Jeanne Septembre 2004	5008 morts 2 601 millions sinistrés	15%	1 milliards USD	Partenaires techniques et Financier Gouvernement Haïtien
Séisme 12 janvier 2010	230 000 morts 3,7 millions affectés 1,300 000 sans-abris 500 000 déplacés	20%	7-14 milliards de dollars US	Partenaires techniques et Financier Gouvernement Haïtien CCRIF
Sandy 2012 Matthew 2016	546 morts 2,1 millions de personnes	32%	2,78 milliards de dollars US	Partenaires techniques et Financier Gouvernement Haïtien
Risques sanitaires 2020	837 décès 31 980 cas de contamination		20 millions de dollars	l'Association Internationale de Développement (IDA)
Séisme du 14 août 2021	destruction des infrastructures hydro-agricoles, de pêche	5%	1,6 milliards	

Sources : Banque Mondiale, 2010/ (Haïti PDNA, 2010, p. 10). Direction des affaires extérieures, BRH, études thématiques CNUCED)

Table 21 : Quelques pratiques de mobilisation de fonds de la diaspora

Pratiques	Cibles	Description	Bénéficiaire
Transferts collectifs	Projets de développement	Pour chaque USD 1 envoyé par les organisations de la diaspora, l'Etat ajoute le même montant ou le multiplie par un facteur supérieur à 1.	Mexique
Transferts collectifs	Enseignement supérieur et recherche	Une organisation de la diaspora crée et finance un établissement d'enseignement supérieur orientée vers la recherche scientifique. L'institution créée par l'organisation de la diaspora haïtienne, GRAHN-Monde, a débuté ses opérations en offrant d'abord des formations au niveau du master et du doctorat, se révélant clairement être une institution tournée vers la recherche.	Haïti
Bons de la diaspora	Investissements publics	Le gouvernement émet des bons à un taux d'intérêt inférieur à celui des marchés financiers internationaux, et les offre à la diaspora, pour soutenir notamment des investissements publics.	Inde, Israël, Nigeria etc.
Transferts internationaux par téléphone portable	Inclusion financière	Les migrants peuvent envoyer des transferts à leurs proches, dans leur pays d'origine, à partir de leurs téléphones portables. Les bénéficiaires reçoivent les fonds directement sur leur téléphone portable.	Fiji, Jamaïque, Kenya, Philippines, Tanzanie, Tonga etc.
Dépôts bancaires dans le pays d'origine	Réserves de change	La diaspora peut ouvrir des comptes bancaires en devises étrangères, dans le pays d'origine.	Ethiopie
Droit d'investir dans le pays d'origine	Investissement privé	Ceux qui sont nés dans un pays, même lorsqu'ils adoptent une nationalité étrangère, bénéficient d'une carte d'identité spéciale dans le pays d'origine, et ils ont les mêmes droits que les citoyens qui n'ont pas adopté une autre nationalité, pour créer des entreprises.	Ethiopie
Base de données des migrants compétents dans la diaspora	Institutions de développement, les gouvernements des pays en développement, les établissements d'enseignement supérieur.	Une base de données des gens compétents au niveau de la diaspora est maintenue en vue de permettre aux gouvernements des pays bénéficiaires et à d'autres organisations d'identifier des ressources pouvant contribuer au développement. La Banque Mondiale crée une telle base de données au profit de l'Afrique. Le gouvernement Indien fit de même.	Afrique, Inde
Taxation des transferts	Développement du secteur de l'éducation	Pour chaque transfert, l'expéditeur paie un frais de USD 1.50. Ces frais constituent une source de financement du Fonds National de l'Education (FNE). Il n'existe pas encore d'étude d'impact de la contribution du FNE au renforcement du système éducatif. Mais, le site internet de cet organisme autonome indique certaines activités financées dans le secteur de l'éducation. Il s'agit de la réhabilitation d'écoles, de la construction d'écoles, d'un support aux cantines scolaires etc. a.	Haïti

a. Le site du FNE a été consulté à plusieurs reprises, et pour la dernière fois le 2 mai 2022 : <https://fne.gouv.ht/projets-fne/>

Table 22 : Exemples illustratifs des différents types de risques qui peuvent affecter la capacité à financer des priorités de développement durable

Type de risques	Exemples de chocs ou événements	Impact sur le système financier	Exemples de politiques publiques
Risques économiques (fiscale, financière, risques réels du secteur)	La croissance mondiale devrait ralentir de 3,4 % en 2022 à 2,5 % en 2023 et celle des pays avancés passe sous la barre de 1 %. avec une amplification des tensions sur le secteur financier. Dans le scénario de référence, l'inflation globale mondiale chute de 8,7 % en 2022 à 7 % en 2023 sous l'effet de la baisse des prix des produits de base ²⁷ . La hausse générale et simultanée des taux directeurs en réponse à l'inflation accentue le spectre d'une récession mondiale en 2023. Augmentation de l'intérêt à près de 4 % jusqu'en 2023 qui pourrait porter l'inflation mondiale sous-jacente (hors énergie) à environ 5 % en 2023, c'est-à-dire près du double de la moyenne sur cinq ans précédant la pandémie. ²⁸	d'aggraver les effets du durcissement des conditions financières et d'accentuer le ralentissement de la croissance mondiale. Hausse des coûts de refinancement des souverains et emprunteurs privés, rétrécissement de l'espace budgétaire,	Au niveau national : • Stratégies de gestion de la dette pour gérer les compromis entre les coûts et risques attendus des emprunts en devises Globalement : • Mécanisme et principes de coordination mondiale (réduction des risques) • Soutien à la liquidité internationale ; restructuration/allègement de la dette (réponse)
	Augmentation des prix des produits pétroliers Effondrement de la production agricole au niveau national	détérioration des soldes extérieurs par les exportations déficit budgétaire-2.8 % en 2022 (MEF)	Au niveau national : • Diversification économique (réduction et prévention des risques) • Instruments de financement avec partage des risques, par ex. prêts subordonnés à l'État (transfert des risques/préparation) Globalement : • Coordination (macro) économique globale (prévention/réduction des risques)
	Crise bancaire nationale (choc endogène)	Accès réduit aux prêts/croissance capital pour les entreprises; passifs éventuels pour souverains;	Au niveau national : • Réglementation bancaire (prévention/réduction des risques) • Soutien gouvernemental aux entreprises concernées, le cas échéant (réponse)
	Les différends portant sur des éléments de Contrats PPP tels que les honoraires (endogène)	réduction possible de l'épargne et les produits de financement disponibles pour personnes	Au niveau national : • Cadre réglementaire PPP solide/ renforcement des capacités pour négocier les coûts contrats PPP efficaces/ accroître la transparence des transactions PPP (prévention/réduction des risques)
type de risques	Exemples de chocs ou événements	Impact sur le système financier	Exemples de politiques publiques

27 International Monetary Fund <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2023/04/11/world-economic-outlook-april-2023>

28 <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/09/15/risk-of-global-recession-in-2023-rises-amid-simultaneous-rate-hikes>

Type de risques	Exemples de chocs ou évènements	Impact sur le système financier	Exemples de politiques publiques
Non économique risques (catastrophe, santé publique, démographique, technologique, politique, géopolitique, gouvernance/institutionnel, risques de sécurité)	Instabilité Politique	Diminution de l'accès aux ressources privées et externes financement (en raison d'une incertitude accrue); l'allocation potentielle des finances publiques des priorités du développement durable	Au niveau national : • Solides mécanismes d'état de droit et de responsabilisation du gouvernement prévention/réduction
	Séismes et catastrophes naturelles	Besoin accru de financement public pour reconstruction, réhabilitation, social assistance et rétablissement des moyens de subsistance; besoin accru de financement public pour filets de sécurité sociale; perturbation de l'économie activité; perturbation des chaînes d'approvisionnement; réduction des recettes fiscales; perturbation de petites et moyennes entreprises parfois avec des impacts à long terme ou permanents ; perte en actifs productifs Les coûts économiques exorbitants des catastrophes naturelles ont montré des pertes entraînées par les aléas climatiques qui pourraient s'élever à USD 714 millions en moyenne annuelle d'ici à 2030 ²⁹ . (	Au niveau national : • Normes, réglementations, législation et financement pour les risques informés et des infrastructures et des logements résilients ; règlements et législation pour évaluation et divulgation des risques dans les investissements publics et privés réduction) • Systèmes d'alerte précoce multirisque et action précoce/anticipative (préparation) • Soutien du gouvernement aux personnes et aux entreprises concernées (réponse) Globalement : • Normes mondiales pour soutenir la divulgation des risques, l'intégration des catastrophes et le risque climatique dans les normes de comptabilité financière (réduction des risques) • Assistance technique et financière pour renforcer les capacités de RRC et préparation financière au niveau national (préparation) • Assistance financière sous forme de coopération au développement pour soutenir la réduction des risques, la préparation, la reconstruction et la reconstruction mieux (réduction des risques, préparation et réponse

Type de risques	Exemples de chocs ou évènements	Impact sur le système financier	Exemples de politiques publiques
	Pandémie COVID-10 Cholera	Appels accrus aux finances publiques pour besoins immédiats en services de santé et pour des répercussions socio-économiques plus larges, y compris le chômage, l'insécurité alimentaire, migration et diminution des envois de fonds les flux; diminution de l'accès aux ressources externes et financement privé (en raison de la volatilité des marchés et incertitude générale)	Au niveau national : • Renforcer et étendre la couverture des systèmes de protection sociale, améliorer la réactivité/ l'adaptabilité aux chocs (réduction des risques/ préparation/ réponse) • Mise en place de fonds de réserve publics dédiés ou d'un pool d'épargne (préparation/ réponse) • Soutien du gouvernement aux personnes et aux entreprises concernées (réponse) Globalement : • Coopération internationale (technique et financière) et coordination (prévention/ réponse)

Source : Auteur

Table 23 : Prévisions : Ressources budgétaires

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
E n v e l o p p e globale	267,500,000,000	273,444,000,000	279,842,000,000	311,270,000,000	317,441,000,000	336,354,000,000	355,153,500,000	367,695,500,000
Recettes fiscales	155,894,657,152	169,328,080,792	186,922,079,333	215,908,083,738	231,421,794,829	254,711,796,302	276,961,654,050	296,363,510,332
Financement	63,054,289,188	68,674,114,655	54,128,836,047	55,401,849,082	50,939,122,511	44,302,989,725	42,708,132,957	37,158,703,279

Table 24 : Estimation des couts de financement par pilier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Social	3,272,745,168	3,283,510,767	3,319,683,493	3,357,280,689	3,396,717,347	3,440,646,503	3,476,828,354	3,511,100,484	27,058,512,806
Economies	1,389,617,988	1,504,468,624	1,521,042,570	1,538,269,193	1,556,338,637	1,576,466,495	1,593,044,622	1,608,747,736	12,287,995,866
Environnement	168,832,092	169,387,460	171,253,514	173,193,051	175,227,482	177,493,669	179,360,193	181,128,200	1,395,875,661
Total	4,831,195,248	4,957,366,851	5,011,979,576	5,068,742,934	5,128,283,467	5,194,606,667	5,249,233,168	5,300,976,420	40,742,384,332

Source : Élaboré à partir des chiffres actualisés du MEF (2019). Chiffres préliminaires élaborés à partir des informations des budgets officiels et des estimations.

Table 25 : Estimation des besoins par cout unitaire

Estimations des Besoins de Financement Pour les ODD D'Haïti En dollars US										
Secteur	Cout unitaire/hab. moyenne 2023-2030	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Sante	85.70	1,011,811,908	1,015,140,234	1,026,323,504	1,037,947,168	1,050,139,526	1,063,720,798	1,074,906,890	1,085,502,567	
Education	122.4	1,445,108,256	1,449,861,897	1,465,834,269	1,482,435,629	1,499,849,218	1,519,246,508	1,535,222,909	1,550,356,058	
Infrastructure										
Energie	30.4	358,915,776	360,096,419	364,063,413	368,186,627	372,511,571	377,329,198	381,297,193	385,055,753	
Catastrophes naturelles	9.4	110,980,536	111,345,603	112,572,240	113,847,181	115,184,499	116,674,160	117,901,106	119,063,292	
Irrigation	4.1	48,406,404	48,565,635	49,100,658	49,656,749	50,240,047	50,889,793	51,424,950	51,931,861	
Transport	46	543,096,240	544,882,739	550,885,428	557,124,501	563,668,824	570,958,655	576,962,858	582,650,153	
Eau	21.2	250,296,528	251,119,871	253,886,328	256,761,727	259,777,806	263,137,467	265,904,622	268,525,722	
Télécommunications	5.8	68,477,352	68,702,606	69,459,467	70,246,133	71,071,286	71,990,439	72,747,491	73,464,584	
Biodiversité	4.9	57,851,556	58,041,857	58,681,274	59,345,871	60,042,983	60,819,509	61,459,087	62,064,908	
Agriculture	9.5	112,161,180	112,530,131	113,769,817	115,058,321	116,409,866	117,915,374	119,155,373	120,329,923	
Protection sociale										
Prestations pour enfants et orphelins	18.4	217,238,496	217,953,096	220,354,171	222,849,800	225,467,530	228,383,462	230,785,143	233,060,061	
Maternité	0.4	4,722,576	4,738,111	4,790,308	4,844,561	4,901,468	4,964,858	5,017,068	5,066,523	
Handicapés	8.1	95,632,164	95,946,743	97,003,738	98,102,358	99,254,728	100,538,372	101,595,634	102,597,092	
Pension	12.9	152,303,076	152,804,072	154,487,435	156,237,088	158,072,344	160,116,666	161,800,454	163,395,369	
Justice	20	236,128,800	236,905,539	239,515,404	242,228,044	245,073,402	248,242,893	250,853,417	253,326,153	
Humanitaire	9.3	109,799,892	110,161,076	111,374,663	112,636,040	113,959,132	115,432,945	116,646,839	117,796,661	
Données	0.7	8,264,508	8,291,694	8,383,039	8,477,982	8,577,569	8,688,501	8,779,870	8,866,415	
Sous-Total des dépenses des ODD	414.3	4,891,408,092	4,847,087,323	4,900,485,156	4,955,985,780	5,014,201,798	5,079,049,600	5,132,460,903	5,183,053,096	
Dépenses publiques hors ODD	45.4	536,012,376	537,775,573	543,699,966	549,857,660	556,316,622	563,511,368	569,437,256	575,050,368	
Dépenses budgétaires Totales	459.8	5,428,601,112	5,384,862,896	5,444,185,122	5,505,843,439	5,570,518,420	5,642,560,968	5,701,898,159	5,758,103,464	

Source : Calcul, Auteur, modèle utilisée dans le rapport sur chiffrage et financement des ODD pour les pays en développement à faible revenu.

Table 26 : Enveloppes sectorielles allouées à travers l'APD: 2011-2020

		Enveloppes allouées à Haïti à travers l'APD-2011-2020 (millions de \$ US)											
Année	Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Total		1 242,35	942,75	623,63	558,78	732,11	628,42	657,08	593,72	397,84	413,57		
INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX		612,68	610,54	276,49	342,43	389,41	365,18	383,92	350,84	235,69	258,20		
dont Education		62,99	42,42	36,88	38,01	52,63	63,01	91,23	68,74	59,63	35,72		
Eau et assainissement		16,17	6,01	4,03	22,07	4,06	14,55	17,47	18,34	13,83	16,04		
200: INFRASTRUCTURE ET SERVICES ECONOMIQUES		77,10	45,42	42,62	50,89	94,86	26,10	19,42	11,29	17,14	13,44		
dont Energie		47,87	21,29	26,79	20,40	16,07	9,29	9,47	5,42	1,68	11,95		
Transports et communications		22,58	8,19	0,30	8,62	52,61	14,75	0,19	2,28	0,78	0,32		
PRODUCTION		143,60	39,62	95,78	29,57	74,70	41,54	54,75	87,81	41,73	28,98		
dont Agriculture, sylviculture et pêche		66,20	36,41	94,75	25,80	69,21	40,90	49,34	85,00	41,43	27,06		
Industries manufacturières, ind. extractives, construction		75,51	2,94	0,99	3,76	4,59	0,62	5,28	0,85	0,16	0,28		
Commerce et tourisme		1,89	0,27	0,04	0,00	0,90	0,02	0,13	1,96	0,14	1,64		
DESTINATION PLURISectorielle		58,46	72,47	32,60	40,36	45,06	24,00	37,92	51,46	21,24	20,90		
AIDE-PROGRAMME		65,82	37,93	18,28	20,34	10,76	27,36	17,19	9,94	15,70	5,01		
Aide alimentaire		36,15	37,93	7,65	17,51	10,76	27,30	17,13	9,87	15,68	5,01		
ACTIONS SE RAPPORTANT À LA DETTE		13,31	0,77	0,04	0,03	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00		
AIDE HUMANAITAIRE		259,78	132,14	150,69	72,09	115,12	142,27	102,41	41,52	32,21	56,77		
NON AFFECTÉ/NON SPÉCIFIÉ		11,59	3,86	7,14	3,07	2,18	1,95	41,45	40,87	34,13	30,26		

Source : OECD.STAT/Etude Financement innovant

